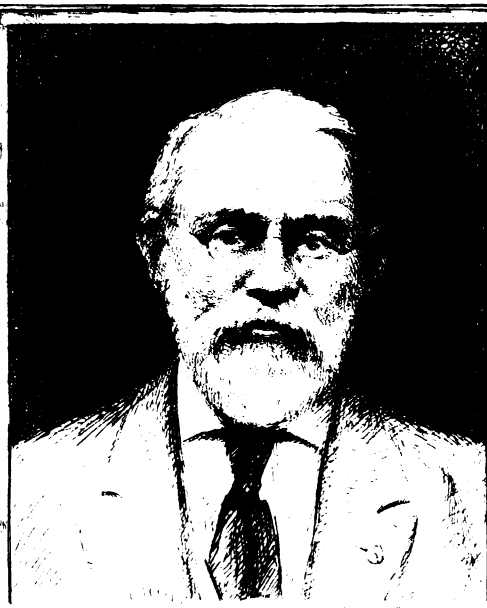


ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY,

Pour 1841-1842;

RÉDIGÉES

PAR LES SECRÉTAIRES DE LA SOCIÉTÉ.



AU PUY.

IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET, SUCCESSEUR DE P. PASQUET.

1843.

NOTA. La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

DISCOURS

PRONONCÉ

Par M. Choppin d'Arnouville,

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,

Présidant la séance publique du 12 septembre 1842.

MESSIEURS,

Ce fut une bonne et utile pensée, une pensée de régénération, que celle qui créa la Société d'Agriculture du Puy. La situation du pays, ses besoins si nombreux, tout devait exciter le zèle des hommes de bien et de courage qui conçurent l'idée de cette institution. Parmi eux je compte l'un de mes prédécesseurs : un administrateur est heureux de laisser de tels témoignages de son

passage; c'est un bel exemple à suivre, et vous avez payé la dette de la reconnaissance en consacrant un monument aux souvenirs si honorables qui accompagnent son nom. C'est cet échange réciproque de bons rapports entre le pays et l'autorité, c'est ce concours simultané d'efforts qui assurent la prospérité générale. Ces sentiments, Messieurs, sont ceux que je trouve en vous; je saisis avec bonheur l'occasion de le proclamer.

Vous avez beaucoup fait, Messieurs, mais il vous reste encore à faire. L'impulsion est donnée maintenant, et la Société constituée d'une manière solide et durable n'a plus besoin que de persévérance; le pays a foi dans l'avenir de cette institution qui marche la première dans le chemin du progrès, et il sait qu'il peut compter sur son appui.

Dans l'accomplissement de la mission si belle que votre patriotisme vous a imposée, vous trouverez toujours, Messieurs, l'Administration disposée à vous seconder. Les fonds qui vous sont alloués par l'Etat, les dons qu'il vous fait pour enrichir votre Musée, l'intérêt soutenu qu'il porte à vos travaux, tout vous prouve la sollicitude avec laquelle le gouvernement d'un Roi aussi éclairé, aussi dévoué à la patrie que l'est le nôtre, s'associe à vos travaux. Il en sera toujours ainsi, car vous continuerez à mériter cette

haute bienveillance, et peu à peu, comme le font toujours les œuvres d'amélioration bien réfléchies, nous verrons s'accomplir tout le bien que le pays attend d'une institution à laquelle sont attachés les noms les plus honorables du département.

J'éprouve une véritable satisfaction à présider cette assemblée. Entouré des Membres de la Société d'Agriculture et de ceux du Conseil général qui vous a donné tant de preuves de sympathie, l'Autorité aime à vous dire quels vœux ardents elle forme pour que les forces actives du pays se dépensent toutes dans d'utiles travaux et abandonnent l'arène politique où les luttes sont toujours irritantes et souvent si vaines. Le pays, Messieurs, sa foi religieuse, si complète et si respectable, ses avantages moraux et matériels, telles doivent être, telles seront nos seules préoccupations. C'est ainsi seulement que ces contrées pourront devenir un jour les égales de celles qui sont entrées avant elles dans les voies de la civilisation; c'est au nom d'un si grand intérêt que vous vous réunirez tous pour dévouer vos intelligences et vos cœurs à la terre qui vous a vus naître. Mes vœux seront-ils exaucés? Oui, Messieurs, je l'affirme, parce que je sais combien vous aimez tous votre pays.

COMPTE-RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 1842,

Par M. Bertrand de Doue, président.

Fidèles à un usage qui remonte aux premiers temps de notre Société, vous avez voulu, Messieurs et chers Collègues, que je vous présentasse dans cette réunion solennelle le compte-rendu de vos travaux et le tableau de la situation plus ou moins prospère des établissements auxquels vous avez attaché votre nom.

Vous soumettre ainsi périodiquement à cette dangereuse épreuve, prendre volontairement pour vos juges le premier Magistrat de ce département, le corps auquel ses plus chers intérêts sont confiés, ce public enfin dont la bienveillance ne vous a jamais manqué, mais qui n'hésiterait pas à vous la retirer, si vous cessiez d'en être dignes, c'est là, il est vrai, un vif stimulant pour votre zèle, mais c'est aussi contracter l'étroite obligation de mériter ces honorables suffrages.

Sans doute, vous avez rencontré sur votre

route plus d'un obstacle; il est souvent si difficile de faire le bien ! Sans doute, l'esprit d'apathie, ce redoutable ennemi de toute amélioration, n'a pas fait place subitement à un concours unanime de volonté et d'efforts; mais, j'ose le dire, assez de faits ont été accomplis, assez de vues utiles ont été réalisées, pour que vous puissiez compter sur un verdict favorable.

C'est donc pour moi seulement que je réclamerai l'indulgence de la nombreuse assemblée qui se presse autour de nous. Si j'ai à craindre de ne pas l'obtenir en l'entretenant d'objets sur lesquels j'ai déjà appelé si souvent l'attention, du moins m'efforcerai-je de la mériter en abrégeant ce Compte-rendu autant qu'il dépendra de moi. La brièveté, a dit un homme d'esprit, est la politesse de ceux qui parlent en public.

Jetons d'abord un coup d'œil sur le lieu même où nous sommes réunis, sur ce Musée que nos concitoyens montrent avec un légitime orgueil aux étrangers qui visitent notre ville, car il est aussi leur ouvrage, et félicitons-nous de ce qu'il a été amené en un si petit nombre d'années à son état actuel. Le temps n'est plus où, à peu près la seule parmi les villes de son rang qui possédât un Musée, la nôtre ne partageait qu'avec un petit nombre de cités populeuses les dons du Gouvernement. L'exemple que vous donnâtes devait trouver des imitateurs, et il n'y a plus aujour-

d'hui de chef-lieu de département qui n'ait compris combien un dépôt d'objets d'art et de collections locales peut offrir d'intérêt. Le goût pour l'histoire naturelle et les sciences archéologiques que vous avez vivement excité, a aussi donné lieu à la formation de cabinets particuliers, fâcheuse concurrence que vous avez en quelque sorte créée. Enfin, on ne saurait se dissimuler que la spécialité départementale n'est pas une source de richesses qu'on ne puisse tarir. La collection des roches qui constituent notre sol, celles encore incomplètes des fossiles qu'il recèle et des végétaux qui le couvrent, ont déjà été formées par vos soins. En ce qui a rapport aux objets d'antiquité, des fouilles sont à peu près la seule ressource qui nous reste; mais seront-elles aussi fructueuses que celles de Margeaix, qui nous valurent, sous l'habile direction de M. de Becdelièvre, de si précieux trésors.

Malgré des circonstances aussi défavorables, le Musée ne cesse de s'enrichir. Le catalogue des objets qu'il renferme a été récemment dressé par vos soins. En vous faisant mieux connaître ses richesses, il vous donne les moyens d'en assurer la conservation.

Parmi les glorieux trophées que nos concitoyens se plaisent à nous envoyer d'Afrique, vous avez distingué les beaux manuscrits arabes et divers autres objets que vous devez à MM. Préat et

Pellion. Des contrées plus éloignées vous ont aussi payé leur tribut, et grâce au patriotisme de M. Joseph Pissis, de Brioude, actuellement médecin au Chili, de son frère M. Aimé Pissis, de M. Rivet, de Goudet, qui exerce la même profession à la Nouvelle-Orléans, et de quelques autres personnes, le Musée possède aujourd'hui une certaine quantité d'objets d'histoire naturelle, des armes, divers ustensiles et de curieux tissus, ouvrage des peuplades encore sauvages de l'Amérique et de l'Océanie. Votre zélé compatriote, M. Bernard, résidant à Nantua, a aussi augmenté vos herbiers d'un second envoi de plantes qu'il a lui-même recueillies dans les Alpes, en Corse et dans le Languedoc.

Entre autres objets d'arts, vous avez déjà remarquer le buste d'Antoine de Senecterre, de ce prélat qui joua un rôle si important dans nos guerres de religion. Ce beau morceau, fruit d'études approfondies, est encore un hommage de Francisque Experton, à qui vous devez déjà les bustes de Julien et du maréchal de Vaux; il justifie vos recommandations et celles que son illustre professeur, M. David d'Angers, vient d'adresser au Conseil général en faveur de notre jeune compatriote.

Enfin, trois tableaux viennent d'être ajoutés à vos collections. Le premier, dans lequel on voit des troupeaux errants dans de gras pâturages qu'entoure une forêt, est l'œuvre de M. Roussin, de

Nantes. Sa famille habita notre ville pendant plusieurs années; elle y laissa d'honorables souvenirs. C'est à ceux que M. Roussin en a lui-même conservés que nous devons cette charmante étude. Le second, ouvrage de Huet, reproduit les bords ombragés d'un lac vus à la clarté douteuse des premiers rayons du jour. Ce tableau a été obtenu par M. d'Arnouville. Il sera pour le département un monument durable de son administration paternelle. Il offre cette particularité, d'être le premier qui ait été accordé au Musée à la demande des préfets qui se sont succédés dans ce département depuis la longue administration de votre président honoraire, M. Armand de Bastard. Le troisième est une excellente marine, de Meyer. Il a pour sujet des bateaux pêcheurs sur les côtes de la Normandie et a été accordé à la demande de M. Richond des Brus. Ce genre de composition manquait à notre Musée. Remercions notre honorable Collègue de s'en être souvenu et d'avoir comblé cette lacune par le choix d'un aussi bon tableau.

Ne cessons donc point, Messieurs, par notre correspondance et nos efforts individuels, de concourir à l'accroissement du Musée. N'oublions pas non plus cette Bibliothèque historique départementale, création récente dans laquelle s'accumulent de précieux matériaux et qui mérite aussi votre sollicitude.

La surveillance que vous exercez depuis quinze ans sur les écoles gratuites d'arts et métiers ne s'est pas ralentie. Ceux de vos Membres à qui vous en avez confié la direction pouvaient-ils oublier de quelle responsabilité vous les aviez chargés en leur transmettant des devoirs dont MM. Ruelle et de Becdelièvre s'étaient si consciencieusement acquittés! Succéder à de tels hommes n'est pas un héritage à titre gratuit. Grâce au zèle de MM. les professeurs, l'utile influence de cette institution sur l'éducation professionnelle de nos ouvriers est devenue incontestable; elle contribue à maintenir l'industrie locale au niveau de celle de villes plus populeuses.

Tels sont les avantages de l'instruction spéciale.

Pourquoi cette portion si nombreuse de notre jeunesse qui se livre au commerce, aux arts, à l'industrie, en était-elle privée malgré les réclamations de tous les bons esprits? Pourquoi l'enseignement universitaire ne tendait-il qu'à former un petit nombre de sujets destinés à des professions en quelque sorte exceptionnelles, au lieu de satisfaire à des besoins plus généraux et aux pressantes nécessités de notre époque? Ce sont des questions dont vous vous êtes souvent préoccupés, mais dont l'intérêt, relativement au pays, a bien diminué depuis que l'un de vos Collègues, M. Hennequin, proviseur du Collége royal, a obtenu du Conseil de l'Université que des cours

d'instruction appliqués au commerce, aux arts, à l'industrie et aux professions qui exigent la connaissance des sciences exactes, seraient annexés à l'établissement qu'il dirige avec tant de succès. Ces cours, faits par d'habiles professeurs, comblent une immense lacune; ils complètent une suite d'écoles graduées qui satisfont aux besoins de toutes les classes de la société. C'est là une création qui mérite la reconnaissance des pères de famille et qui assure à son auteur le concours de tous les hommes capables d'apprécier les tendances actuelles.

Dans quelques instants les élèves de vos écoles se présenteront pour recevoir les récompenses dues à l'amour du travail et à l'application. En les recevant au sein de cette brillante assemblée, ils comprendront mieux la valeur des suffrages qu'ils ont obtenus et l'utilité des études dont ils sont le prix mérité.

MM. les directeurs de la Caisse d'épargnes, fondée au Puy sur votre initiative, vous ont fait parvenir, conformément à une disposition de ses statuts, l'état de situation de cet établissement. Le chiffre des dépôts existant à la caisse, au 31 décembre dernier, s'élevait à 182,455 fr. appartenant à 424 déposants. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, il a été versé par 180 nouveaux déposants une somme de 101,563 fr. Ce sont là des résultats qui justifient l'utilité de cet établis-

sement que vous ne cessez de seconder de vos vœux et de votre influence.

Je n'entrerai dans aucun détail sur le programme des prix que vous proposez pour 1843. Il vient d'être mis sous les yeux de nos auditeurs. Il leur sera facile d'apprécier dans quel esprit il a été rédigé; mais qu'il me soit permis d'indiquer ici quelques signes d'amélioration qui se manifestent dans notre agriculture et que vous êtes heureux d'avoir à signaler.

Au premier rang est l'extension toujours croissante de la culture des plantes fourragères. Ce progrès tient surtout aux bénéfices qu'offrent depuis ces dernières années l'élève et l'engraissement des animaux de la race bovine, par suite de l'augmentation du prix des viandes de boucherie, non seulement en France, mais dans toute l'Europe. Un fait aussi général ne permet pas de prévoir une baisse prochaine. Telle est du moins l'opinion des agronomes et des économistes.

Nos cultivateurs auront donc le temps nécessaire pour apprendre à persévérer dans cette voie où ils ont eu tant de peine à s'engager. Ils se convaincront de plus en plus qu'avec beaucoup de bestiaux on a beaucoup d'engrais, qu'avec beaucoup d'engrais on a beaucoup de produits avec une diminution réelle sur les frais de culture, et il n'est point à craindre que, même lors

d'une baisse sur le prix du gros bétail, ils reviennent à leurs idées traditionnelles, quelque vivaces qu'elles soient.

Une amélioration non moins importante est due aux deux stations d'étalons royaux que le dépôt d'Aurillac, grâce à la puissante intervention du Conseil général et à l'appui de l'Administration, a enfin accordées au département. 158 saillies ont eu lieu cette année dans la seule station du Puy; mais cette amélioration, on le comprend, ne peut encore se faire sentir qu'autour des deux points où les premières stations ont été établies. Il s'écoulera bien des années avant que le croisement d'une portion notable de nos meilleures juments avec des chevaux de race ait pu s'opérer. Cependant, si le nombre de stations était augmenté, si elles nous étaient régulièrement accordées tous les ans, le département ne tarderait pas à être affranchi du tribut onéreux qu'il paie à l'étranger, d'où provient la plus grande partie de nos chevaux de trait. Et quels bénéfices ne seraient pas assurés à nos éleveurs, si, notre race chevaline une fois perfectionnée par le croisement avec des chevaux arabes, dont les produits sont si recherchés pour la cavalerie légère, le Gouvernement se décidait enfin à acheter en France ses chevaux de remonte?

D'heureux symptômes d'amélioration viennent aussi de se manifester dans une autre branche de

notre économie rurale, car, pour la première fois, vous avez eu à décerner des primes pour des reboisements qui ont eu lieu dans le canton de Fay-le-Froid, celui de tout le département où la disette de bois se fait plus vivement ressentir.

Un autre exemple, non moins digne d'être imité, a été donné dans la commune de Saint-Front, la plus populeuse de ce même canton.

De stériles communaux, soumis de temps immémorial au parcours journalier des bestiaux, se sont tout-à-coup, comme par enchantement, couverts d'une innombrable quantité de jeunes pins, de hêtres et de sapins qui sont devenus l'objet de soins presque religieux de la part des habitants. Eh! qui le croirait? Il a suffi, pour opérer ce double prodige, de former des réserves et de les garantir de la dent des bestiaux par une exacte surveillance.

En voyant ainsi renaître nos antiques forêts au moyen de ces germes précieux conservés intacts pendant des siècles sous la verte pelouse de nos montagnes, qui ne se rappellera les belles paroles de M. de Humbolt, opposant l'inépuisable fécondité de la nature aux œuvres éphémères de l'homme : « Tandis, dit ce grand naturaliste, » tandis que chaque fleur de l'esprit se flétrit » et que les ouvrages du génie périssent dans les » orages des temps, une vie nouvelle s'élance » éternellement du sein de la terre. Prodigue,

» infatigable, la nature génératrice fait sans cesse
» éclore les tendres boutons et ne s'inquiète pas
» si les hommes, race implacable et perverse, ne
» détruiront pas le fruit dans sa maturité. »

Hâtons-nous de dire que cette régénération inattendue et le changement qu'elle a opéré dans les mœurs de nos montagnards, sont entièrement l'ouvrage de M. le garde-géneral Colomès, dont le zèle et l'intelligence sont au-dessus de tous les éloges. En reconnaissance de l'important service que ce fonctionnaire a rendu au pays, vous avez voulu que des remercîments lui fussent adressés en votre nom dans cette solennité. Puisse ce témoignage l'encourager dans la tâche laborieuse qu'il a entreprise et qui ne tendrait à rien moins qu'à opérer le reboisement successif de nos plateaux les plus élevés.

C'est encore pour reconnaître le zèle qu'ont mis vos honorables collaborateurs, MM. La Roue et Duchayla, à populariser l'emploi de la charrue Dombasle dans les cantons de Tence et de Monistrol, que vous avez voulu que des remercîments leur fussent publiquement adressés aujourd'hui. Vous avez compris que c'est surtout par l'intermédiaire de vos nombreux correspondants que vous pourrez exercer une utile influence sur notre agriculture, et vous avez voulu faire naître parmi eux une nouvelle émulation.

Que de notre côté, Messieurs, une activité

plus soutenue, des essais plus nombreux, des conseils donnés, des exemples offerts à nos fermiers et à nos voisins témoignent de notre zèle; que, surtout, des communications plus fréquentes alimentent notre Bulletin et entretiennent entre tous les Membres du grand Comice départemental cette communauté de vues, cette rivalité d'efforts qui seules peuvent assurer les progrès de notre agriculture et nous recommander à nos concitoyens.

Mais n'ajournons pas à un avenir incertain l'accomplissement des devoirs que nous nous sommes imposés. Peut-être demain une voix amie s'élèvera-t-elle dans cette enceinte pour nous rendre le même devoir, le devoir triste et doux que m'imposent vos usages envers les trois collègues dont la perte récente mérite d'exciter vos regrets.

MM. Lobeyrac et de Brive étaient du nombre de ceux qui formèrent le noyau primitif de notre Société. Ce ne fut que six ans après, en 1826, que M. Montellier s'associa à vos travaux. Exact à se rendre à vos séances, toujours prompt à prendre l'initiative ou à vous prêter son concours pour tout ce qu'il croyait utile au pays ou honorable pour la Société, son caractère généreux l'entraînait pourtant de préférence vers tout ce qui tend à adoucir le sort du malheureux.

Si quelqu'un avait oublié à quel degré il portait ce noble penchant, je n'aurais pas besoin de

remonter jusqu'à ces temps orageux où nos pères posèrent les premiers fondements du nouvel édifice social et de montrer notre Collègue, au milieu de leurs cruelles dissentions, toujours prêt à protéger l'opprimé, quel que fût le parti auquel il appartînt. Il me suffirait de rappeler avec quelle énergie, avec quelle infatigable persévérance il poursuivit la réhabilitation du malheureux Rispal. Ce sont là de ces traits qui honorent toute une vie et dont chacun se plaît à conserver la mémoire. Sa spécialité était donc bien marquée parmi nous. Aussi fut-il un des plus zélés promoteurs de la caisse d'épargnes qu'il administra jusqu'à ses derniers moments, après avoir efficacement concouru à son établissement.

La perte de M. Montellier fut bientôt suivie d'une autre non moins sensible. Bien que vous fussiez privés depuis plusieurs années de la coopération active de M. Lobeyrac, il est des noms tellement respectés, de ces noms auxquels se rattache le souvenir de tant de services rendus au pays, qu'ils suffisent pour jeter de l'éclat sur les associations auxquelles ils appartiennent et pour accroître leur salutaire influence. Pendant sa longue carrière, M. Lobeyrac s'était peu occupé d'agriculture. La botanique et la culture des jardins étaient ses délassements favoris; mais parmi les titres qui le recommandent à votre reconnaissance, vous n'oublierez pas le don qu'il fit avec un rare

désintéressement à votre Bibliothèque historique, du seul manuscrit des chroniques de Médicis qui existât pour lors dans le pays.

M. de Brive, que vous perdîtes peu de mois après M. Lobeyrac, avait au contraire vécu depuis sa jeunesse de la vie du propriétaire; non de cette vie inutile, oisive, que suit presque toujours l'ennui, mais de celle qui se partage entre les soins toujours renaissants qu'exige la propriété telle qu'elle est constituée autour de nous et les plaisirs purs et faciles que donne la campagne. Dans sa carrière essentiellement agricole, qui fut celle de son choix, notre Collègue ne cessa de donner d'utiles enseignements. Quelles terres étaient mieux tenues que les siennes? Dans quelle maison régnait-il un ordre plus parfait, une économie mieux entendue dans ses moindres détails? En garde contre les idées nouvelles, il ne les accueillait qu'avec une extrême réserve. Ce fut surtout par des soins de chaque jour et en perfectionnant les procédés de la petite culture, comme nos paysans l'entendent et la pratiquent, qu'il sut amener ses terres au plus haut point de fécondité qu'elles puissent atteindre.

Et maintenant, Messieurs, quelle espérance nous reste-t-il pour repeupler nos rangs si cruellement décimés, que d'appeler à nous cette jeunesse grave, studieuse et dévouée à la cause du progrès et à l'illustration du pays?

Ils n'ont pas atteint, il est vrai, cet âge où l'homme désabusé jette un long regard sur le passé qui lui échappe, et ne cherche plus que dans la douce vie des champs et dans les travaux variés de l'agriculture le bonheur qu'il avait cru trouver dans le tumulte du monde et les poursuites de l'ambition.

Mais en attendant que le temps leur apprenne comment on peut aussi servir son pays en l'initiant aux secrets de la science agricole, cette source féconde de prospérités, combien d'objets s'offrent à eux pour charmer leurs loisirs et pour exercer leur talent, mûri qu'il est par de fortes études.

La constitution géologique de nos montagnes est-elle parfaitement connue et dans ses détails et dans ses rapports avec les contrées qui nous environnent? Les races éteintes dont elles recèlent les débris, les curieuses empreintes de nos houillères sont-elles étudiées? Possédons-nous l'énumération complète de nos richesses végétales? La description de nos monuments chrétiens n'est-elle pas entièrement à faire? Les sciences auxquelles ces recherches se rattachent font chaque jour de si rapides progrès! Et les études historiques, cette gloire incontestée de notre siècle, quelle carrière ouverte à leurs investigations!

Qu'ils voient ce qu'une courte période de notre

histoire locale a fourni de pages animées et riches de coloris à l'un de nos plus laborieux Collègues. Que de naïves chroniques il a tirées de l'oubli, que de recherches sur nos monuments, et.... à propos des biographies de nos hommes remarquables dont nous lui devons le recueil, quelle ingénieuse idée que celle d'y introduire, sous la forme d'une simple dédicace, la touchante histoire de notre Crozatier, de nous énumérer ses travaux et de nous faire connaître ses belles découvertes dans l'art auquel il doit sa renommée et dont il a reculé les limites.

Que nos jeunes compatriotes qui veulent, eux aussi, recueillir leur portion de gloire dans le vaste champ des recherches historiques, se hâtent d'y descendre.

Pendant que j'exprime ici des vœux qui sont aussi les vôtres, une grande œuvre s'accomplit; œuvre d'érudition, de patriotisme et d'un véritable talent.

La première partie de l'*Auvergne au moyen-âge* vient de paraître; le reste suivra de près.

Félicitons notre Collègue, M. Dominiq. Branche, de nous avoir donné l'histoire pendant les temps d'anarchie féodale, de cette belle province d'Auvergne, si riche en grands souvenirs et à laquelle une communauté d'intérêts politiques nous rattache depuis un demi-siècle.

Cette histoire, si intéressante pour nous, était encore à faire; car, de nos jours, les faits déjà

remarqués se reproduisent sous d'autres points de vue et donnent lieu à des aperçus entièrement nouveaux. Il ne suffit plus de les puiser aux sources les plus pures, il faut encore les grouper avec art, lier la cause à l'effet, peindre les lieux, les temps, les hommes avec une variété de tons en rapport avec celle des objets; tâche hérissée de difficultés que M. Branche a surmontées avec un rare bonheur.

Ici, je m'arrête. Qu'il me suffise d'avoir signalé cette œuvre consciencieuse au pays, comme un service rendu; aux hommes de science, comme un travail digne de leurs méditations. J'ai résisté avec regret, je l'avoue, au désir de vous faire entendre quelques-unes de ses plus belles pages. C'est un dédommagement que je vous devais; mais j'ai dû craindre avant tout de blesser notre jeune Collègue, en les détachant ainsi de son livre et en provoquant sans son aveu vos applaudissements.

8e NOTICE INDICATIVE

Des Sujets de Prix proposés par la Société, dans sa séance du 12 septembre 1842, et des Primes, Médailles et autres encouragements qu'elle a décernés dans la même séance.

Sujets de Prix.

§. I. AGRICULTURE.

Des primes en argent, des médailles d'or, d'argent et de bronze, seront accordées aux propriétaires, cultivateurs ou fermiers qui auront satisfait aux conditions énoncées dans le présent programme pour un ou plusieurs des sujets ci-après :

1° *Plantes oléifères.*

A ceux qui auront récolté la plus grande quantité de graines de colza, de pavot, de navette, de cameline et de *madia sativa.*

Cette quantité ne pourra être moindre de 2 hectolitres pour le *madia*, et de 10 hectolitres pour les autres graines.

2° *Plantes fourragères.*

1° A ceux qui auront semé au moins deux hec-

tares de plantes fourragères annuelles, vesces et jarousses. Les deux cantons du Puy sont hors de concours;

2° A ceux qui auront ensemencé la plus grande surface en trèfle, luzerne, esparcet et farouch, *relativement à l'étendue de leurs terres labourables;*

3° A ceux qui auront cultivé, avec les soins convenables, la plus grande étendue en betteraves, choux cavaliers, choux branchus du Poitou, grosses carottes champêtres, *maïs ordinaire* ou *quarantain*, *orge nampto*, etc., et autres plantes;

4° A ceux qui auront essayé le plus en grand et avec plus de succès la culture de la spergule, de la garance, du pastel et du chardon à bonnetier;

5° Aux propriétaires qui auront formé dans le département les pépinières les plus considérables de mûriers et d'arbres forestiers.

Des graines de betteraves, de grosses carottes champêtres, de navets d'Alsace, de chanvre de Piémont, de lin, etc., sont distribuées annuellement, avec une instruction sur leur culture, aux membres de la Société qui résident dans le département, et, par leur intermédiaire, aux cultivateurs qui en désirent.

Une distribution de sapins *épicéa* a été faite à tous les membres de la Société en 1841. Le succès de cette première distribution la déterminera à en faire de nouvelles à ceux de ses membres les plus favorablement placés pour naturaliser cette espèce précieuse dans le département. *Bulletin agronomique, tom.* II, *pag* 61.

3° *Récoltes enfouies en vert.*

A ceux qui auront enfoui du lupin, du seigle ou autres fourrages en vert, sur l'espace de terrain le plus considérable.

Certaines communes de l'arrondissement d'Yssingeaux retirent de grands avantages de l'enfouissement du lupin, au moment où cette plante a pris tout son développement. L'introduction de ce procédé, dans d'autres communes du département, serait un perfectionnement qui mérite d'être encouragé. *Bulletin agr.*, *tom.* I, *pag.* 276.

4° *Hersage des céréales au printemps.*

A celui qui aura hersé au printemps la plus grande surface des terres ensemencées en froment.

Ce procédé est indiqué et recommandé comme très-avantageux, pag. 59 et suivantes du Ier tome du *Bulletin agronomique*.

5° *Semis du seigle à la Saint-Jean.*

A ceux qui auront ensemencé, à la fin de juin ou au commencement de juillet, le plus grand espace de terrain convenablement préparé, en seigle ordinaire, et qui, après l'avoir fauché ou fait manger sur place pendant l'automne, auront obtenu, l'été d'après, la récolte la plus abondante.

D'heureux essais de ce mode de culture ont prouvé que le seigle ordinaire s'y prêtait tout aussi bien que la variété appelée *seigle de la Saint-Jean* par les marchands de graines.

6° *Culture du chanvre et du lin.*

Aux agriculteurs du département, qui auront semé en lin, et à ceux des deux arrondissements

du Puy et d'Yssingeaux, qui auront semé en chanvre le plus grand espace de terrain.

Cet espace devra être au moins de 20 ares pour le chanvre et de 10 ares pour le lin. *Bulletin agron.*, *tom.* II, *pag.* 98.

7° *Défoncements partiels ou successifs des terres arables ou incultes.*

A ceux qui auront ouvert et comblé, dans l'espace d'une année, le plus grand nombre de mètres de tranchées, d'après le procédé de M. le comte de Machcco. Le canton de Paulhaguet est excepté du concours.

Ce procédé consiste à creuser, à environ 3 mètres de distance, des fosses ou tranchées d'un mètre 60 centimètres de large et de 40 centimètres environ de profondeur. On y enfouit ou l'on en retire les pierres qui en proviennent. Quelques années après, on ouvre de nouvelles tranchées dans les intervalles des premières, et l'on parvient ainsi à défoncer de grandes surfaces bien plus avantageusement que par une seule opération.

(*Annales de la Société*, *pour* 1834.)

8° *Attelage d'un seul bœuf ou d'une seule vache.*

A ceux qui justifieront avoir labouré, sarclé ou ensemencé une surface d'un hectare au moins avec une charrue attelée d'un seul bœuf ou d'une seule vache.

Il est évident que dans les labours superficiels, tels que ceux nécessaires pour l'ensemencement des grains, le sarclage à la raie des fèves et des pommes de terre, ou même des labours d'une profondeur ordinaire en terre légère, n'exigent pas

l'emploi de la force entière de deux bœufs ou de deux vaches. On obtiendra dans ce cas-là une notable économie de semence et d'argent, en n'employant qu'un bœuf ou une vache.

9° *Instruments d'agriculture perfectionnés.*

Une prime sera accordée aux agriculteurs ou fermiers de chacun des trois arrondissements qui auront acheté une charrue à la Dombasle ou charrue Rozé, du grand ou du petit modèle, une charrue à oreilles mobiles, une herse à dents de fer, ou tout autre instrument perfectionné. Cette prime sera de 15 francs pour les instruments du prix de 50 fr. et au-dessous, et de 20 francs pour ceux au-dessus de ce prix.

Les charrues à la Dombasle remplacent le travail à la bêche. On peut s'en procurer, à Brive près le Puy, chez M. Mourgues; à Brioude, chez MM. Beraud et Mouret, marchands de fer; à Saint-Didier-la-Séauve, chez M. Massardier, pour les charrues à oreilles mobiles.

Les cultivateurs qui voudront jouir de la prime proposée, auront à adresser à M. le Président de la Société, au Puy, 1° leur facture d'achat; 2° un certificat du Maire de leur commune, attestant que la charrue est en leur possession. Ces pièces doivent être *sur papier libre et sur feuilles séparées.*

10° *Semis et Plantations d'arbres résineux.*

Aux propriétaires qui auront fait les semis ou plantations les plus considérables, selon l'étendue de leurs propriétés, en arbres résineux, tels que pins sylvestres ou communs, sapins, épicéas, mélèzes, etc.

Ces prix seront doublés pour les semis ou plantations exécutés dans les cantons de Pradelles, Fay-le-Froid et Pinols.

11° *Pommiers à cidre.*

A ceux qui auront planté à demeure la plus grande quantité de pommiers à cidre. Le nombre ne pourra être au-dessous de cinquante.

MM. Jacquemet-Bonnefont père et fils, pépiniéristes à Annonay, peuvent fournir un grand nombre de ces pommiers.

Un prix sera aussi accordé à la personne qui aurait greffé avec succès, en pommiers à cidre, la plus grande quantité de sauvageons. M. de Bonneville et M. Liogier offrent de fournir *gratis* des greffes de variétés choisies aux personnes qui en désireraient.

Nota. Les concurrents pour chacun des prix ci-dessus, devront, avant le 10 juin 1843 et années suivantes, faire parvenir leur demande écrite à MM. Borie, docteur en médecine, et Auguste Aymard, secrétaires de la Société, et l'accompagner de certificats délivrés par M. le Maire de leur commune.

La Société se réserve de prendre connaissance, s'il y a lieu, des faits énoncés dans les certificats.

12° *Amélioration des races d'animaux domestiques.*

1° A ceux qui présenteront au concours les vaches laitières les plus abondantes en lait le plus riche en beurre et en fromage, et qui en auront élevé les produits des deux sexes pour les appareiller;

2° A ceux qui auront introduit dans le département des taureaux, génisses ou vaches pleines, de race suisse, du Cantal et du Charolais, ou des moutons mérinos et autres animaux de races choisies.

La prime sera de 20 ou 60 francs pour les races étrangères, selon la beauté des taureaux ou des génisses.

3° A ceux qui présenteront les plus beaux étalons ou les plus beaux élèves en chevaux, mulets, taureaux, génisses et bêtes à laine, nés dans le département.

Ces animaux devront être présentés, chaque année, au Puy, le 30 septembre, jour de la foire de la Saint-Michel, avant 9 heures du matin, sur la place du Breuil, entre la maison de M. Clapier et celle de M. Gire.

La commission, chargée par la Société de les examiner en présence de l'artiste vétérinaire de l'arrondissement, décernera, séance tenante, les primes obtenues. Les propriétaires devront être munis des pièces et certificats de M. le maire de leur commune, constatant l'origine et l'âge des animaux présentés au concours.

§. II. COMMERCE ET INDUSTRIE.

Aux personnes qui auront introduit dans le département une nouvelle industrie ou perfectionné celles déjà existantes, entre autres la fabrication de la dentelle, à celles qui auront perfectionné les métiers et les divers ustensiles employés à fabriquer la toile et les étoffes de laine, et qui auront établi une fabrique de métiers (Une prime de 20 fr. sera accordée aux ouvriers qui en feront l'acquisition). Aux ouvriers ou chefs d'atelier qui auront établi un métier d'étoffe de soie ou de rubans dans les cantons du Puy et autres du département, où cette industrie n'est pas encore introduite. Une prime de 20 fr. leur est également acquise pour chaque nouveau métier qu'ils auront établi. A celles qui auront établi une fabrique de

tapis de pieds, à l'instar de ceux de Nîmes. A celles qui auront établi des clouteries à proximité de nos houillères, ou partout ailleurs que dans les cantons limitrophes du département de la Loire. Enfin, aux fabricants des plus beaux meubles en ébénisterie, etc.

§. III. SCIENCES ET ARTS.

La Société décernera aussi, en 1843 et 1844, dans ses séances publiques, des médailles d'or, d'argent et de bronze, aux auteurs des meilleurs Mémoires :

1° Sur les améliorations dont l'agriculture et l'industrie du département peuvent être susceptibles, sur sa statistique, etc.;

2° Sur un point quelconque de l'Histoire du département, sur ses antiquités, son histoire naturelle, etc.;

3° A l'auteur de la meilleure pièce de poésie, dont le sujet devra être pris dans l'Histoire du département, ou offrir un intérêt local;

4° A l'auteur du meilleur morceau de sculpture, du meilleur tableau ou dessin, de la meilleure lithographie ou gravure représentant un site ou un monument du département.

Les mémoires et dessins envoyés au concours devront porter une sentence et être accompagnés d'un billet cacheté renfermant cette même sentence et le nom de l'auteur. Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix.

Ils devront être adressés à MM. BORIE, docteur en médecine, et Auguste AYMARD, secrétaires de la Société, avant le premier juin de chaque année.

Les mémoires et pièces de vers couronnés seront insérés dans les Annales de la Société : les tableaux, dessins, etc., seront exposés au Musée.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les Membres résidants de la Société.

Prix décernés.

§. I. AGRICULTURE.

La Société a voté des remercîments :

A M. *Colomès*, garde-général,

Pour le succès qu'il a obtenu dans le reboisement de nos montagnes.

A M. *La Roue*, propriétaire à Saint-Voy, l'un de ses membres correspondants,

Pour avoir popularisé dans sa commune l'emploi de la charrue Dombasle.

A M. *Du Chayla*, ancien capitaine de cavalerie, à Monistrol, et l'un de ses membr. correspondants,

Pour avoir dirigé et encouragé l'établissement d'une fabrique de charrues Dombasle, à Monistrol.

Elle a décerné à M. *Tholance-Bouteyre*, au Puy,

Une médaille d'argent,

Pour avoir élevé et présenté au concours une pouliche noir-grisonnant, provenant d'une jument arabe et d'un étalon berrichon.

A M. *Saugues-Sauveur*, propriétaire à Beissac, commune de Saint-Jean-de-Nay,

Une prime de 50 *francs*,

Pour avoir élevé et présenté au concours de 1841 un taureau poil roux foncé, de 14 mois, provenant d'un taureau race du Cantal.

A M. *Jean-Pierre Eyraud*, de Goudoffre, commune des Estables,

Une prime de 40 *francs*,

Pour avoir élevé et présenté au même concours deux taureaux, race du Mézenc, dont un poil noir mal teint, de 19 mois, et le second, poil froment, de 20 mois.

A M. *J.-L. Bouix*, propriétaire à Montival, commune de Champclause,

Une médaille d'argent,

Pour avoir ensemencé 2 hectares 78 ares en pin sylvestre, sur des terres de son domaine de Montival.

A M. *Louis Ponts*, propriétaire à Ourbe, commune de Champclause,

Une prime de 30 *francs*,

Pour avoir ensemencé 1 hectare 36 ares en pin sylvestre.

A M. *Ch.-Léon Bec*, propriétaire à Florat, commune de Saint-Just près Brioude,

Une médaille d'argent,

Pour avoir ensemencé ou en pleine production 6 hectares trèfle, 1 hectare et demi luzerne, 4 hectares trèfle, jarousses, vesces et farouch. Pour avoir opéré en grand des défoncements selon le procédé de M. de Macheco. Pour avoir doublé le nombre de ses bestiaux, en avoir amélioré la race et employé des instruments perfectionnés.

A M. *Joseph Bruschet*, propriétaire à Lantriac,

Une médaille de bronze,

Pour avoir ensemencé 1 hect. 80 ares esparcet et 42 ares luzerne.

A M. *Antoine Borel*, propriétaire au Cluzel, commune de Saint-Eble,

Une médaille de bronze,

Pour ensemencement considérable de colza et de betterave, et plantation de vignes dans des terrains jusqu'alors improductifs.

A M. *Jean Colombet*, taillandier à Monistrol-sur-Loire,

Une prime de 40 francs,

Pour avoir monté une fabrique de charrues Dombasle, sous la direction de M. du Chayla, membre corresp. de la Société.

A M. *Pierre Castanier*, propriétaire à Pradelles,

Une mention honorable,

Pour ses essais de culture de diverses variétés d'orge et de froment.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Quarante-sept primes, de 20 francs chaque, ont été décernées, depuis la dernière séance publique, pour acquisition d'autant de charrues-Dombasle, charrues-Rozé et à versoir mobile, savoir :

A MM. *Besset*, propriétaire à St-Jeure.
Matthieu Lacombe, à Aurec.
Antoine Gaillet, à id.
Joseph Robert, à St-Victor-Malescours.
Jean Deléage, de Montillon (Ste-Sigolène).
Claude Cornillon, de Cornassac, id.
Jean Fauchet, de la Chassagne (St-Just).
Romieux, au Marcet (Salzuit).
Jean Sabatier, à la Brequeille (Mazerat-Auroure.)

A MM. *Antoine Monier*, des Saules (Mazérat-Auroure).
Joseph Romeuf, à Censac-Lavaux.
Gervaise, à Lantriac.
Jacques Cornillon, au Pinet (Ste-Sigolène).
Jattée, St-Romain-Lachalm.
J.-B. Boudarel, au Mazet (St-Victor-Malescours).
Louis Riou, au Bourgeas (Chambon).
Jean Hilaire, au bois de Fruges (Ste-Sigolène).
Jacques Royou, au Crozet (St-Didier-la-Séauve).
Ruel, à St-Voy.
Mme de Charbonnel, à Monistrol.
Gabriël Tavernier, aux Rossanges (Saint-Didier-la-Séauve).
Jacques-Louis Dechaux, à St-Voy.
Jean Fayard, à St-Didier-la-Séauve.
Jacques Monier, à Farges (Josat).
Jacques-André Bayon, à St-Ferréol.
Jacques Gaillet, à Aurec.
Jean-Matthieu Nouvet, au Riou (St-Voy).
P. Maigne, à Jaroussier (Censac-Lavaux).
Jean Galand, à Brononcel, id.
Denis Sovignet, au Malploton (St-Victor-Malescours).
Marcellin Gaillet, à Peyro (Aurec).
Antoine Defornel, à Aurec.

A MM. *Jean Roustide*, à Alliac (La Chomette).
Pierre Rodde, à Frugères-le-Pin.
Jacques-Louis Besson, à St-Voy.
Jacques-Louis Gourson, à Fauries (St-Voy).
Antoine Bayle, à Sarniat (Agnat).
J.-L. Besson, à Masalibrand (St-Voy).
Louis Antériou, à Masalibrand (St-Voy).
J.-M. Chave, à la Cheize, id.
P.-L. Royer, à Aulanier-grand, id.
J.-P. Bruyère, aux Beaux (Tence).
J.-P. Chaudier, à Pleyne, id.
Pierre Ruel, fermier à St-Voy.
Claude Blanc, au Roux (St-Voy).
J.-P. Ferrier, aux Hostes, id.
Veuve Descours, à Montgiraud, id.

TAUREAUX-ÉTALONS.

La distribution de taureaux-étalons, qui avait été suspendue pendant quelque temps, continuera d'avoir lieu aux conditions énoncées dans la délibération de la Société, en date du 1er mars 1839. (Voir *Bulletin agronomique*, tome 1, page 33.) Il sera aussi alloué une remise du tiers du prix d'acquisition aux propriétaires et fermiers qui auront acheté, hors du département, des beliers-étalons et des taureaux *de choix*, destinés à la reproduction, moyennant les justifications nécessaires et un engagement de les consacrer, pendant un temps déterminé, à la monte.

§. II. INDUSTRIE DÉPARTEMENTALE.

A Mme *Madelon Pelade*, dévideuse de cocons au Puy,

Une prime de 50 francs,

Pour avoir dévidé les cocons de la plupart des éducations de vers à soie faites dans le pays, et à la charge par elle de former des ouvrières dévideuses.

A M. *Joseph Morgues*, mécanicien à Brives,

Une prime de 150 francs,

Pour établissement d'un martinet sur la Loire, propre à travailler le fer, et pour établissement d'une fabrique de charrues audit lieu.

A M. *Philibert Mathussière*, fabricant de colle forte, au Puy,

Une médaille d'argent,

Pour établissement, au Puy, d'une fabrique de colle forte et première qualité, destinée aux apprêteurs d'étoffes de laine, aux fabricants de chapeaux, etc. Les produits de cette fabrique sont égaux en qualité aux colles fortes de St-Flour.

A M. *Félix Varenne*, fabricant de dentelles au Puy,

Une médaille d'argent,

Pour présentation d'un tableau de dentelle de sa fabrique, remarquable par le dessin et la bonne exécution.

A M. *Alphonse Richard*, fabricant de dentelles au Puy,

Une mention honorable,

Pour les louables efforts qu'il a faits pour accroître et varier les fonds employés jusqu'ici dans la fabrication des dentelles, etc.

A M. *Jean-Jacques Mazoyer*, fabricant d'étoffes et de schalls au Puy,

Trois primes de 20 francs chaque,

Pour établissement d'autant de métiers perfectionnés,

Et une médaille de bronze,

Pour fabrication, avec la laine du pays, de schalls-tartan et autres étoffes nouvelles.

A M. *François Morin*, mécanicien au Puy,

Une médaille d'argent,

Pour avoir exécuté plusieurs mécaniques pour le canetage des bobines, métiers à tisser les étoffes de soie et les rubans, tambours pour le pliage des chaînes des étoffes de soie, un métier anglais pour les étoffes de laine, etc.

A l'*Institution des sourds-muets* au Puy,

Six primes de 20 francs chaque,

Pour l'établissement d'autant de métiers propres au tissage des étoffes de soie, rubans, etc.

A M. *Louis Arnaud*, au Puy,

Une prime de 20 francs,

Pour établissement d'un nouveau métier d'étoffes de soie.

A M. *Crouzet*, sculpteur au Puy,

Rappel de la médaille qui lui a été accordée dans le dernier programme,

Pour avoir fourni le dessin.

A M. *Alexis Rocher*,

Une prime de 30 francs et rappel de la médaille obtenue en 1840,

Pour avoir exécuté une pièce de marqueterie en noyer, sycomore et poirier, à incrustations profondes, destinée à servir de marchepied au grand autel de l'église de St-Paulien, sur les dessins fournis par M. Crouzet.

A M. *Joseph Rabany*, au Puy,

Une médaille de bronze,

Pour invention d'un outil propre à couper des fils d'or et d'argent à l'usage de l'orfévrerie, et pour introduction du procédé du polytypage propre à reproduire les médailles.

A M. *Jean-Pierre Bleu*, ébéniste au Puy,

Une médaille de bronze,

Pour facture d'assemblage d'un secrétaire en palissandre avec incrustations, colonnes torses, perles et encadrement exécutés au Puy.

§. III. SCIENCES ET ARTS.

A M. *Francisque Experton*, né au Brignon et sculpteur à Paris,

Rappel de la médaille d'argent qui lui a été décernée en 1840,

Pour avoir présenté un buste d'Antoine DE SENECTERRE, évêque du Puy. Ce buste est le fruit d'études consciencieuses et d'un talent qui se développe par un travail assidu.

A M. *J.-A. Cubizole*, élève sculpteur, né à Montaury, commune de Monistrol-d'Allier, à Lyon,

Une médaille de bronze,

Pour avoir exposé une figure qui lui a servi de sujet de concours à l'Ecole royale de sculpture à Lyon.

A M. *Michel Savel*, menuisier au Puy,

Une prime de 30 *francs*,

Pour avoir exécuté la plus grande partie des sculptures en bois et en pierre, qui décorent le porche, les deux nouvelles chapelles et les médaillons avec figures, placés au-dessus du nouvel autel du Rosaire dans l'église de St-Laurent, sous la direction de M. le curé Eynac.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans les quatre premiers numéros du tome second du Bulletin agronomique et industriel, *publié par la Société et distribué à MM. les Membres honoraires, résidants, non résidants et correspondants, domiciliés dans le département* (1).

(1) Cette table a pour objet de faire connaître les travaux de la Société en ce qui a rapport à l'agriculture et aux arts industriels.

LETTRE

De M. SENAC, *Membre correspondant, sur les résultats obtenus d'un semis de trèfle fait à sa propriété de Ronzet, commune de Séneujols.*

Ronzet, le 27 juillet 1840.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Alors que dans le département la sollicitude de la Société que vous présidez s'étend à tout et partout, moi que vous avez daigné admettre comme un de vos correspondants, je ne puis vous laisser ignorer les résultats que je viens d'obtenir du semis de trèfle que j'ai fait dans la propriété que je possède à Ronzet, commune de Séneujols.

En 1839, j'ai semé 575 kilos de trèfle dans l'espace de 28 hectares; ils m'ont produit cette année 96,000 kilogrammes et plus de fourrages.

En 1840, j'en ai semé 175 kilos dans l'espace de 9 hectares.

Je ne puis apprécier dans ce moment les résultats de ce dernier semis; mais je puis vous faire part du compte que je me suis rendu du semis de 1839.

Déduction faite de tous les frais, je porte la valeur de ce fourrage à 4 francs les 100 kilo-

grammes, ce qui me donne pour la première coupe un revenu de fr. 3840 pour ces 28 hectares, et de fr. 137, 142 par hectare.

Si la seconde coupe que j'ai à faire encore cette année me donnait seulement la moitié de ce produit, je retirerais 205 francs 713 de revenu par hectare.

En grain, c'est tout au plus si je pourrais retirer les 2/3 de ce produit une fois tous les deux ans, ce qui me représente alors annuellement les 2/6 du produit de ces fourrages.

J'ai lieu d'espérer que l'exemple que je viens de donner ne sera pas perdu.

Evidemment, Monsieur le Président, nous tous habitants des montagnes nous avons un intérêt immense à remplacer une partie de nos guérets par de vastes prairies artificielles, et nous devons à la Société une reconnaissance bien grande de nous avoir excités à entreprendre ces améliorations.

Agreez, Monsieur le Président, etc.

SENAC, *Membre correspondant.*

P. S. Je ne dois pas non plus laisser ignorer, M. le Président, qu'en 1836 j'ai fait une plantation de 400 pieds d'arbres à fruit, dont la réussite a de beaucoup surpassé mon attente. Un an après leur plantation, ils ont commencé à me donner du fruit qui parvient à une parfaite maturité et qui se conserve jusqu'à la fin de juin et même au-delà. La récolte devient chaque année plus abondante. Actuellement elle suffit pour ma consommation.

RAPPORT

Fait à la Société, dans sa séance du 5 février 1841, *sur les plantations de mûriers et sur l'éducation des vers à soie faite en* 1840, *par M.* G. de LACHAPELLE, *Membre résidant.*

Commissaires : MM. JOYEUX, Félix ROBERT, DE LAVALETTE, *Rapporteur.*

Dans une de vos séances précédentes, vous avez nommé M. de Lachapelle, Membre correspondant de votre Société. Vous avez pensé que ce titre était dû au propriétaire plein de zèle et d'ardeur qui faisait d'immenses efforts pour naturaliser, dans une partie de notre département, la culture en grand du mûrier et l'éducation des vers à soie.

M. de Lachapelle a répondu à votre choix par de nouveaux travaux, et il a pris rang parmi vous en faisant un rapport sur son exploitation. Vous avez jugé le rapport digne de figurer dans vos Annales. Il sera connu de ses nombreux lecteurs et le brillant succès qu'il constate donnera un nouvel essor à l'industrie séricicole.

Cette industrie, Messieurs, depuis longtemps vous en avez connu toute la puissance; elle fait la richesse de nos voisins du Vivarais depuis 1815,

époque où le commerce de la soie a pris un si grand développement. La partie du Vivarais qui cultive le mûrier est peut-être le pays le plus riche de la France. Ne croyez pas, Messieurs, qu'elle doive cet avantage à son heureux climat; je le sais par expérience, le mûrier prospère encore dans la région qui cesse d'être propre à la culture de la vigne. Je suis convaincu qu'on ignore toute la puissance de végétation de cet arbre précieux. Une culture convenable le naturaliserait sur la plupart des coteaux qui encaissent les principales vallées de notre département. Cependant, il faut en convenir, beaucoup d'essais n'ont pas été heureux; on a peu connu la nature du sol et des sites qui conviennent au mûrier. On l'a planté avec peu de soins; on l'a négligé après sa plantation; on a trop tôt exigé ses produits; enfin, on cueille ses feuilles sans précaution et souvent hors du temps convenable. Mais ne désespérons pas, Messieurs, et détournant nos regards de quelques essais infructueux, contemplons, avec une douce satisfaction, les progrès de l'industrie séricicole dans notre département. Au Puy même, nos compatriotes ont vu avec étonnement le cocon produit de notre sol se dévider sous la main des fileuses. A Vorey, M. Labatie a déjà eu de beaux et grands succès que vous avez encouragés. Si son exemple était plus généralement suivi, les coteaux qui bordent

la Loire, si propres au mûrier, posséderaient bientôt une nouvelle et riche culture.

Mais, il faut en convenir, rien ne peut se comparer aux travaux auxquels s'est livré M. de Lachapelle. Aux environs de Brassac, sur la limite même de notre département, plus de trente hectares sont plantés en mûriers, formant une des plantations les plus considérables de la France. Si un pareil espace de terrain était planté en mûriers à Aubenas, le propriétaire pourrait espérer 8000 quintaux de feuilles et de quoi élever 400 à 450 onces de vers à soie: avez-vous jamais entendu parler d'une semblable exploitation ?

M. de Lachapelle porte moins haut son ambition, il met plus de sagesse et de modération dans ses calculs. Nous voyons qu'il espère élever incessamment cent onces de graines par an, tout en divisant la récolte de sa feuille en deux annuités, de manière que ses arbres aient une année de repos. Si son exploitation peut recevoir un aussi grand développement, ce ne sera cependant que dans quelques années qu'elle l'aura complètement obtenu. Ses plantations sont encore trop jeunes, et il faut bien des années pour qu'un mûrier à haute tige rapporte 50 livres de feuille. Cette année il en a élevé 21 onces; il avait de la feuille pour 8 onces de plus. Moins de 17 quintaux de feuille lui ont donné un quintal de cocon; c'est un succès extraordinaire. Dans les magna-

neries du Vivarais, on regarde comme un produit satisfaisant 100 livres de cocon pour 20 quintaux de feuilles.

A la filature, dix livres de cocons lui ont rendu plus de la livre de soie; c'est encore un succès extraordinaire, mais la suite nécessaire d'un premier succès. Plus la récolte des cocons est belle, et plus le cocon est riche en soie. M. de Lachapelle a de grands bâtiments pour son exploitation; mais leur emplacement est dans le bas de sa propriété. Il a le projet de les transporter sur un point plus aéré et de les augmenter. Pour élever 100 onces de graines, il faut en effet des bâtiments d'une grande étendue.

Tel est, Messieurs, l'exposé des travaux de M. de Lachapelle; ils sont utiles et je puis même dire glorieux pour le département. Déjà, je le sais, son exemple a produit d'heureux résultats; dans son voisinage, on s'occupe beaucoup du mûrier. A Auzon, M. Bardy, maire de cette commune et l'un de vos membres correspondants, a une belle plantation. De proche en proche, la culture du mûrier gagnera le long de l'Allier et finira, il faut l'espérer, par s'étendre jusqu'à nous.

Lorsque M. de Lachapelle fut nommé membre correspondant de la Société, il habitait la campagne pendant toute l'année; aujourd'hui qu'il passe les hivers au milieu de nous, vous vous empresserez, je n'en doute pas, de resserrer les

liens de confraternité qui vous unissent à lui en plaçant son nom sur le tableau des Membres résidants de la Société. Si son exemple encourage la plantation des mûriers, son expérience ne vous sera pas moins utile pour diriger ceux de nos compatriotes qui voudront marcher sur ses traces. M. de Lachapelle ne se contente pas, comme beaucoup d'agriculteurs, de planter des arbres et de suivre, pour l'éducation des vers à soie, une routine souvent absurde; il étudie les progrès de la science séricicole, il consulte les ouvrages que l'on publie chaque jour sur cette branche importante de l'agriculture, il interroge les savants praticiens qui se livrent à des expériences nouvelles, et cette année même il se propose de suivre le cours pratique de M. Camille Beauvais.

Vous comprenez, Messieurs, combien son expérience et son instruction nous deviendront utiles. Vous devez aussi cet encouragemement à l'agriculture. Ne l'oublions pas, Messieurs, notre Société est avant tout une réunion agricole. Plus ami des beaux-arts que vrai connaisseur, je craindrais, en encourageant l'artiste, de donner une preuve de mauvais goût; en agriculture, je n'ai pas cette crainte : tout effort pour sortir de la malheureuse routine qui retient nos paysans dans la misère, toute tentative pour introduire dans nos montagnes de nouveaux arbres, de nouvelles cultures, pour élever de plus belles

races d'animaux; en un mot, toute expérience nouvelle et utile mérite nos encouragements; car elle peut un jour faire la richesse de notre département.

LETTRE

Adressée à la Société, par M. Doniol, *sur les avantages de la culture du colza et autres objets d'économie rurale.*

Barlière près Brioude, 5 septembre 1842.

Messieurs,

Parmi les améliorations qui ont été l'objet de votre sollicitude, entre autres services que votre Société a rendus à ce département, il convient de placer en première ligne les progrès qu'a faits l'agriculture. Ces progrès sont réels, positifs; ils sont visibles aux yeux de tout le monde. Il est certain, en effet, que la production des objets de consommation, obtenus depuis longtemps dans cette contrée, a considérablement augmenté, tandis que vos indications judicieuses, vos encouragements soutenus y en ont naturalisé d'autres d'une importance majeure : telle est la plantation du mûrier aux vers à soie; telle est la

culture du colza; cette graine oléagineuse, qui enrichit les départements du Nord et qui donne les résultats les plus satisfaisants dans celui-ci et dans toute l'Auvergne, est encore loin cependant d'être cultivée aussi en grand que ses besoins le comportent. L'importation qui s'en fait de l'Alsace, de la Flandre et de la Picardie, nous enlève, chaque année, une énorme masse de capitaux, dont une partie seulement nous revient par quelques achats de dentelles et de bestiaux; mais cette exportation est plus que compensée par l'envoi qu'ils nous font des tissus de lin, de chanvre et de coton, dont leurs fabriques fournissent presque exclusivement à notre consommation. Ainsi on peut dire qu'en l'état des choses, l'huile de colza indigène n'a fait que remplacer l'huile de noix, dont la récolte diminue, chaque année, par l'arrachement des arbres qui la produisent, ce qui est en général à mes yeux une amélioration agricole, et nous sommes toujours restés à cet égard tributaires du Nord. Pour établir combien il y aurait de l'intérêt à donner plus d'extension à la culture de cette plante oléagineuse, je me permettrai de citer ma propre expérience. Depuis cinq ans, j'en ai toujours fait semer un hectare qui m'a constamment rendu, année commune, dix-huit hectolitres de graine, et cela sans fumure, sur un terrain à froment de médiocre qualité et après un simple labour à l'araire Rozé. Chaque hectolitre

a rendu en moyenne 15 kilos d'huile, que j'ai vendue, *en gros*, à 1 franc 16 centimes le kilo, d'où est résulté un produit de 500 et quelques francs, chiffre plus élevé de près de 2,5 de celui qu'aurait produit un semis en froment. Si on considère maintenant que, depuis plus d'un an, l'huile de colza a été vendue en détail jusqu'à 1 fr. 70 c. le kilo, la Société restera convaincue qu'elle doit redoubler d'efforts pour exciter encore la culture de cette plante si précieuse. L'augmentation que je viens de signaler, provient de ce que le colza ne réussit pas toujours bien dans le nord de la France; il y est souvent détruit par la gelée. Il n'en est pas ainsi dans les parties de ce département dont la température est moyenne; je ne l'ai jamais vu s'altérer sensiblement par le froid.

Mais je n'ai pas encore parlé, Messieurs, de la plus importante des améliorations que vous avez obtenues, de celle qui doit vous donner le plus de satisfaction.

Comprenant que l'éducation et l'engrais du bétail de toute espèce sont la base de toute bonne agriculture; prévoyant qu'avec l'augmentation du bien-être des masses arriverait un accroissement sensible dans la consommation de la viande; jugeant enfin que, pour fournir à ce surcroît de consommation, il fallait augmenter la matière consommable, et que pour arriver à ce résultat, il

fallait pousser à la culture de toutes les plantes fourragères et des tubercules de toute sorte, à la formation des prairies artificielles de toute nature, assurés que vous étiez d'ailleurs du succès, par les exemples de l'agronome distingué que vous comptez parmi vos membres, et que l'arrondissement de Brioude a le bonheur de posséder; vous vous êtes occupés, dès l'abord, des moyens de persuader à tous les propriétaires de ce département combien ils avaient intérêt à abandonner leurs habitudes routinières, à proscrire le système des jachères; vous avez usé de tous les moyens de persuasion pour leur faire adopter de meilleures méthodes, des instruments perfectionnés; vous avez fait enfin beaucoup d'efforts pour les convaincre qu'il n'est pas de terrain qui ne soit propre à la production d'un fourrage quelconque, et vous êtes parvenus à rendre évident pour tout le monde que principalement les semis de trèfle, de sainfoin, doivent changer complètement la face du pays, en en augmentant beaucoup le bien-être.

Indépendamment de mes essais en ce genre, qui ont eu les plus étonnants résultats, car sans eau j'ai converti en prairies, donnant une forte première coupe de fourrage (1) et un regain très-

(1) Chaque hectare me rend toujours 5 à 6000 kilos de foin.

fourni, des terres qui passaient pour les plus stériles de la contrée; car j'ai remplacé l'espèce bovine la plus chétive par la grande race du Cantal, croisée avec la Suisse; car j'en ai quintuplé le nombre, et j'engraisse 250 à 300 moutons, où l'on avait de la peine à en engraisser 70 (et encore n'ai je pu faire consommer jusqu'ici que la moitié de mes foins, à défaut de locaux assez vastes pour les engranger et pour placer le bétail). Indépendamment, dis-je, des étonnants résultats que j'ai obtenus, les villages qui m'entourent sont, si je puis m'exprimer ainsi, en complète révolution agronomique. L'un, celui de Bard, commune de Bournoncle-Larcche, dont le sol est argilo-calcaire, a adopté, à mon exemple, la culture du sainfoin, et ses habitants, comme moi, ont passé subitement de la disette la plus fâcheuse de fourrage à la récolte la plus abondante; les bestiaux y ont doublé en nombre et en force, et, après quatre coupes de sainfoin, les terres où l'on recueillait à grand'peine auparavant le grain 3 à 4 pour 1 en blé, une année sur deux, ont rendu, pendant deux années consécutives, le grain 8 à 10 en première qualité. — Un autre village, celui de Reilhac, commune de Vergongheon, dont le sol est argilo-granitique, s'en est tenu à la culture du trèfle, en en répandant, d'après mon indication, au printemps, la graine sur les seigles et froments semés à l'automne pré-

cédent. Les rendements ont été tels que, dans ce village, qui n'est composé que de 38 feux et où il n'y a que de très-petits propriétaires, le nombre des vaches y a également doublé et qu'on trouve aujourd'hui chez la plupart de ses habitants un élève de belle et forte espèce, par le soin qu'ils ont d'amener leurs vaches à la saillie de mes taureaux. Avant qu'on songeât à la culture du trèfle, un seul de ces villageois, le plus aisé, faisait annuellement un élève d'espèce médiocre; en ce moment, on en compte quinze.

Vous avez bien compris, Messieurs, qu'il ne suffisait pas d'accroître les fourrages et que l'amélioration des différentes races de bétail devait en être la conséquence; ainsi vos encouragements n'ont pas manqué pour pousser à cette grande innovation. Non seulement vous avez provoqué l'introduction d'espèces bovines plus fortes, par des achats d'étalons que vous avez fait faire, mais encore par des récompenses accordées aux personnes qui vous seconderaient à cet égard, en se pourvoyant elles-mêmes de vaches mères et de taureaux étrangers. La distribution des primes que vous faites annuellement au concours, a dû vous convaincre que vos efforts n'ont pas été sans succès. Ils auraient été encore mieux constatés, si ces concours n'avaient pas été bornés au seul chef-lieu du département et si, comme cela se pratique chez nos voisins du Cantal et du

Puy-de-Dôme, ces concours étaient multipliés et avaient lieu par circonscriptions cantonnales. Il est hors de doute qu'il vous arrive en effet rarement des bestiaux des arrondissements de Brioude et d'Yssingeaux, à cause de l'éloignement. L'administration municipale de la ville de Brioude a eu l'heureuse idée de vous suppléer à cet égard. Elle a eu la satisfaction de juger, cette année, que sa commune et celles qui l'avoisinent sont dans une véritable voie de progrès.

S'il faut encore une fois, Messieurs, vous parler de moi, je vous dirai que j'ai eu le bien doux plaisir de voir que les trois quarts au moins des jeunes bêtes présentées à ce concours, ont eu pour pères mes taureaux, et que la plupart de toutes celles, mâles et femelles, qui ont été primées, en sont issues.

Vous continuerez certainement, Messieurs, à exciter pour votre part le pays à ne pas s'arrêter dans cette voie. Il y va de son intérêt le plus cher et le plus immédiat, en présence des demandes réitérées, bien inconsidérées et bien inconséquentes, il faut le dire, des habitants de la capitale et de plusieurs villes manufacturières de France. Ces demandes qui sont appuyées aussi bien légèrement par presque tous les journaux de Paris, ont pour but l'introduction en franchise du bétail étranger. Mais indépendamment de ce que l'adoption de cette demande imprudente porterait

le coup le plus funeste à l'agriculture, de ce qu'elle arrêterait aussitôt l'essor qu'elle a pris pris depuis quinze ans, comment ces populations industrielles ne comprennent-elles pas qu'elle serait également ruineuse pour elles? Le produit de nos manufactures a en effet son principal écoulement dans le pays même; l'exportation n'est rien comparativement à la consommation locale. Cette consommation seule leur a donné la vie, et elle a grandi avec l'aisance de notre population agricole, qui forme plus des 3/4 des habitants de la France. Cette aisance lui est venue des progrès qu'elle a faits dans le travail de la terre et de son rendement brut. Si on la lui enlève, elle redeviendra pauvre et malheureuse; elle reprendra les sabots et les haillons qu'elle avait auparavant; alors les produits manufacturiers resteront encore plus en magasin et leurs ouvriers en seront encore plus à plaindre. On aura vainement fait baisser le prix de la viande, ceux-ci auront moins qu'auparavant les moyens d'en acheter; tout le monde en souffrira et il faudra encore en revenir à la production indigène. Mais combien faudra-t-il d'années pour réparer le mal et la faute qu'on aura commise?

DONIOL, *Membre correspondant.*

AVIS DIVERS.

1° TAUREAUX-ÉTALONS.

Il a déjà été donné plusieurs fois connaissance à MM. les Membres de la Société, résidant dans le département, de la délibération qui a rapport au placement des taureaux-étalons, races du Mezenc et du Cantal, à un tiers au-dessous de leur prix d'achat, sans autre obligation que celle de les employer à la monte dans leur canton, jusqu'au moment où l'on est dans l'usage de les faire tailler.

Les subventions accordées au département, avec cette destination spéciale, ne sont point encore épuisées. Tous les Membres de la Société sont, en conséquence, invités à en donner connaissance à leurs fermiers et à leurs voisins qui voudraient profiter de l'avantage qui leur est offert.

Ils indiqueront, dans leur demande adressée au Président de la Société, laquelle des deux races, du Mezenc ou du Cantal, ils préfèrent avoir. Jusqu'à présent l'achat des étalons du Mezenc a été rendu difficile, à raison de la maladie qui a régné si longtemps dans cette partie du département. C'est pour cette raison que quelques demandes de taureaux de cette race n'ont pu être remplies. Elles le seront incessamment.

2° DISTRIBUTION DE GRAINES.

La Société a cru devoir renouveler, encore cette année, ses distributions de graines de *grosse carotte champêtre blanche à collier vert*, de *betterave champêtre et de Silésie mélangées*, pour certains cantons, et de *chanvre gigantesque du Piémont*, pour ceux où le chanvre ordinaire est plus particulièrement cultivé. Les essais plus ou moins heureux qui ont eu lieu pour le *maïs*, l'ont engagée à en envoyer encore dans les cantons les plus tempérés.

Elle adresse aussi, cette année, de la graine de *lin de Riga*, à tous ses correspondants. L'instruction qu'elle donne dans son *Bulletin agronomique*, page 98, mettra à même de faire quelques essais sur cette culture, qui est susceptible de se répandre dans les parties les plus froides comme dans les plus tempérées du département.

Elle sollicite avec instance, de la part de MM. les correspondants, des notes aussi succinctes qu'ils le voudront, sur le résultat de ces différents semis, afin qu'elle puisse juger de l'opportunité du renouvellement de ses distributions. Elle a surtout besoin de renseignements sur le succès et sur la question de dégénerescence du chanvre du Piémont.

La Société espérait aussi pouvoir faire, cette année, une distribution de *pommes de terre jaunes*.

hâtives, dont les avantages sont depuis longtemps appréciées par quelques-uns de ses Membres résidants et correspondants. Elle s'est vue obligée de la renvoyer à l'année prochaine, afin de pouvoir la faire en quantité suffisante, pour donner quelque importance à la culture de la première année.

Cette variété mûrit généralement avant l'époque des moissons (du 25 juin au 10 juillet dans les cantons du Puy et de Brioude). Ses produits sont abondants et d'une bonne qualité. Elle ne dégénère pas. L'avantage qu'elle offre de pouvoir servir à la nourriture des moissonneurs, celui non moins précieux de débarrasser de bonne heure le sol et de permettre son ensemencement en temps opportun, font regretter à la Société de n'en avoir pas eu cette année à sa disposition en quantité nécessaire à une distribution générale et suffisamment abondante.

3° ÉPICÉAS DE DEUX ANS.

La Société a annoncé, pag. 62 et 82 du premier numéro du *Bulletin agronomique*, qu'une distribution de 100 épicéas de deux ans, en paquets enveloppés de mousse, seraient adressés cette année à tous les Membres de la Société résidant dans le département. Elle renouvelle l'invitation qu'elle leur a déjà adressée, pour donner à ce premier essai les soins qu'elle a indiqués comme nécessaires à sa réussite.

Aussitôt qu'une température plus douce le permettra, ces épicéas lui seront adressés d'Annonay. Elle mettra la plus grande célérité à les faire parvenir à ceux de ses Membres qui ont bien voulu se charger jusqu'ici dans chaque canton de la distribution de ses envois de graines. Elle leur recommande la même célérité pour les faire parvenir à MM. les correspondants de leur canton, et à les tenir en attendant dans des lieux frais ou dans la terre humide.

DE L'AMÉLIORATION

DES RACES CHEVALINES

PAR

LA DOUBLE INFLUENCE DU MÉTISSAGE ET DU RÉGIME;

Par M. Eug. Assézat de Bouteyre, *membre résidant.*

En 1840, un dépôt d'étalons royaux fut créé au Puy : pendant la première année le nombre des juments présentées fut assez restreint; car cette création était une chose nouvelle qui avait besoin, pour s'impatroniser dans la ville et surtout dans les campagnes, de la double sanction du temps et de l'expérience. Heureusement que les résultats obtenus ont été tels qu'on devait les attendre : si les premiers produits n'étaient pas parfaits, il suffisait de les voir pour se convaincre qu'ils participaient de la noblesse de leurs pères, et vis-à-vis certains de nos compatriotes assez incrédules à l'endroit des théories, cette amélioration évidente et palpable était déjà un argument assez fort en faveur du dépôt d'étalons. Le premier pas était fait, et la Société d'agriculture, dont la constante sollicitude vient incessamment en aide

à tout ce qui intéresse la prospérité du pays, acheva de rallier les propriétaires à ce mode d'amélioration pour nos races chevalines, en créant des primes pour les poulains et pouliches les plus remarquables par la pureté de leurs formes.

C'était agir sagement, c'était encourager la production, en joignant à la conviction qu'avait le propriétaire d'obtenir de sa jument, par son accouplement avec un étalon royal, un sujet distingué et d'une facile défaite, l'espérance de voir ce même sujet obtenir un prix dans le concours annuel.

Aussi, faut-il le reconnaître, sous l'influence de ces mobiles si énergiques, l'intérêt et l'amour-propre, le nombre des saillies opérées s'est considérablement accru de 1840 à 1843, et par suite l'administration des haras a porté à quatre le nombre des étalons de la station du Puy : ce nombre n'était dans le principe que de deux. Nous allons dès à présent, pour justifier ce que nous avançons, donner à nos lecteurs un relevé exact des opérations de la station du Puy, de 1840 à 1843.

En 1840, il y avait deux chevaux de selle, *Derviche*, demi-sang arabe, et *Franck*, demi-sang anglais : pendant le cours de la monte, 79 juments leur ont été présentées.

En 1841, *Chamois*, pur sang anglais, d'espèce de selle, et *Quêteur*, carossier normand, ont sailli 120 juments.

L'année suivante, l'administration des haras, dans la prévision d'une progression croissante, adjoint à ces deux étalons *Lerdan*, cheval de selle arabe demi-sang, et d'après le registre, le nombre des saillies s'élève à 158.

Enfin, en 1843, au 23 juin, les saillies atteignent le chiffre de 192 (1), et le dépôt compte quatre chevaux, dont trois, *Chamois*, *Lyne* et *Quêteur* sont de pur sang anglais, arabe et normand, et le quatrième, *Virtuose*, carossier et demi-sang anglais.

Il y a dans cette progression constante, considérée à son véritable point de vue, le genre d'une industrie nouvelle pour notre pays; et si ce germe n'est pas étouffé par la négligence ou l'erreur, peut-être pourrons-nous donc dans un avenir prochain, arriver, non pas à être un pays d'exportation chevaline, comme certaine contrée d'Angleterre, d'Allemagne ou de France, mais à ne plus être tributaire de l'étranger et à suffire, à l'aide de chevaux indigènes, à notre propre consommation.

Il y aurait à cela deux avantages immenses: le premier, que nous enseigne l'économie politique, serait de ne pas faire sortir du pays, en échange des chevaux achetés chaque jour, des capitaux à

---

(1) Ce nombre s'est élevé à 203.

jamais perdus pour nous. Ces capitaux, s'ils n'avaient pas cette destination, se jeteraient avec avantage pour tous, dans notre industrie agricole et manufacturière, ils donneraient des produits et se multiplieraient, tandis qu'aujourd'hui nous recevons à leur place des chevaux qui s'usent vite, et qui après un certain temps ont perdu toute leur valeur. Le second avantage, fort précieux aussi, serait d'avoir des chevaux élevés dans le pays, habitués à nos fourrages, à nos eaux, aux inégalités de notre sol, et par suite exempts de toutes ces maladies qu'engendrent et le changement de régime et le changement de climat.

Mais pour arriver à nous approvisionner dans le pays, il faudrait que la Haute-Loire fournît de bons chevaux, et cela ne sera pas possible tant que l'on suivra de vieilles routines, et qu'on remettra au hasard seul le soin de former nos élèves; il faudrait, au contraire, veiller d'abord au croisément des races, ensuite seconder par un régime rationnel et de tous les jours le travail de la nature chez le poulain, et favoriser le développement de toutes les qualités nécessaires à un beau et bon cheval.

On ne doit pas se dissimuler que ce genre d'industrie exige chez celui qui s'y adonne une grande sagacité et des soins constants. Il faut avouer aussi que si les risques de mort ne sont pas plus grands pour les chevaux que pour les

autres animaux, la perte d'un cheval est cependant plus sensible, pour le cultivateur, que celle d'un veau ou d'une génisse, parce que la nourriture d'un cheval, telle qu'elle doit être, est plus coûteuse, et sa valeur vénale, à l'époque où la vente s'effectue ordinairement, est plus grande que celle de ces deux animaux. Mais de là il ne faut pas conclure que l'élève du cheval ne présente pas de bénéfice : cette opinion erronée de certains propriétaires qui, par suite de leur négligence, perdent des chevaux ou produisent des animaux défectueux et d'une difficile défaite, est facile à réfuter par l'exemple des éleveurs du Limousin, du Perche et de la Normandie, qui prospèrent et s'enrichissent. Seulement, ils donnent des soins éclairés à leurs élèves, et les beaux résultats qu'ils obtiennent sont dus au travail et à une avance nécessaire de capitaux. Dans la Haute-Loire, nous arriverions sans doute aux mêmes résultats à l'aide des mêmes moyens, surtout si nous étions imbus de cette maxime éternellement vraie, *que l'on n'a rien pour rien.*

Jusqu'à ce jour, on doit le dire, la grande majorité de nos chevaux indigènes sont remarquables par leur mauvaise structure, leur état de souffrance et de malpropreté; les chevaux bien conformés et bien tenus sont malheureusement de rares exceptions. Et cependant chez quelques individus de race abâtardie par l'incurie invétérée

des propriétaires, on retrouve certaines qualités physiques qui sont l'apanage des races nobles. Il n'est pas rare de rencontrer chez un cheval de paysan, tantôt une tête fine et sèche, tantôt quatre membres sains, nerveux, d'un bel aplomb, terminée par un sabot d'une excellente corne et d'une forme distinguée; mais par compensation la poitrine est étroite, l'abdomen proéminent, la croupe maigre, et les qualités qui existent sont tellement absorbées dans un ensemble désagréable qu'il faut pour les reconnaître un œil scrutateur et exercé; somme toute, le cheval est laid, incapable de faire jamais un cheval de selle, de voiture ou de trait; il n'a par conséquent aucune valeur vénale.

A quoi cet état de dégradation doit-il être attribué? A deux causes principales: la première, c'est le mauvais régime alimentaire auquel nos chevaux sont soumis, joint à l'état de malpropreté dans lequel on les laisse croupir; la seconde, sur laquelle nous nous expliquerons plus tard, c'est le métissage mal entendu.

Je dis que le régime alimentaire de nos chevaux est vicieux, et qu'il y aurait à le modifier, avantage pour le cheval comme pour le propriétaire. On leur donne chez presque tous les propriétaires de 8 à 15 kilogrammes de foin par jour, fort peu ou point de paille, et deux ou trois litres d'avoine quand ils doivent être soumis à un travail pénible;

à cela ajoutons encore qu'on les panse rarement et qu'on les panse mal. Aussi le cheval fût-il plein de feu, il ne tarde pas à perdre son énergie et sa vigueur ; l'abdomen se développe bientôt aux dépens de la poitrine, et le rend impropre à supporter une course rapide; l'haleine devient courte parce qu'à chaque mouvement les intestins trop développés gênent les fonctions des poumons, et cet état chronique a souvent une conséquence fatale, il rend l'animal poussif. Il est donc nécessaire d'abandonner ce régime vicieux pour recourir à celui qu'indiquent la théorie et l'expérience; et s'il engendre une dépense journalière un peu plus forte, cet excédant est largement compensé par les services qu'on est en droit d'exiger et qu'on obtient du cheval convenablement nourri, et par la facilité que l'on a à s'en défaire à un bon prix, si on désire le vendre.

Citons à l'appui de nos paroles un exemple bien connu : il n'est personne qui ne sache combien est grande la supériorité des chevaux anglais sur les nôtres; elle est incontestable pour tout homme qui ne met pas sa vanité nationale à la place de sa raison. Certaines races françaises se distinguent par leur grâce et la souplesse de leurs mouvements, elles sont plus agréables, plus faciles à manier que les chevaux anglais, mais on leur demande en vain la vigueur et l'énergie musculaire de ces derniers. De plus, le cheval anglais allie à la

beauté une conformation robuste, qui fait de lui un cheval de luxe et un cheval de fer; aussi dans les capitales il fournit presque seul aux besoins des classes riches, et sur tous les marchés de l'Europe il atteint un prix exhorbitant.

Et cependant, il y a deux cents ans, l'espèce chevaline était dans un tel état d'infériorité en Angleterre, qu'Henri IV envoya à Elisabeth dix chevaux de notre excellente race percheronne, et ce présent fut estimé à une grande valeur par la souveraine à laquelle il était destiné. D'où vient donc la supériorité actuelle de nos voisins? Uniquement, je le répète, de l'influence d'un régime alimentaire et d'un métissage bien entendus, continués pendant de longues années avec constance et intelligence.

Les Anglais se dirent avec raison que le cheval étant destiné à des courses de longue haleine, il était nécessaire de développer à la fois chez lui les systèmes musculaires et la cavité pectorale: le système musculaire pour qu'il pût soutenir plus longtemps les efforts qu'exigent une locomotion rapide; la cavité pectorale, pour que le jeu des poumons pût se faire avec une grande liberté, et que la fréquence des inspirations et des expirations ne vînt pas arrêter le cheval dans sa marche. Il restait à trouver le meilleur comme le plus prompt moyen d'arriver à ce résultat, et à l'aide du raisonnement ce fut chose facile. Les

chevaux arabes, turcs et persans, souches de la race actuelle des purs sang anglais (1), possédaient à un haut degré toutes les qualités que l'on désirait obtenir; et comme dans le principe la nature ne les avait pas créés différents des autres chevaux, on se demande s'ils ne les devaient pas à leur nourriture exclusivement composée de paille et d'orge.

Alors des essais judicieux furent tentés : on soumit le cheval anglais à ce régime, c'est-à-dire qu'on lui donna les aliments qui, sous le plus petit volume, contenaient le plus de substances alibiles, et après quelque temps le système musculaire se développa largement, les articulations jadis enfouies dans le tissu graisseux se firent jour, les intestins n'étant plus immodérément chargés se rétrécirent et la cavité abdominale diminua au profit de la poitrine qui prit plus d'expansion, enfin l'économie entière subit une transformation, de lymphatique elle devint sanguine. L'a-

---

(1) On entend en Angleterre, par cheval *pur sang*, celui qui provient sans mésalliance de l'accouplement des étalons arabes, turcs, barbes ou persans, avec les juments de même race, dites *royal mares*, que Charles II fit venir en Angleterre, en 1620; mais comme d'après le *Stud book*, ou livre généalogique des coureurs les plus célèbres, il n'est pas un cheval qui ne compte parmi ses aïeux ou aïeules, un individu dont la pureté est incertaine, la définition la plus exacte du *pur sang*, c'est de dire que l'animal provient d'un métissage très-ancien et très-suivi avec les races d'Orient.

voine fut adoptée comme base de la nourriture, et le foin ne fut plus regardé que comme un accessoire destiné à lester l'estomac. Pour neutraliser l'influence de ce régime surexcitant, qui pouvait à la longue engendrer l'inflammation des organes digestifs, on eut recours à l'emploi des racines pivotantes, telles que les carottes, les navets et les pommes de terre, dont la substance douce et amilacée vient rétablir l'équilibre. Les chevaux nourris de cette manière s'étant bientôt fait remarquer par leur santé et leur vigueur, les Anglais comprirent que la moitié du problème était résolue; aussi dès à présent attribuant au régime une partie de la supériorité sur les nôtres, ils n'hésitent pas de dire : *Ce n'est pas l'ignoble foin, mais c'est l'avoine qui coule dans leurs veines.* Grâces à leurs ingénieuses recherches, ils obtinrent promptement la solution de la seconde moitié du problème par l'emploi logique du *métissage.*

On entend par *métissage*, l'accouplement de deux animaux de la même espèce, mais de races distinctes, et le produit qui en résulte, appelé *métis*, a une organisation particulière qui tient à la fois de celles de son père et de sa mère. On comprend que l'influence du régime est puissante; mais si puissante qu'elle soit, si elle agissait seule elle n'arriverait que tardivement à l'amélioration des races; il faudrait

peut-être la vie d'un homme pour obtenir des résultats marqués, tandis que par l'emploi simultané du métissage et du régime, on soumet le cheval à deux modes régénérateurs dont les excellents effets ne se font pas attendre.

Supposons, par exemple, que l'on accouple une jument de pays avec un cheval arabe *pur sang*, le produit qui naîtra provenant de la fusion de deux races distinctes, n'appartiendra, à proprement parler, à aucune d'elles; mais tout en étant moins beau que son père, il sera supérieur à sa mère par suite de l'assimilation qui se sera faite de quelques-unes des qualités du premier; en un mot, pour me servir d'une expression consacrée, on établira ses rapports avec l'étalon en disant qu'il est *demi-sang*.

Supposons encore que ce produit soit une pouliche, et qu'à l'âge où elle pourra devenir mère à son tour, on la fasse saillir par son père ou tout autre étalon arabe de *pur sang*. Il est évident, par suite de ce raisonnement, que le produit de ce second accouplement se rapprochera plus que le premier du type arabe, puisqu'ici non seulement le père, mais la mère elle-même, ont du sang arabe dans les veines : le produit devient alors *trois quarts de sang*. On arrivera enfin, en suivant cette marche pendant quelques années, à faire disparaître de plus en plus le sang de la mère pour le remplacer par celui du père, et

après un certain nombre de générations (qu'on ne peut préciser tant l'influence du climat et du régime sont variables) le produit aura entièrement abandonné les caractères de la race de ses aïeules, pour se parer des brillantes qualités des chevaux d'Orient. Et s'il n'est pas un cheval de *pur sang*, c'est-à-dire, issu de père et de mère *pur sang* eux-mêmes, la différence entre le cheval *pur sang* et lui n'existera que dans la généalogie; les caractères physiques seront les mêmes, et dans une lutte l'énergie et la vitesse seront peut-être, comme cela se voit fréquemment en Angleterre, du côté de celui dont l'origine remonte à une mésalliance.

Les stations d'étalons sont donc créées pour mettre du sang noble dans les veines de nos chevaux; mais pour que le métissage ait d'heureux effets, la fidélité à la race originairement choisie est une condition essentielle. Si donc à une génération quelconque on abandonne l'étalon de la race adoptée dans le principe, pour recourir à un étalon d'une autre race, fût-il même supérieur en vigueur et en beauté, les heureux résultats du métissage, obtenus à l'aide du temps et de soins assidus, seront entièrement détruits. Cela est facile à comprendre quand on se rappelle ce que nous avons déjà dit.

Raisonnons encore dans la même hypothèse : on veut amender la race du pays par les chevaux

arabes, et l'on a fait constamment saillir les juments et les produits à naître d'elles par des étalons de cette race, quand à une certaine génération un propriétaire, séduit par la beauté d'un étalon anglais, lui fait saillir sa jument en abandonnant les chevaux arabes. Qu'arrive-t-il ? Il arrivera que le produit tiendra par sa mère du cheval de pays et du cheval arabe, et par son père du cheval anglais; que participant de ces types si différents, ce sera un être sans harmonie dans les formes, et, comme le disent les hommes spéciaux, un cheval *décousu*. Il pourra se faire, par exception, que ce métis soit un cheval passable; mais outre que sa naissance aura éloigné le but que l'on s'était proposé, il aura individuellement l'inconvénient de n'appartenir franchement à aucune race. Et que l'on ne se figure pas que cela soit un désavantage purement chimérique pour l'amateur, et surtout pour le marchand de chevaux, l'animal qui se rattache à une race connue est classé à première vue; l'expérience a appris à connaître les qualités qu'il doit tenir de ses pères, sa durée ordinaire, le lieu où il sera facile de le vendre, en un mot, on lui donne de suite un prix, une valeur absolue, que ses qualités personnelles font plus ou moins varier.

Ainsi, par exemple, il y a en France quatre races de chevaux de trait ou de voiture : les *Boulonnais*, les *Bretons* ou *Percherons*, les *Poitevins* et les *Normands*.

Le marchand de chevaux sait parfaitement la valeur des animaux de ces quatre espèces, il les achète sans crainte, assuré qu'il est de leur débit. Il sait que le *Boulonnais*, gigantesque et massif, est le cheval du halage et du brasseur de Paris; que le *Percheron*, plein de feu et de vigueur, est mis en réquisition pour le service des diligences et des postes, et que les *Poitevins* et les *Normands*, plus fins, plus élégants, composent en grande partie les attelages des propriétaires. Maintenant si on lui présente un bon cheval, mais n'appartenant à aucune de ces races, et qui tienne le milieu entre le *Boulonnais* ou le *Percheron*, ou qui se place comme intermédiaire entre le *Poitevin*, le *Normand* ou les chevaux de selle, à quel consommateur pourra-t-il convenir, à quel genre de service pourra-t-il être voué, ce cheval qui n'est franchement ni un cheval de trait, ni un cheval de diligence, ni un cheval de voiture, ni un cheval de selle; comment l'appareiller si cela devient nécessaire ?

Le marchand voit toutes ces difficultés qui s'opposent à un débouché prompt et facile, et comme le commerce, pour prospérer, a besoin d'échanges incessants et qu'il périclite par les lenteurs et les incertitudes, il n'achète pas, ou s'il achète il le fait à un prix assez bas pour n'avoir pas de chance à courir.

Si donc, comme nous l'espérons, nous sommes

parvenus à démontrer qu'il y avait un avantage incontestable à posséder des chevaux de race, le propriétaire devra faire tous ses efforts pour amener ses produits à ressembler le plus possible à celle qu'il aura choisie, et la première condition, pour que cette amélioration devienne complète, ce sera de ne pas détruire, par un croisement inopportun, les améliorations déjà obtenues.

Le choix de ces races comme celui des étalons que l'on destine à régénérer l'espèce d'un pays, sont des conditions non moins importantes que la constance, et cependant, la plupart du temps, le caprice du propriétaire qui choisit pour sa jument un étalon dont la forme le séduit, sans jamais raisonner ce choix, ou la désignation aussi aveugle du garde-étalon, sont les seules influences qui président à l'accouplement. On ne devrait pourtant pas procéder de cette manière.

Les animaux, dans leur état de liberté et guidés par leur instinct, ne s'accouplent que quand il y a entre eux analogie de taille et de force. A ce premier principe il faut en joindre d'autres, découverts à la suite d'observations faites par des hommes instruits et expérimentés; ainsi pour que le produit soit bien conformé et que la mise bas soit facile, l'étalon doit être moins grand que la jument. M. *Huzard*, dans son excellent ouvrage sur les *haras domestiques*, se borne à énoncer

ce fait, sans en donner l'explication théorique; il dit seulement que son expérience personnelle l'a mis à même d'en constater la vérité, et que des témoignages respectables viennent joindre leur sanction à la sienne; voici ses propres paroles (1) :

« Une autre observation qui ne mérite pas moins » de fixer l'attention, c'est qu'en général, dans les » races des chevaux, les appareillements de mâles » un peu plus petits que les femelles donnent des » productions mieux faites, d'un ensemble plus » agréable que des appareillements faits avec des » mâles plus grands et des femelles petites. Si » donc on veut avoir une grande et forte race, ce » sera toujours en choisissant les femelles les plus » grandes et les plus fortes qu'il faudra chercher » à grandir. La force et la taille du mâle contri- » bueront, il est vrai, à cet effet; mais s'il est » plus grand que la femelle d'une manière mar- » quée, il y contribuera d'une manière non moins » avantageuse; les productions seront plus dé- » cousues et d'une apparence moins agréable : ce » qui apporterait quelque retard dans l'améliora- » tion de la race.

» J'en citerai un exemple assez remarquable. » Dans un mémoire envoyé à la Société royale et

---

(1) Des haras domestiques et des haras de l'état en France, par J.-B. Huzard, membre de l'académie de médecine, édition de 1843, page 167 et la note.

» centrale d'agriculture, en 1827, intitulé : *His-*
» *torique de l'amélioration des races de chevaux*
» *dans le canton de Vaud*, *depuis* 1790 *jusqu'à ce*
» *jour*, par M. Levrat, ex-vétérinaire, dit : J'ai
» remarqué que partout où l'appareillement de
» l'étalon et de la jument avait présenté des rap-
» ports proportionnels de taille et de corpulence,
» le produit qui en provenait était bien suivi dans
» les formes et fortement constitué; au con-
» traire, l'accouplement des plus grands de ces
» étalons avec de petites juments n'a produit,
» en général, que des poulains décousus dans
» leurs formes. »

M. Demoussy, qui joint à la science une longue pratique, avait déjà proclamé et expliqué ce principe, dans un livre que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux qui s'occupent de chevaux; nous allons citer textuellement le passage où il combat les accouplements disproportionnés (1).

« Le fœtus procréé par un cheval robuste et
» matériel, acquiert plus d'évolution qu'il ne
» doit en avoir pour traverser le détroit du bas-
» sin. Ses efforts combinés avec les secousses ex-
» pulsives de la mère sont infructeuses, il lutte
» en vain contre des obstacles insurmontables;

---

(1) Traité complet des haras, par Achille Demoussy, mombre de l'académie de médecine, édition de 1834, page 159.

» il périt sans pouvoir abandonner son étroite
» demeure, et la jument est la seconde victime
» de cet appareillement irréfléchi. Lorsque la ju-
» ment poulinière a été saillie par un étalon trop
» robuste, et que la mise bas ne peut s'effectuer
» à cause de la grosseur énorme du fœtus, on ne
» peut l'arracher à une mort certaine qu'en sacri-
» fiant le poulain. Il faut l'extraire par lambeaux
» du réservoir qui doit être son tombeau. C'est la
» seule voie de salut qui reste au cultivateur pour
» conserver la mère, et il n'y a qu'un vétérinaire
» habile qui puisse pratiquer cette opération. »

Cette première condition de proportions remplie, on doit encore, pour que la saillie ait un heureux résultat, faire subir au cheval et à la jument un examen simultané, car dans la génération chaque sexe exerçant une égale influence, on peut arriver à corriger ou à mitiger du moins les défauts de l'un des individus par les qualités opposées de l'autre. Si donc la tête de la jument est lourde, sa poitrine étroite, ses jambes courtes, sa croupe avalée, ses sabots larges, il faut, autant que possible, chercher chez l'étalon une tête légère, une poitrine large, des jambes longues, une belle croupe, des sabots effilés, pour que, juste intermédiaire entre ces deux extrêmes, le produit à naître ait ces différents organes dans de bonnes proportions. Nous ne nous dissimulons pas que la réunion de toutes ces qualités est chose

difficile; aussi le propriétaire ne doit-il pas éloigner sa jument de la monte, si quelques-unes venaient à lui faire défaut : ici comme partout les exigences de la pratique feront fléchir la rigueur de la théorie; mais il devra, dans son intérêt, suivre, autant que les circonstances le permettront, les principes que nous avons énoncés.

Qu'il préfère surtout la bonté et la santé à la beauté; qu'il éloigne impitoyablement de la reproduction l'étalon comme la jument atteinte d'une maladie organique, dont les germes délétères déposés chez le produit prendront plus tard un développement fatal; qu'il évite avec le plus grand soin, ce qui souvent passe inaperçu, la défectuosité des sabots; car le cheval dont la corne est mauvaise, quelle que soit du reste la bonté de ses autres organes, est nécessairement un mauvais cheval. L'action du ferrage, si nécessaire mais si destructive, en détériorant encore la corne originairement mauvaise, ne tarde pas à rendre le pied douloureux, et par suite le cheval contracte de mauvaises allures et finit par boiter si on l'expose à la fatigue ou à une marche continue (1).

Ces bases préliminaires étant posées, il reste encore une question fort importante à résoudre, c'est celle-ci : Quelle est la race de chevaux que

(1) Construction du sabot du cheval, et expérience sur les effets de la ferrure, par Bracy-Clark, ouvrage in-8° avec figures.

l'on doit de préférence élever dans la Haute-Loire ? Malheureusement cette question est si complexe, que la solution en devient très-difficile, obligé qu'on est d'avoir égard dans la discussion au climat, aux productions du sol qui forment la nourriture du cheval, à leur prix commun, à la situation pécuniaire des propriétaires, comme aussi aux chances probables de débouché. Or, tous ces éléments de discussion varient selon chaque canton et selon la fortune de chaque propriétaire; ce que nous dirions pour une localité et pour un individu serait faux pour telle autre localité et tel autre individu. D'un autre côté, notre pays est entièrement nouveau dans l'élève du cheval, il ne sait pas encore le dernier mot de l'expérience; on comprendra donc que, dans une pareille situation, il nous est impossible de dire *à priori* et d'une manière générale, si c'est pour le trait, pour la voiture ou pour la selle, que nous devons exclusivement former des chevaux. Nous nous bornerons donc à tracer le plus clairement et le plus brièvement que nous pourrons, les règles principales de l'élève bien entendues, laissant à chacun le soin d'appliquer celles qui conviendront le plus à sa situation particulière.

Les localités humides et basses, où les herbes deviennent plus grandes et plus fortes, où les plantes légumineuses sont plus abondantes que les graminées, conviennent aux chevaux de races

communes, à ceux dont les formes sont lourdes et empatées, dont les extrémités sont chargées de poil, et qui, privés de feu et d'élégance, feront des chevaux de trait et par exception des chevaux de voiture. Tels sont en Normandie les pâturages du Cotentin. Mettez des chevaux nobles dans ces pâturages, et ils ne tarderont pas à dégénérer au point d'être méconnaissables. M. Huzard, auquel nous empruntons cette classification, déclare avoir vu en 1822, dans les gras pâturages du Kopschan, près Hollitsch en Autriche, des chevaux anglaïs de premier sang qui avaient, sous l'influence de cette nourriture, l'apparence de lourds chevaux de trait, et auxquels il fallait, dit-il, ensuite un an de régime dans les écuries impériales de Vienne, pour leur rendre la forme du cheval de selle.

Nous n'avons pas, dans la Haute-Loire, à redouter les mêmes inconvénients; presque toutes nos prairies sont situées sur le versant des montagnes, beaucoup ne sont arrosées que par les eaux pluviales, et celles-là même qui, grâce à un cours d'eau, se trouvent dans des conditions plus favorables pour l'irrigation, ne deviennent jamais vaseuses, parce que l'inclinaison naturelle ne permet pas à l'eau de séjourner trop longtemps sur le terrain : les plantes graminées dominent, et nos fourrages lisses, fins et compactes en même temps, sont d'une qualité supérieure.

Cependant si, parmi les éleveurs, il s'en trouvait dont les prairies fussent généralement humides, nous leur donnerions le conseil de ne pas faire saillir leurs juments par les *purs sang Chamois* ou *Lynx*, ils devraient les conduire à *Virtuose* et à *Quêteur*, chevaux certes fort bons, mais moins distingués que les premiers; il faudrait des soins trop assidus pour neutraliser l'influence incessante, qui tendrait à dépouiller les élèves d'une partie de leur distinction, et parviendrait-on à éviter la dégénérescence, ce ne serait qu'avec des frais trop considérables, qui absorberaient au-delà des profits.

Or, comme la plus grande partie de nos prairies sont de celles que l'on appelle prairies sèches, qui ont l'avantage de donner à la fois de la vigueur et de la taille aux chevaux, tout en leur conservant les caractères de leur race; comme en outre les pays accidentés sont favorables aux races nobles, parce que les chevaux en contact perpétuel avec un terrain difficile, y acquièrent une agilité et une adresse particulières, et que de plus leurs sabots n'étant pas sans cesse dans un terrain fangeux, il n'y a pas à redouter que les extrémités ne prennent un développement disproportionné; nous sommes donc, par tous ces motifs, placés dans les conditions territoriales voulues pour faire des élèves distingués, capables, à l'aide de soins assidus, de rivaliser avec

les chevaux de selle du Limousin et les carossiers de la Normandie.

Il est maintenant une objection que l'on ne manquera sans doute pas de nous faire; on nous dira le pays est pauvre, les travaux agricoles se font avec des vaches ou des bœufs, parce que leur emploi est plus économique que celui des chevaux; à peine aurions-nous un débouché pour les chevaux de trait; il est certain que nous ne trouverons pas à nous défaire des chevaux de selle et de voiture.

A cela on peut répondre d'abord, que tant que la production ne sera pas très-active, et elle ne doit pas l'être avant quelque temps, la consommation locale sera suffisante pour absorber les produits; si plus tard cette industrie prospère et prend de l'extension, alors les marchands étrangers qui viennent aujourd'hui nous vendre des chevaux, viendront nous en acheter. Nous vivons, dieu merci, dans une époque où la publicité est assez grande et les rapports assez faciles, pour que des relations commerciales s'établissent promptement entre deux contrées intéressées, l'une à acquérir, l'autre à vendre. De même que le Languedoc nous enlève une partie de nos céréales et que Paris achète nos dentelles, de même nous vendrions nos chevaux si nous en produisions. La crainte de l'encombrement est donc une crainte chimérique.

Nous ajoutons encore, contrairement à une opinion erronée assez généralement répandue, qu'il est plus avantageux d'élever des chevaux distingués que des chevaux communs, et voici pourquoi : les chances de mort sont égales ; les frais de nourriture sont les mêmes, et en admettant que le cheval de luxe exige une nourriture plus choisie et des soins plus assidus que le cheval de trait, le propriétaire ne sera-t-il pas largement indemnisé de ses sacrifices, par la différence de valeur qu'auront acquises ces deux animaux à l'époque de la vente. On doit encore, à l'appui de ce système, faire valoir une autre considération. Si par malheur le cheval de trait a un défaut, sa valeur déjà assez minime s'annulle presqu'entièrement, tandis que si le cheval de selle est impropre à ce genre de service, soit par des mouvements trop brusques ou trop de lourdeur pour des allures rapides, on peut encore faire de lui un excellent cheval de voiture. En raisonnant par analogie, le cheval de voiture trop massif qui n'aura pas assez de vivacité et de brillant pour figurer dans un attelage, sera mis avec succès au trait ou à la charrue. Cette marche est profitable au pays comme aux propriétaires, parce qu'en cultivant la race noble on améliore les races communes, et que par la suite du temps on arrive à les éteindre. C'est ainsi qu'ont fait les Anglais, maîtres souverains en pareille matière ; ils sont parvenus, à

l'aide d'efforts qui ont duré deux cents ans, à bannir de leur territoire tous les chevaux communs et vulgaires; les chevaux de poste, de diligence et de charrue sont nobles, ils se recrutent parmi ceux qui n'ont pas semblé assez distingués pour être vendus à la ville, ou parmi ceux qui après avoir fait le service sont mis à la réforme : aussi n'est-il pas rare de voir attelé au *stage coach* le cheval qui hier encore figurait au tilbury d'un dandy qui s'en est défait, et il est superflu d'ajouter que ce cheval réformé, soit par vieillesse, soit parce qu'un léger accident ne lui permettait plus de satisfaire la vanité de son maître, est encore supérieur à la plupart de nos chevaux de diligence et de poste.

Sans nous étendre sur un sujet qui ne doit pas trouver place dans le cadre que nous nous sommes proposé de remplir, nous dirons en passant un mot sur les courses, les chevaux qui y paraissent et l'influence qu'elles ont exercée sur l'amélioration des races.

Les courses sont diversement appréciées, mais presque toujours avec injustice. Beaucoup de personnes n'y voient qu'une épreuve barbare, dans laquelle la vie des hommes et des chevaux est engagée, ou bien encore une espèce de tapis vert où l'on se ruine plus facilement qu'au jeu, grâce aux paris énormes dont elles sont la cause. D'autres moins sévères se contentent de les regarder comme

un passe-temps permis aux classes riches et oisives, comme une lutte engagée avec des chevaux à part, et que leur conformation délicate et leurs allures rapides ne permettent pas d'employer dans la vie usuelle. Selon les uns les courses sont donc une institution blâmable, et selon les autres une institution inutile.

Ces deux opinions sont également erronées, et on conçoit jusqu'à un certain point qu'elles soient adoptées en France, où les courses, bien qu'elles tendent chaque jour à se populariser davantage, sont cependant encore dans l'enfance, comparées à celles d'Angleterre. Mais de même qu'on ne peut pas juger de l'avenir de l'homme par l'enfant au berceau, de même aussi on ne peut apprécier sagement une institution au moment où elle commence. C'est donc en Angleterre, leur terre classique, qu'il faut étudier leurs résultats: on verra alors ce qu'elles pourraient faire dans notre pays avec le temps, et nous sommes persuadés que leurs adversaires, après cet examen, deviendront leurs partisans.

Le cheval de course n'est d'abord pas un cheval qu'une conformation particulière rende impropre à tout autre service; c'est au contraire un cheval qui, pour supporter les fatigues de l'entraînement et se présenter avec quelques chances de succès dans l'arène, doit être, je ne dis pas passablement, mais remarquablement construit. Si toutes

les parties de son organisation ne sont pas saines et énergiques, il succombe bientôt aux efforts que l'on exige de lui. Voici comment s'exprime à ce sujet M. Huzard, qui a constaté par lui-même les heureux effets des courses en Angleterre, et qui désire vivement les voir se généraliser en France : « Si nous recherchons les résultats que » donnent les courses de chevaux par rapport à » l'amélioration de ces animaux, nous les trouvons » aussi avantageux à la propagation des bonnes » races que nous avons trouvé peu favorables » ceux produits par les primes et par l'achat des » poulains. Les seuls chevaux les plus vigoureu- » sement constitués peuvent être des chevaux » coureurs. Il faut, je le répète, une poitrine » excellente, de bonnes jambes, de bons pieds, » il faut que ces animaux soient exempts, je ne » dis pas de vices, je dis de défauts, il faut qu'ils » soient exempts de toute maladie interne, sans » cela les forces de l'animal plus ou moins affai- » blies ne lui permettent pas de lutter avec des » chevaux plus favorisés sous ce rapport (1). »

Il est vrai qu'à première vue les chevaux de course ont une apparence chétive, une maigreur qui indiquerait la souffrance ; il semble que le moindre travail soit au-dessus de leurs forces, mais cela tient uniquement au régime que suit

---

(1) Huzard, ouvrage déjà cité, page 551.

l'animal avant l'époque des courses, régime qui a pour but de faire disparaître toutes les parties graisseuses qui pourraient gêner sa rapidité et diminuer ses chances de succès, régime où les aliments sont distribués avec parcimonie, et où l'on pousse la précaution jusqu'à mettre au cheval une muserole pour l'empêcher de manger hors des heures de repas. Mais cette maigreur passagère n'exclut pas l'ampleur et la force dans la charpente osseuse; ces qualités existent au contraire chez tous les bons chevaux de course, et les plus célèbres d'entre eux, *Eclipse* et *High-flier*, retirés du régime, paraissaient, par l'aspect athlétique de leurs formes, plus propres à tirer la charrue qu'à franchir la moindre distance avec célérité (1).

Le cheval de course étant le meilleur parmi de bons chevaux, élever des chevaux de course, c'est un des modes les plus puissants de perfectionner l'espèce chevaline : aussi en Angleterre, tout fermier qui élève des chevaux, leur donne des soins vigilants et les destine aux courses. S'ils sont battus sur l'hippodrome, ils redeviennent modestement d'excellents chevaux de selle ou de cabriolet. Si au contraire il réussissent, ils sont alors une fortune pour leur maître par suite des

---

(1) Huzard, ouvrage déjà cité, page 347.

paris qu'ils gagnent, du prix élevé que coûte leur saillie, si ce sont des chevaux entiers, et enfin, de la valeur vénale hors de toute proportion qui leur est acquise.

Cette digression, nous le disons avec franchise, n'a pas pour but d'engager les propriétaires de la Haute-Loire à élever des chevaux de course. Cette spéculation bonne ailleurs, serait ici la pire de toutes; car, grâce à la nature accidentée de notre pays et à la situation actuelle de nos fortunes, les courses ne sont ni dans les mœurs ni dans les goûts de notre population. Mais nous voulions par des exemples confirmer ce que nous avions déjà dit, qu'il y avait avantage à élever des races nobles et détruire aussi ce préjugé qui fait résider l'énergie du cheval dans la matérialité des formes, comme si l'animal nerveux et bien constitué ne devait pas avoir sur ses rivaux la supériorité que l'homme d'une taille moyenne, chez lequel le système musculaire est développé, aura toujours dans une lutte d'agilité et d'énergie, sur celui qui n'a en partage qu'une grande taille et une constitution lymphatique.

Il est cependant une modification que nous voudrions voir introduire dans le système de distribution de primes annuelles adopté par la Société d'agriculture. Le jury, nous le savons, est composé d'hommes instruits, capables et pleins d'impartialité : sa composition est donc inatta-

quable. Mais il prend pour base de ses décisions l'élégance des formes; en un mot, les médailles et les primes sont décernées aux élèves les plus beaux parmi ceux soumis à son examen. Ce système nous semble erroné et voici pourquoi : si la beauté sainement entendue, abstraction faite du caprice de la mode, c'est-à-dire une proportion exacte, une harmonie heureuse dans toutes les formes du cheval, était un indice certain de son aptitude au service; en un mot, si sa bonté était la conséquence de sa beauté, le plus beau cheval serait alors le meilleur, et rien de plus juste et de plus rationnel que de lui décerner le prix.

Mais malheureusement, pour l'espèce chevaline comme pour l'espèce humaine, il n'est pas prudent de se fier aux apparences. Un vice organique caché et un caractère ombrageux, font souvent d'un cheval d'une magnifique prestance un cheval taré et dangereux. Décerner une prime sur un simple examen visuel, c'est donc se mettre dans la possibilité de récompenser des chevaux inférieurs à leurs concurrents, sous le rapport de la bonté, et nous sommes tous d'accord sur ce point, que cette dernière qualité est la plus précieuse de toutes. En second lieu, la beauté pour les chevaux varie comme toutes les choses soumises aux exigences d'une époque et aux caprices de la mode. La raison explique quelquefois ces changements, et ne les expliquât-elle

pas, il est une chose certaine, c'est qu'ils ont existé. Aussi pour le chevalier couvert d'une armure pesante, qui avait besoin d'une monture plus robuste que rapide, le beau cheval de selle, le destrier était le cheval breton ou percheron, le même qui aujourd'hui traîne les diligences. Il eût considéré comme un cheval médiocre et tout au plus convenable pour une femme, nos élégants chevaux de selle. Dans cet exemple, l'idée de beauté est justifiée par la nécessité, tandis que sous Louis XIII, Louis XIV et Louis XV où l'équipement du cavalier était d'un poids à peu près égal à celui des cavaliers actuels, la race des chevaux en usage différait essentiellement de la nôtre. A cette époque le beau cheval, celui que montaient le roi et ses généraux, et que Vender-Meulen reproduit dans toutes ses magnifiques pages, avait pour caractères distinctifs une tête busquée et fine, une encolure très-proéminente sur le devant, la croupe courte et avalée, la queue à tous crins et collée à la croupe; la robe est généralement de poil bai ou alezan. Cette race, qui tenait de l'arabe, de l'espagnol et du limousin, était un type à part, dont l'authenticité est attestée et par les tableaux de Vander-Meulen et par les gravures du temps; elle était à la mode, elle devait avoir une grande valeur, et il est constant que les signes mêmes qui la faisaient apprécier alors, l'empêcheraient d'être vendue aujourd'hui.

Qui ne se rappelle, plus récemment encore, avoir vu les chevaux normands à tête busquée être très-recherchés pour la voiture et pour la selle? et maintenant, en Normandie, on croise la race indigène avec la race anglaise, pour faire perdre aux chevaux un caractère qui les déprécierait sur le marché.

La beauté varie donc en fait de chevaux, selon le temps et selon le goût de l'observateur; cette variation peut produire l'incertitude dans la décision du jury, et le mécontentement chez le propriétaire dont l'élève n'a pas été couronné. Il se peut encore que dans quelques circonstances ce mécontentement paraisse fondé, parce qu'à l'âge où l'on distribue habituellement les primes, les élèves n'ayant pas atteint leur entière évolution, rien n'empêche que plus tard, quand la croissance sera complète, ceux qui auront été l'objet de récompenses, ne soient inférieurs à leurs concurrents, et alors le propriétaire accuse de partialité un jugement qui n'a été que prématuré.

Il serait facile, selon nous, de remédier à cet état de chose et de donner en même temps des encouragements aux éleveurs. Il suffirait pour cela d'établir un concours dans lequel chaque cheval serait appelé à faire preuve de sa vitesse et de sa force, et le prix appartenant de droit à celui ou à ceux qui seraient arrivés les premiers au but; il ne serait permis à personne de taxer le

jury de partialité ou d'erreur. Les applaudissements du public, spectateur et juge de la lutte, en flattant l'amour-propre, ce mobile énergique, doubleraient le prix de la récompense obtenue, et si la Société d'agriculture tenait avec son budget limité à donner des primes assez fortes, elle pourrait n'établir ce concours que tous les deux ans. Il n'est pas douteux du reste, qu'ici comme ailleurs, le premier pas étant fait, le ministère du commerce ne vînt en aide à une institution utile.

Quoique ne prononçant pas le mot de course, nous avons voulu en faire naître l'idée, et si, quand nous avons parlé des courses, nous sommes parvenus à convaincre nos lecteurs qu'elles n'étaient pas seulement un cruel plaisir, je ne vois pas avec quels arguments on pourrait combattre leur création. On nous dira peut-être qu'il serait difficile de trouver au Puy des concurrents, un terrain convenable et enfin un public qui s'y intéresse, et que ces difficultés ajoutées aux sacrifices pécuniaires dont les courses seraient l'objet, ne doivent pas encourager une société grave à tenter une épreuve dont le succès est incertain. Nous répondons à cela que nous pensons, autant que personne, que les courses avec les idées de luxe qu'elles font naître, ne sauraient convenir actuellement à la Haute-Loire, et que nous demandons simplement une lutte sans frais et sans

appareil, comme le périmètre du Breuil ou du bassin de Brives à franchir, un essai de cette nature ne coûte rien; on l'abandonne s'il ne réussit pas. Dans le cas contraire, on introduit facilement et progressivement les réformes que l'augmentation des concurrents et des spectateurs rendraient nécessaires. Les courses de Paris sont aujourd'hui fort brillantes; chaque année, quand elles vont avoir lieu, la presse les annonce, aussitôt une ville de bois s'improvise sur les talus du Champ-de-Mars, et l'enceinte se remplit de cavaliers et de splendides équipages; c'est un théâtre où l'on étale une charmante toilette, où l'on montre un bel attelage, où l'on vient un peu pour voir et beaucoup pour être vu; et cependant il n'en a pas toujours été ainsi, car les amateurs se souviennent qu'il n'y a pas longtemps, à leur début, les courses se passaient en présence de rares intéressés, *in petto* pour ainsi dire, et que les chevaux les plus vulgaires, montés comme le dit M. Huzard, par des paysans en blouse et à souliers ferrés, entraient dans la lice. Malgré ce commencement modeste, elles sont arrivées à ce qu'elles sont aujourd'hui, en rendant d'immenses services. Le luxe ne leur est donc pas nécessaire; il ne vient que plus tard par suite de l'engouement du public et de l'affluence des concurrents, et ne nous serait-il pas possible à nous de débuter aussi modestement qu'à Paris, et de leur voir prendre

par la suite du temps, toute proportion gardée, le degré de faveur et d'importance qu'elles doivent avoir réellement.

C'est du reste une idée que nous soumettons au jugement de Messieurs de la Société d'agriculture. Connaissant mieux que nous les besoins du pays, ils seront mieux à même d'apprécier l'opportunité des mesures que nous proposons, et nous avons l'intime conviction que si elles leur paraissaient avantageuses, ils ne se refuseraient pas à les mettre à l'essai.

Nous allons rentrer maintenant dans les limites que nous nous sommes tracées en écrivant cet article, et parler du régime qui, joint au métissage, doit concourir puissamment à l'amélioration de l'espèce. Avant de nous occuper des soins qu'il faudra donner au poulain quand on tient à faire de lui un bon cheval, nous allons faire connaître ceux que réclame la mère dans les derniers temps de la gestation et après la mise bas. A ces deux époques la jument doit être soumise à un travail très-modéré; des efforts violents et continus pourraient, dans le premier cas, amener un avortement, et dans le second, un échauffement de lait, qui aurait de fâcheuses conséquences pour la santé du poulain. Quand l'accouchement, ce qui heureusement est rare, se présente difficilement, nous croyons qu'on ne saurait trop recommander aux propriétaires d'avoir recours à un

homme de l'art : des soins éclairés, et surtout donnés avec promptitude, peuvent sauver la vie de la mère et de l'enfant, et alors la dépense d'une visite de vétérinaire est une grande économie. Quand, au contraire, la mise bas est naturelle, il faut laisser agir la nature, et se borner à tenir la jument dans une écurie séparée, car la présence des autres animaux la rend inquiète, elle s'agite, et dans ses évolutions elle court le risque de blesser son poulain. Si elle est à sa première mise bas, on fera bien de la surveiller quand le poulain voudra téter pour la première fois, car on a vu des juments repousser les approches du poulain, qui chatouille et presse les mamelles rendues douloureuses par la tuméfaction. Mais la douceur parvient à vaincre facilement cette répulsion, et l'amour maternel ne tarde pas à prendre le dessus. Quelques personnes, sous prétexte que le premier lait est nuisible, le tirent et ne le font pas téter au poulain; c'est une grande erreur, la nature ne fait rien d'inutile, et ce premier lait, loin d'être nuisible, jouit au contraire d'une vertu laxative qui facilite la sortie du méconium par lequel l'appareil digestif du jeune animal est obstrué. Quelques litres d'eau tiède, blanchis avec de la farine d'orge, sont une excellente boisson pour remettre la mère des fatigues de la mise bas.

On doit encore, et c'est une recommandation

qui ne paraîtra pas superflue dans notre pays, tenir l'écurie avec propreté, établir des courants d'air pour en renouveler l'atmosphère, et surtout ne pas laisser les animaux sur un fumier putréfié, dont la vapeur ammoniacale est pernicieuse pour la vue de la mère comme pour celle de l'enfant. Rien, ce nous semble, n'est plus facile que de changer matin et soir la litière, en en gardant assez dans la journée pour que le pied du cheval ne soit pas en contact immédiat avec le pavé. Qu'on n'oublie pas que très-souvent la détérioration du sabot, que la ferrure aggrave plus tard, ne tient originairement qu'au séjour prolongé du cheval sur le fumier de l'écurie.

La jument doit avoir pendant l'allaitement une nourriture saine et abondante. Si elle est jeune et si les dispositions locales le permettent, la mise au vert dans une prairie lui sera très-favorable et fort utile aussi au poulain qui, la suivant au pacage, prendra un exercice salutaire en même temps qu'il broutera quelques herbes fines. Cette habitude de se suffire à lui-même, contractée de bonne heure, lui sera d'un grand secours à l'époque du sevrage. Dans le cas où l'on sera forcé de tenir la jument à l'écurie, il faudra mitiger la nourriture sèche par une ration de vert, à laquelle on adjoindra dans la saison des carottes crues ou des pommes de terre bouillies et coupées en morceaux, dans la quantité d'environ trois ou quatre

litres. On ne doit pas pour cela supprimer la ration d'avoine; comme dans notre pays la jument, malgré sa maternité, est soumise à son travail habituel, ce supplément de nourriture est de toute nécessité pour la mettre à même d'allaiter son poulain sans dépérissement.

L'herbe verte se donne habituellement au repas de midi et dans une quantité qui dépend de la quotité habituelle de la ration, et il suffit pour la faire connaître d'indiquer ici le rapport qui existe entre le fourrage sec et le fourrage vert. D'après les expériences auquel s'est livré M. Demoussy au haras de Pompadour, l'herbe des prairies, coupée avant la floraison, perd par la dessiccation les cinq sixièmes ou les quatre cinquièmes de son poids; cette déperdition n'est que des trois quarts, quand l'herbe est plus mûre vers l'époque des fenaisons. Si donc la jument recevait 6 kilogrammes de foin par jour, en ne lui en donnant que 3 kilog., divisés par moitié, aux repas du soir et du matin, une quantité de 15 à 18 kilog. d'herbe verte sera nécessaire à midi pour remplacer les 3 kilog. supprimés.

Nous croyons devoir, dans l'intérêt des propriétaires, faire connaître la supériorité nutritive du grain sur le fourrage, telle qu'elle a été constatée par les expériences de cet habile vétérinaire (1).

(1) Demoussy, ouvrage déjà cité, page 175.

Un cheval qui consomme 10 kilog. de foin par jour, rend environ 8 kilog. de déjections alvines ; il ne s'assimile donc en réalité que 2 kilog., c'est-à-dire le cinquième des aliments ingérés, tandis que la déperdition pour l'avoine et l'orge n'étant que d'un sixième du poids primitif, cinq sixièmes viennent enrichir l'économie animale.

Huit jours après sa naissance, le poulain peut suivre la jument si elle ne fait pas des courses trop longues, et surtout si elle les fait à une allure modérée. Jusqu'à l'âge de six mois révolus, le lait de sa mère forme sa principale nourriture, mais à cette époque on doit songer à le sevrer, opération qui sera très-facile, si on a eu la précaution de l'envoyer de bonne heure dans une prairie, habitué qu'il sera déjà à brouter l'herbe. La transition au régime sec de l'écurie lui sera facile ; c'est à peine s'il ressentira la privation du lait maternel, et le sevrage permettra au propriétaire de disposer entièrement de la mère, ce que l'on ne peut faire sans inconvénient quand elle est nourrice. Mais à cette époque le poulain doit être nourri abondamment, le travail de croissance qui s'opère en lui doit être secondé, et ce ne serait pas trop de lui donner, comme dans les haras, 4 kilog. de foin et 6 litres d'avoine par jour, en lui faisant boire de l'eau blanchie avec de la farine d'orge.

Je sais que cette quantité d'avoine paraîtra

exhorbitante à quelques propriétaires, qui croient justifier leur parcimonie en disant que la mastication de l'avoine a l'inconvénient d'exposer les jeunes chevaux à la fluxion périodique et de finir par les rendre aveugles. Qu'ils nous permettent de leur répondre que la théorie et l'expérience sont d'accord pour flétrir cette opinion. M. Huzard, que nous avons déjà cité, et dont nul ne peut contester, je pense, le savoir, s'exprime ainsi :

« Quelques auteurs recommandables et des » cultivateurs ont pensé que l'avoine donnée de » bonne heure aux jeunes chevaux était nuisible, » en ce qu'elle les échauffait, en ce qu'elle était » trop difficile à digérer pour leurs jeunes or- » ganes, et parce qu'en exigeant une mastication » forte et longue, qui devenait pénible à cause » de la pousse des dents, et au moment où l'a- » nimal était prédisposé par son âge aux fluxions » vers la tête, elle augmentait cette prédisposi- » tion, et était cause en partie de la fluxion pé- » riodique, maladie qui fait tant de tort à l'élève » des chevaux : *c'est une erreur*. Des observations » ultérieures ont fait voir que les races d'a- » nimaux qui souffraient le moins de cette ma- » ladie étaient celles qui étaient le mieux soignées » et qui mangeaient du grain de bonne heure. » Les éleveurs qui ont adopté cette méthode, se » rangent tous à cette dernière opinion, et je » pense que le grain donné de bonne heure est

» non seulement une excellente nourriture pour » toutes les races, mais qu'il est indispensable, » je le répète, aux races de selle, pour leur » donner cette énergie, cette vigueur soutenue » qui doivent en faire l'apanage pour ainsi dire, » et qu'on ne trouve que rarement dans les indi- » vidus qui n'ont mangé que du vert, des racines, » du foin et de la paille jusqu'à l'âge de quatre ans » et demi (1). »

Ailleurs, il dit encore : « Je ne crains pas de » répéter que si les poulains ont été habitués au » régime du grain, on aura bien moins à craindre » pour eux ces gourmes meurtrières qui les atta- » quent si souvent dans la cinquième année et » alors qu'on soumet subitement à ce régime des » animaux qui n'y sont point préparés. »

M. Demoussy déclare d'une manière aussi formelle que l'avoine est nécessaire au jeune poulain, et ce qui rend son opinion plus sincère et plus décisive encore, c'est qu'il a été longtemps partisan du système contraire, et que sa conversion n'a été opérée que par les résultats dont il a été le témoin.

« On a cru longtemps en Limousin, dit-il, et » cette erreur a été partagée par des hommes » recommandables, que l'usage de l'avoine donnait

(1) Huzard, déjà cité, pages 234 et 252.

» lieu à l'invasion de la fluxion périodique. On
» a prétendu que les efforts musculaires des
» mâchoires, accrus par la résistance que ce
» grain dur et compacte présente à la tritura-
» tion, appelaient le sang et les humeurs sur
» les yeux, et que ces organes, bientôt sub-
» jugués par cette irruption, devenaient le siége
» de cette ophthalmie dont les retours inégaux
» lui ont fait donner le nom de lunatique ou
» de périodique.

» Cette assertion a cédé comme les autres à
» l'empire de l'expérience et à l'exacte obser-
» vation des faits. Les nombreux essais tentés
» dans nos établissements ont bien prouvé que
» l'avoine donnée aux poulains, en fortifiant leur
» économie, imprime aux yeux et à tous les
» organes cette force répulsive qui dégage leurs
» vaisseaux des humeurs surabondantes, et que
» tous les tissus doués d'une grande énergie vi-
» tale sont moins exposés aux inflammations et
» aux maladies de toute nature que ceux dont
» la faiblesse congénitale ou acquise favorise
» l'engorgement. Les poulains fortifiés par l'a-
» voine supportent bien mieux le sevrage que
» ceux auxquels ce grain a été refusé (1). »

Plus loin, il ajoute : « On a regardé la mas-

(1) Demoussy, déjà cité, page 168.

» tication de l'avoine comme une des causes les
» plus fécondes de la phlegmasie oculaire. Imbu
» longtemps de cette opinion, je l'ai abandonnée,
» parce que les faits ont en médecine une force
» irrésistible à laquelle doit se soumettre tout
» homme ami de la vérité. Depuis 1804 jusqu'en
» 1816, c'est-à-dire pendant treize ans, les
» poulains du haras de Pompadour ont été privés
» d'avoine depuis leur naissance jusqu'à cinq ans
» révolus. Ce grain ne leur était accordé qu'a-
» près la protusion de toutes les dents de rem-
» placement. Leur ration ordinaire se composait
» de 15 à 20 livres de foin et de 4 à 10 livres
» de son, suivant leur âge. On y ajoutait de la
» farine d'orge ou de seigle quand ils avaient
» besoin de ce supplément de nourriture.

» Pendant ce laps de temps, les poulains sou-
» mis à ce régime par M. de Seltot, et que con-
» tinua son successeur, étaient constamment
» maigres, chétifs, valétudinaires; ils n'acqué-
» raient de l'embonpoint qu'à l'époque où ils
» étaient classés parmi les jeunes étalons, parce
» qu'ils mangeaient alors de l'avoine dont on
» augmentait graduellement la quantité.

» Enfin, ce régime vicieux fut changé par
» M. le baron de Bonneval en 1816. L'avoine
» remplaça le son, et chaque poulain, suivant
» son âge et sa corpulence, en reçut de deux
» à cinq livres par jour. L'action contractile des

» muscles des mâchoires dont les efforts répétés
» pour le broiement de ce grain dur et compact,
» devaient faire naître la fluxion périodique,
» loin de favoriser son invasion, en éloigna telle-
» ment les accès et les rendit si rares, qu'à peine
» avions-nous par année deux à trois fluxionnaires.
» Il s'est même écoulé deux années sans qu'aucun
» de nos poulains ait été atteint par cette maladie.
» Leur santé robuste, l'évolution prématurée de
» leurs formes, l'accroissement de leur énergie
» musculaire, leur gaîté, leurs bonds répétés
» dans les pâturages, annonçaient que leur con-
» stitution se consolidait sous l'influence de ce
» régime tonique et nutritif. Les yeux, qui par-
» ticipaient à cet accroissement de leurs facultés
» vitales, n'étaient plus exposés à ces sub inflam-
» mations qui sont le partage des organes faibles
» et irritables (1). »

Nous pourrions ne rien ajouter aux lignes que l'on vient de lire; mais plus un préjugé est enraciné, plus on doit chercher d'autorités pour le combattre, et comme dernier argument à l'appui de la cause que nous soutenons, nous ferons connaître le détail officiel du régime alimentaire suivi au haras d'Aurillac, et que le garde-étalons Georges, chef de la station du Puy,

---

(1) Demoussy, déjà cité, page 145.

a bien voulu nous communiquer. Ceux qui ont vu les nobles animaux que le haras nous envoie, savent qu'ils allient à une grande beauté une vigueur et un état sanitaire qui ne laissent rien à désirer : ces qualités, que leur race leur donna, sont maintenues dans leur intégrité par l'influence du régime.

Les étalons pur sang de selle, de race arabe ou anglaise, reçoivent par jour 3 kilog. de foin et 10 litres d'avoine. Les carrossiers ont 1 kilog. de foin de plus et la même quantité d'avoine.

Les juments poulinières, bien que mises dans la journée au pacage, trouvent en rentrant à l'écurie 5 kilog. de foin, 8 litres d'avoine et une certaine quantité de *masches* et de carottes. On entend par masches (du mot anglais *mash*), un mélange composé d'un tiers d'avoine et de deux tiers d'orge concassés, sur lequel on verse de l'eau bouillante. Le grain soumis à cette macération s'attendrit et se dilate, les chevaux et les jeunes poulains surtout le mangent avec une grande facilité : il faut avoir soin seulement de ne leur présenter le mélange que quand il est entièrement refroidi.

Le régime des poulains est réglé d'après les mêmes principes, seulement on augmente chaque année la dose des aliments donnés proportionnellement au développement de l'animal. Dans les six mois qui suivent le sevrage, ils con-

somment 4 kilog. de foin et 6 litres d'avoine par jour; pendant la seconde et la troisième année, la quantité de foin reste la même, et la ration d'avoine est successivement portée à 8 et à 10 litres. On leur donne en outre des masches, des carottes dans la saison, et ils sont abreuvés par de l'eau blanchie avec de la farine d'orge.

C'est ordinairement après le sevrage, c'est-à-dire à l'âge de six mois, qu'il faut commencer à attacher le poulain à l'écurie : à ce moment ses forces ne sont pas encore assez énergiques pour lui permettre une résistance dangereuse, tandis que plus tard, on en a vu qui, désespérés de cette entrave inaccoutumée, se cabraient avec tant de force qu'ils cassaient leur licol, et ce point d'appui venant à céder subitement, ils tombaient à la renverse et se brisaient le crâne sur le pavé. Pour éviter tout accident, il sera prudent de les surveiller quand on les mettra à l'attache pour la première fois, comme aussi de ne pas les y laisser trop longtemps, pour leur éviter l'impatience et l'ennui.

C'est alors aussi que l'on doit progressivement et avec douceur, les habituer à se voir prodiguer des soins de propreté : une brosse passée légèrement et à plusieurs reprises sur toute la surface du corps, les rendra moins impressionnables à l'action de l'étrille; avec une éponge imprégnée

d'eau on leur lavera les jarrets, les yeux, les naseaux, les pieds seront également visités et nettoyés. Tous ces soins sont indispensables, ils contribuent autant qu'une bonne nourriture à maintenir le cheval dans un état florissant, et ils ont enfin l'avantage de l'habituer de bonne heure à être approché, pansé et manié sans péril pour le palefrenier, ce qui malheureusement n'arrive pas toujours. Beaucoup de chevaux ne sont devenus plus tard intraitables au pansage, que faute de soins progressifs, et cela s'explique facilement : parvenus jusqu'à un certain âge sans avoir été pansés, ils se seront défendus la première fois qu'ils auront été soumis à cette opération et par suite on les aura mal menés, et le défaut d'habitude ajouté aux mauvais traitements aura fini par les rendre vicieux, en leur faisant regarder le pansage comme un supplice et le palefrenier comme un ennemi.

Ces dépenses de nourriture et d'entretien doivent être continuées pendant la première et la seconde année, sans que le travail du poulain vienne indemniser le propriétaire; car ce n'est qu'à trois ans au plus tôt que le cheval de trait peut être soumis à un travail modéré. Quant au cheval de selle qui doit supporter le poids d'un cavalier et marcher à des allures plus rapides, il ne peut être monté qu'à quatre ans : à cet âge seulement ses forces sont assez dé-

veloppées pour qu'on puisse sans inconvénient le soumettre aux fatigues du dressage. Qu'on ne croie pas cependant qu'il y ait économie à élever des chevaux de trait, bien qu'ils travaillent de meilleure heure; l'élève des chevaux de selle est préférable au contraire, attendu que la différence qui existera entre la valeur des deux espèces, récompensera largement le propriétaire de l'oisiveté du cheval de selle pendant la quatrième année. Il y aurait d'ailleurs un moyen de parer à cet inconvénient, en soumettant à trois ans le cheval de selle au travail du tirage. Plusieurs auteurs pensent que cet exercice lui serait fort salutaire, et admît-on même avec certaines personnes, ce qui est fort contestable, que le tirage pût détériorer les allures du cheval de selle, il est encore assez jeune à quatre ans pour perdre par le dressage ce défaut momentané et être rendu à son état primitif (1). Et s'il est vrai enfin que certaines races nobles (les normands, par exemple), ont de mauvaises articulations uniquement parce qu'elles travaillent tard, le travail prématuré augmenterait la valeur de l'animal loin de la diminuer.

Quand nous avons parlé tout à l'heure des avantages que présentait l'emploi journalier et

(1) Huzard, déjà cité, page 255.

suffisant de l'avoine sur l'emploi du foin, pris comme base exclusive de la nourriture, nous avons donné à nos paroles l'appui du témoignage de deux auteurs graves et compétents; et comme les théories ne sont bonnes qu'autant qu'elles sont sanctionnées par la pratique, nous avons eu le soin de dire que les haras avaient avec profit mis en usage les principes de la doctrine. Peut-être, et nous l'espérons, sommes-nous parvenus à rallier nos lecteurs à l'opinion que nous avons soutenue, mais comme il y a loin encore d'une conviction à une réforme, parce que cette conviction est paralysée, et par d'anciennes habitudes, et par la crainte d'innovations onéreuses, nous n'aurions pas fait assez, si nous ne démontrions mathématiquement que le régime que nous voudrions voir adopter, ne présente qu'un très-léger excédant de dépense sur l'ancien. Le calcul le prouvera facilement.

Le foin de bonne qualité se vend au Puy, terme moyen, à raison de 3 fr. le quintal, c'est-à-dire 30 fr. les 500 kilog. L'avoine, dans les années ordinaires, a une valeur de 2 fr. le double décalitre, ou de 10 fr. l'hectolitre.

Cela posé, un cheval nourri seulement au foin doit en recevoir au moins 10 kilog. par jour, et à ce compte il consommera par an 3650 kilog. de foin qui, au prix indiqué, représentent une somme de 219 fr. De plus, d'après ce que nous

avons établi, le poids des déjections étant égal aux 4|5 de la totalité des matières ingérées, il ne s'assimilera en réalité que 2 kilog. de nourriture par jour.

Supposons maintenant qu'adoptant un régime intermédiaire entre celui des haras et celui des propriétaires de la Haute-Loire, nous donnions au cheval 4 kilog. de foin et 6 litres d'avoine; voyons ce qu'il dépensera et surtout ce qu'il s'assimilera :

Sa nourriture exigera d'abord 1460 kilog. de foin, du prix de 84 fr.; plus 2190 litres d'avoine, qui à 10 fr. l'hectolitre font 219 fr.; la dépense du cheval ainsi nourri s'élève donc en totalité à 303 fr. Comparons actuellement : le cheval nourri au foin coûtait 219 fr., à l'avoine et au foin, il coûte 303 fr., la différence est donc de 84 fr. par an, c'est-à-dire de près de 25 centimes par jour. Et pourrait-on regretter cet excédant de dépense, quand on songe que dans la première hypothèse le cheval ne s'assimile par jour que 2 kilog. de nourriture, tandis que dans la seconde, il s'assimile 8 hectog. de foin, auxquels il faut ajouter 2 kilog. 4 hectog. d'avoine (cette dernière substance ne perdant que le cinquième de son poids), ce qui porte à 3 kilog. 2 hectog. la somme des aliments dont bénéficie l'économie animale. Le cheval ne profite pas seul des avantages de ce système, le maître y trouve également ses intérêts, parce qu'il possède un

cheval capable d'efforts continus, de mouvements rapides, et qu'une constitution devenue robuste, rend bien moins accessible aux maladies; il a donc en définitive un cheval que l'ensemble de ces qualités rend précieux, et qu'il est obligé de remplacer moins souvent, ce qui est une considération puissante pour ceux qui savent par expérience ce que les échanges ont de pénible et de coûteux.

Le gouvernement est un grand consommateur de chevaux, puisque d'après le dernier budget, il dépense par an, pour frais de nourriture seulement, la somme exorbitante de 31,149,145 fr. Il a dû certes chercher le système d'alimentation qui présentait le plus d'économie, tout en mettant les chevaux à même de faire un bon service et de le faire longtemps; et comme tous les avis ont été unanimes sur ce point, que l'avoine était indispensable, la ration journalière en a été fixée à 11, 9 et 7 litres, selon que les chevaux appartiennent à la grosse cavalerie, à la cavalerie de ligne ou aux troupes légères. Certes, l'intérêt immense du gouvernement et la capacité des agents qu'il emploie, sont d'assez sûrs garants de la bonté de ce système, pour que les particuliers n'aient pas la crainte d'errer en le suivant.

Nous voici parvenus au terme de cet article: à défaut d'une expérience personnelle suffisante, nous avons mis à contribution, pour le rédiger,

8

les ouvrages de deux excellents auteurs et les renseignements qui nous ont été fournis par des hommes spéciaux; nous dirons encore que nous avons vu, dans des établissements d'élève, l'application heureuse et lucrative des principes que nous avons énoncés. Notre plus grand désir était de faire passer dans l'esprit de nos lecteurs la conviction intime qui nous animait, car en admettant même que les réformes que nous sollicitons n'aient pas lieu immédiatement, grâce aux anciennes habitudes et aux idées d'intérêt mal entendues, c'est déjà un grand pas de fait, pour la destruction du mal, que la connaissance des remèdes à y apporter. Tôt ou tard des essais rationnels se tentent, et leur heureuse issue, mieux que toute parole, arrive à modifier de proche en proche un état de choses vicieux.

Maintenant la Haute-Loire est-elle dans les conditions voulues pour qu'il y ait avantage à élever des chevaux? Nous le pensons, sans cependant pouvoir l'affirmer, car en pareille matière une expérience de quelques années peut seule décider la question. Je dis que la sanction du temps est indispensable, parce que toutes les parties du département ayant une valeur territoriale et un mode de culture différents, l'élève des chevaux peut dans certains cantons être fort avantageuse, et dans d'autres ne donner que de médiocres bénéfices. Il est aussi généralement re-

connu que l'élève se fait à très-peu de frais dans les pays où le manque de population et l'ingratitude du sol n'engagent pas à cultiver des céréales, parce que la terre restant en jachère fournit sans dépense à la nourriture des chevaux. On saura alors définitivement si l'élève du cheval peut devenir générale dans nos montagnes, ou rester l'apanage des propriétaires aisés, qui la regarderont plutôt comme un passe-temps de la campagne que comme une opération commerciale. Mais quel que soit le but que l'on se propose, le mode d'éducation est unique et ne peut varier; aussi répéterons-nous à ceux qui font de l'élève un plaisir comme à ceux qui en font une spéculation : « *Donnez de l'avoine, si vous ne voulez pas perdre votre temps.* » Nous ajouterons seulement pour ces derniers : comptez exactement et jour par jour ce que le cheval vous coûte pour frais de nourriture et d'entretien, ayez égard dans ce calcul aux chances de maladie et de mortalité, et si au moment de la vente vous ne retirez pas du cheval un prix capable de vous indemniser largement, renoncez à une spéculation qui deviendrait ruineuse; la proportion de gain qu'il faut atteindre pour qu'il y ait bénéfice, est ordinairement d'un quart pour les chevaux communs, d'un tiers pour les chevaux ordinaires, et de moitié pour les chevaux de luxe. On comprendra facilement le motif de cette pro-

gression, en songeant que le cheval de luxe exige plus de soins et convient à moins de personnes que le cheval vulgaire; des bénéfices plus élevés sont donc nécessaires pour compenser ce double désavantage.

Mais il ne faut pas non plus que les éleveurs perdent courage, si leurs premiers efforts n'étaient pas heureux; comme la persévérance est un des éléments du succès, qu'ils n'abandonnent l'élève des chevaux que quand il leur sera bien démontré qu'elle ne réussit pas dans la Haute-Loire. Qu'ils se rappellent que cette industrie a de l'avenir, et qu'il viendra un moment où la France voudra cesser d'acheter à l'étranger des chevaux de cavalerie, de luxe et de voiture, et que les provinces de l'Est et du Midi, au lieu d'aller en Allemagne et en Espagne s'approvisionner de chevaux de diligence et de trait, préféreraient les acheter dans notre pays. L'intérêt et la dignité de la France ne lui permettent pas de rester plus longtemps sous la dépendance de l'ennemi, qui nous fermerait ses marchés si la guerre venait à se déclarer. La chambre a déjà émis plusieurs fois le vœu de voir notre sol déjà si riche, nous fournir cette nouvelle richesse, et le gouvernement, s'associant à ce désir, a promis toute sa sollicitude aux éleveurs français. Mais les chevaux ne s'improvisent pas, et chaque année le service de l'armée oblige le ministère de la guerre à faire

des achats hors de notre territoire, car ceux qu'il y trouve ne réunissent pas les conditions exigées. C'est donc aux éleveurs à créer de bons chevaux, des chevaux admissibles que le gouvernement leur achetera à des prix convenables, et alors tout en contribuant à la prospérité du pays, ils recevront la récompense légitime de leur persévérance et de leurs travaux.

TRÈFLE. — ASSOLEMENT. — RÉCOLTES SARCLÉES. — JACHÈRE.

Par M. Doniol, *membre correspondant de la Société dans l'arrondissement de Brioude.*

Est-il vrai, comme le disait M. de Dombasle, que la culture du trèfle ne suffit pas pour préparer la terre à un bon assolement; en d'autres termes, pour lui rendre la fécondité que lui ont enlevée les céréales? Est-il vrai qu'il faille la combiner avec celle des plantes sarclées? Est-il vrai qu'on doive préférer les récoltes sarclées à la jachère?

Il est hors de doute, assurément, que si on opère comme le suppose M. de Dombasle, c'est-à-dire que si, après deux années consécutives de céréales, on fait une récolte de trèfle et qu'on lui fasse succéder immédiatement autres deux récoltes de céréales, on aura fait la plus mauvaise œuvre; et cela se comprend aisément, puisque pendant quatre ans sur cinq, on aura demandé à son terrain les produits les plus épuisants, et que toutes les plantes parasites seront arrivées en maturité et auront produit une masse de graines qu'il faudra bien du temps pour détruire, qui lasseront la patience du cultivateur et videront sa bourse; mais il n'en sera pas ainsi si l'on procède autrement, et sans qu'il soit besoin de combiner le trèfle avec les récoltes sarclées.

Il est bien surprenant que M. de Dombasle, qui a tant préconisé son adoption et celle des autres fourrages artificiels, et qui avait compris la bienfesante révolution qu'ils devaient produire dans notre pays, n'ait pas cherché à se rendre compte de leur mode d'action sur le sol : c'est que ce célèbre agronome n'avait pas rompu complétement avec les anciennes méthodes ; c'est qu'il n'avait pas distingué entre la grande et la petite culture, et qu'il avait eu les yeux et l'esprit trop frappés de la différence qui existait entre une céréale précédée de légumes bien binés et bien sarclés à la main, et une céréale venue après une jachère, à laquelle on avait donné l'ancienne fumure si parcimonieuse ou si insignifiante ; c'est que sans calculer le prix de ces binage et sarclage, sans songer qu'ils dépassaient de beaucoup la valeur des légumes recueillis, il avait été constamment préoccupé des moyens de faire entrer les récoltes sarclées dans tous ses assolements, d'associer ainsi la grande et la petite culture. Aussi, comme il ne ne pouvait se dissimuler qu'il fallait beaucoup de bras pour arriver à ce but, et que dans la plupart des localités ils étaient en trop petit nombre ou employés à des travaux plus lucratifs, dans l'un comme dans l'autre cas beaucoup trop coûteux, a-t-il cherché à les suppléer par plusieurs instruments, tels que le battoir, la houe à cheval, etc. Mais ces instruments, fort beaux en théorie, ne

sont intéressants que dans des ateliers ou des musées d'agriculture; ils ne peuvent remplacer la main de l'homme, la houe à bras et la pioche; et les personnes, en assez grand nombre, qui les ont achetés, les montrent encore tout neufs. Ce n'est pas qu'on ne puisse citer quelques exemples où ils ont été utiles, par exemple dans les terrains où, contrairement aux prescriptions de M. de Dombasle, on a cultivé des légumes sans engrais ou avec des fumiers non chargés, comme ceux faits avec de la paille, de masses de graines de plantes nuisibles, et encore a-t-il fallu que la terre ait été prise bien à point, ni trop mouillée ni trop sèche, et qu'il y ait eu, après l'opération, plusieurs journées de soleil sans pluie. Hors de ces cas rares, les binages et les sarclages ne sont utiles qu'autant que toutes les herbes sont déracinées et enlevées. Il faut donc que ce travail se fasse à la main, sinon elles reprennent, croissent comme auparavant, étouffent la majeure partie des légumes, montent en graine et font, les années suivantes, une guerre très-fâcheuse aux récoltes qui les suivent.

Si M. de Dombasle, se dégageant de l'influence involontaire qu'il avait subie, eût rompu avec le passé et qu'il eût davantage réfléchi aux améliorations qui devaient être le résultat de la culture du trèfle et autres fourrages artificiels, il aurait compris qu'ils amendaient d'autant plus le sol

qu'ils étaient plus abondants; que plus ils étaient épais et vigoureux, plus ils étouffaient les mauvaises herbes, en purgeaient le sol et le préparaient d'autant mieux au semis des blés qui devaient leur succéder; il aurait alors cherché les moyens d'en faire produire à son terrain la plus grande somme possible. Quel était ce moyen? Il était simple : c'était de renoncer aux récoltes sarclées, où il a dépensé des sommes considérables qui lui ont enlevé le plus net de ses bénéfices; c'était d'abandonner l'assolement quadriennal.

Ainsi, au lieu de pratiquer le suivant :

Première année. Pommes de terre, betteraves, carottes, après abondante fumure;

2e année. Orge ou avoine avec semis de trèfle;

3e année. Trèfle;

4e année. Blé,

Il fallait adopter celui-ci :

Première année. Raves, ou navets, ou rutabagas, après abondante fumure;

2e année. Trèfle seul;

3e année. Trèfle, dont la 2e coupe enfouie si on le peut;

4e année. Blé ou colza semé à la volée;

5e année. Orge ou avoine;

6e année. Vesces d'hiver, coupées en vert;

7e année. Blé.

Il est facile de faire comprendre combien ce deuxième assolement l'emporte sur le premier.

D'abord il n'exige qu'une fumure dans sept ans, tandis que celui de M. de Dombasle en demande une tous les quatre ans. En second lieu, la pomme de terre, la betterave, la carotte, occupent le sol presque tout le printemps, la totalité de l'été et une partie de l'automne, tandis que les raves, navets et rutabagas ne l'occupent que de la fin de juillet au commencement de février, d'où il suit que la pomme de terre, la betterave et la carotte sont un obstacle au travail pendant la saison où il est le plus fructueux; qu'ainsi le sol n'est pas délivré soit des herbes qui sont inséparables des umiers d'étables, soit de celles qui y croissent naturellement, à moins qu'il ne reçoive les binages et sarclages faits à la main, qui, comme je l'ai déjà fait remarquer, sont impossibles dans les localités où les bras n'abondent pas, et sont toujours ruineux dans celles même où on en trouve suffisamment. En adoptant au contraire la rave, le navet, le rutabaga, on a la possibilité de donner au sol toutes les araisons qui lui sont nécessaires, la terre est bien mieux mêlée avec le fumier, elle reçoit la bonification d'une jachère, elle est purgée de toutes les herbes. En troisième lieu, autant les pommes de terre, les betteraves, les carottes sont épuisantes, aussi peu le sont les raves, navets et rutabagas; les raves et les navets surtout. Il n'est pas rare, en effet, lorsqu'on a procédé à l'arrachement de ces dernières plantes, de trouver le fumier

presque intact; cela se conçoit, elles n'ont qu'une très-petite racine, et leur tubercule est presque tout entier hors de la terre. Il est à croire qu'ainsi exposées à l'air, elles se développent en majeure partie par l'effet des gaz qui s'y dissolvent, ce qu'expliquent au besoin la forme de leur volumineux feuillage et la juxta-position sur le sol qu'il recouvre. L'engrais au contraire est toujours complétement dévoré par les pommes de terre, les betteraves et les carottes. Il arrive bien sans doute, surtout dans les années pluvieuses, qu'il croît, malgré les fréquents labours de printemps et d'été, de l'herbe entre les raves, navets et rutabagas; mais il est rare qu'elle leur nuise beaucoup, parce que leur végétation marche avec une grande rapidité. Puis cette herbe naît toujours trop tard, pour qu'elle puisse monter en graine, et elle est alors, après leur enlèvement, une excellente pâture pour les moutons. Dans les localités où on ne s'adonne pas à l'éducation, ou à l'engrais de cette race de bétail, on peut enfouir l'herbe; dans l'un comme dans l'autre cas, elle disparaît complétement; dans le dernier elle ajoute même à la fécondité du sol. Il est ainsi parfaitement net pour recevoir, au mois de mars ou d'avril, la graine de trèfle, qui lève avec d'autant plus de facilité et croît avec d'autant plus de vigueur qu'elle n'est gênée par aucun voisin incommode. Il n'en est pas de même, à moins de grands frais, pour un terrain

où l'on a cultivé des pommes de terre, des betteraves, etc., etc.; l'herbe y a plus ou moins grainé, elle reparaît avec le trèfle, entrave sa levée et sa végétation et rend souvent son produit fort médiocre, d'où résulte aussi une très-médiocre fécondation du sol et une mauvaise préparation pour les céréales qui doivent lui succéder.

Il y a en outre un bien plus grand avantage à semer isolément le trèfle, la seconde année de l'assolement, qu'à le semer avec de l'orge ou de l'avoine ou autre céréale quelconque. En le semant seul, on est toujours assuré de sa réussite, et on a une très-bonne coupe dans le mois de septembre. En le semant avec une céréale, on ne peut pas le couper la première année; on s'expose à tous les inconvénients d'une sécheresse; on risque de ne pas en avoir, ou de l'avoir si clair, qu'il ne produit aucun des résultats qu'il fallait en obtenir. Il ne donne que très-peu de fourrage; alors il y a perte quant aux différents profits du bétail. Au lieu d'amender la terre, soit par ses détritus, soit en étouffant toutes les mauvaises herbes, il ne fait que l'appauvrir un peu plus. Et qu'on ne dise pas que la céréale ne lui nuit pas, qu'au contraire elle l'abrite, ainsi que l'ont écrit bien des gens qui vraisemblablement ne l'avaient pas suffisamment expérimenté. Le bon sens et la pratique repoussent une semblable idée. Les lois du bon sens apprennent que la céréale, absorbant une grande

partie des sels, le trèfle doit en souffrir beaucoup; il n'a pas même alors la moitié de ceux qui lui sont nécessaires, parce que sa végétation est beaucoup moins active que celle de la céréale, et qu'à sa levée il est encore obligé de vivre à la superficie du sol et d'entrer en concurrence avec elle. On ne lui voit, en effet, prendre un peu de vigueur que lorsque la céréale a été coupée. D'autre part, deux épreuves réitérées sur le trèfle, la luzerne, le sainfoin, m'ont démontré que ces légumineuses réussissaient d'autant mieux qu'elles étaient semées seules, et qu'alors on avait peu à redouter l'intempérie des saisons. Je me bornerai à citer l'exemple suivant : « J'ai fait établir ainsi » une pièce de luzerne, *le* 18 *juin* 1840, sur un » terrain assez médiocre, après un bon labour; » elle a parfaitement résisté aux chaleurs et à la » sécheresse; elle a fourni une bonne pâture en » automne et a été en pleine production en 1841. » Si j'avais suivi la méthode adoptée jusqu'ici et » conseillée par M. de Dombasle, ma luzerne, ré- » pandue en mars avec une céréale, aurait à peine » couvert la terre en automne et n'aurait presque » rien donné l'année suivante. Je n'entends pas » dire par là qu'il ne faille faire les semis de lu- » zerne qu'au mois de juin; les mois de mars et » d'avril conviennent beaucoup mieux. Je ne cite » cette épreuve que pour établir combien il y a » de l'intérêt à isoler les fourrages des céréales. »

Un autre avantage de l'assolement septennal sur le quadriennal, c'est que le premier s'accorde bien mieux que celui de M. de Dombasle avec ses propres observations et ses prescriptions. Il dit avoir remarqué, en effet, que le trèfle (et il en est de même de tous les autres fourrages légumineux) ne réussit bien et ne donne des coupes abondantes, sur le même sol, que lorsqu'il n'y revient qu'à des intervalles fort éloignés; et, par une contradiction frappante, il l'y fait reparaître tous les quatre ans, ce qui fait qu'il l'occupe deux sur quatre, tant il est pressé d'en revenir aux récoltes sarclées et tant il tient à ne pas s'écarter de son assolement quadriennal. Il n'admet que rarement de modifications à cet égard; et encore ne va-t-il que jusqu'à cinq ans, et pour les terrains les plus riches. Il permet en ce cas un colza, mais un *colza repiqué* la quatrième année, entre le trèfle et le blé. Ainsi, toujours la main de l'homme, ce travail si peu facile et si coûteux; toujours le concours si peu productif de la grande et de la petite culture. M. de Dombasle propose encore, et toujours pour un sol riche, une vesce pour fourrage la cinquième année. Ceci est sans contredit bien préférable, surtout si c'est une vesce semée sur le chaume à la fin de l'été et qu'on la coupe en vert au printemps suivant, parce qu'il est reconnu par tous ceux qui l'ont expérimenté que cette plante, ainsi récoltée, pré-

pare merveilleusement la terre pour recevoir toutes les céréales et qu'elles y grainent mieux qu'après une jachère fumée. Mais comment s'expliquer alors que M. de Dombasle ne prescrive pas le semis de cette céréale d'autant plus fructueuse pour le cultivateur, qu'elle lui coûte très-peu de main-d'œuvre et qu'elle lui fait une grande économie d'engrais.

Dans l'assolement que j'indique, le trèfle ne reparaît que tous les sept ans; sa réussite alors ne court aucune chance; il est aussi vigoureux qu'à la première rotation et il bonifie toujours grandement et également le sol.

Ainsi, le trèfle prépare la terre à un très-bon assolement, sans qu'il soit nécessaire de le combiner avec les récoltes sarclées, lorsqu'on le cultive en suivant une méthode rationnelle; ainsi non seulement les récoltes sarclées, comme pommes de terre, betteraves, etc., etc., sont ruineuses et impossibles dans la plupart des cas, mais sont encore une mauvaise opération pour obtenir une abondante moisson de trèfle, par conséquent pour arriver à un bon amendement.

Ai-je besoin maintenant de supputer et d'aligner des chiffres pour établir que le produit sera plus considérable dans l'assolement septennal, qu'en suivant le quadriennal? Cela n'est pas nécessaire, assurément, puisqu'il est bien prouvé par la comparaison ci-dessus que la récolte en raves, navets et rutabagas, en coûtant quatre fois moins, vaudra

tout autant que celle des pommes de terre, betteraves, etc.; 2° que la réussite du trèfle sera plus certaine et que ses coupes seront meilleures, partant que le sol sera beaucoup plus fécondé, et les récoltes de céréales, qui succéderont au trèfle, bien supérieures; 3° qu'aux 2e, 3e, 4e rotations, etc., cette plante fourragère croîtra tout aussi bien qu'à la 1re, tandis qu'il en serait autrement en adoptant l'assolement quadriennal, d'où résulterait une grande incertitude pour l'amendement que l'on cherche et que l'on espère. On peut consulter au surplus, à cet égard, un ouvrage de la plus haute importance que vient de publier un agriculteur des plus éclairés, M. Varembey, de Dijon. J'y ai trouvé la plus entière confirmation des idées que je viens d'émettre et que j'ai pratiquées en partie; j'en donnerai prochainement des extraits.

On se tromperait étrangement toutefois, si l'on tirait de ces observations la pensée qu'on doive proscrire de toute ferme convenablement dirigée la culture absolue de la pomme de terre et autres légumes dits plantes sarclées. Je suis loin d'avoir cette opinion; je veux dire seulement qu'il faut la restreindre aux besoins des hommes; qu'à cet égard même il est à propos d'user largement de ce mode de nourriture, de la pomme de terre surtout dont je connais tout le prix; mais que, si on veut arriver au seul but qu'on doit se proposer en agriculture, d'obtenir beaucoup avec

peu, il faut laisser de côté la pomme de terre, la betterave, la carotte, la féverolle, etc., etc.; en tant qu'elles auraient pour destination la nourriture et l'engrais du bétail. Certains agronomes prétendent qu'on n'est pas encore bien assuré si la pomme de terre et la betterave sont épuisantes: cette question est tout à fait résolue pour moi et pour tout l'arrondissement de Brioude. Non seulement les blés qui leur succèdent sont au dessous du médiocre; il est même rare qu'ils ne soient pas atteints par la carie. Il convient mieux de semer après de l'orge ou de l'avoine, qui réussissent passablement bien.

Je terminerai par une dernière observation. Je suppose qu'on ait à opérer sur une ferme de cent hectares : d'après M. de Dombasle, le quart de cette étendue devrait recevoir chaque année, par chaque hectare, 48 voitures de fumier à 4 chevaux ou 192 voitures à un cheval, ce qui ferait, pour la totalité des 25 hectares, 1,200 voitures à 4 chevaux ou 4,800 à un seul cheval; ainsi, un homme et un cheval, qui ne seraient pas employés à d'autres travaux et qui s'occuperaient constamment de ce transport, ne pourraient pas y suffire; en supposant en effet 10 voyages par jour et 300 jours de travail, ce qui est encore exagéré, ils ne pourraient en transporter que 3,000 tombereaux par année. Et ces 25 hectares, cultivés en pommes de terre, betteraves, etc., etc., devraient être sar-

clés et binés à la main, car, encore une fois, pour tout agriculteur pratique il n'y a pas d'autre moyen de détruire l'herbe. Mais où trouver, bon Dieu ! assez de fumier pour pouvoir en répandre, chaque année, 4,800 voitures sur une seule ferme de 100 hectares? Où trouver assez de bras pour biner, chaque année, le quart des terres de chaque commune et en éplucher toutes les herbes? Il est bien certain qu'en regardant même comme très-avantageux l'assolement quadriennal, il est presque impossible de l'exécuter. L'assolement septennal économise tous les frais ruineux de binage et de sarclage, et n'exige pas la moitié des engrais; ils sont suppléés en partie par les labours réitérés de l'année de jachère. Craindrait-on, en l'adoptant, de voir devenir rares et trop coûteux les légumes de toutes sortes qui entrent pour une si grande part dans la nourriture des populations peu aisées? Qu'on soit complétement rassuré à cet égard : la petite propriété, qui est le résultat de la *bienfesante division du sol*, quoi qu'en disent bien des gens qui se répètent sans s'y connaître, y pourvoira suffisamment; elle continuera la petite culture qui lui est si fructueuse, *mais qui ne l'est qu'à elle seule*, ainsi que je crois l'avoir établi dans une précédente publication, et elle ne faillira pas aux besoins de la consommation.

ARCHÉOLOGIE.—DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE PIERRE MILLIAIRE.

LETTRE

De M. SAUZET, *curé de Loudes, membre non résidant, à M. le Président de la Société.*

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Je viens de faire en archéologie la découverte bien précieuse d'une colonne milliaire encastrée depuis des siècles dans les vieux murs de clôture du cimetière de la paroisse de St-Jean-de-Nay. J'en ai relevé, aussi exactement que possible, l'inscription dont j'ai l'honneur de vous adresser le *fac simile*. Cette pierre dure et blanche, que j'avais prise de prime abord pour un grès de Blavozy, est malheureusement tronquée en haut sur ses bords, quelques lettres même de la première ligne sont coupées par moitié. Elle a 87 centimètres de hauteur et 35 centim. de diamètre. L'inscription n'occupe pas toute la surface de la colonne, le vide qui se trouve entre la fin et le commencement des lignes est rempli par un pointillé qui règne du haut en bas et que l'on distingue très-facilement. Elle porte à sa cîme un petit trou qui, selon toutes les apparences, doit avoir servi à tenir un anneau ou une chaîne.

Par son diamètre plus petit que celui des colonnes milliaires que nous possédons, elle m'a paru ne point appartenir au système des pierres de la *via Bolena*, mais plutôt à cette voie que j'ai signalée à la Société, qui venait du Gevaudan, passait sous Pradelles pour se diriger vers l'Auvergne. Tel que j'ai pu et su le faire, voici un croquis de cette intéréssante relique :



M. CASSIANU....
FA POSTVMO....
RE AVG. C. V. FEL....
M. P. VIII.

Voici le sens que j'ai cru pouvoir donner à cette inscription, aidé de l'histoire et des médailles :

DD. NN.	A nos Seigneurs
MARCO CASSIANO POSTVMO ET	Marcus Cassianus Postumus,
FILIO AVGVSTO-POSTVMO. GALLIARVM	et à son fils Postume déclaré
RESTAVRATORI AVGVSTO-COSS. V. FELICI.	Auguste, restaurateur des Gaules,
MILLIA PASSVVM VIII.	consul pour la cinquième fois,
	heureux. Huit mille pas.

Marcus Cassius ou Cassianus Postume le père, qui gouverna les Gaules dix ans, prit le titre

d'Auguste en 261. Il avait de grandes et nobles qualités, quoique de très-basse extraction. Il passait pour avoir un grand amour et une grande connaissance de la justice. Il s'acquit l'affection des Gaulois, bâtit divers châteaux dans leur pays, et par ce moyen, dit Fillemont, il rétablit les Gaules aussi bien par sa modération et sa sagesse que par son courage. Il y fit régner la justice et la paix.

Cette colonne doit avoir été érigée en 268 ou en 269, époque du cinquième consulat de Postume, mentionné dans l'inscription. Birague rapporte deux médailles qui donnent à Postume père un cinquième consulat. Ces consulats ne sont point marqués dans les fastes parce qu'ils n'étaient reconnus que dans les pays soumis à Postume et non à Rome. Les médailles donnent aussi à Postume le titre de restaurateur des Gaules.

Agréez, etc.

SAUZET, *curé de Loudes.*

P. S. J'oubliais de vous dire qu'actuellement cette pierre gisait isolée près de l'église.

EXTRAIT

Du Mémoire lu par M. Elie de Beaumont à la Société Géologique de France, dans sa séance du 17 février 1834, intitulé :

MÉMOIRE

SUR QUELQUES POINTS DE LA QUESTION DES CRATÈRES DE SOULÈVEMENT,

EN RÉPONSE A DIFFÉRENTES OBJECTIONS ÉLEVÉES CONTRE L'HYPOTHÈSE DU SOULÈVEMENT DU CANTAL (1).

Le sol de l'Auvergne a cessé de très-bonne heure d'être plat et uni. Ainsi que M. Dufrénoy l'a déjà fait remarquer, des dépôts houillers, des dépôts lacustres, des dépôts d'alluvion s'y sont amoncelés à diverses époques, sur d'énormes épaisseurs, dans des dépressions plus ou moins circonscrites. L'uniformité que le sol de l'Auvergne nous pré-

---

(1) On n'a pas prétendu présenter dans cet extrait l'ensemble des arguments au moyen desquels l'illustre auteur de ce Mémoire a soutenu l'hypothèse si vivement débattue des cratères de soulèvement. Leur enchaînement est tel qu'il aurait fallu reproduire en entier le Mémoire de M. Elie de Beaumont. On a eu seulement en vue de faire connaître le rôle qu'ont joué dans cette discussion les phénomènes géologiques observés aux environs du Puy.

La description de ce bassin faite par Dolomieu ne méritait pas moins d'être connue.

sente aujourd'hui dans une partie de son étendue n'aurait pu à aucune époque s'étendre à tout son ensemble, sans constituer dans son histoire générale une circonstance exceptionnelle. Pourquoi, à l'époque des premières éruptions trachytiques, le sol de l'Auvergne se serait-il trouvé en entier dans cet état exceptionnel? pourquoi n'aurait-il pas présenté des inégalités du même ordre, que celles qu'il avait présentées auparavant, qu'il a présentées depuis, qu'il présente même encore de nos jours, où les vallées de la Loire, de l'Allier, de la Dordogne, de la Sioule, y forment des sillons très-profonds?

Il est donc naturel de penser que diverses dépressions existaient dans le sol de l'Auvergne, à l'époque où la matière des éruptions trachytiques et basaltiques s'élaborait dans les laboratoires intérieurs.

Ces dépressions, comme les inégalités du sol actuel, devaient se rattacher plus ou moins directement à des dislocations antérieures de l'écorce terrestre. Or, il est notoire que toutes les fois que les forces volcaniques se font jour jusqu'à la surface du globe, elles choisissent de préférence les fractures préexistantes, et se placent vers la ligne de jonction des parties basses et des parties déjà soulevées. La chaîne des puys, la double chaîne des volcans de Quito, présentent des exceptions à cette règle, mais ce sont des exceptions, et c'est

parce que la règle existe, que la plupart des terrains volcaniques sont situés, soit dans le voisinage de la mer, soit du moins au pied des chaînes de montagnes.

Si donc le sol de l'Auvergne présentait des dépressions à l'époque où commencèrent les éruptions trachytiques et basaltiques, c'est dans ces dépressions ou sur leurs bords qu'elles ont dû le plus probablement avoir lieu, et leur effet naturel a dû être de commencer par les approfondir encore davantage, en creusant, en entraînant leur fond, et de les remplir ensuite de leurs produits amoncelés.

Ce que je ne viens de présenter d'abord que comme un enchaînement de conjectures probables, s'est effectivement réalisé dans un des points de la France centrale les plus justement célèbres par les observations géologiques qui y ont été faites. Je laisse d'abord parler à cet égard Dolomieu, qui s'exprimait de la manière suivante dans une note jointe au rapport qu'il fit à l'Institut national sur ses voyages de l'an V et de l'an VI. (Voyez *Journal des mines*, t. VII, p. 412.)

« Le bassin au milieu duquel s'élèvent isolément
» le mont Corneille, sous les flancs duquel est
» située la ville du Puy (Haute-Loire), et le mont
» St-Michel qui, par sa forme, ressemble à un obé-
» lisque, tous deux formés d'une brèche volca-
» nique, dont l'agglutination peut s'être faite éga-

» lement par la voie sèche comme par la voie
» humide; ce bassin, dis-je, présente l'indication
» de plusieurs époques bien distinctes.

1° et 2°. Les deux premières époques indiquées par Dolomieu se rapportent à la période trachytique et à la période tertiaire dont l'ordre de succession a été depuis reconnu inverse de celui qu'il avait présumé.

« 3° Il y a eu creusement au milieu de ce rem-
» plissage (tertiaire), et le nouvel espace excavé
» a été occupé par des tufs volcaniques, sur les-
» quels reposent des cailloux roulés de différents
» genres, les uns de laves compactes et poreuses,
» semblables à celles des plateaux supérieurs (ba-
» saltes), d'autres de roches granitiques, telles que
» celle qui sert de base aux côtes voisines, quel-
» ques-unes de pétrosilex verts, à pâte fine, pareils
» à celui de la montagne du Pertuis, distante de
» deux lieues; d'autres enfin, venant de plus loin,
» et dont en place originelle je n'ai point trouvé
» d'analogues.

» 4° Sur cet amas de matières différentes, qui
» ne s'élevait pas jusqu'aux bords de la première
» vallée, sont descendus de différents côtés des
» courants de laves, lesquels paraissent de diffé-
» rentes époques, car la lave prismatique (basalte)
» qui forme le sommet isolé dit *mont Redon*, qui
» repose sur la couche de cailloux roulés dont je
» viens de parler, est à un niveau beaucoup plus

» haut que les laves prismatiques (basaltes) dites
» les *orgues d'Espaly*, appartenant à un courant
» descendu de la montagne volcanique de *Denise*,
» laquelle domine l'extrémité supérieure de cette
» vallée, pendant que le mont Redon est situé au-
» dessous de la ville, au milieu de la partie infé-
» rieure de la même vallée, et cette vallée n'a pu
» éprouver le recreusement qui a préparé l'espace
» qu'est venu occuper le grand courant de Denise,
» sans que la partie inférieure en fût en même
» temps excavée pour donner passage aux déblais,
» et c'est alors que le mont Redon a dû être fa-
» çonné et séparé du courant auquel il doit son
» sommet aplati.

» 5° Enfin, le courant dont on suit la marche
» depuis le sommet de Denise jusqu'aux orgues
» d'Espaly, est entré dans cette vallée pour y
» éprouver le morcellement qui a produit le mon-
» ticule isolé dit *montagne de la Paille*, et tous
» les autres monticules isolés, voisins de celui-ci,
» qui, comme lui, sont à base de tuf et ont un
» sommet de lave prismatique (basalte) analogue
» à celle qui forme les beaux prismes dont l'assem-
» blage représente l'instrument de musique dont
» il a pris le nom (orgues d'Espaly), et ce sont
» évidemment ces sommets de lave qui ont pré-
» servé ces monticules de l'action violente par
» laquelle a été emporté tout ce qui les environ-
» nait. »

Dolomieu termine cette trop courte note par ces lignes remarquables : « *En faisant une sem-*
» *blable analyse des faits que présente la vallée*
» *de Murat, au pied du Cantal, j'y trouverai une*
» *succession des mêmes accidents; je les trouve-*
» *rais semblables dans une infinité d'autres vallées*
» *du mont Dore.* »

Depuis trente-six ans, quelques-uns des aperçus de Dolomieu, sur le bassin du Puy, ont été rectifiés; mais la partie principale a été vérifiée et rendue beaucoup plus précise, ainsi qu'on peut le voir dans l'ouvrage classique de M. Bertrand de Doue. (*Description géognostique des environs du Puy en Velay*), et dans celui de M. Burat.

M. Bertrand de Doue conclut (p. 177) que le lac sous les eaux duquel les brèches volcaniques (tufs) ont été formées, aurait eu 10 lieues carrées de surface (5 lieues de long sur 2 lieues de large), et (p. 190) que ses eaux s'élevaient au moins, d'après la position des tufs les plus élevés, à 270 m. au dessus de l'Hôtel-de-Ville du Puy, ou a 309 m. au dessus du fond du bassin, dans lequel les tufs se sont entassés; il entrevoit même la possibilité que les eaux de ce lac se soient élevées à 463 m. au dessus du fond du bassin.

Le terrain de transport ancien, qui dans les environs de Paris a comblé les principales inégalités de la vallée diluvienne où la Seine serpente aujourd'hui et les a remplacés par des dépôts unis

en dessus et convexes en dessous, nous offre des images en petit du genre d'accumulation qui s'est produit dans le bassin du Puy, auxquelles il ne manque, pour être complètes, que de présenter des assises régulières de roche solides.

Si on prend en considération l'analogie entrevue par l'œil perçant de Dolomieu, entre les tufs volcaniques du bassin du Puy, et ceux qui jouent un si grand rôle dans la composition du Cantal et du mont Dore; si on remarque qu'ils alternent de même avec des assises de matières fondues, si surtout on a vérifié par ses propres yeux ces similitudes de structure, on voit qu'il s'est formé dans le bassin du Puy une accumulation de matières volcaniques comparable par sa nature et son étendue, et qui aurait pu être presque égale en épaisseur à celles dont le Cantal, le mont Dore et le Mezenc nous offrent les lambeaux. On voit même que si le bassin du Puy, s'étant trouvé dépourvu d'issue, les matières volcaniques avaient pu le combler à la hauteur indiquée ci-dessus, et si plus tard il s'y était opéré un soulèvement, il en serait résulté un massif qui ne différerait du Cantal que par l'absence des trachytes.

Il est donc conforme à la fois aux conjectures les plus naturelles et aux analogies les plus directes de supposer que les masses du Cantal, du mont Dore et du Mezenc se sont accumulées primitivement dans les dépressions du sol préexistant; c'est

cette analogie si simple qu'il s'agit maintenant de suivre, de discuter et de vérifier.

Dans l'état démantelé où sont aujourd'hui les quatre grands massifs de déjections anciennes de l'Auvergne (ceux du Cantal, du mont Dore, du Mezenc et du Puy), nous y reconnaissons les restes de quatre masses lenticulaires, plus ou moins tuberculeuses, dont les bords, constamment assez minces et à peu près intacts, sont situés sensiblement dans un même plan horizontal.

La seule chose qui dans l'état actuel distingue essentiellement les accumulations des matières volcaniques qui composent le Cantal, le mont Dore et le Mezenc, de celles qui remplissent en partie le bassin du Puy, c'est que les dernières sont dominées de tous côtés par les bords de ce même bassin, tandis que les premières se trouvent aujourd'hui placées dans une position dominante par rapport à tout ce qui les entoure.

Il s'agit de savoir si, dans l'origine, la partie centrale des trois premières de ces lentilles se trouvait en grande partie, comme sont aujourd'hui ses débris, au dessus du plan général de ses bords, ou bien si elle se trouvait en grande partie au dessous dans une dépression du sol inférieur, de manière à ce que sa surface supérieure s'éloignât peu de ce même plan, comme le ferait la masse du Puy si elle s'était complétée.

Cette question a déjà été résolue dans le para-

graphe précédent, puisque nous avons reconnu que les basaltes qui forment très-souvent la surface supérieure des lentilles, doivent s'être solidifiés dans une position sensiblement horizontale.

Mais ce moyen de solution n'est pas le seul qui se présente. Il suffit, pour en trouver un autre, de rechercher par quel mécanisme les éruptions trachytiques et basaltiques auraient pu produire directement des massifs, ayant des gisements aussi diamétralement opposés que ceux que nous comparons, et présentant, du reste, sur tous les points essentiels des caractères semblables.

On peut, en thèse générale, concevoir de deux manières différentes la formation par suite d'éruptions successives, d'un massif de déjections plus épais vers son centre que vers ses bords.

Cette plus grande épaisseur près du centre peut résulter de ce que toutes les déjections se seront déversées les unes par-dessus les autres, autour d'orifices concentrés, principalement près du centre de l'espace qu'elles ont recouvert, comme cela a lieu dans les volcans actuels.

Mais elle peut résulter aussi, comme cela a eu lieu au Puy, de ce que les déjections opérées en divers points plus ou moins éloignés les uns des autres, auront été entraînés par suite de l'action de la pesanteur, vers le point le plus bas d'une dépression qu'elles auront plus ou moins exactement remplie, et dont leur accumulation aura contracté la forme renflée en dessous.

Le premier mode de formation, supposant nécessairement la concentration des éruptions dans une petite partie de la masse du massif produit, est par cela même peu en harmonie avec la nature des éruptions anciennes, dont le caractère universel a été de se produire sporadiquement en des points assez éparpillés.

Il est certain que les trachytes et les basaltes du Cantal, du mont Dore et du Mezenc sont sortis dans chacun de ces groupes, comme les basaltes aux environs du Puy, non d'un centre unique, mais d'un grand nombre d'orifices répandus sporadiquement sur toute la surface occupée par les groupes actuels; qu'ils ne sont pas assez rapprochés d'un centre pour rendre un compte complet de la différence d'épaisseur que présentent du centre à la circonférence les matières accumulées. D'une part, on peut reconnaître dans toute l'étendue de chaque groupe et jusque sur ses bords, un certain nombre de ces orifices éparpillés, et de l'autre le fait que le Cantal, le mont Dore et le Mezenc supposés rabattus, dans le plan général de la surface de l'Auvergne, ne présentent plus, sauf les traces laissées par les vallées actuelles, aucune apparence de disposition rayonnée, prouve positivement que les éruptions ne se sont pas concentrées, comme dans les volcans actuels, autour d'une seule cheminée principale.

De plus, il est de fait que dans aucune des con-

trées où on est fondé à présumer que les éruptions anciennes ont eu lieu, suivant leur mode sporadique habituel, sur des surfaces à peu près planes, elles n'ont produit de masses lenticulaires aussi renflées que celles dont les lambeaux s'observent en Auvergne, ou que du moins si ces masses sont lenticulaires, elles ne sont convexes qu'en dessous, comme l'est celle du Puy, car leur surface supérieure est ou à peu près plane, ou irrégulière, sans convexité générale considérable. Ni les massifs trappéens et basaltiques de la Nouvelle Ecosse, des îles Britanniques, du nord de l'Allemagne, ni même les massifs trachytiques de la Hongrie et de la Lombardie, ne présentent cette disposition renflée d'une manière aussi prononcée que les massifs du Cantal, du mont Dore et du Mezenc.

On voit donc qu'en tenant compte surtout de la nature souvent très-fluide des trachytes de l'Auvergne, les analogies déduites de l'observation ne conduisent nullement à concevoir que des éruptions de la nature de celles qui y ont eu lieu anciennement aient pu y produire sur une surface plane autre chose qu'une galette tuberculeuse, comparable tout au plus aux groupes trachytiques de la Hongrie, qui sont si loin de présenter le profil conique régulier du Cantal et du mont Dore.

On chercherait vainement l'explication de la forme lenticulaire de ces derniers massifs dans l'abondance des déjections incohérentes d'où sont

résultées les assises régulières de conglomérats, qui jouent dans leur structure un rôle si proéminant. Il est certain que lorsque des éruptions successives font naître une montagne de forme conique, ce sont en général les déjections incohérentes qui contribuent le plus à la production de cette forme; mais il est évident aussi que des éruptions éparpillées sur tout l'espace qu'elles ont recouvert, en les supposant même composées en majeure partie de débris incohérents, n'auraient eu aucune tendance à produire un massif ayant la forme simple d'un cône unique. Il n'est personne qui n'ait vu comment les vers qui rongent le bois entassent, à l'entrée de leur canal, la poussière qu'ils produisent en le creusant. Tout le monde sait qu'une planche dans laquelle se sont introduites un grand nombre de ces larves est bientôt couverte d'une multitude de petits cônes de poudre ligneuse, qui souvent se tiennent par leur base et se confondent plus ou moins les uns avec les autres. Telle aurait été à peu près la forme de l'accumulation qu'auraient produite des éruptions de matières incohérentes opérées sporadiquement sur une surface horizontale.

Il est donc difficile d'attribuer la forme renflée des massifs de déjections anciennes de l'Auvergne au premier des deux modes d'entassement que nous avons été conduits à considérer; voyons si le second mode présentera à cet égard des chances plus favorables.

Si on conçoit que des éruptions sporadiques, au lieu de se produire sur une surface à peu près plane, viennent à s'effectuer en partie sur le fond, en partie sur les flancs et le pourtour d'une dépression, la production d'une masse lenticulaire de déjections devient non seulement possible, mais nécessaire. Si des éruptions opérées sporadiquement, comme l'ont été évidemment les éruptions trachytiques et basaltiques de l'Auvergne, n'avaient produit que des matières incohérentes et n'avaient pas agi sous une atmosphère susceptible d'intempéries, elles n'auraient produit, même sur les flancs d'une dépression, qu'une multitude de petits cônes plus ou moins distincts, qui auraient formé par leur réunion une surface mamelonnée; mais comme, d'une part, les eaux atmosphériques ont dû travailler constamment à niveler les déjections à mesure qu'elles se produisaient, et à les entraîner dans les parties basses; comme, d'une autre part, des matières fluides sont sorties avec les matières incohérentes, et ont dû chercher les points les plus bas; comme, enfin, les parties fluides, tout en chassant devant elles les matières incohérentes, ont dû les tenir en partie flottantes sur leur surface, et les entraîner dans leur mouvement, l'ensemble de toutes les déjections a dû former une espèce de galette à surface plus ou moins tuberculeuse, d'une épaisseur variable, et dont le maximum devait correspondre aux points

les plus bas de la surface des roches fondamentales. C'est ce qui s'est opéré en partie dans le bassin du Puy.

Si ce bassin n'a pas été rompu et soulevé dans son centre, comme l'ont été les trois autres, l'exception dont il a été l'objet s'explique naturellement, lorsqu'on remarque que les éruptions y ont été moins abondantes et moins nombreuses, et qu'il ne s'y est produit que des éruptions basaltiques, moins propres que les éruptions trachytiques à disloquer le sol fondamental.

On voit donc que dans l'hypothèse actuelle chacune des dépressions que présentait le sol de l'Auvergne a dû se trouver remplacée par une accumulation de matières volcaniques dont la surface soit encore concave, soit plane dans son ensemble, soit légèrement bombée, aura présenté les rapports que la nature des roches devait faire prévoir à l'avance avec celles des contrées où des roches du même genre épanchées à peu près à la même époque n'ont éprouvé depuis lors que de faibles dérangements, et dont la forme renflée sera néanmoins en rapport avec les circonstances qui s'observent actuellement.

EXTRAIT

D'une lettre de M. Cordier, *ingénieur des mines sur le mont Mezenc.*

(Journal des mines, n° 153.)

Je me suis beaucoup occupé du Mezenc qui est un système volcanique analogue au Puy-de-Dôme et au mont Dore, mais beaucoup mieux caractérisé.

On y voit deux ordres de matières volcaniques, savoir : celles qui sont antérieures à la dernière période du cataclysme diluvien, et celles qui ont été vomies postérieurement à toutes les révolutions. La masse des montagnes est composée presque entièrement des premières.

Cette masse, considérée en grand, est conique très-aplatie. Son rayon est de dix lieues. Nous trouvons, avec M. Ramond, qu'elle a mille sept cent soixante-quatorze mètres au dessus de la mer. Elle domine d'environ huit cents mètres le plateau granitique sur lequel elle repose. Elle est la ruine d'un colosse volcanique qui était, sans contredit, beaucoup plus élevé et plus étendu. On y observe cette particularité extrêmement remarquable, c'est que la plupart des déjections incohérentes n'ont éprouvé aucune altération et n'ont point été changées en tufs et en brèches : les scories rouges en fragments, les scories rouges lapil-

laires se présentent avec tous les caractères que le feu leur a imprimés. Il faut ajouter que tous les courants ou segments de courants sont accompagnés de leurs croûtes scorifiées, inférieures et supérieures.

L'intérieur de ces courants ne présente que des laves lithoïdes depuis le porphyre basaltique jusqu'au porphyre à base de feldspath compacte, terreux ou grenu à grains très-fins. Les trois variétés de base feldspathique se rencontrent souvent dans le même courant et offrent aussi le passage de trois prétendues espèces, la domite, la base du graustein et le klingstein.

Les laves modernes sont peu nombreuses au Mezenc : toutes sont formées de basalte porphyrique à beaux cristaux de péridot et de pyroxène, mêlés de nœuds de péridot granuleux. On retrouve les mêmes nœuds et les mêmes cristaux dans les scories qui composent les cratères d'où ces laves sont sorties.

Les courants modernes s'étant presque tous écoulés dans des vallées étroites et profondes, les torrents ont repris leur lit en creusant dans la lave un énorme sillon. Il en résulte des coupes admirables soit par leur élévation, puisqu'elles ont quelquefois jusqu'à deux cents pieds, soit par la régularité et les dimensions des prismes de basalte, soit par leur étendue, car elles se prolongent souvent des lieues entières. Ces magnifiques rideaux

sont garnis de scories par en haut et par en bas. La décomposition des scories inférieures donne lieu dans de certains endroits à un phénomène curieux. Le tuf ou vacke qui en résulte se mêle avec le limon fluviatile ou le sable que la lave avait recouvert; et ces endroits-là offrent un passage dans le genre de ceux que M. Werner admet, celui du sable ou de l'argile ou basalte!!! Les colonnades basaltiques modernes du Mezenc sont à coup sûr les plus belles qui aient encore été observées quelque part que ce soit. Honneur à M. Faujas qui, le premier, a essayé de les faire connaître!

Tout le système du Mezenc repose sur un nouveau genre de granite dans lequel la pinite entre pour 1/20, 1/10 et même 1/3. Cette roche occupe un espace de plus de deux cent cinquante lieues carrées et se prolonge jusque dans le Forez où elle sert de matrice à cette substance qu'on avait prise pour de l'émeraude, et qui n'est que de la pinite translucide : je m'en suis assuré sur les lieux.

ANALYSE DU FER PHOSPHATÉ BLEU,

Par M. Berthier, *ingénieur des mines.*

(Journal des mines, n° 163.)

Ce minéral a été trouvé auprès d'Alleyras : il est par masses souvent très-petites, rarement plus grosses que le poing, disséminées irrégulièrement dans une argile micacée limoneuse; celle-ci est veinée de couches minces de petits cailloux roulés, la plupart quartzeux, et de débris de végétaux; on y trouve quelquefois de petites branches d'arbre pourries, dont le cœur est entièrement composé de phosphate de fer d'un beau bleu.

Le dépôt argileux est peu étendu : il remplit un petit ravin que les eaux travaillent à ouvrir de nouveau. Il a été préservé longtemps de l'action destructive de cet élément, par l'encroûtement volcanique qui a recouvert tout le sol environnant et qui provient probablement du volcan de Molard, situé à peu de distance à l'est du village d'Alleyras.

Les morceaux de fer phosphaté qu'on tire de leur gîte sont pulvérulents à leur surface et d'un bleu pâle. La couleur acquiert promptement de l'intensité à l'air : à l'intérieur, ils sont d'un gris bleuâtre, composés d'une multitude de lamelles croisées en tout sens ayant l'éclat de la corne, très-tenaces, plus faciles à écraser qu'à briser, peu durs; leur raclure est blanche ainsi que leur

poussière, mais l'une et l'autre deviennent aussi bleues que la partie pulvérulente par l'exposition à l'air et à la lumière.

Analyse.

Eau	28,0
Acide phosphorique	23,1
Oxide rouge de fer	47,4
Oxide de manganèse	0,4
Alumine et silice	0,6
	99,5

Il faut conclure de ce qui précède que les minéraux, connus autrefois sous le nom de *fer azuré*, sont des combinaisons d'oxide de fer au minimum, d'acide phosphorique et d'eau dans des proportions très-variables.

MÉMOIRE SUR LA GÉOLOGIE DE LA FRANCE CENTRALE,

Par G. POULETT SCROPE.

1 volume in-4° avec un Atlas.—Londres, 1827.

Traduction des parties de cet ouvrage qui ont pour objet le département de la Haute-Loire (1).

I. FORMATION D'EAU DOUCE DU BASSIN DU PUY.

Les terrains lacustres du bassin du Puy diffèrent beaucoup de ceux du Cantal et du Puy-de-Dôme, et présentent une succession de couches que l'on peut considérer comme représentant les trois formations d'eau douce du bassin de Paris, en supprimant toutefois les formations marines qui alternent avec ces dernières.

(1) Cet ouvrage, auquel l'auteur s'était préparé par l'étude approfondie des volcans brûlants et éteints de l'Italie et de la Sicile, est le premier où l'on ait considéré dans leur ensemble les phénomènes géologiques des montagnes du centre de la France. Il est accompagné de fort belles cartes, de coupes et de vues panoramiques qui en rendent le prix fort élevé; aussi n'en existe-t-il en France qu'un très-petit nombre d'exemplaires, et n'a-t-on pas osé en entreprendre une traduction. Celle des parties de ce bel ouvrage qui ont rapport à la géologie de la Haute-Loire devait naturellement trouver sa place dans un recueil destiné à faire connaître tout ce qui intéresse notre département.

Ainsi que la formation d'eau douce du Cantal, celle-ci a été recouverte à diverses reprises par de prodigieux amas de produits volcaniques qui atteignent fréquemment jusques à trois et quatre cents pieds d'épaisseur. Ce n'est par conséquent que sur les bords des ravins plus ou moins profonds que les eaux ont ouvert dans ces masses tabulaires que l'œil peut pénétrer jusques aux calcaires, aux marnes, aux argiles et aux sables inférieurs. Cependant la Borne près de son confluent avec la Loire, et la Loire elle-même, permettent de reconnaître les couches au milieu desquelles leur lit a été creusé.

On comprend dès lors qu'il est difficile de déterminer avec exactitude les limites de ce bassin lacustre. Si l'on suit les couches qui se montrent en remontant des ruisseaux voisins, on peut toutefois s'assurer qu'elles s'étendent vers l'ouest jusqu'au pied de la chaîne granitique qui sépare les eaux de la Loire de celles de l'Allier.

Les pentes du plateau primitif qui s'étend vers le haut Vivarais limitent ce bassin vers le sud, tandis que des rameaux partant des Boutières et des hauteurs de la Chaise-Dieu l'embrassent à l'est et au nord. Remarquons qu'un de ces rameaux s'étend à travers toute la formation et la coupe en deux parties égales, séparant ainsi le petit bassin de l'Emblavès du bassin supérieur où est située la ville du Puy, et qui est beaucoup plus

étendu. La Loire passe de ce dernier bassin dans celui de l'Emblavès à travers les gorges étroites, profondes et sineuses de Lavoûte, et s'échappe enfin de ce dernier bassin par le défilé non moins difficile de Chamalières, issue qui paraît avoir été fermée à une époque éloignée par une épaisse coulée de phonolite.

Les strates qui constituent cette formation d'eau douce, reposent en général immédiatement sur le granite qui de tous côtés paraît former les bords du vase au fond duquel elles ont été déposées. Sur un très-petit nombre de points on aperçoit quelques restes de grès secondaires. Les couches les plus inférieures que l'on puisse rapporter à la série des terrains tertiaires se composent le plus souvent d'argiles rougeâtres, quelquefois de couleurs variées, et qui ne sont autre chose qu'un *détritus* graveleux du granite sur lequel elles reposent.

Ces couches, dont la situation correspond à celle des grès bitumineux du bassin de la Limagne, supportent des couches nombreuses de marnes blanches et friables alternant avec des marnes calcaires verdâtres ou d'un bleu clair. Il ne paraît pas que l'on y ait encore rencontré des restes de corps organisés. Plusieurs couches de ces argiles servent à la poterie. Quelques-unes sont coupées par des veines de calcaire spathique quelquefois fibreux et par de l'aragonite.

Les parties supérieures de la formation se composent presque en entier de calcaire marneux qui sur quelques points, et particulièrement dans le voisinage ou au dessous du basalte et du phonolite, devient tout à fait siliceux et renferme des rognons et même des couches épaisses de silex résinite. A St-Pierre-Eynac, ces couches supportent les puissantes assises trachytiques de Mont-Plaux.

Toute cette série de couches pourrait peut-être être regardée comme analogue à l'argile plastique du bassin de Paris.

Ces marnes argileuses, vers le milieu du bassin du Puy, commencent à alterner avec des bancs de gypse de 2 à 18 pouces d'épaisseur. Trois de ces bancs sont exploités pour les constructions et pour l'usage de l'agriculture. Ils contiennent quelques coquilles de genres limnée et buline, et M. Bertrand de Doue en a retiré une mâchoire inférieure d'une espèce de *paleotherium*, qui tend bien certainement à établir l'analogie de cette formation avec celle du gypse des terrains parisiens. C'est au pied du rocher de Corneille, éminence conique, autour de laquelle se déploie la ville du Puy, couronnée par cette énorme masse de brèche volcanique, qu'ont lieu les principales exploitations de gypse. Il est fibreux, compacte, quelquefois écailleux, et se rapproche alors de la variété saccharoïde. Des veines verti-

cales de gypse finement fibreux coupent par intervalles tout le système des couches. On a remarqué que sur un grand nombre de points le gypse a été dissous et entraîné par l'infiltration des eaux pluviales, de manière à opérer la juxta-position des couches supérieures et inférieures. Les sources qui jaillissent de ce terrain sont, par suite, fortement chargées de sélénite.

Au dessus des bancs de marnes argileuses et de gypse se montre une série de couches calcaires et de marnes feuilletées alternant avec d'autres couches d'un calcaire grisâtre de même consistance que la craie. Ce calcaire donne, par le frottement, une forte odeur d'hydrogène sulfuré. Il contient des cavités tubulaires et de nombreuses empreintes de limnées, de planorbes, de cyclostomes, de bulimes et de cypris, dont le mauvais état de conservation ne permet pourtant pas de déterminer les espèces. Des ossements et des dents, appartenant à plusieurs genres et espèces de mammifères, y ont été découverts. M. Cuvier a reconnu qu'une de ces espèces appartenait à son nouveau genre *anthracotherium*. Quelques autres fragments pourraient bien avoir fait partie d'écailles de tortues.

En général, ces débris se présentent dans les bancs calcaires. On n'en trouve que fort

rarement dans les bancs de marne plus tendre qui alternent avec les premiers (1).

Ces couches forment le dernier terme de la série des formations lacustres, car on ne peut considérer le dépôt de sables argileux et ferrugineux contenant des débris végétaux passant à l'état de lignites, qui le plus souvent les sépare des masses superposées de basalte et de brèches basaltiques, comme appartenant à ces couches; car ce dépôt ne leur est pas parallèle, et il n'a été certainement formé qu'après qu'elles ont eu subi des dégradations plus ou moins considérables.

Les différents terrains qui viennent d'être énumérés, sont loin de se présenter à la fois sur le même point, ou plutôt il n'est pas possible de les observer simultanément au moyen d'une coupe de profondeur suffisante vers le milieu du bassin qu'ils occupent. Près de ses limites, les terrains supérieurs disparaissent, tandis que les inférieurs atteignent une épaisseur considérable là où ils s'appuient contre les bords d'où on les voit s'incliner graduellement vers le centre du bassin. De sorte que les sables argileux et les marnes tendres

---

(1) Depuis l'époque où le Mémoire de M. Poulett Scrope a été publié, de nouvelles recherches ont fait découvrir dans ce terrain et dans celui du gypse inférieur des débris assez nombreux d'espèces appartenant à presque tous les ordres de la grande classe des mammifères, ainsi qu'aux reptiles et aux insectes.

qu'on aperçoit à Fay-la-Triouleyre et à Doue, dans le voisinage du granite, plongent au dessous des marnes gypseuses du Puy, qui sont à leur tour recouvertes par le calcaire marneux des communes d'Espaly et de Cussac : cet ordre n'est jamais interverti.

En résumé, la formation d'eau douce du bassin du Puy présente un grand intérêt par la correspondance probable de ses trois principales formations, c'est-à-dire les sables et argiles, les marnes gypseuses et le calcaire marneux, avec les trois principaux dépôts d'eau douce du bassin de Paris, auxquels, d'après l'étude complète qui en a été faite, on a coutume de rapporter les formations de l'époque tértiaire.

Remarquons, en finissant, qu'on n'aperçoit aucune séparation quelconque entre les différents groupes de la formation calcaire du Puy, et qu'ils passent au contraire de l'un à l'autre par des gradations insensibles.

Si l'on considère les analogies que présentent les trois formations d'eau douce, qui existent sur les parties élevées de la France centrale, on ne peut hésiter à les regarder comme contemporaines, soit par la similitude de leurs fossiles, soit par leur composition. Le gypse manque, il est vrai, dans celle du Cantal, mais peut-être doit-on attribuer son absence à ce qu'il n'y a qu'une très-petite partie de cette formation qui soit à découvert.

Toutes trois contiennent des couches fortement siliceuses; mais celle des environs du Puy se distingue des autres par cette circonstance que les limites des bassins des lacs où ses couches ont été déposées, sont parfaitement reconnaissables. C'est au point que si les gorges étroites de Lavoûte et de Chamalières venaient à être comblées, ces lacs ne tarderaient pas à reprendre la hauteur que l'on peut supposer qu'ils atteignaient autrefois, tandis que les dépôts de la Limagne supérieure et du Cantal sont à une hauteur qui domine un vaste horizon, dans lequel on cherche en vain les traces d'une ancienne barrière capable de contenir la masse d'eau qui aurait été placée à un niveau plus élevé. Nous avons donc été forcés d'admettre que ces strates ont subi l'action d'un soulèvement plus ou moins considérable, postérieurement à l'époque où le dépôt en a été effectué.

II. APERÇU GÉNÉRAL DES TERRAINS VOLCANIQUES QUI ONT ÉTÉ RECONNUS SUR LES PLATEAUX ÉLEVÉS DE LA FRANCE CENTRALE.

On sait que les terrains volcaniques de la France centrale atteignent à une hauteur fort supérieure à celle des points les plus élevés du plateau primitif que l'on peut apercevoir.

La disposition de leurs débris, combinée avec les différences qu'on remarque dans leur composition minéralogique, autorise à les diviser en deux classes principales.

A. *Première classe des terrains volcaniques.*

Les terrains volcaniques de la première classe comprennent les énormes groupes de montagnes du mont Dore, du Cantal et du Mezenc, qui élèvent leurs masses colossales à une hauteur absolue de 6,000 pieds pour les deux premiers et de 5,800 pour le dernier.

Quoique ces massifs diffèrent à quelques égards entre eux, ils ont cependant des ressemblances remarquables dans les caractères, et la disposition de leurs roches porte décidément le cachet d'une origine commune. Pour quiconque contemple attentivement les traits particuliers de ces massifs et les voit s'abaissant graduellement de tous côtés des points les plus élevés du plateau qui les environne, portant dans leur structure par coulées successives et dans leur composition intime la preuve de leur antique fluidité et s'étendant sur les flancs des montagnes jusqu'à ce que ces coulées atteignent et recouvrent au loin les plaines inférieures, il sera difficile de ne pas reconnaître dans ces montagnes les squelettes de trois énormes volcans à éruptions répétées, véritables Etnas de ces siècles reculés.

Les divers agents de destruction qui ont agi avec tant de force sur ces volcans isolés ont, il est vrai, presque oblitéré les traces de leurs cratères, balayé les produits incohérents de leurs éruptions

et sillonné leurs flancs de nombreuses vallées qui sont quelquefois d'une grande largeur; mais ce qui en reste encore suffit pour prouver la prodigieuse énergie et la fréquente répétition des éruptions auxquelles ces massifs doivent leur origine.

Les roches volcaniques qui entrent dans leur composition sont des trachytes et des basaltes de diverses espèces et variétés. Mais peut-être la plus grande partie de leur masse est-elle formée de ponces et de scories renfermant quelques fragments de granite, et agglutinés en tufs et en brèches qui varient sans cesse dans leur volume, la nature de leurs éléments, leur degré de dureté, etc., etc.

Ces volcans, qu'ils soient ou non contemporains, sont, selon toutes les apparences, les plus anciens de ceux qui ont imprimé leurs traces sur ces régions; et quoique sur quelques points leurs produits aient pu être recouverts par ceux d'éruptions beaucoup plus récentes et puissent être ainsi quelquefois confondus avec eux, leur caractère général comme volcans à éruptions répétées ressort suffisamment de l'énorme dimension des massifs qu'ils constituent, des alternatives répétées de leurs dépôts et des autres traits particuliers que nous venons de faire remarquer.

B. *Deuxième classe de terrains volcaniques.*

Ceux-ci se composent principalement de ba

saltes et des agglomérats propres à cette roche, quoiqu'ils contiennent aussi quelquefois, mais en petit nombre, des masses de trachyte offrant un grand intérêt.

Ils diffèrent de ceux de la première classe en ce qu'ils sont généralement disséminés sur une vaste surface des plateaux primitifs, au lieu de constituer des groupes distincts formant des massifs montagneux d'une grande hauteur.

Les volcans du mont Dore, du Cantal et du Mezenc paraissent n'avoir eu chacun qu'un seul foyer ou centre d'action comme la plupart des volcans actuellement en activité, et avoir formé les montagnes de ce nom par l'accumulation continue de matières sorties d'un seul orifice.

Au contraire, les éruptions plus récentes qui ont produit cette seconde classe de terrains, semblent, sauf un très-petit nombre d'exceptions, ne s'être jamais répétées sur le même point, et n'avoir éclaté qu'une seule fois et successivement dans des lieux différents, quoique assez rapprochés, et dont la disposition linéaire dans une direction qui est à peu près celle du nord au sud est extrêmement remarquable.

Le fait est que toutes ces explosions ont eu lieu dans les limites d'une zone irrégulière et de peu de largeur, qui vers le sud commence près d'Aubenas et se dirige vers le nord en suivant la chaîne de montagnes qui sépare la Loire de l'Allier jus-

qu'à Paulhaguet, se continuant ensuite le long de la base orientale du mont Dore pour se terminer à la chaîne des Puys qui bordent la Limagne d'Auvergne au couchant. Elle traverse ainsi le plateau primitif du S. S. E. au N. N. O. Cette disposition particulière des volcans relativement plus modernes que ceux de la classe précédente, dans une direction qui coïncide avec celle des roches granitiques, n'est qu'un exemple de plus d'un fait remarquable qui appartient, je crois, à toutes ces traînées d'orifices volcaniques, et que l'on peut énoncer ainsi : *Leur parallélisme à la direction générale des couches ou aux axes des chaînes de montagnes où elles se rencontrent est, sans aucun doute, le résultat de l'existence de quelque profonde fissure longitudinale qui s'est opérée lors du violent soulèvement de ces chaînes de montagnes.*

Ces éruptions paraissent avoir eu lieu par intervalles à des époques successives depuis celle où les trois grands volcans du mont Dore, du Cantal et du Mezenc cessèrent d'être en activité jusqu'à des temps relativement plus modernes, puisque leurs produits se présentent avec des circonstances qui indiquent entre eux des différences d'âge considérables.

Quelques-unes présentent des traits absolument semblables aux éruptions modernes de l'Etna ou du Vésuve, c'est-à-dire un monticule conique avec un bassin ou cratère plus ou moins arrondi à son

sommet, résultat évident de l'accumulation autour de l'orifice volcanique des scories incohérentes lancées par de violentes explosions gazeuses.

De la partie la plus basse des lèvres du cratère, quelquefois même du pied du cône, s'échappent des courants de lave qui s'étendent à trois ou quatre lieues de leur source, cherchant les niveaux les plus bas, pénétrant dans les vallées, occupant le lit de leurs ruisseaux ou s'étendant dans toutes les directions sur de vastes plaines, selon la configuration du sol inférieur. Tel est, en général, l'aspect des volcans éteints de la chaîne des Puys auprès de Clermont. S'il n'était l'absence de toute notion historique ou traditionnelle sur l'époque de leur incandescence, on croirait, d'après l'état de fraîcheur de leurs débris, qu'ils viennent à peine de se refroidir. Ils portent cependant dans leur *position* tous les caractères d'une haute antiquité.

Les ruisseaux descendant des montagnes, chassés par ces torrents enflammés, ont cependant continué de couler et presque toujours ont excavé leur nouveau lit sur la ligne de jonction de la lave avec les roches granitique ou calcaire qui formaient leur encaissement. Quelquefois ce nouveau lit n'a que quelques pieds d'épaisseur; dans d'autres cas, la rapidité des ruisseaux et la longue durée de leur action ont donné lieu au creusement de vallées entières au dessous du niveau de l'ancienne, dont le *thalweg* est marqué par les restes

de coulées qui le dominent tantôt d'un seul, tantôt des deux côtés. Si, comme on l'observe dans le Vivarais, la lave a pris pendant son refroidissement la configuration prismatique, de longues rangées de basaltes colomnaires, quelquefois de deux cents pieds de haut, bordent ces vallées d'un précipice vertical qui suit tous les détours de la rivière à de grandes distances.

Leur surface supérieure est horizontale, tandis que l'inférieure repose sur les cailloux arrondis par l'action du ruisseau dont elles ont usurpé la place. On voit encore les cônes d'où ces courants de lave basaltique sont sortis, et leurs cratères n'ont encore perdu que peu de chose de la régularité de leurs formes.

Mais il est nécessaire de supposer que les restes d'éruptions plus anciennes ont dû souffrir davantage du ravage des météores auxquels ils ont été exposés plus longtemps proportionnellement à leur plus haute antiquité. C'est ainsi que dans la longue chaîne qui s'étend entre la Loire et l'Allier, depuis Pradelles jusqu'auprès de la Chaise-Dieu, on observe un grand nombre de monticules isolés de scories, qui ont perdu leur forme conique et dont il n'y a qu'un très-petit nombre qui aient conservé les traces d'un cratère régulier. Les torrents de lave, vomis par ces volcans, ont recouvert une plaine formant alors le fond calcaire ou marneux d'un vaste lac d'eau douce, et qui a été

depuis sillonnée à de grandes profondeurs par de nombreux ruisseaux et par la Loire où leurs eaux aboutissent. Leurs canaux et celui de la Loire elle-même ne sont le plus souvent que des ravins creusés dans des roches différentes. Lorsqu'ils s'abaissent au dessous de la surface des couches de calcaire et des marnes d'eau douce, la nature friable de ces roches cède aisément à l'action érosive des eaux qui, dans ces régions élevées, acquièrent en certaines saisons une très-grande force, et qui les rongent rapidement, même avant que le segment de basalte qui les protége ait été lui-même enlevé par les eaux qui s'infiltrent dans ses nombreuses fissures. Les marnes inférieures une fois entraînées, il s'ensuit nécessairement la destruction du basalte qui les recouvrait. Les habitants du Puy m'ont assuré que le progrès des dégradations opérées dans ces marnes était extrêmement sensible.

Il est donc impossible de méconnaître les causes sans cesse agissantes, même lorsque leurs effets sont le moins apparents, auxquelles sont dus de pareils résultats. Elles tendent, comme on voit, à morceler cette plaine marneuse en de nombreux monticules isolés, dont la plupart sont encore couronnés de leur chapiteau de basalte, et qui se lient ainsi aux hauteurs primitives d'où proviennent pour la plupart ces laves ainsi que les cours d'eau qui les ont morcelées.

Cependant les mêmes forces continuant d'obli-

térer les amas de scories qui indiquent l'emplacement des bouches volcaniques et qui d'après l'incohérence de leurs parties intégrantes sont particulièrement sujettes à de rapides dégradations, ainsi qu'on peut s'en assurer par celles qu'elles ont déjà éprouvées, cette région présentera un jour un aspect et des caractères non seulement semblables, mais tout à fait identiques à cette partie de l'Auvergne où la formation d'eau douce s'appuie sur les montagnes granitiques qui lui servent de limites du côté du couchant.

Tels sont les traits généraux et les caractères distinctifs des nombreux débris du terrain basaltique, qui se présentent dans la Limagne et dans des situations correspondantes sous la forme de pics ou de plateaux.

Les volcans de l'intérieur de la France peuvent être partagés en quatre régions géographiques suffisamment distinctes, savoir :

1° Les monts Dôme et la Limagne;

2° Le mont Dore et ses dépendances;

3° Le Cantal, etc., etc., autrefois dépendant de la province d'Auvergne;

4° Les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche, qui correspondent aux anciennes provinces du Velay et du Vivarais (1).

---

(1) On a dû se borner, dans cette traduction, à extraire de l'ouvrage de M. Poulett Scrope ce qui a rapport au département de la Haute-Loire et aux parties limitrophes du côté de l'Ardèche.

III. TERRAINS VOLCANIQUES DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE ET DES PARTIES LIMITROPHES DE CELUI DE L'ARDÈCHE.

Les coulées basaltiques du Cantal, arrêtées dans leur marche vers l'est et le sud-est par la haute chaîne primordiale de la Margeride, s'échappent au nord de cette chaîne jusqu'aux bords de l'Allier, dans la direction de Lempdes et de Brioude. Dans cette partie de son cours on peut d'une manière générale considérer cette rivière comme formant la limite naturelle des deux systèmes volcaniques du Cantal et de la Haute-Loire. Lorsqu'on l'a traversée auprès de Brioude et que l'on s'avance vers le Puy-en-Velay, on parcourt d'abord un espace où le sol primitif, mis à nu, paraît avoir été profondément déchiré par les torrents qui descendent des hauteurs de la Chaise-Dieu, et l'on se trouve bientôt après environné de débris volcaniques offrant des caractères tout à fait différents de ceux que l'on vient de rencontrer sur la rive opposée et évidemment étrangers au grand foyer d'éruption du Cantal.

Les terrains volcaniques de la Haute-Loire et de l'Ardèche, ou en d'autres termes, des anciennes provinces du Velay et du Vivarais, appartiennent aux deux grandes classes que nous avons établies dans le paragraphe précédent, et c'est dans cet ordre que nous allons successivement les étudier.

1° Le mont Mezenc et ses dépendances;

2° Les produits d'éruptions plus récentes qui ont éclaté sur un grand nombre de points disséminés sur une longue zone du plateau primordial, depuis Paulhaguet et Allègre jusqu'à Pradelles et Aubenas, et qui paraît être le prolongement de la chaîne moderne des Puys des environs de Clermont.

§ I. *Le mont Mezenc et ses dépendances.*

Le Mezenc est le point le plus élevé d'un système volcanique fort étendu, qui repose en partie sur le granite et le gneis et en partie sur le calcaire jurassique. D'après les rapports observés dans la nature et la position de ses produits, on démontrera qu'ils appartiennent à un puissant foyer volcanique offrant les mêmes caractères que ceux du mont Dore et du Cantal. D'une nature semblable à ces derniers, ils en diffèrent dans leur disposition en ce que, tout en s'étendant sur une aussi vaste surface, ils ne se sont point accumulés en massifs aussi épais autour du centre d'éruption.

Deux causes faciles à démêler auraient contribué à cette diversité d'aspect : 1° les éruptions de ce volcan auraient été moins fréquemment répétées qu'au mont Dore et au Cantal, et 2° ayant éclaté sur une des éminences les plus élevées du plateau primordial qui offrait sur ce point des pentes considérables dans presque toutes les directions, les laves ont dû s'éloigner du voisinage de l'orifice aussitôt après qu'elles en étaient sorties.

De là il résulte que le granite fondamental se montre assez fréquemment dans les ravins jusques au pied des sommités centrales, et que le mont Mezenc qui en est la plus haute cîme, quoique située sur une base plus élevée que celles du Cantal et du mont Dore, leur est cependant inférieur dans sa hauteur absolue, qui, d'après Cordier, serait de 5820 pieds.

Le Mezenc lui-même et les autres masses principales de ce groupe sont uniformément composés de phonolite (trachyte schisteux ou écailleux), roche qui tient le premier rang parmi les produits de ce volcan, tandis que la variété commune ou compacte de trachyte ne s'observe, je crois, nulle part dans tout le groupe du Mezenc. Le basalte y est aussi fort abondant et y est associé à de vastes couches des conglomérats propres à cette roche. Ceux-ci sont analogues dans leurs caractères généraux à la même formation au mont Dore et au Cantal : mais attendu l'absence des trachytes et des ponces, ils sont presque toujours à l'état de brèche ou de tuf basaltique.

Nous croyons pouvoir, d'après l'inclinaison des couches ou assises de ces divers produits, fixer l'emplacement de la bouche volcanique qui les a rejetés, sur un point fort rapproché du Mezenc. Au sud-est de cette éminence il existe encore un bassin semi-circulaire dont les bords escarpés sont entièrement formés de scories et de masses

détachées d'un phonolite cellulaire et rougeâtre, lequel formait probablement une partie des parois d'un des cratères le plus récemment formés. Comme je fus extrêmement contrarié par le mauvais temps en visitant cette froide et sauvage région, mes observations ont dû s'en ressentir et je ne saurais affirmer s'il y existe d'autre concavité du même genre.

A. *Phonolites*.

De l'emplacement que je viens d'indiquer, il se détache deux principaux embranchements de phonolite, l'un vers le sud et l'autre au N. N. O.

Le premier consiste en vingt à trente montagnes phonolitiques d'une grande hauteur, affectant une forme conoïde par l'effet des dégradations plus ou moins considérables qu'elles ont éprouvées, et disséminées irrégulièrement sur cette plate forme du haut Vivarais. Au pied d'une de ces éminences, nommée le Gerbier de Joncs, sort la source de la Loire.

Le second forme une chaîne hérissée de montagnes de même nature que les précédentes, et qui se lient le plus souvent entre elles par leur base. Cette chaîne couvre une large zone qui s'étend jusqu'à Miaune et à la Madeleine, auprès des petites villes de Roche-en-Reignier et de Bauzac, situées sur l'autre rive de la Loire.

L'abaissement progressif de cette chaîne de mon-

tagnes, depuis le Mezenc jusqu'à la Loire où elle se termine, sauf les deux dernières que nous venons d'indiquer et qui s'appuient vers la base de la chaîne primitive de la Chaise-Dieu, prouve, dans mon opinion, qu'elles sont les débris d'une énorme et unique coulée de laves phonolitiques, antérieure au creusement de la vallée actuelle de la Loire, et la plus considérable, quant à sa masse et à son étendue, de toutes celles que j'ai été à portée d'observer dans les champs phlégréens de la France. L'espace que cette coulée aurait couvert, serait d'environ sept lieues de longueur sur une largeur moyenne de deux lieues, et d'une superficie d'environ quatorze lieues carrées. Son épaisseur a dû être prodigieuse, ainsi qu'on peut en juger par les montagnes qui en sont autant de restes. Plusieurs d'entre elles ont encore 4 à 500 pieds de hauteur à partir de leur base, et aucune, autant que j'en ai pu juger, ne porte de traces d'une structure en coulées ou assises distinctes, de sorte que la chaîne entière, toute colossale qu'elle est, doit être considérée comme ayant été d'une seule pièce et le résultat d'une seule éruption. Elle repose généralement sur le granite soit immédiatement, soit associée au basalte, mais elle paraît aussi avoir couvert une portion notable de la formation de calcaire d'eau douce que l'on rencontre dans le bassin du Puy.

Comme l'âge relatif de ces deux formations est

une question d'un haut intérêt pour la géologie, j'ai mis un soin particulier dans l'examen de leurs lignes de jonction. Sur différents points, auprès des villages de St-Pierre-Eynac et de Mercœur, le phonolite se présente comme reposant en partie sur les strates du terrain lacustre, et, auprès de ce dernier village, au dessous des ruines du château bâti sur un pic conique de phonolite, la superposition est évidemment immédiate. A la vérité, la base de ce pic, comme celle de toutes les buttes isolées recouvertes de phonolites que j'ai pu observer dans des limites de la formation d'eau douce, est la roche granitique; et la forte inclinaison des strates marneuses de Mercœur, là où elles supportent le phonolite, indique que le granite contre lequel elles s'appuient n'est pas éloigné. Mais on concevra d'abord que ce n'est qu'à la faveur de cette base plus solide de roches primitives que le phonolite superposé a échappé à la destruction. Il n'est pas étrange non plus, *à priori*, que l'on n'ait pas encore rencontré cette roche reposant *uniquement* sur les couches lacustres, et cela parce que ces dernières qui ne sont dans ces localités que des marnes et des argiles friables, ont dû céder partout à l'action des eaux pluviales dont la structure éminemment fissile des phonolites superposés favorisait l'introduction. Par suite, ces dernières roches placées en recouvrement des couches friables de la formation d'eau douce, n'ayant

probablement pas tardé à être minées, se sont écroulées et ont été entraînées. Il faut en excepter les portions qui étaient accidentellement placées sur quelque éminence primitive surgissant au dessus des marnes, ainsi que cela paraît avoir eu lieu sur les points indiqués.

Au surplus, si le fait que la superposition des phonolites au dessus des strates du terrain lacustre n'a été observée que dans le voisinage immédiat du granite, pouvait laisser subsister quelque doute sur la réalité de cette superposition, elle serait confirmée par une preuve négative d'un grand poids, c'est-à-dire par l'absence totale de fragments de phonolite parmi les terrains de transport dépendant des formations d'eau douce, ainsi que dans les grès et les sables inférieurs (1). Au contraire, ces fragments abondent dans les couches alluviales et dans les produits volcaniques qui ont été déposés au dessus de ces mêmes formations après qu'elles ont eu subi de profondes dégradations.

---

(1) Une assertion d'une nature aussi générale pourrait paraître téméraire de la part d'un voyageur dont les observations sont nécessairement limitées, quant au nombre, par la courte durée de son séjour sur les lieux. Mais j'ai à l'appui de ce fait l'autorité de M. Bertrand de Doue à qui sa résidence au Puy a permis de faire des recherches assidues sur les terrains d'eau douce de son voisinage. (Voir son ouvrage sur les environs du Puy en Velay. —Paris, 1822.)

Il est à peine possible que la coulée de phonolite eût été rongée et réduite aux pics isolés qui sont tout ce qui en reste aujourd'hui avant le dépôt de ces marnes et des sables inférieurs, sans qu'un de ses fragments ou un seul caillou eût été trouvé pour attester la destruction de cet énorme massif.

MM. de Humboldt et d'Aubuisson ont remarqué la tendance qu'ont les montagnes de phonolite à s'user en quelque sorte et à se réduire en masses détachées de forme conique. Nulle part la vérité de cette observation ne peut être mieux appréciée qu'en suivant la chaîne dont il est ici question et qui est entièrement réduite à une série d'éminences rocheuses offrant toutes les gradations intermédiaires de formes entre celle d'un énorme mamelon jusqu'au cône parfait.

Cette uniformité tient évidemment à la plus ou moins grande facilité que présente la roche phonolitique à l'action des météores sur des points différents ainsi qu'aux fréquentes différences qu'on remarque dans sa structure en grand, dans sa texture, et par conséquent dans son aptitude à la décomposition.

Tantôt les deux structures prismatique et tabulaire concourent pour hâter la désagrégation de ces masses (ainsi qu'on l'observe à la roche Tuilière, mont Dore), tantôt elles leur donnent un grand pouvoir de résistance, comme lorsque les prismes

s'appuient circulairement par leur sommet les uns contre les autres.

Les mêmes causes continuent d'influer sur l'aspect que présentent les masses phonolitiques, même après qu'elles ont été complétement isolées et amenées à une forme arrondie par la destruction de leurs angles saillants.

Lorsque le phonolite est de nature à céder promptement à l'action météorique, ses masses prennent la forme d'un cône à pentes adoucies, que revêt un sol terreux de couleur blanchâtre sur lequel croissent des forêts de chêne ou de sapin.

Si la roche oppose une plus forte résistance aux agents destructeurs, son sommet prend la forme d'une calotte à bords escarpés plus ou moins déchirés, tandis que sa base est encombrée de débris en ruine, dépouillés de toute végétation. Le phonolite de l'un et de l'autre groupe qui ont le Mezenc pour centre est toujours, je crois, tabulaire, souvent grossièrement prismatique. La structure tabulaire varie depuis d'épaisses tables d'une grande dimension jusqu'à de minces ardoises. Ces dernières sont généralement employées à la toiture des maisons. La couleur passe du gris bleuâtre foncé au gris verdâtre, au vert, au jaune pâle ou ocracé et au blanc pur.

Le phonolite à teintes plus claires s'observe généralement dans la partie inférieure des masses,

jamais, je crois, dans les parties supérieures et dans celles plus exposées à l'air. On ne doit donc pas voir dans cette nuance l'effet ordinaire de la décomposition. Les variétés à couleurs foncées sont compactes, dures, translucides sur les bords, et leur cassure droite ou écailleuse. Celles d'une teinte plus pâle sont grenues, terreuses, se rapprochent du trachyte commun, et sont parfois à texture très-écailleuse avec un lustre soyeux ou perlé. On observe fréquemment dans ces diverses variétés de petits cristaux de feldspath, plus rarement des cristaux d'amphibole.

Le phonolite est quelquefois poreux et même cellulaire. Dans le voisinage des sommités centrales on rencontre des masses à grandes cellules et même scorifiées ; elles sont alors rougeâtres ou d'un bleu rougeâtre et à texture cristallisée.

B. *Basaltes et Brèches.*

Nous avons déjà indiqué le basalte comme étant très-abondant dans le système volcanique du Mezenc : ses coulées, obéissant aux pentes du plateau primordial sur lequel il s'élève se sont principalement dirigées au nord-ouest, à l'ouest et au sud-est.

C'est particulièrement vers le sud-est qu'une immense coulée, composée en apparence de deux couches de basalte accompagnées de brèches scorifiées, est descendue à une distance de plus de dix lieues, rivalisant ainsi en étendue et en volume

avec celle de phonolite que nous avons vue se diriger du côté opposé.

Cette coulée n'est pas moins intéressante par sa position que par ses grandes dimensions. Il paraît qu'elle sort de dessous les pics épars de phonolite que nous avons déjà indiqués comme formant un premier groupe au sud du Mezenc. De là elle s'est dirigée avec une pente douce vers le sud-est dans une étendue d'environ quatre lieues sur le plateau primordial du haut Vivarais, en formant une crête élevée qui sépare les eaux de l'Ardèche et de l'Erieux. Près de la ligne de jonction des formations primitive et secondaire, elle est brusquement coupée par une brèche que traverse la route d'Aubenas à Privas; mais sur le côté opposé de cette dépression on retrouve la même coulée et à une hauteur exactement correspondante sur le sommet d'une montagne de calcaire jurassique. De là elle continue à se diriger avec la même pente et en ligne droite pendant autres quatre lieues. Tant que cette coulée a le granite pour base, sa largeur est peu considérable, et elle se présente plutôt comme une montagne allongée et à dos aplati, que sous la forme habituelle d'un large plateau. Mais dès qu'elle atteint la limite du terrain jurassique, elle affecte une disposition différente et s'étend dans une largeur de près de deux à trois lieues au dessus de ce dernier terrain en couvrant un district autrefois connu sous le nom de Coiron.

Il ne peut y avoir le moindre doute que tout l'ensemble de cette région élevée n'ait été uniquement garanti de la destruction par le toit volcanique dont elle est recouverte. Le surplus du terrain calcaire qui l'environne a été rongé en tout sens par les torrents descendant des montagnes et abaissé par l'action des météores à un niveau bien inférieur. Le Coiron seul, sous la protection de son manteau de basalte, a efficacement résisté et s'avance, ainsi qu'un cap élevé à sommet aplati, au bord du plateau primitif au dessus des plaines qui environnent sa base du côté du midi. Le basalte n'a pourtant pas échappé lui-même aux injures du temps. Les agents destructeurs auxquels cette roche, malgré sa dureté qui tient de celle du fer, finit enfin par céder, l'ont découpée par de nombreux ravins transversaux creusés quelquefois à une grande profondeur dans les couches volcaniques et calcaires. Ces ravins sont séparés les uns des autres par des rameaux parallèles de basalte d'une certaine épaisseur, qui se détachent d'un axe étroit et longitudinal, exactement comme les côtes d'un animal se détachent de la colonne vertébrale. On compte huit à neuf de ces rameaux de chaque côté de l'axe, chacun couronné par une énorme table de produits volcaniques et dont la coupe présente une longue série de rochers à escarpements verticaux, reposant sur les couches du calcaire secondaire. La correspondance parfaite

que présentent entre eux ces chapiteaux de basalte dans leur position, leur structure et leurs dimensions, ainsi que la manière dont ils se détachent de leur tronc principal, démontre qu'ils ne formaient autrefois qu'un seul plateau continu. De quelque point qu'on les envisage, mais particulièrement du côté de Villeneuve-de-Berg où l'œil peut saisir à la fois les extrémités de six ou sept de ces ramifications, leur aspect est on ne peut plus frappant.

L'épaisseur de ce massif de basalte est ordinairement de 3 à 400 pieds; il m'a paru formé de deux énormes coulées de basalte, séparées par une couche d'épaisseur très-variable de scories et de fragments basaltiques unis sous forme de brèche par un ciment ou simplement de scories incohérentes. Chaque coulée, mais surtout l'inférieure, présente vers sa base une sorte d'étage formé de prismes verticaux de basalte d'une grande régularité. Cet étage est surmonté par un massif plus épais qui paraît d'abord n'affecter aucune forme régulière, mais qui vu de plus près se trouve être composé d'une innombrable quantité de prismes minces, infléchis et s'enchevêtrant dans tous les sens. Ces deux portions se confondent vers leur ligne de contact de manière à prouver qu'elles font partie de la même coulée. Le basalte de l'extrême superficie est poreux et scorifié.

La symétrie presque architecturale qui résulte, sur divers points, de cette disposition, a donné lieu à la fable qui circule parmi les habitants de la plaine, qui appellent encore ces rochers « les palais du roi » et supposent qu'ils ont été construits et habités par quelque roi-géant.

Le calcaire sur lequel ils reposent est argileux et friable, quelquefois feuilleté et cédant facilement à l'action érosive. Les masses basaltiques sont ainsi fréquemment minées; il s'en détache d'énormes portions qui glissent ou roulent sur la pente de leur base calcaire qui est sur plusieurs points encombrée de leurs débris.

En résumé, on voit qu'indépendamment de leur énorme masse, les courants de lave qui constituent cette coulée présentent des particularités qui les rendent peut-être plus instructifs pour le géologue qu'aucun autre de l'intérieur de la France. Leur disposition d'abord en une bande étroite à travers les hauteurs primitives, le développement qu'ils prennent ensuite en s'étendant en une large nappe sur le terrain secondaire et parallèle à sa stratification, gardant partout le même degré de pente depuis le Mezenc jusqu'à l'extrémité du Coiron; toutes ces circonstances prouvent qu'ils s'y sont répandus à une époque où la surface du plateau primordial se liait directement à celle des couches secondaires. Elles paraissent aussi indiquer que cette dernière formation était encore alors dans son état primitif d'intégrité.

On ne saurait pourtant douter qu'elle était depuis longtemps sortie du sein de l'Océan, depuis que M. Beudant a trouvé au dessous du basalte un sol végétal contenant des coquilles terrestres d'espèces existant encore dans le même pays. (*Cyclostoma elegans.*)

L'immense quantité de matière qui a été enlevée au terrain secondaire depuis l'émission de ces laves, ne peut que frapper d'étonnement. Il n'y a pas de doute que la surface sur laquelle repose le basalte du Coiron, était à cette époque à un niveau moins élevé que les environs; car ce double courant de matières liquides n'aurait pas coulé sans cela dans cette direction; et cependant aujourd'hui cette même surface domine au loin tous les autres points les plus élevés du terrain secondaire et s'étend de chaque côté à une hauteur de plus de mille pieds au dessus du moyen niveau de l'Ardèche et du Rhône.

On ne saurait nier que ce vaste creusement a été effectué en très-grande partie par les agents atmosphériques actuellement en action. Ce fait est susceptible de preuves directes. En attribuer le surplus à toute autre cause de nature hypothétique, dépourvue d'évidence directe ou même d'analogie, serait complétement déraisonnable.

Revenons actuellement aux autres débris basaltiques qui doivent leur origine au volcan du Mezenc. Ceux-ci couvrent une surface fort étendue

dans le haut Vivarais et dans le Velay; mais par suite de leur situation dans ces régions élevées et exposées à l'inclémence des saisons, ils ont été découpés en tout sens par les lits des torrents qui descendent des montagnes et qui ont mis à nu le sol inférieur qui n'est autre que le granite, excepté en dedans des limites du terrain d'eau douce des environs du Puy.

Il est à remarquer que des plateaux détachés de basalte sont déposés en grand nombre sur les bords de la chaîne phonolitique dont il a déjà été question. Souvent les intervalles entre deux ou plusieurs montagnes coniques de phonolite sont occupés par une coulée de basalte à surface aplatie, qui s'étend jusqu'à leur base. Il est en conséquence très-difficile, par l'effet des dégradations du phonolite et des amas de débris qui enveloppent leur base, de reconnaître si le basalte passe au dessous de ces montagnes, ou s'il s'est déposé depuis leur séparation. La première de ces conclusions est cependant rendue fort probable par les circonstances accessoires.

Les courants basaltiques qui ont coulé à l'est du Mezenc, ont été réduits à un petit nombre de segments disséminés çà et là par les mêmes causes qui ont déchiré à une grande profondeur le terrain primordial des gorges sauvages et arides des Boutières. Ceux qui se sont dirigés vers l'ouest et le nord-ouest, ont subi moins de dégradations et sont

descendus avec de vastes dépôts de conglomérats dans la vallée de la Loire qu'ils ont même traversée.

Il me paraît évident, après un examen attentif des localités, que le bassin dans lequel avait été déposée la formation d'eau douce, se trouvait à sec à l'époque où eut lieu cette invasion des produits volcaniques, et avait même été partiellement creusé par les torrents qui descendaient des hauteurs environnantes. Il me paraît non moins évident que la rivière qui recevait alors les eaux de ces torrents et par laquelle elles s'écoulaient en dehors du bassin, avait son cours beaucoup plus à l'ouest que le canal actuel de la Loire, c'est-à-dire au pied de la chaîne qui ferme ce bassin du côté du couchant. Par suite de cette circonstance, le bassin entier jusqu'à cette chaîne fut inondé par de vastes coulées de basalte descendant des environs du Mezenc et associées à une immense quantité de matériaux incohérents qui, charriés par les torrents, se déposèrent dans le même désordre que les conglomérats si nombreux du Cantal et du mont Dore.

A l'appui des faits sur lesquels je fonde cette opinion, j'ajouterai quelques observations que l'esquisse panoramique des environs du Puy que j'ai jointe à mon ouvrage rendra plus faciles à comprendre (1).

---

(1) Cette vue panoramique qui fait partie de l'atlas joint à l'ou-

A partir du centre du système volcanique auprès du mont Mezenc, on voit de vastes coulées de basalte s'étendre avec une pente uniforme au dessus d'une large surface de granite à l'ouest et au nord-ouest. Parvenues au terrain d'eau douce, elles s'étendent sur sa surface exactement de la même manière, sans changement sensible dans leur in-

---

vrage de M. Poulett Scrope, est accompagnée d'une explication que l'on reproduit dans cette note.

Planche XII.—Esquisse panoramique du bassin du Puy et du mont Mezenc, prise de la montagne de Mons, auprès de cette ville.

La vue dont on jouit de ce point embrasse tous les principaux traits d'un pays aussi singulier qu'intéressant. Elle est des plus instructives. La montagne ou *Garde* de Mons est un double cône volcanique de formation récente, quoiqu'il n'y existe plus de cratère. Les éruptions qui ont produit cette montagne ont éclaté au travers d'une vaste couche de basalte et de brèche volcanique que l'on aperçoit encore au village d'Ours, et qui forme une réunion de terrasses ou plateaux dans la direction du Puy et de la Loire.

Au sud-est on aperçoit les sommets élevés du Mezenc et de là, vers le nord, l'horizon est borné par une chaîne d'éminences rocheuses, ruines de l'énorme coulée de phonolite que ce volcan a versée dans cette direction.

Les dernières de ces montagnes, celle de Miaune et une autre que l'on n'aperçoit pas dans le dessin (celle de la Madeleine), s'élèvent sur leur base de granite sur l'autre rive de la Loire, cette coulée paraissant avoir occupé l'ancien lit de cette rivière jusqu'à une certaine distance et l'avoir forcée de s'en creuser un nouveau à travers cette masse entière de phonolite. On observe dans toutes les directions les coulées basaltiques du Mezenc, lesquelles, accompagnées par de prodigieux amas d'alluvions et de conglomérats bréchiformes, recouvrirent la surface des formations d'eau douce;

clinaison et avec un petit nombre de lacunes ou de solutions complètes de continuité. Lorsqu'il s'en présente quelques-unes, la contiguité originelle des segments résulte avec évidence de la correspondance de leurs hauteurs respectives, ainsi que de la disposition et de la nature des masses qui forment le rebord de chaque côté de la vallée. Ces

---

d'après leur situation sur les deux rives de la Loire, il est évident que le lit actuel de cette rivière n'était pas encore excavé à l'époque de ces éruptions. On voit le canal par lequel la Loire s'échappe aujourd'hui hors du bassin du Puy entièrement creusé dans le granite, quoique à l'extrême limite de la formation calcaire, fait remarquable qui semble indiquer que même les marnes les plus tendres, placées sous l'abri protecteur de leur chapiteau de basalte, peuvent résister plus efficacement aux érosions météoriques que le granite lui-même.

Ce n'est que par cette gorge étroite, sinueuse et profonde, qu'a pu s'opérer l'écoulement du lac d'eau douce du bassin du Puy. A fur et à mesure que ce canal s'approfondissait, les vallées qui sillonnent les formations d'eau douce se creusaient dans la même proportion.

On prouvera que cette opération a eu lieu progressivement, et non par l'effet d'une débacle subite, 1° par l'état des cônes de scories qui n'ont souffert aucun dérangement; 2° par la variété des différents niveaux auxquels apparaissent les coulées de lave basaltique. Et dans le fait, ainsi que dans la Limagne, les coulées les plus récentes occupent les niveaux les plus bas, indiquant ainsi la marche progressive du creusement du sol.

Il est cependant possible que quelque fente, ouverte à travers la digue granitique du lac par suite d'une action souterraine, ait été la cause de l'écoulement du lac dans cette direction particulière.

La vue du côté du couchant n'est pas moins intéressante. De ce

coulées s'étendent ainsi bien au delà du Puy, et quoique vers leurs extrémités elles soient recouvertes par des courants de lave plus modernes et provenant de sources différentes, on peut cependant les reconnaître par les caractères qui leur sont propres le long des escarpements verticaux des vallons qui sillonnent ce

---

côté l'horizon est borné par la longue chaîne de cônes volcaniques qui, commençant au pied des montagnes primordiales de la Chaise-Dieu, s'étend sans interruption jusqu'à Pradelles. Les courants de lave, produits par leurs éruptions, ont formé un vaste plateau presque horizontal qui existe entre le Puy et la base de ces cônes. Il est coupé par le lit de plusieurs ruisseaux, et l'on peut reconnaître qu'il est formé de coulées successives de basalte reposant sur le calcaire d'eau douce. Quelques cônes isolés sont disséminés sur ce plateau à des distances plus ou moins considérables de la ligne le long de laquelle ont éclaté le plus grand nombre d'éruptions. Celui qu'on aperçoit auprès de Chaspinhac, sur la pente du chaînon granitique au dessus de la Sumène, est remarquable par sa position élevée. Il a probablement fourni la coulée qui forme le plateau de la chaux de Fay, qui en est pourtant séparée aujourd'hui par la gorge profonde par laquelle la Sumène débouche dans la Loire. Le vaste cône de Bar, auprès d'Allègre, qui présente encore le cratère le plus régulier, ceux de St-Geneys et de Couran s'offrent à une certaine distance, ainsi que ceux qui dans la direction opposée semblent surgir de la forêt de Breysse sur la pente occidentale du Mezenc.

Le vallon de la Borne, au milieu duquel s'élève la ville du Puy, n'est pas la partie la moins remarquable de cette perspective. Les ruisseaux qui se jettent dans cette rivière à peu de distance de la colonnade à beaux prismes basaltiques, à laquelle on a donné le nom d'*Orgues d'Espaly*, ont tous leur lit creusé dans un système

plateau, presque jusqu'à la base granitique de la chaîne occidentale.

Lorsque j'ai décrit la formation d'eau douce du Puy, j'ai dit comment l'inclinaison de ses couches décroît à mesure qu'elles s'éloignent du granite contre lequel elles s'appuient. Il est aussi à remarquer que les assises volcaniques ne sont pas parallèles à la surface de ces couches sur lesquelles

---

de coulées généralement formées de basalte en prismes, avec une couche de conglomérat entre deux et reposant sur les strates de la formation d'eau douce.

Un grand massif de brèches volcaniques, appelé le rocher de Corneille, s'élève au dessus de la ville du Puy, non loin de l'aiguille pittoresque de St-Michel, formée de la même roche et surmontée de son clocher aérien. Plus haut, au milieu du bourg de Polignac, et à environ une lieue de distance, s'élève une autre masse isolée de la même nature. Ces rochers étaient des emplacements favorables pour des châteaux forts dans les *bons vieux temps* de rapine et de guerres civiles, et la plupart des villes de l'intérieur de la France sont bâties sous la protection de forteresses de ce genre.

Il y a peut-être peu de points sur le globe qui offrent une vue plus extraordinaire. Elle est souverainement intéressante pour le géologue qui peut y embrasser d'un coup d'œil un vaste théâtre de formations volcaniques et de produits ignés d'âges et de nature différents s'offrant sous l'aspect le plus varié.

Lorsque les panoramas de Paris et de Pétersbourg, du Spitzberg et de Naples auront cessé d'attirer la foule et que l'insatiable curiosité du public exigera encore du nouveau, leur célèbre auteur, M. H. A. Parker, ne saurait mieux faire que de diriger ses pas vers le Puy et d'employer ses magiques pinceaux à reproduire le point de vue qu'offre le sommet de la montagne de Mons.

elles reposent, mais qu'elles forment avec elles des angles quelquefois considérables. Ainsi, à Doue, l'inclinaison des argiles et des marnes est à peine de 10°, tandis que les assises superposées de brèche et de basalte en ont une qui est sur certains points de 40 à 50°.

En général, ces assises ne reposent pas immédiatement sur les couches calcaires; mais le plus souvent on observe entre deux des bancs de sables argileux ou micacés, mêlés de cendres volcaniques, et des débris de roches primitives, de basaltes et de phonolite à l'état de cailloux roulés. Ces bancs ne sont pas parallèles aux couches inférieures, mais bien aux assises volcaniques par lesquels ils ont été recouverts, et les matériaux en ont été probablement déposés par les cours d'eau qui avaient déjà profondément creusé leur lit dans les marnes et les argiles. Ces bancs renferment presque toujours quelques débris de végétaux légèrement carbonisés. Ces débris sont quelquefois si abondants qu'ils passent à l'état de lignite et forment des couches assez épaisses pour devenir l'objet d'exploitations, comme à l'Aubepin et à la Roche-Lambert. Lorsque ce banc intermédiaire manque et que les matières volcaniques reposent immédiatement sur les couches lacustres, on observe sur la ligne de contact des brèches formées de scories et de pouzzolane dans une pâte argileuse ou calcaire, ainsi qu'on le voit en Auvergne dans les mêmes circonstances.

Quelquefois cette brèche paraît résulter en partie de la décomposition des assises volcaniques superposées et pourrait être classée minéralogiquement parmi les wackes. J'ai observé sous les brèches basaltiques de la montagne de Peylenc des blocs nombreux d'olivine d'une grandeur extraordinaire, et dont quelques-uns avaient jusqu'à cinq pieds de circonférence; ils étaient arrondis comme s'ils avaient été roulés, et ceux qui étaient enveloppés dans les basaltes supérieurs avaient la même forme (1).

Cette même montagne offre cette circonstance particulière que le ruisseau de Sumène, qui paraît avoir coulé autrefois dans une autre direction, a évidemment creusé son lit actuel dans les marnes argileuses qui supportent les puissantes assises de basalte et de brèche, dont une partie a dû par suite s'ébouler. Les amas de fragments basaltiques au milieu desquels le ruisseau se précipite ou qu'il couvre d'écume, les remparts formidables de basalte qui s'élèvent sur ses rives, ornés de magnifiques colonnades et surplongeant au dessus de la gorge qu'ils obscurcissent de leur ombre, présentent un admirable mélange de ruines et de grandeur.

---

(1) Ces fragments ont en effet été roulés par le frottement intérieur de la lave pendant qu'elle roulait dans un état de fluidité imparfaite. Voyez Scrope, sur les volcans, page 164.

Les matières volcaniques de Peylenc, partout où on les aperçoit, peuvent être considérées comme formant un grand massif tabulaire de brèche dure, de 100 à 300 pieds d'épaisseur, qui tour à tour supporte, recouvre ou enveloppe des courants de basaltes, qui tantôt se réduisent aux dimensions d'une veine étroite, et tantôt prennent un énorme développement. Dans le dernier cas, le basalte a été souvent dépouillé du conglomérat qui l'enveloppait et se présente sous l'aspect de rochers isolés affectant les formes les plus bizarres.

Les brèches de cette époque sont souvent en couches distinctes et ont une tendance à la structure grossièrement prismatique. Elles sont formées de fragments anguleux ou arrondis de matière volcanique de différentes espèces, et accidentellement de quelques-uns, beaucoup moins nombreux, de granite, de gneis, de micaschiste et même de calcaire marneux. Le ciment est ordinairement de cendre volcanique durcie par l'eau et par la pression, ou formé du détritus des roches dont il lie les fragments. Quelquefois le gluten est de l'oxide de fer, ou bien encore une pâte de basalte remplit les interstices de ces fragments et paraît les avoir enveloppés pendant qu'elle était à l'état de fluidité.

Le basalte varie dans ses caractères sur les différents points et paraît appartenir à des coulées distinctes. Il est pourtant généralement prisma-

tique et présente souvent les formes les plus régulières, comme aux orgues d'Espaly, à Doue et dans les nombreuses colonnades qui dominent les vallées de la Loire et de ses affluents.

Ses caractères minéralogiques sont des plus variés; comme parties accessoires, le péridot, le pyroxène, l'amphibole ou le feldspath y dominent tour à tour. Au pied de Croustet, près du village d'Espaly, on trouve les zircons, les saphirs et les grenats si renommés que l'on a retirés pendant des siècles des sables du Riou-Pezzouliou, et que l'on a découverts ces derniers temps dans les basaltes qui leur servent de matrice.

Mais les uns et les autres de ces derniers cristaux ont perdu la vivacité de leurs arêtes, et leurs formes sont plus ou moins altérées. Il y a tout lieu de penser que leur cristallisation n'a pas été contemporaine de celle du feldspath, du pyroxène et du péridot, auxquels ils sont associés, mais qu'elle l'a précédée et qu'ils ont résisté à la fusion à laquelle leur matrice originelle a été soumise probablement avant d'être convertie en lave basaltique.

Les vallées qui ont été creusées dans ce vaste massif volcanique offrent ici, comme dans le Cantal, une suite de sites extraordinaires.

La brèche, là où elle est imprégnée de particules ferrugineuses ou endurcie par une cause quelconque, a résisté aux agents de la force érosive et se présente en masses isolées des formes les

plus singulières. Tel est le rocher de Polignac, celui de Corncille, dont la base calcaire est à moitié enveloppée par la ville du Puy et la pittoresque aiguille que couronne la chapelle dédiée à St-Michel, dont on trouve une assez bonne gravure dans l'ouvrage de Faujas de St-Fond, qui suppose qu'elle avait été lancée d'en bas par une éruption volcanique et consolidée sous sa forme actuelle (1).

Souvent le basalte a percé le terrain de dykes et de filons qui traversent indifféremment les brèches, le calcaire ou le granite. Les exemples du premier cas sont extrêmement nombreux; on en observe un du second au pied de Brunelet, au bord de la route du Puy à Yssingeaux. Un dyke

---

(1) Combien de systèmes merveilleux et opposés les naturalistes auraient pu s'épargner la peine d'imaginer et de propager; combien de faits énigmatiques, dont le nombre va sans cesse croissant, on pourrait même aujourd'hui expliquer d'une manière satisfesante, si l'on voulait seulement consentir à attribuer leurs effets *possibles* à la force érosive et décomposante des agents météoriques, si l'on ne mesurait leur puissance sur l'échelle si limitée de nos observations et la durée de leur action par le court instant de notre propre existence. On connait la tendance des agglomérats grossiers à prendre la forme pyramidale. L'exemple frappant que les pyramides de Botzen dans le Tyrol, offrent de cette disposition, ne permet pas d'en méconnaître la cause, car chacune d'elles doit évidemment sa conservation au chapiteau de cailloux rouillés, agglutinés, qui en recouvre le sommet. Or, la somme des effets érosifs qu'a subie la couche de conglomérats dont les pyramides actuellement existantes fesaient partie, a été uniquement produite par la chute directe et verticale des pluies.

s'y détache d'une masse de basalte et coupe verticalement les couches de marne. Auprès de Mercœur et aux Pandrauds, on a des exemples de filons traversant le granite, et non loin de ce dernier, dans le même vallon, on voit s'élever la Roche-Rouge, dont Faujas a donné une explication si étrange. Dans le fait, ce n'est qu'un renflement ou une partie plus développée d'un dyke basaltique qui, par sa dureté et la solidité de sa structure, a résisté à l'érosion qui a successivement rongé le granite environnant qui est de nature très-friable et du sein duquel elle s'élève actuellement à une hauteur d'environ 60 pieds. On aperçoit à droite et à gauche, jusqu'à la distance de 5 à 600 mètres, la continuation du dyke, qui souvent n'a pas plus d'un pied d'épaisseur et dont la direction est sinueuse. Le basalte est scorifié et cellulaire se divisant en petits prismes perpendiculaires aux parois. Le granite est à peine altéré au contact et adhère quelquefois fortement au basalte.

La seule question qu'on puisse se proposer sur le mode de formation de ce dyke serait relative à son remplissage par le haut ou par le bas ; en d'autres termes, est-il le reste de la cheminée d'une éruption volcanique ou une portion d'une coulée supérieure qui, encore à l'état de lave, se serait insinuée dans une fissure préexistante dans le granite ? Les probabilités en faveur de l'une

ou de l'autre de ces deux hypothèses me paraissent presque se balancer.

En faveur de la dernière, on peut dire que la coulée de basalte dont les montagnes de Doue et de Servissas sont les principaux segments existants aujourd'hui, a certainement couvert l'emplacement de la Roche-Rouge, et qu'il n'est pas rare, ainsi que nous l'avons observé en Auvergne, de voir des coulées introduire des dykes considérables dans le granite sur lequel ils reposent.

Ceux qui inclinent vers l'opinion contraire peuvent alléguer l'état fraîcheur du basalte et des scories de la Roche-Rouge, ainsi que la fréquence d'éruptions volcaniques plus modernes qui ont eu lieu daus les environs, et dont chacune a pu, selon toutes les probabilités, laisser un dyke de ce genre dans la fissure par laquelle sa lave venait au jour.

Pour mon compte, je penche plutôt en faveur de l'idée que le remplissage a eu lieu par en bas, et je pense que cette roche nous offre un exemple de l'état dans lequel se présenteraient tous les orifices volcaniques qui n'ont produit qu'une seule éruption peu abondante de lave basaltique, s'ils étaient dépouillés de l'enveloppe extérieure de scories et autres fragments qui, dans la plupart des cas, masquent l'ouverture produite dans les roches superficielles à travers lesquelles ces matières ont été lancées. Il m'a paru qu'il y avait

un axe cylindroïde de basalte au milieu de la Roche-Rouge, comme si la lave eût continué à s'élever par une ouverture centrale après que les parties extérieures en contact avec le granite auraient été consolidées par le refroidissement à une certaine profondeur.

B. *Produits d'éruptions plus modernes provenant de bouches volcaniques éparses.*

Passons actuellement aux terrains volcaniques de la seconde classe que l'on observe dans les départements de la Haute-Loire et de l'Ardèche. Ceux-ci sont les produits de conflagrations volcaniques d'une époque plus moderne; ils couvrent presque sans interruption une large bande du plateau primordial depuis Paulhaguet et Allègre jusques à Pradelles et à Aubenas, et paraissent former le prolongement de la chaîne des Puys des environs de Clermont.

Les divers points sur lesquels ces éruptions ont eu lieu sont encore indiqués par des mamelons ou cônes volcaniques nombreux, dont la formation a accompagné, comme en Auvergne, le développement des phénomènes volcaniques. Ils sont tellement rapprochés les uns des autres le long du faîte granitique qui sépare la Loire de l'Allier, qu'ils se touchent généralement par leur base et qu'ils forment une chaîne presque continue. A droite et à gauche de cette chaîne ils

sont plus clair-semés et deviennent de moins en moins nombreux à mesure qu'on s'en éloigne. Entre Pradelles et Aubenas, ils se montrent plus rarement, et l'on cesse d'en apercevoir au sud de cette dernière ville. Il en existe cependant un certain nombre formant un groupe fort étendu au nord-est de Pradelles dans les environs de Présailles. Dans tout cet espace j'ai compté plus de cent cinquante de ces mamelons, et j'en ai probablement omis plusieurs.

Ils sont loin d'avoir le même degré de fraîcheur et de conservation que le plus grand nombre de ceux que nous avons indiqués en Auvergne. Il en est peu qui présentent un cratère entier ou même quelques traces distinctes de cratère. La plupart ont été transformés en collines ayant l'aspect d'une selle, forme que les cônes volcaniques prennent fréquemment par l'effet des dégradations qu'ils subissent. Comme ailleurs, ils sont uniquement composés de scories, de laves cordées ou en forme de bombes, de lapilli, de sables volcaniques, de fragments de granite et de basalte, et quelquefois de masses volumineuses *in situ* de cette dernière roche, restes de coulées descendues le long de leurs flancs, ou de laves refroidies à l'intérieur du cratère. La surface de ces collines est à peine revêtue d'un maigre gazon et parfois de pins rabougris qui disparaissent peu à peu par suite d'un mauvais aménagement.

Les coulées dont l'émission a accompagné la formation des cônes de la chaîne principale, ont dû être extrêmement abondantes. Selon l'emplacement du point d'éruption relativement aux pentes de cette chaîne, elles se sont dirigées les unes vers la Loire, les autres vers l'Allier. Les premières ont recouvert presque toutes les pentes de la chaîne dont le granite qui en forme la charpente ne se montre qu'à d'assez grandes distances ou au fond de ravins creusés dans ces coulées. Celles-ci s'étendent au dessus de la formation d'eau douce, formant une nappe continue et légèrement inclinée, qui s'étend sur un espace fort étendu qu'elles paraissent avoir complétement inondé.

Tout indique que par suite de ces énormes irruptions de laves dans le bassin de la Loire, qui eurent lieu peut-être à des époques fort rapprochées, cette rivière fut chassée de son ancien lit et fut forcée de s'en faire un nouveau au pied des pentes formées par les coulées plus anciennes descendues du Mezenc. Elle erra probablement longtemps entre les unes et les autres en changeant partiellement de cours à chaque nouvelle invasion de la lave et en élevant alors son lit; la vallée où elle coule aujourd'hui aurait ainsi été creusée tantôt au milieu du vaste massif de basaltes et de brèches provenant du grand cratère du Mezenc, tantôt à travers des coulées plus

superficielles de basalte qui, d'après leur état de fraîcheur et leur pente uniforme à partir de la chaîne des cônes, en proviennent incontestablement. Lorsqu'il existe plusieurs coulées de ces dernières laves, elles sont ordinairement séparées les unes des autres, ainsi que des basaltes et des brèches de date plus ancienne, par des couches de conglomérats contenant des scories, des fragments de granite, etc., et souvent par des bancs de cailloux roulés qui indiquent que ces coulées sont descendues, comme cela a toujours lieu, dans le lit des rivières et des torrents. Lorsque des matériaux incohérents ont été entraînés et déposés par ces torrents, il en est résulté des brèches identiques avec celles d'époques plus anciennes.

Ces changements, dans le cours de la Loire, paraissent avoir suivi les progrès du creusement de la gorge étroite et profonde par laquelle cette rivière s'échappe aujourd'hui du bassin où s'est déposée la formation d'eau douce du Puy. Sans doute cette gorge n'existait pas encore lors de l'émission de certaines coulées de basalte (les plateaux de Chambeyrac et de l'Oulette), que l'on voit encore recouvrant les bords escarpés de cette gorge; ou, si elle existait alors, elle a dû être complétement remplie jusqu'au niveau de ces plateaux élevés, ainsi que cela a eu lieu dans les vallées du bas Vivarais, dont nous ne tarderons pas à faire mention. Ce défilé a été rongé irréguliè-

rement à travers le haut chaînon granitique de Chaspinhac qui sépare le bassin du Puy proprement dit de celui de l'Emblavès (où existe un petit terrain lacustre).

Peut-être aussi ce défilé doit-il en partie son origine à une fissure qui aurait eu lieu dans cette direction par l'effet des tremblements de terre qui accompagnent les éruptions volcaniques. Il est même probable que les eaux du lac s'étaient antérieurement ouvert quelque autre passage, peut-être dans la partie la moins élevée de ce chaînon de granite entre Blavozy et St-Etienne-Lardeyrol.

Après avoir traversé le bassin inférieur dit de l'Emblavès, la Loire s'échappe enfin par un autre défilé où son passage paraît avoir été une fois complétement barré par la grande couche de phonolite que j'ai déjà décrite, et dont les deux montagnes colossales de Miaune et de Gerbizon, qui s'élèvent de chaque côté de la gorge à une hauteur de 1,800 pieds au-dessus de la rivière, attestent la hauteur originelle. Que cette énorme digue, tout à coup jetée à travers la vallée de la Loire, ait forcé les eaux de cette rivière à former un lac qui aurait couvert toute l'étendue de la formation d'eau douce, c'est ce qui est extrêmement probable. Ce n'est pourtant pas à cet événement que l'on peut attribuer la formation première du lac dans lequel les couches d'eau douce se déposèrent, car le granite qui forme

la base des deux montagnes de Miaune et de Gerbizon, ayant une hauteur de 1,100 pieds au dessus de la rivière, aurait formé une barrière suffisante et nous avons vu aussi qu'il y a des motifs pour regarder le phonolite comme plus récent que les terrains d'eau douce.

Le creusement graduel de la gorge de Chamalières à travers le massif de phonolite et le granite sur lequel il repose, fut probablement contemporain avec celui du défilé par lequel s'écoulent les eaux du bassin supérieur. Quelques segments de basalte qui se montrent sur les pentes de celui de Chamalières à Pierre-Neyre et à Artias, prouvent aussi que ce dernier a été occupé à différents intervalles durant ce laps de temps par des coulées descendues des bouches volcaniques environnantes.

Lorsque nous décrivions la chaîne des Puys des environs de Clermont, relativement moins nombreux qu'ici, nous avons pu, au moyen des espaces de terrain primitif qui séparent leurs produits, suivre preque tous les courants de lave jusqu'au cratère qui marque leur point d'émission; mais dans la chaîne moderne du Velay où les cônes volcaniques sont bien autrement nombreux et rapprochés, les forces souterraines paraissent avoir agi avec un tout autre degré d'énergie, puisque les coulées de lave se seraient réunies de manière à recouvrir le sol d'une croûte énorme

et continue dans laquelle toutes sont mêlées et confondues (1).

Il en est résulté une large plaine à pentes légèrement inclinées sur laquelle s'élèvent çà et là, à l'ouest de la chaîne principale d'éruption, quelques cônes formés de scories, dont chacun a, selon

(1) Il existe une ressemblance des plus frappantes entre cette chaîne de cônes volcaniques et celle qui fut le résultat du terrible paroxisme volcanique dont l'île de Lancerote, une des îles Canaries, fut le théâtre, de 1730 à 1736. Dans cet espace de six années, des éruptions successives produisirent au-delà de 30 cônes disposés presque sur une seule ligne dans la direction de l'est à l'ouest à travers toute l'île, et couvrirent d'une mer de laves une surface d'un grand nombre de milles carrés. La disposition linéaire de ces cônes indique évidemment une grande fissure souterraine par laquelle la matière en ébullition se fesait jour sur tous les points de moindre résistance.

M. Léopold de Buch a publié une description fort intéressante des produits de cette éruption accompagnée d'un récit de ses principales circonstances écrit par un témoin oculaire. La formation d'un si grand nombre de cônes distincts sur une ligne de cette étendue, dans un si court espace de temps, conduit à supposer que plusieurs des éruptions qui lancèrent les matériaux dont se composent les Puys de l'Auvergne et du Velay eurent lieu avec des circonstances pareilles. On ne peut cependant admettre que la chaîne entière ait été formée contemporainement, car cette supposition serait contradictoire avec les nombreux indices de différents âges que nous avons signalés, surtout dans les monts Dôme. Mais ici, conformément au mode d'action des forces volcaniques, à de longs intervalles de repos auraient alternativement succédé de violentes crises marquées par un grand nombre d'éruptions produites dans un court espace de temps par des orifices distincts qu'indiquent un pareil nombre de cônes disposés soit en lignes, soit par groupes et par autant de coulées de lave.

toute probabilité, fourni son tribut à la mer de basalte qui recouvre la plaine.

Un petit nombre de ces cônes se montre dans le voisinage du Puy au dessus de la grande coulée basaltique qui, descendant du Mezenc, avait antérieurement envahi le bassin où s'étaient déposés les terrains d'eau douce. Telles sont les montagnes de Denise, Sainzelles, Croustet, Eycenac et Mons. Dans leurs scories on rencontre de nombreux fragments de gneis et de granite qui suffisent pour prouver que le foyer d'éruption était situé bien au dessous des brèches et des basaltes sous-jacents et au travers desquels ils ont été lancés. C'est à l'une de ces éruptions, probablement à celle qui a produit le double monticule de Mons et Ours au S. E. du Puy, qu'est dû le petit plateau de mont Redon, qui s'élève au milieu du vallon de la Borne sur un lit de cailloux roulés volcaniques et primitifs, qui indique évidemment un ancien lit de la rivière, quoiqu'il soit à plus de 50 pieds au dessus de son niveau actuel. Cette coulée paraît due à une des éruptions les plus récentes.

Ailleurs, comme auprès de Chaspinhac, à St-Geneys, Couran, Allègre, etc., les cônes reposent immédiatement sur le granite. Celui qui est dans le voisinage de cette dernière ville, la montagne de Bar, a sur son sommet un vaste et régulier cratère d'environ un mille de circonférence et

150 pieds de profondeur. Au fond est un espace horizontal d'environ 700 pieds de diamètre, qui contenait autrefois un lac ou un étang, que l'on a desséché au moyen d'un fossé creusé dans la partie la plus basse des lèvres du cratère.

Les coulées qui sont descendues de la chaîne principale des cônes vers l'Allier, ont aussi revêtu les pentes occidentales d'une épaisse écorce de basalte, et paraissent avoir envahi le lit de la rivière presque dans toute son étendue depuis Langogne jusqu'à Vieille-Brioude. Cependant la chaîne primordiale de la Margeride, qui s'élève immédiatement du bord occidental de l'Allier, rejeta cette rivière sur les masses de basalte qui avaient usurpé son lit et au travers desquelles elle a été forcée de s'en creuser un nouveau. C'est ainsi que les magnifiques colonnades de basalte prismatique qui encaissent l'Allier à St-Ilpize, Chilhac, St-Arcons, Monistrol, etc., ont été mises au jour. Elles se rattachent souvent sans interruption aux cônes volcaniques disséminés sur le faîte ou sur les pentes de ce côté de la chaîne.

Nous rencontrons enfin dans le Velay, comme sur les monts Dôme, un petit nombre de lacs occupant des bassins à peu près circulaires, et plus ou moins larges et profonds. Ils paraissent être le résultat de violentes explosions volcaniques; mais ils diffèrent cependant des cratères ordinaires non seulement par de plus grandes dimen-

sions, mais aussi par la nature et la disposition de leur enceinte, qui est ordinairement de roches primitives plus ou moins recouvertes de scories et de pouzzolane, et s'élevant à peine au dessus des terrains environnants.

Tels sont les lacs du Bouchet, de Limandres, d'Issarlès, de St-Front, ainsi qu'une vaste cavité aujourd'hui mise à sec dans laquelle le ruisseau de Fontaulier a sa source et qui est traversée par la route d'Usclades à Montpezat. Au fond de ce dernier cratère s'élève un petit cône du genre de ceux qu'on a appelés parasites.

Entre Pradelles et Aubenas, le nombre des cônes va en diminuant; ils se montrent ça et là à travers la vaste forêt de Bauzon, sur les bords de l'escarpement qui termine de ce côté les plateaux élevés du haut Vivarais.

C'est sur les pentes rapides par lesquelles cet escarpement se rattache aux plaines du bas Vivarais et du Languedoc, que se rencontrent les débris volcaniques les plus remarquables de toute la ligne que nous venons d'étudier, et peut-être de toute la France. J'ai déjà dit comment le plateau primordial est brusquement terminé de ce côté. Ses pentes abruptes sont sillonnées par des gorges profondes où viennent fréquemment s'ouvrir les vallées transversales de la grande formation houillère. Vu de la plaine, le vaste escarpement qui s'élève de ce côté jusqu'aux plateaux supé-

rieurs, forme comme un rideau de précipices coupé de gorges et de promontoires à pic, où se déploient dans toute leur magnificence les scènes sauvages et imposantes des hautes montagnes primordiales.

C'est donc un contraste aussi frappant qu'inattendu que présentent un petit nombre de cônes volcaniques de formes régulières perchés de distance en distance sur la crête des rameaux granitiques. Il n'est pas moins surprenant de trouver les étroits vallons qui les séparent remplis en partie par d'énormes coulées à surface horizontale de basalte prismatique, telles que nous n'en avions rencontré jusqu'ici qu'en recouvrement de montagnes plus ou moins élevées (1).

Ces caractères si remarquables appartiennent à six différents points d'éruption correspondant aux beaux cônes volcaniques de la Gravenne de

(1) Il serait peut-être difficile de rencontrer dans toute autre chaîne de montagnes des scènes offrant un mélange aussi heureux de beauté et de magnificence que dans quelques-unes des vallées du bas Vivarais, si rarement visitées par les amateurs du pittoresque. La riche verdure des forêts de châtaigners, rehaussée par une douce et brillante atmosphère, est bien autrement favorable à la peinture que les couleurs froides et transparentes des Alpes et des Pyrénées avec leurs forêts de pins et leurs cascades. Peut-être le profil des masses de montagnes du Vivarais ne leur cède-t-il guère en grandeur. Leur aspect est tout à fait celui des Appennins, mais avec un luxe de végétation que les grandes chaînes calcaires ne peuvent offrir.

Montpezat, de Burzet, de Thueyts, de Jaujac, de Souillols et de la coupe d'Ayzac (1).

Ces volcans forment le prolongement de la ligne des éruptions plus récentes que nous avons signalées sur les plateaux supérieurs.

L'extrême fraîcheur de leurs scories et la régularité de leurs cratères semble indiquer qu'ils sont d'une date plus rapprochée que les autres. Mais cet état de conservation peut être plausiblement attribué à leur moindre élévation et à une position mieux abritée. Les vastes creusements déjà opérés dans les vallées par la force érosive des torrents qui descendent des montagnes pour se jeter dans l'Ardèche depuis qu'elles ont été envahies par des coulées de basalte, prouvent incontestablement que l'apparition de ces coulées, quoique récente, comparativement à celles de même nature qu'on trouve autour du Mezenc, remonte à une époque dont on ne saurait calculer la date relativement au temps où nous vivons.

IV. REMARQUES FINALES.

Si nous considérons actuellement dans leur ensemble les pays si intéressants dont nous ve-

---

(1) Quelque intéressante que soit la description que fait M. Poulett Scrope des volcans du bas Vivarais, elle a dû être supprimée dans cet extrait, ainsi qu'une partie des développements dans lesquels l'auteur est entré à l'appui des conclusions qui terminent son ouvrage.

nons d'étudier les différents terrains, il naîtra de l'étude de leurs traits les plus saillants des généralités qui ne sont pas sans importance pour la géologie.

1° Nous remarquerons d'abord la disposition particulière et l'allure du grand massif de roches primordiales qui perce, ainsi qu'une vaste protubérance, à travers les strates secondaires qui au sud et à l'est viennent s'y appuyer sous un angle considérable, tandis qu'au nord et à l'ouest il s'enfonce graduellement au dessous de couches presque horizontales dont le prolongement forme la surface du sol depuis les hauts escarpements, qui au mont Mezenc et dans la Lozère regardent le midi, jusqu'aux rivages de l'Atlantique et aux plaines de la France septentrionale.

2° Il est à observer que dans toute cette haute région on ne trouve aucune formation marine plus moderne que le calcaire jurassique, ou qui en soit plus rapprochée que la craie de la Champagne et de la Touraine, vers le nord, ou que le bassin encore plus bas du Languedoc vers le sud. Au lieu de ces formations, nous trouvons de puissants dépôts calcaires ou arénacés, sédiments accumulés au fond d'anciens lacs plus ou moins étendus, qui ont occupé les principales dépressions du plateau primordial et qui se prolongent vers le nord jusqu'à Moulins et Nevers.

Ayant fait mention de trois de ces dépôts d'eau

douce dans les régions montagneuses du centre de la France, la question qui se présente d'abord à l'esprit est celle relative à l'origine d'une telle accumulation de carbonate de chaux.

On connaît d'autres exemples de formations analogues dans des dépressions entourées de craie ou de calcaire secondaire. M. Marcel de Serres affirme même qu'il en est toujours ainsi. Cependant les formations calcaires de l'Auvergne, de la Haute-Loire et de Montbrison sont entièrement encaissées dans les roches granitiques, ce qui écarte d'abord la supposition que ce carbonate pourrait provenir du détritus d'autres couches calcaires. On ne peut donc chercher son origine que dans les sources calcifères de St-Allyre, de Rambon, de Chalucet, et dans le grand nombre de celles de même nature dont on peut à peine mettre l'existence en doute, alors que les forces souterraines qui ont agi dans cette contrée déployaient plus d'activité.

Une grande quantité de chaux provenant de ces sources fut probablement absorbée par les *chara* et autres plantes aquatiques qui croissaient sur le fond de ces lacs, et dont on trouve encore les nombreuses empreintes. Ces plantes servant de nourriture à d'innombrables testacés, ceux-ci s'approprièrent la chaux qu'elles contenaient pour la déposer graduellement et former ainsi les couches marneuses des bassins lacustres.

Ces aperçus se trouvent confirmés par la silice que les sources thermales déposent si souvent dans les pays volcanisés. Il en sera de même du gypse. Nous avons montré que des éruptions gazeuses avaient habituellement lieu pendant le depôt des couches calcaires de la Limagne, du Cantal, et probablement aussi de la Haute-Loire. Si des dégagements de gaz hydrogène sulfuré s'opéraient alors à travers les couches marneuses encore molles, l'acide sulfurique qui se dégageait devait nécessairement donner naissance au gypse, dont une partie se déposait sur le lieu même.

La forte odeur d'hydrogène sulfuré qui se dégage du calcaire marneux du Puy, semble en effet indiquer qu'il y avait alors production de ce gaz.

Au fait, les formations de calcaire d'eau douce du centre de la France ne diffèrent que par la présence du silex (dont les sources thermales des pays volcanisés rendent un compte satisfesant) des dépôts récents du lac Bakie et de quelques autres lacs d'Ecosse, dont M. Lyell a donné la description dans son admirable Mémoire. Dans ces lacs existent des lymnées, des planorbes, des hélices, une espèce de cypris, des débris de *chara* ou de gyrogonites. Des couches de marne où l'on ne trouve plus de traces de ces coquillages contiennent accidentellement des os de mammifères et d'oiseaux et alternent avec des

bancs de sable et avec d'autres couches d'un calcaire tufacé jaunâtre à tubulosités contenant des débris d'insectes, de végétaux, etc. Les bassins de ces lacs contiennent des sources chargées de carbonate de chaux, et se trouvent tous dans le voisinage de terrains de trap ou de basalte.

3° En ce qui a rapport aux terrains volcaniques, nous y avons distingué : premièrement, les produits de trois grands volcans à éruptions habituelles, qui paraissent avoir été contemporains et avoir brûlé à différents intervalles pendant un long espace de temps; secondement, les produits d'un grand nombre d'éruptions provenant d'autant de bouches volcaniques distinctes disposées sur une ligne qui indique une grande fracture dans le granite, dirigée du N. N.-O. au S. S.-E., à travers le plateau central de la France dans la direction des couches et selon l'axe de leur soulèvement.

Nous avons vu aussi qu'il existe une immense différence de niveau entre quelques débris du terrain calcaire de la Limagne et les couches de même nature des environs de Moulins et de Nevers. On est par là conduit à penser que le premier a été soulevé par une cause violente depuis l'époque de son dépôt en même temps que les terrains cristallisés sur lesquels il repose. Il est certain que les buttes isolées (le Puy-d'Opme,

Girou, Gergovia, Dallet, etc.) qui servent à nous faire connaître la grande hauteur qu'avait atteinte le terrain calcaire, n'ont pas été soulevées séparément. C'est ce qui résulte de l'absence de failles, d'inflexions et de tout autre indice de dérangement dans leurs couches, ainsi que de la pente uniforme et graduelle des segments de coulées qui les recouvrent à partir de la haute chaîne de granite d'où ces coulées sont descendues.

Il est probable que les tremblements de terre qui accompagnèrent ce soulèvement durent rompre les barrières du vaste lac de la Limagne. On pourrait attribuer à la violente débacle de ses eaux l'ébauche des principales dépressions que sa surface a subies; mais la grande variété des niveaux auxquels on observe actuellement les coulées de lave qui sont descendues des monts Dôme dans ce bassin, prouve presque incontestablement que l'abaissement de la vallée principale et le creusement des vallées secondaires ont été opérés non pas tout d'un coup, mais graduellement, progressivement et par des forces qui sont encore en activité, c'est-à-dire par l'action des eaux courantes, des pluies, de la gelée et par la puissance décomposante des autres météores.

Les laves du bas Vivarais offrent aussi des preuves incontestables de ce fait. Nous y voyons de nombreuses vallées étroites et profondes creusées sur les pentes escarpées d'une chaîne granitique. Elles

ont été remplies jusqu'à un certain niveau, sur plusieurs milles de longueur, par des coulées de lave versées à l'état fluide par les volcans voisins. Ces vallées ont été creusées de nouveau; certaines ont acquis plus de profondeur et de largeur qu'elles n'en avaient antérieurement, et le ruisseau s'est ouvert un nouveau lit, tantôt dans le basalte, tantôt sur les côtés granitiques de la vallée qui l'encaisse.

A quelle cause attribuerons-nous ce second creusement? Ce ne sera certainement pas à des courants diluviens. Les cônes volcaniques voisins, formés de cendres et de scories dans lesquelles on enfonce jusqu'à la cheville, sont intacts. On n'y aperçoit aucun indice de dérangement qui permette de supposer qu'une mer ou une débacle ait balayé le pays depuis l'apparition de ces cônes.

L'excavation qui a eu lieu plus tard ne peut avoir été opérée que par les ruisseaux qui coulent encore dans ces vallées; et comme cette excavation représente une partie considérable de celle qui avait eu lieu antérieurement, on ne peut raisonnablement hésiter à attribuer celle-ci à la même cause. Il suffira d'assigner une plus longue durée à l'action qui l'a produite pour rendre compte de la différence dans la grandeur du résultat.

Les districts volcanisés du département de la Haute-Loire présenteront à l'appui du même fait des preuves non moins concluantes. On ne saurait

douter que les vallées que parcourent aujourd'hui la Loire et les ruisseaux tributaires n'aient été creusés depuis l'émission des coulées de lave qui recouvrent les plateaux intermédiaires et dont les segments couronnent de longues colonnades de basalte les bords opposés de ces vallées. Cependant ces laves sont sans aucun doute contemporaines avec les cônes de scories incohérentes qui s'élèvent çà et là à la surface de ces plateaux, et qui auraient été nécessairement entraînées par une irruption subite et générale des eaux. Il est évidemment impossible qu'une telle irruption ait eu lieu. Nous sommes donc amenés à conclure que la force érosive des ruisseaux qui coulent encore dans ces vallées, réunie à l'action directe des eaux pluviales, à celle de la gelée et des autres météores, a suffi pour creuser ce vaste système de profondes et quelquefois de larges vallées, telles par exemple que celle de la Loire.

Le temps nécessaire pour produire de tels effets au moyen de forces évidemment si lentes dans leur mode d'action est immense, il est vrai. Mais assurément il serait absurde de l'opposer comme un argument à une inévitable interprétation des faits. Les périodes qui, pour notre intelligence bornée et comparativement à notre éphémère existence, paraissent d'une durée incommensurable, ne sont probablement que peu de chose dans le calendrier de la nature.

EXTRAIT

Des Registres du Conseil d'État.

Vu au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant; l'arrêt rendu en icelui le 14 août de l'année 1676, par lequel il est ordonné entre autres choses que le sieur Daguesseau, conseiller de Sa Majesté en son conseil, maître des requêtes ordinaires de son hôtel et président au grand conseil; intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc, se transporterait en la ville du Puy, tant pour informer du contenu en la requête du sieur Evêque du Puy, et ouïr les parties sur les fins d'icelles, même sur le réglement concernant l'élection des consuls de ladite ville du Puy, que pour dresser procès-verbal du tout ensemble, des dires et contestations des parties, et donner son avis à Sa Majesté, le procès-verbal dudit sieur Daguesseau, du 1er octobre 1678, duquel il résulte que s'étant transporté, en exécution dudit arrêt, en ladite ville du Puy, il aurait fait faire commandement aux consuls d'icelle de lui remettre les réglements anciens et statuts concernant le consulat et affaires politiques de ladite ville : à quoi lesdits consuls auraient déclaré ne pouvoir satisfaire, d'autant qu'en l'année 1653 la maison com-

mune de ladite ville aurait été brûlée, ensemble tous les meubles, titres, papiers et documents étant en icelle, ainsi qu'ils auraient justifié par les procès-verbaux qui en auraient été lors faits; et par lettres-patentes du roi, du mois d'août 1654, confirmatives de leurs priviléges sur un inventaire sommaire d'iceux fort ancien, qui en serait seulement resté comme étant entre les mains d'un des consuls lors de l'inventaire; ce qui aurait obligé le sieur Daguesseau de faire perquisition de tous les mémoires et papiers concernant la maison de ville qui pourraient se trouver entre les mains des particuliers et qui pourraient lui donner quelque connaissance des anciennes formes observées dans l'élection des magistrats politiques, audition des comptes et direction des affaires de la communauté; en effet, ledit sieur Daguesseau aurait recouvré divers mémoires, la plupart non signés ni datés, concernant les anciens réglements et ordonnances de police de ladite ville, des articles de réglement de ladite ville, arrêtés par les députés d'icelle et autorisés par délibération des habitants assemblés en conseil extraordinaire le 4 octobre 1625. Et particulièrement il aurait été remis audit sieur Daguesseau la copie d'un avis du sieur de Bezons, conseiller du roi en ses conseils et ci-devant intendant de justice, police et finances en la province de Languedoc, du 6 novembre 1659, sur divers articles qui lui auraient été proposés

par les gens du roi en la sénéchaussée du Puy, en conséquence des ordres de Sa Majesté et ordonnances par lui rendues, portant que lesdits officiers de la sénéchaussée et de la cour commune, les consuls et conseillers de ladite ville s'assembleront séparément pour dresser les mémoires de réglements qu'ils estimeraient devoir être gardés dans l'élection consulaire de ladite ville. A quoi les officiers de ladite cour commune, consuls et conseillers de ladite ville n'auraient satisfait, nonobstant les diligences faites par les officiers de la sénéchaussée du Puy. Comme aussi il aurait été remis audit sieur Daguesseau, une copie imprimée d'un arrêt rendu au conseil d'état, Sa Majesté y étant, le 11 août 1657, signé Phelipeaux, par lequel il est entr'autres choses ordonné que le réglement du mois d'octobre 1625 sera observé jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été ordonné, à l'exception de quelques articles qui sont réformés par le même arrêt, et que par devant un commissaire qui sera à cet effet député par Sa Majesté, il sera tenu une assemblée des habitants de ladite ville et pris avis des officiers du sénéchal et de ceux de la cour commune, s'il est à propos pour le bien de ladite ville d'ajouter ou retrancher quelqu'autre chose audit réglement et ce qui conviendrait d'y changer, pour ensuite donner avis à Sa Majesté par ledit commissaire, et le tout vu et rapporté au

conseil, être ordonné ce que de raison; et enfin auraient été rapportés audit sieur Daguesseau les avis en original qui auraient été donnés par lesdits officiers de la sénéchaussée et de la cour commune, et par les consuls et habitants de ladite ville au sieur Bernard de Rezé, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire député par Sa Majesté pour l'exécution dudit arrêt du 11 août 1657, sur lesquels avis il aurait été certifié audit sieur Daguesseau par lesdits consuls et habitants de ladite ville qu'il n'était intervenu aucun réglement, et voulant ledit sieur Daguesseau procéder avec connaissance de cause à celui qui aurait été ordonné par les arrêts du conseil du 11 août 1657. Il aurait remis auxdits officiers de la sénéchaussée du Puy, à ceux de la cour commune, et aux consuls et députés de ladite ville, les avis par eux donnés audit sieur Bernard de Rezé, avec ledit réglement de 1625, et aurait enjoint à chacun desdits trois corps de s'assembler séparément pour revoir tant leurs dits avis que les articles du réglement de 1625 et arrêt du 11 août 1657, et examiner ce qu'il estimerait devoir être changé ou ajouté et retranché pour le bien et utilité de ladite ville : à quoi les trois corps auraient satisfait, et rapporté ensuite de nouveau leurs avis audit sieur Daguesseau, lequel il aurait ensuite assemblé les députés desdits trois corps, et conféré avec eux à plu-

sieurs fois et diverses séances sur lesdits articles et avis, il les aurait fait convenir à peu de choses près sur tous les articles convenus au résultat inséré dans ledit procès-verbal; vu aussi l'avis dudit sieur Daguesseau avec les autres pièces y jointes; ouï le rapport, et tout considéré, le Roi étant en son conseil, a ordonné et ordonne ce que s'ensuit :

Que l'élection des consuls de ladite ville du Puy, sera faite tous les ans, le 25 novembre, jour et fête de sainte Catherine, suivant la coutume. Auquel effet les vingt-cinq corps ou classes des professions ou métiers qui composent le total des habitants de ladite ville, suivant l'état qui sera joint au présent arrêt, s'assembleront chacun aux lieux accoutumés ledit jour 25 novembre au matin, pour procéder à la nomination qui sera faite à la pluralité des suffrages de 35 chefs de métiers ou électeurs, lesquels seront pris, savoir : cinq du premier corps ou rang, qui seront un gentilhomme, deux avocats ou médecins et deux bourgeois; deux de chacun des second, troisième, quatrième, cinquième et huitième rangs; un du sixième, un du septième et un autre des six et septième rangs alternativement; et un de chacun des autres corps, rangs et métiers mentionnés audit état.

Les bailes et gardes des métiers ne pourront être nommés chefs de métier dans leur année, ni les habitants qui ont diverses qualités et métier en-

trer en ladite charge de chef de métier, même en diverses années, que par une desdites qualités, de laquelle ils auront fait choix.

L'élection desdits chefs de métier ainsi faite, celui qui sera nommé sera à l'instant conduit par par le baile, ou deux ou trois principaux d'entre eux, en la maison de ville, pour y prêter le serment par devant les officiers de la cour commune, en présence des consuls, en sorte que le serment de tous lesdits chefs de métier soit reçu avant deux heures après midi dudit jour de sainte Catherine, et où lesdits métiers ou états ne procéderont à ladite élection en la forme ci-dessus, et qu'ils ne présenteront leur chef de métier avant ladite heure de deux. Lesdits officiers, en la présence et de l'avis desdits consuls, en prendront d'office tels que bon leur semblera du même métier ou état, pour être par eux procédé à l'élection des consuls avec les électeurs.

Pendant qu'on procédera à ladite élection, les portes de ladite maison consulaire seront fermées et lesdits consuls et chefs de métier seront tenus d'y demeurer sans en pouvoir sortir qu'après ladite élection faite, et sans que personne y puisse entrer pour parler à eux, ni même les auditeurs des comptes, qui ne pourront aller dans leur chambre de ladite maison consulaire pendant ledit jour.

Ne pourra être fait élection d'aucun consul,

qu'il n'ait fait actuelle habitation dans ladite ville du moins pendant les cinq dernières années; qu'il n'ait maison en propre ou ne soit colisé en possessoire, ce qui sera pareillement observé pour les chefs de métier, auditeurs de comptes et conseillers, et ne pourront lesdits consuls, chefs de métier et auditeurs, être derechef appelés aux mêmes charges qu'après quatre années franches expirées, à compter du jour qu'ils sont sortis de charge.

Ne pourront être mis en rôle, pour être élus consuls, les fils, beaux-fils, frères, beaux-frères, oncles et neveux des consuls en charge, ni aucuns officiers des siéges royaux et de la cour comune, greffiers en chef et leurs commis, ni les officiers et domestiques des sieurs évêque du Puy et vicomte de Polignac, les fermiers des droits appartenant à ladite ville, ceux qui ont procès avec la communauté, ni aucun des consuls des années précédentes qui n'ont pas rendu compte et payé le reliquat de leur administration, lesquels, jusqu'après y avoir satisfait, ne pourront être consuls ou chefs de métier, ni appelés en aucune autre charge publique, ni même avis aux consuls et assemblées de ladite ville.

Le fils de famille ne pourra non plus être appelé aux charges de consuls, chefs de métier, entrer dans les comptes et conseillers qu'après que le père se sera départi d'entrer auxdites

charges, ou que le fils aura été émancipé, ou fait sa résidence dix ans hors la compagnie de son père.

Sera fait lecture du rôle qui aura été fait par le secrétaire des habitants capables d'entrer en la charge consulaire, commenceront par le premier rang, et sera loisible aux consuls et chefs de métier de faire ajouter les omis, sur tous lesquels il en sera ensuite retenu à la pluralité des voix : quatre pour chaque rang, à commencer par le premier, et les autres cinq consécutivement.

Seront seulement admis au premier rang les gentilshommes d'extraction ou ennoblis par lettres ou par charges, les avocats qui auront prêté serment cinq ans auparavant, les docteurs en médecine, les bourgeois qui auront été seconds consuls.

Au second rang, ceux qui auront été consuls au troisième ou quatrième.

Au troisième, les bourgeois et ceux qui auront été au cinquième (1).

Au quatrième, les marchands drapiers, les procureurs et ceux qui auront été au sixième.

Au cinquième, les notaires, les autres mar-

(1) Les notaires, ayant obtenu le titre de Conseillers du Roi, Sa Majeste leur a donné le troisième rang, en conséquence des lettres-patentes enregistrées au parlement.

chands, les apothicaires, chirurgiens jurés et orfèvres.

Et aux sixième et dernier rangs, tous les autres habitants qui n'auront été consuls, gens de bien et dignes de la charge.

Les consuls iront les premiers l'un après l'autre, à commencer par le premier, au pupitre du secrétaire marquer quatre de chacun du premier rang, et ne pourront donner leurs quatre suffrages qu'à quatre différentes personnes; ce qu'ils feront en présence de deux premiers électeurs ou chefs de métier qui seront inspecteurs, l'un à la droite et l'autre à la gauche dudit secrétaire; et après, lesdits consuls, les chefs de métier donneront leurs suffrages dans le même ordre et manière, voulant Sa Majesté qu'il soit permis aux illittérés l'un des autres pour être présent en la marque qui sera faite par le secrétaire sur l'indication dudit chef de métier.

Après que tous les électeurs auront ainsi marqué, le secrétaire portera le rôle sur la table où il comptera les marques d'un chacun en présence des consuls et chefs de métier, et mettra ensuite par ordre, en un rôle séparé, les noms des quatre de chaque rang qui en auront le plus, et au cas que l'égalité des suffrages s'y trouvât, les voix seront de nouveau recueillies pour ceux qui se trouveront en ladite égalité; lequel rôle, signé par les consuls, les électeurs et le secrétaire, entre les mains duquel il restera.

Les quatre qui auront resté de chaque rang seront mandés à l'heure même, ou, s'il est trop tard, le lendemain à huit heures du matin, en la maison consulaire, pour être le sort jeté sur eux en leur présence et en celle des consuls et électeurs et de tous les habitants qui voudront y assister, pour raison de quoi les portes de la Maison de Ville seront ouvertes.

Le sort sera jeté avec quatre boulettes blanches, égales et creuses, qui seront mises ouvertes et vides sur la table par le secrétaire, et remises entre les mains d'un enfant n'excédant l'âge de dix ans, qui mettra dans l'une un billet où sera écrit le mot de consul, et l'ayant fermée aussi bien que les autres trois, les jettera toutes quatre dans un sac, d'où, après les avoir battues et mêlées, il les tirera l'une après l'autre et en donnera une à chacun des quatre, à commencer par le plus qualifié ou plus ancien, lesquels ensuite seront tenus de les ouvrir dans le même ordre, et d'une manière qu'ils puissent être observés par les assistants, à peine d'être déclarés indignes de cette charge, et celui des quatre qui aura la boulette remplie sera à l'instant écrit et proclamé consul; ce qui sera observé ainsi consécutivement pour chaque rang de consulat.

Fait, Sa Majesté, défenses aux consuls et électeurs de s'immiscer directement ni indirectement au maniement des boulettes, à peine d'être ex-

clus de l'entrée des conseils et charges publiques, et en outre d'être procédé contre iceux extraordinairement.

Le lendemain de l'élection, les consuls sortis de charge iront prendre les nouveaux dans leurs maisons en la forme ordinaire, les conduiront en la Maison de Ville, iront tous ensemble à l'auditoire de la cour commune, où les anciens consuls, par eux ou leur syndic, présenteront les nouveaux aux officiers de ladite cour commune, ès mains desquels ils prêteront le serment accoutumé, et ce fait, les conduiront en l'église Notre-Dame, pour y faire leur prière, et les ramèneront en la Maison de Ville, où ils leur délivreront les clefs des portes et autres choses concernant leur charge.

Les nouveaux consuls assembleront, trois jours après leur serment, les mêmes électeurs qui ont procédé à leur élection, pour faire faire des conseillers, et en retiendront six de l'année précédente à leur choix, outre les consuls sortant de charge, qui demeureront comme conseillers nés, et en éliront dix-huit autres, tels qu'ils jugeront, sans qu'ils puissent néanmoins les prendre que du rang des gentilshommes, avocats, médecins, bourgeois, procureurs, marchands, notaires, et de ceux des autres habitants qui auront été consuls; tous lesquels conseillers composeront le nombre de trente. Quinze pour le moins desquels

assisteront à chaque conseil, faute de quoi les délibérations seront nulles.

Les conseillers seront tenus de se trouver au conseil lorsqu'ils en seront requis, fors en cas d'absence de la ville ou maladie, et en cas qu'ils manquent deux fois de suite, sans cause légitime, ils en seront privés, et en sera nommé un autre de la qualité susdite à leur place par les autres conseillers, et tenu de tout fidèle registre par le secrétaire, pour y avoir recours en cas de besoin.

Les conseils généraux seront composés de trente conseillers ordinaires, des électeurs et chefs de métier de l'année courante, et de tous ceux qui ont été consuls, lesquels seront avertis au son de trompette en la manière accoutumée, sans que d'autres y puissent entrer.

Aucune assemblée de conseil ne se fera sans l'assistance du juge-mage en la sénéchaussée, et, en son absence, de l'officier qui le représente, avec les officiers de la cour commune, conformément à l'arrêt du parlement de Toulouse, du 24 juillet 1682, à peine de nullité des délibérations.

Les nouveaux consuls assembleront aussi, huit jours après leur serment, les mêmes électeurs ou chefs de métier, pour être, par eux seuls et non autres, fait nomination, par pluralité des voix, de quatre auditeurs des comptes de la qualité requise, non parents des consuls comptables jus-

qu'au troisième degré, ni alliés jusqu'au deuxième inclusivement, et qu'ayant été consuls, chefs de métier ou conseillers; lesquels auditeurs, d'abord après leur élection, prêteront le serment dans la Maison de Ville entre les mains du juge-mage et officiers de la cour commune qui auront assisté à ladite élection.

Les consuls comptables seront tenus, quinze jours après être sortis de charge, de remettre leurs comptes avec les pièces justificatives ès mains du secrétaire, qui sera tenu de les communiquer au procureur de la cour commune de tour, pour les impugner; lesquels, huit jours après, les lui remettra avec ses impugnations pour être portés aux auditeurs, qui seront tenus de clore les comptes quinzaine après les avoir reçus, à peine de répondre en leur propre de tous les frais que la communauté pourrait souffrir.

Les articles de la dépense ordinaire desdits comptes ne pourront être admis par les auditeurs que conformément aux réglements sur ce fait et en rapportant quittance valable, et ceux de l'extraordinaire, au-dessus de vingt livres, ne seront alloués qu'en rapportant délibération du conseil, donnant pouvoir de la faire avec acquis suffisant.

L'audition et clôture faite par les auditeurs, le juge-mage ou, en son absence, celui qui a le droit de le représenter, et les officiers de la cour commune seront priés de se rendre à la maison

consulaire pour voir les comptes de la relation des auditeurs et décider en ladite maison consulaire, dans trois jours, les difficultés qui peuvent survenir, auquel effet ils entendront le procureur de ladite cour commune qui a donné les impugnations, et les auditeurs, pour rendre raison de leur fait, en donneront en même temps leurs sentences d'autorisation.

Il sera fait deux doubles des comptes, sur chacun desquels seront écrites les apostilles, clôture et sentence d'autorisation ; l'un desquels, avec les pièces justificatives, sera remis aux archives de la maison consulaire, et l'autre restera aux comptables.

Les consuls seront tenus de poursuivre incessamment le paiement du reliquat de ceux qui les ont précédés, si aucun y a, et d'en faire recette dans leurs comptes, même quand il ne serait rien dû par leurs prédécesseurs. Ils en feront mention dans le premier article de la recette de leur compte qu'ils tireront à néant, et en cas qu'il soit dû par les consuls précédents, ne pourront les auditeurs en admettre la reprise qu'il ne leur soit justifié de diligences suffisantes, jusqu'à la discussion et décret des biens des débiteurs, et en cas que les consuls qui ont compté soient créanciers, ceux qui sont en charge seront tenus de poursuivre la vérification de la dette et procurer leur paiement en la manière qui sera ordonnée.

Sa Majesté a supprimé et supprime pour toujours les charges de capitaine général, de syndic et panetier de ladite ville, ensemble les gages qui leur sont attribués. Fait défense aux consuls qui seront élus à l'avenir de nommer auxdites charges, sur peine d'être privés dudit consulat.

Aucun ne pourra avoir deux offices dans la maison consulaire en même année; et ceux qui seront en charge ne pourront pendant leur année demander aucune diminution de leur cotisation en meubles ou industrie, et ne pourront aussi être augmentés.

Le receveur des consuls sera entr'eux élu par pluralité des voix, aux gages portés par ledit réglement, et demeureront les consuls responsables solidairement du receveur qu'ils auront nommé.

Aucunes fermes des revenus de la communauté ne pourront être baillées à deniers anticipés, et les fermiers ne pourront en payer le prix aux consuls que pour le temps de leur administration, à peine de pure perte et de payer deux fois. Défendant aux consuls d'en divertir les deniers à autres usages que ceux auxquels ils seront destinés, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom.

Ne pourront les fermes de la ville être délivrées et adjugées, ni les réparations et ouvrages qu'il conviendra faire aux murailles et autres endroits de ladite ville, excédant la somme de cent livres,

être délivrées au moins disant qu'en présence du juge-mage et, en son absence, de celui qui le représente et des officiers de la cour commune.

Ordonne, Sa Majesté, que le présent arrêt sera enregistré en la sénéchaussée et cour commune de la ville du Puy, et au greffe de la Maison de Ville, et remis ensuite aux archives d'icelle pour être exécuté selon sa forme et teneur; enjoint au gouverneur, lieutenant-général, intendant de justice, police et finances de la province de Languedoc, et à tous autres officiers qu'il appartiendra d'y tenir la main.

Fait en conseil du roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 18e jour du mois d'octobre 1683.

Louis, par la grâce de Dieu Roi de France et de Navarre, au gouverneur, nos lieutenants-généraux en notre province de Languedoc, intendant de justice, police et finances, et à tous autres officiers qu'il appartiendra, salut : par l'arrêt de notre conseil d'état ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, ce jourd'hui donné, nous y étant, nous avons, sur l'avis à nous donné par vous dit sieur intendant, réglé les contestations survenues entre les officiers de la sénéchaussée du Puy et les consuls d'icelle, pour raison de la faction des consuls et autres officiers de la maison commune de ladite ville, la manière de faire et élire dorénavant lesdits consuls et officiers, ce que voulant

être exécuté, nous vous mandons et ordonnons, par ces présentes signées de nous, d'y tenir la main et le faire enregistrer en la sénéchaussée, cour commune de ladite ville du Puy et au greffe de la Maison de Ville, ledit arrêt, pour icelui être mis ensuite aux archives d'icelle et être exécuté selon sa forme et teneur, et y avoir recours quand besoin sera de ce faire; vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial; commandons au premier notre huissier ou sergent, sur ce requis, de faire, pour l'exécution dudit arrêt et des ordonances que vous rendrez en conséquence, tous exploits et actes de justice nécessaires, sans demander autre permission; car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 18e jour d'octobre, l'an de grâce 1683, et de notre règne le quarantième.

signé LOUIS.

Et plus bas : *Par le Roi*, PHELIPEAUX, *signé et scellé*.

Henri DAGUESSEAU, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, direction de ses finances, intendant de la province de Languedoc,

Vu l'arrêt du conseil d'état du Roi, du 18e octobre dernier, signé en commandement *Phelipeaux*, et commission sur icelui, ledit arrêt portant réglement entre les officiers de la sénéchaussée du Puy et les consuls de ladite ville, pour raison de la faction des consuls et autres officiers de la Maison commune

de lad. ville, pour la manière de faire élire dorénavant lesdits consuls et officiers, nous ordonnons que ledit arrêt sera exécuté selon sa forme et teneur, et conformément à icelui que ledit arrêt sera enregistré en la sénéchaussée et cour commune de ladite ville du Puy, et au greffe de la maison de ville et remis ensuite aux archives d'icelle ; enjoignant aux consuls à présent en charge de nous en certifier dans le mois, à peine de contravention et de désobéissance.

Fait à Montpellier, ce 13 novembre 1683.

DAGUESSEAU.

Et plus bas : *Par mondit sieur,* GUERIGNON, *signé.*

AUTRE EXTRAIT

Des Registres du Conseil d'État du Roi.

Le Roi étant informé que les divers établissements qui ont été formés depuis quelques années dans l'hôpital-général de la ville du Puy, ont rendu très-compliquée l'administration dudit hôpital, qu'elle exige des soins très-étendus de la part des administrateurs qui sont pris pour la plupart parmi les négociants, qui se trouvent dans la nécessité de sacrifier à ladite administration une grande partie du temps qu'ils pour-

raient donner à leur commerce; qu'il serait convenable de les dispenser de remplir les charges municipales pendant le temps qu'ils sont employés à l'administration dudit hôpital; que d'un autre côté ceux desdits négocians qui font le commerce des dentelles et des blondes ne sont admis aux charges municipales qu'au cinquième rang, suivant les dispositions de l'arrêt de 1683; qu'à l'époque de ce réglement, la fabrique des dentelles étant peu importante et étant même abandonnée au peuple, ceux qui s'en occupaient ne pouvaient être admis dans la première classe des habitants; mais que cette branche de commerce est aujourd'hui très-considérable, que ceux qui s'y sont livrés occupent aujourd'hui le premier rang parmi les autres négociants, et qu'il semble juste de les admettre dans une classe supérieure à celle dans laquelle ils ont été placés jusqu'à présent; qu'ils demandent cette distinction comme une récompense des services qu'ils rendent à l'hôpital; qu'ils offrent même, si Sa Majesté veut le leur accorder, de faire audit hôpital, en entrant dans ladite administration, l'annonce d'une somme de 3000 livres chacun, laquelle leur serait remboursée sans intérêts après l'expiration du temps de leur administration; que cette annonce gratuite porterait audit hôpital une ressource assurée pour subvenir à ses besoins.

Sa Majesté étant en outre informée que, suivant

la disposition de l'arrêt de 1683, les avocats et médecins, désignés sous le nom de gradués, sont admis à concourir avec les gentilshommes pour la place de premier consul, que pendant longtemps on a observé de nommer alternativement à ladite place un gentilhomme et un gradué; mais que depuis longtemps cette alternative n'a plus lieu, ce qui est contraire à l'usage établi dans toutes les autres villes de la province, Sa Majesté a jugé à propos d'expliquer ses intentions en même temps sur le tout, vu l'avis du sieur intendant de Languedoc : ouï le rapport, le Roi étant en son conseil a ordonné et ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Que les négociants de la ville du Puy qui seront nommés directeurs de l'hôpital-général de ladite ville, exerceront lesdites places pendant dix années, durant lesquelles ils ne pourront être élus aux places de consuls ni aux charges municipales de ladite ville.

ART. 2.

Ceux desdits négociants, même ceux qui font le commerce des dentelles et des blondes, qui, en entrant dans ladite administration, auront versé, suivant leur offre, dans la caisse du trésorier dudit hôpital une somme de 3000 liv., laquelle

ne leur sera remboursée qu'à l'expiration du temps de leur administration et sans intérêts, seront éligibles à la place de second consul, sans être tenus de remplir auparavant la place de consul d'un rang inférieur, a Sa Majesté dérogé, à cet effet, audit arrêt du conseil de 1683.

ART. 3.

Les dispositions des deux articles ci-dessus seront communes aux notaires, aux procureurs et aux autres habitants capables d'être appelés à l'administration dudit hôpital, à la charge par eux de remplir les mêmes conditions que les négociants.

ART. 4.

La place de premier consul sera remplie alternativement par un gentilhomme et par un avocat ou médecin; il en sera usé de même pour la députation aux états, en sorte qu'un gentilhomme succède dans lesdites places à un avocat ou médecin, et un avocat ou médecin à un gentilhomme.

ART. 5.

L'élection des consuls de ladite ville continuera à être faite dans la forme prescrite par l'arrêt du conseil du 18 octobre 1683.

Ordonne néanmoins, Sa Majesté, que pour la

place de premier consul seulement, il ne sera présenté à l'avenir que deux sujets au lieu de quatre, à l'effet d'être ledit premier consul pris parmi lesdits deux sujets par la voie du sort, dérogeant à cet effet audit arrêt du conseil. Mande, Sa Majesté, audit sieur intendant de......

Donné à Versailles, le 11 avril 1783 (1).

---

(1) L'Histoire est chose grave et sacrée. En faisant insérer dans ce Recueil la pièce ci-dessus et celle qui suit, le Conseil d'administration a eu pour but de faire connaître la constitution politique de la ville du Puy et quelques-unes des mœurs de ses habitants antérieurement à 1793.

(*Note des Rédacteurs.*)

STATUTS

De Messieurs les Chevaliers de l'Ordre du Glorieux SAINT HUBERT, *établis dans la ville du Puy, le* 22 *février* 1762.

Frère JEAN-JOSEPH BERARD, chevalier instituteur et premier grand-veneur de l'ordre du *Glorieux Saint Hubert*, à frère Jean-Noël de Laval, chevalier instituteur et premier grand maître; Pierre-François Esbrayat, chevalier instituteur et premier trésorier, secrétaire; Pierre Bruyère, Jean-Louis Genestet, Jean-Baptiste Faure, Dominique-François Boudinhon, Gabriël de Ferraighne, Joseph-Ignace Lashermes, tous chevaliers instituteurs, et à tous frères chevaliers présents et à venir, reçus et à recevoir, SALUT :

Je n'entreprendrai pas, mes chers Chevaliers, de vous faire ici un éloge pompeux de la chasse; je laisse ce soin à des plumes plus élégantes que la mienne, et à un génie plus fécond et plus éloquent; je ne tracerai point à vos yeux tous ces précieux avantages, soit à l'égard de l'esprit, soit à l'égard du corps : à l'égard de l'esprit, étant un antidote parfait contre les chagrins les plus

cuisants, un délassement agréable à la suite d'un travail pénible, dans quelque état ou condition que l'on soit; à l'égard du corps, n'y ayant rien de si salutaire à la santé, en y vaquant avec raison; car c'est un axiome généralement reçu, qu'un exercice raisonnable contribue beaucoup à nous maintenir en santé.

Je n'entrerai pas, mes chers Chevaliers, dans un plus long détail; je parle à des gens éclairés sur ce fait. Il me serait inutile de vous rappeler qu'outre les avantages dont je viens de vous parler, et qui doivent sans doute assez vous intéresser, la chasse a par dessus tous les autres amusements qui nous sont communs, celui d'être le plus noble: les empereurs, les rois et les plus grands hommes qu'on nous vante aujourd'hui, non seulement ne l'ont pas dédaignée dans leurs loisirs, mais il semble même qu'ils aient affecté un temps et des lieux propres à cela; de là les droits de chasse qu'ils ont cru ne devoir pas acccorder à tout le monde indifféremment; de là la charge de grand-veneur de France; de là celle de grand-fauconnier, charges qui ne sont remplies que par des princes du sang ou par les premiers courtisans. Cela seul doit suffire pour nous prouver sa noblesse; mais il est bon de dire quelque chose sur son ancienneté et prouver en même temps que l'exercice le plus naturel à l'homme est la chasse. Deux citations suffisent pour nous en

convaincre: lisons les auteurs qui ont voyagé dans les Indes ou même dans les îles les plus désertes et les plus reculées de l'Amérique, que nous apprennent-ils ? Transportons-nous-y nous-mêmes, qu'y verrons-nous ? Des sauvages que la raison seule peut à peine distinguer des bêtes, occupés à parcourir les forêts et à faire la guerre aux ours, aux tigres, enfin aux animaux les plus féroces, tout comme aux plus dociles. Promenons dans nos campagnes, qu'y rencontrerons-nous ? Des paysans qui négligent bien souvent, je ne dis pas l'office divin les dimanches et fêtes, mais même les travaux de la terre les plus utiles les jours ouvriers, n'ont d'autre occupation qu'à détruire le peu de gibier que nous avons dans le pays.

Je crois, mes chers Chevaliers, vous en avoir assez dit pour vous prouver que la chasse est l'exercice le plus naturel à l'homme ; il me reste à vous parler de son ancienneté. Si nous fouillons les auteurs profanes qui ont traité de la mythologie, nous y verrons une foule de païens occupés à implorer Diane, déesse de la chasse, dont le fameux temple d'Ephèse, qu'on mettait au nombre des sept merveilles du monde, avait été bâti aux dépens de toutes les provinces de l'Asie qui avaient contribué de leurs richesses, pendant plus de deux cents ans, pour l'achever, dans lequel on voyait cent vingt-sept colonnes élevées par la libéralité d'autant de rois, et qui fut enfin brûlé

le même jour qu'Alexandre-le-Grand naquit, la première année de la 106e olympiade, 356 ans avant Jésus-Christ, le sixième jour du mois que les Grecs appellent *heca tombœon*.

Pardonnez, mes chers Chevaliers, à cette petite digression qui nous donne à connaître le cas que faisaient les anciens de la chasse, dans l'honneur qu'ils rendaient à la déesse qu'ils croyaient y présider. Je rentre dans mon sujet par un trait que je tire de l'Ancien Testament, qui vous fera voir que la chasse est encore plus ancienne : l'aîné des enfants d'Isaac, Esaü, nous en fournit une preuve bien authentique, puisque nous lisons dans l'Ecriture qu'au retour de la chasse, étant fatigué et ayant besoin de se refaire, il céda son droit d'aînesse à Jacob, son frère, pour une écuellée de légumes. Mais je m'aperçois, mes chers Chevaliers, que je me suis étendu au-delà des bornes que je m'étais prescrites, et que ne voulant entrer dans aucun détail, je me suis laissé entraîner par le charme de la matière. D'autant plus que je n'ai rien dit dont un chacun de vous ne fût bien instruit, il est temps d'en venir au sujet principal qui nous rassemble ici. Tandis que les anciens ont employé un si long espace de temps et de si immenses richesses pour rendre les honneurs qu'ils croyaient dus à une prétendue déesse de la chasse, comme je me suis efforcé de vous le démontrer par la briève description que je vous

ai faite de la somptuosité du temple d'Ephèse, dédaignerons-nous, mes chers Chevaliers, de marcher sur leurs traces, je ne dis pas en sacrifiant à Diane, mais en mettant sur pied un ordre qui, ayant pour base la religion, l'honneur, la probité et la charité, nous fasse goûter non seulement tous les avantages dont je viens de vous parler ci-dessus, mais par-dessus tout celui de l'union fraternelle, qui fit dire au Roi prophète : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum.* Ce sera, mes chers Chevaliers, si vous le voulez bien, sur cette devise et sur les quatre points fondamentaux rapportés ci-dessus que nous poserons la première pierre de l'édifice de l'Ordre de Saint-Hubert. Saurions-nous nous égarer sous des guides si certains, saurions-nous en même temps nous choisir dans le ciel un protecteur plus zélé que le glorieux saint Hubert? Suivez-moi, je vous prie, je vais développer en peu de mots chaque article; je commence par la religion, comme celui que nous devons avoir le plus à cœur.

Je ne prétends pas, mes chers Chevaliers, m'ériger en catéchiste, chacun de vous doit savoir à quoi l'engage la religion que nous professons; il me suffira de vous dire qu'un de nos plus saints engagements à cet égard, en entrant dans l'Ordre de Saint-Hubert, sera le soutien de la religion catholique, apostolique et romaine, hors laquelle point de salut.

Nous ne sommes pas dans le cas de ces martyrs de la primitive église qui versaient jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la maintenir; la religion, dans ce temps-là, persécutée par les tyrans, avait besoin de pareils prodiges pour donner plus d'éclat et de crédit à son établissement; mais dans le temps présent que nous sommes à l'abri de pareille persécution, Dieu tout bon et tout miséricordieux n'exige pas de nous un si grand sacrifice. C'est par notre maintien et par nos exemples que nous devons soutenir la religion; c'est en imposant silence ou du moins en éludant les discours, je ne dis pas des impies et des libertins, mais même de ces prétendus esprits forts du siècle présent; c'est, en un mot, en s'exposant et en se soumettant à tous les revers en fait de religion que chaque chevalier en particulier et tout le corps en général doit montrer, que le principal statut de l'Ordre a pour but le soutien de la vraie religion.

L'honneur est le second but que nous devons nous proposer. Il me serait, ce me semble, inutile de vous faire observer la distance qu'il doit y avoir du vrai honneur à ce prétendu point d'honneur qu'on ne saurait mieux qualifier qu'en lui donnant le nom de faux honneur. Les ordonnances rendues à ce sujet par le plus grand des rois doivent suffire pour vous persuader qu'il doit être banni de toutes les sociétés; aussi ne le voit-

on plus régner dans aucune assemblée de ce qu'on appelle honnêtes gens. Il faut, Messieurs, que la religion, la politesse, la probité et la charité règlent notre point d'honneur; il faut savoir tenir son rang sans hauteur, savoir s'humilier sans bassesse ; voilà en quoi nous devons faire consister le solide et le vrai honneur, voilà celui que nous devons établir pour nous et duquel nous ne devons nullement nous écarter.

La probité est le troisième but que nous devons avoir en vue. Nous devons avoir pour principe cet axiome de la loi naturelle : *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis :* Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qui vous fût fait; la religion, l'honneur et la charité nous y engagent. A quels plus beaux titres, d'ailleurs, pourrions-nous nous flatter de prétendre, qu'à ceux d'hommes religieux, d'hommes d'honneur, enfin d'hommes de probité ?

Je passe enfin au quatrième et dernier but et qui ne me paraît pas le moins essentiel, c'est la charité. Oui, mes chers Chevaliers, nous devons tous nous aimer comme frères, c'est le plus beau nœud de la société; l'intérêt d'un seul doit devenir l'intérêt de tout le monde, puisque l'Evangile nous ordonne d'aimer notre prochain comme nous-mêmes. A combien plus forte raison cette loi doit-elle être faite pour nous, qui nous proposons de vivre ensemble, pour ainsi dire, sous

une même règle. David, le roi prophète, connaissait trop bien les avantages de l'union fraternelle, comme je vous l'ai déjà fait remarquer une fois, quand il dit : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum*, pour que nous balancions un moment de nous en rapporter à lui; c'est-à-dire, mes chers Chevaliers, que tous rassemblés ne devons faire qu'un corps, et que chaque chevalier en particulier doit aimer son frère et veiller à sa conservation, comme chaque membre de notre corps aime et veille à la conservation d'un autre membre ; tout nous y porte : la religion, l'honneur et la probité. Vous devez juger, par ce que je viens de vous dire, de la connexité qu'il y a entre les quatre points principaux de nos statuts, et que puisque, comme vous venez de le voir, ils se soutiennent mutuellement, il s'ensuit de là que nous ne pouvons déroger à l'un sans manquer essentiellement à tous les quatre, et que par conséquent nous devons nous y conformer à tous égards.

Je finis, mes chers Chevaliers, en rédigeant par articles les statuts qui m'ont paru devoir s'observer dans nos chapitres, afin que chacun plus aisément puisse les retenir et s'en rappeler au besoin.

ARTICLE PREMIER.

Les chevaliers reconnaîtront saint Hubert pour leur patron, et ils prendront le titre de *Chevaliers de Saint-Hubert*.

ART. 2.

Ils auront un local commode pour tenir leurs assemblées qui seront composées d'un grand-maître qui en sera le président, d'un grand-veneur qui présidera en l'absence du grand-maître, d'un trésorier et des autres chevaliers dûment convoqués.

ART. 3.

Nul chevalier ne pourra se dispenser, sans cause légitime, d'assister auxdites assemblées, sous la peine de 3 livres d'amende; chacun y prendra rang et séance suivant l'ordre de sa réception et y observera la plus grande décence, le tout à peine d'exclusion desdites assemblées, pour toujours ou pour un temps qui sera déterminé suivant l'exigence des cas.

ART. 4.

En cas d'absence d'aucuns des chevaliers desdites assemblées, les résolutions qui y seront prises les obligeront comme s'ils y étaient présents.

ART. 5.

Néanmoins lesdites résolutions ne pourront acquérir l'autorité qui leur est propre que tout autant qu'elles auront été prises par un nombre suffisant de chevaliers, lequel ne pourra être moindre de neuf, les officiers compris.

ART. 6.

Ne pourront être admis pour être reçus chevaliers, qui ne soient de bonnes vie et mœurs et professant la religion catholique, apostolique et romaine.

ART. 7.

Ne pourront non plus être reçus que des gentilshommes, magistrats, avocats, médecins, bourgeois vivant noblement, et notables négociants. Les clercs d'honnête extraction y seront aussi admis.

ART. 8.

Lorsqu'il se présentera quelque sujet pour être admis, le chevalier à qui il sera adressé en avertira le grand-maître, qui convoquera pour cet effet l'assemblée.

ART. 9.

L'assemblée ainsi formée, le sujet sera proposé, chacun des chevaliers présents ira au scrutin qui sera pour cet effet placé à une des extrémités de la salle, afin de laisser à chacun la liberté de suffrage, et le sujet ne sera admis, s'il n'a au moins les trois quarts des suffrages en sa faveur.

ART. 10.

En cas d'admission du sujet proposé, il sera trois jours après reçu dans une nouvelle assemblée

qui sera convoquée à cet effet, et il sera tenu de prêter serment entre les mains du grand-maître d'être fidèle à la religion et au roi, et d'observer les présents statuts.

ART. 11.

Chaque récipiendaire paiera, pour droit de réception, la somme de quatre-vingt-seize livres, laquelle sera employée aux besoins de la société; il ne sera procédé à sa réception qu'après que ladite somme aura été comptée au trésorier.

ART. 12.

L'article ci-dessus n'aura pas son exécution à l'égard des fils des chevaliers vivants, lesquels ne paieront pour droit de réception que la somme de quarante-huit livres.

ART. 13.

Il sera procédé chaque année, le 23 février, à l'élection des trois officiers de la société par la voie du scrutin, et chaque chevalier sera tenu d'observer le plus grand ordre dans cette cérémonie.

A cet effet, chacun desdits chevaliers, suivant l'ordre qu'il se trouvera avoir dans l'assemblée, écrira sur un morceau de papier le nom de celui auquel il donne son suffrage, et celui-là sera élu grand-maître qui aura le plus grand nombre de voix.

Le grand-maître ainsi élu, il en sera de même pour le grand-veneur et ensuite pour le trésorier.

ART. 14.

Pourront néanmoins être continués, par acclamation et sans scrutin, les officiers sortant de charge ou certain d'eux.

ART. 15.

Il sera tenu deux registres dont le trésorier demeurera le dépositaire, l'un contenant les délibérations qui seront prises dans les différentes assemblées, l'autre le procès-verbal des réceptions de chaque chevalier.

ART. 16.

Indépendamment de ces deux registres, le trésorier sera encore obligé d'en tenir un qui contiendra le chapitre de ses recettes et dépenses.

ART. 17.

Trois jours après l'élection des nouveaux officiers, le trésorier sortant de charge, ou qui aura été continué par acclamation, sera tenu de rendre ses comptes en présence des nouveaux officiers et quatre commissaires qui seront nommés à cet effet lors de l'élection desdits officiers, lesquels clôtureront ledit compte.

ART. 18.

En cas que le chapitre des dépenses se trouve

excéder celui de la recette, tous les autres chevaliers, chacun en droit soit, seront tenus de contribuer au remboursement de ses avances, et, dans le cas contraire, l'emploi de l'excédant de recette ne pourra être fait que du consentement des autres deux officiers lorsqu'il sera peu conséquent, et de la loge assemblée lorsque la dépense à faire excédera vingt-quatre livres.

ART. 19.

Chaque année il sera célébré, le jour de la fête de saint Hubert, une messe en musique, à laquelle tous les chevaliers seront tenus d'assister en habit décent, à peine de trois livres d'amende, sauf raison légitime.

ART. 20.

Au sortir de cette messe, lesdits chevaliers se rendront à la loge, et là il sera fait lecture par le grand-veneur des présents statuts, afin de rappeler à chacun les obligations qu'il a contractées.

ART. 21.

A la suite de cette cérémonie, pourra le grand-maître, ou tout autre chevalier qu'il aura commis à sa place, prononcer un discours qui y sera relatif, et le tout sera terminé par un dîner, auquel nul chevalier ne pourra se dispenser d'assister, sans cause légitime, à peine de trois livres d'amende.

ART. 22.

Le lendemain de cette fête, il sera également célébré une messe de *requiem* pour les chevaliers défunts, et seront tenus tous les chevaliers d'y assister en habit noir, sous la même peine, à moins de raison légitime.

ART. 23.

La fête des rois sera célébrée par les chevaliers par un dîner auquel nul ne pourra se dispenser d'assister, sous la même peine, et sera proclamé roi le grand-maître, s'il est présent; le grand-veneur en l'absence dudit grand-maître, ou le trésorier en l'absence de l'un et de l'autre.

ART. 24.

Dans la semaine de la Pentecôte, les chevaliers s'assembleront encore pour tirer l'oiseau, ainsi qu'il est d'usage dans la ville, et le prix de celui auquel il sera adjugé sera d'un petit cor de chasse en or de la valeur de dix-huit livres.

ART. 25.

Cette cérémonie sera terminée par un souper dans lequel présidera, pour cette fois seulement, celui qui aura été déclaré roi de l'oiseau, et nul ne pourra se dispenser d'y assister, sous les peines ci-dessus.

ART. 26.

L'objet principal de cette institution étant le plaisir de la chasse, il sera entretenu, aux dépens de la loge, une meute de chiens courants qui seront remis à la garde et sous les soins du concierge dans un lieu qui sera choisi à cet effet.

ART. 27.

Il y aura chaque année, sous le bon plaisir du commandant, quatre chasses générales qui seront commandées par le grand-veneur et auxquelles tous les chevaliers seront tenus d'assister, à peine de trois livres d'amende, à moins d'excuse légitime.

ART. 28.

La première de ces chasses aura lieu après la fête de Saint-Hubert, la seconde à la mi-carnaval, la troisième après la quinzaine de Pâques, la quatrième à la Saint-Eustache, et ces quatre époques seront appelées les *Quatre-temps de l'Ordre*. Pourront néanmoins lesdites chasses être renvoyées, suivant l'exigence des cas.

ART. 29.

Chaque chevalier laïque sera tenu d'avoir un habit de chasse uniforme et ne pourra être admis à ces quatre chasses générales que revêtu dudit habit qui consistera en une veste verte à bavaroises et à collet, boutons dans lesquels sera

gravé un cor de chasse, la poche en long, le chapeau avec un petit bord en or, et chacun ayant un petit cor de chasse en argent à la boutonnière.

ART. 30.

Il est expressément défendu de chasser dans les terres qui seront en culture, et ne pourront être faites lesdites quatre chasses principales que dans les bois, avec la permission du seigneur haut-justicier, s'il n'est chevalier.

ART. 31.

Indépendamment desdites chasses, pourront lesdits chevaliers disposer, dans d'autres chasses particulières, de la meute des chiens de la loge ou de partie, mais avec la permission du grand-maître, et en son absence du grand-veneur.

ART. 32.

Outre les assemblées dont il a été parlé dans les articles précédents, les chevaliers pourront, s'ils le jugent à propos, s'assembler particulièrement tous les jours dans la salle des délibérations et se distraire à quelques jeux de commerce modérés.

ART. 33.

Pourront être admis à ces assemblées particulières les externes qui seront de la qualité, condition et mœurs nécessaires pour être reçus

chevaliers, et le profit des cartes, trictrac et autres jeux appartiendra à la société pour servir aux frais qu'elle sera obligée de faire.

ART. 34.

Défenses sont expressément faites, tant aux chevaliers qu'aux externes, de jouer à aucun des jeux prohibés par les ordonnances, à peine d'exclusion pour toujours desdites assemblées pour lesdits externes, et de la société pour les chevaliers.

ART. 35.

Nul étranger ne pourra être admis dans lesdites assemblées qu'il ne soit présenté par un chevalier qui répondra de lui.

ART. 36.

La société fera venir les différentes gazettes, pour être lues dans ces assemblées, et ne pourront nul chevalier ni externe les emporter chez eux, sous quelque prétexte que ce puisse être.

ART. 37.

A minuit, pour le plus tard, les personnes qui composeront ces mêmes assemblées seront tenues de se séparer, à peine de douze livres d'amende et d'exclusion, en cas de récidive, et la loge sera fermée par le concierge après ladite heure.

ART. 38.

En cas de décès d'un chevalier, tous les autres

seront obligés d'assister à son convoi en habit noir, à peine de trois livres d'amende, sauf raison légitime.

ART. 39.

Le lendemain dudit convoi, il sera célébré, aux dépens de la loge et pour le repos de l'ame du défunt, une messe de *requiem* en musique, à laquelle tous les chevaliers seront aussi tenus d'assister en habit noir, sous les mêmes peines.

ART. 40.

Les chevaliers auront à leurs gages un concierge ayant la livrée de l'ordre, laquelle sera composée d'un habit, veste et culotte verts, avec collet galonné en soie de diverses couleurs; boutons blancs et un chapeau bordé d'un galon d'argent.

ART. 41.

Ce concierge sera habillé tous les trois ans. Il aura soin de tenir le logement des chevaliers dans la plus grande propreté et il nourrira et entretiendra les chiens qui seront confiés à ses soins avec le pain qui lui sera fourni par le trésorier.

ART. 42.

Il sera fait un inventaire de tous les meubles et effets dont il sera nécessaire de se pourvoir pour rendre habitable et commode le local qui sera choisi, et le concierge en demeurera chargé.

ART. 43.

En cas de dégradation d'aucuns desdits meubles et effets par la faute de quelque chevalier, il sera tenu de les faire réparer à ses dépens. S'il s'y refuse, le concierge en avertira le grand-maître, et la loge sera assemblée pour décider de la punition dudit chevalier.

ART. 44.

Si aucun desdits chevaliers vient à jouer à des jeux prohibés par les ordonnances, le concierge sera tenu d'en avertir à l'instant le grand-maître ou autres officiers, en cas d'absence de sa part, à peine d'être expulsé.

ART. 45.

Messieurs les maire et consuls seront chevaliers honoraires et il leur sera permis, pendant le temps de leur exercice seulement, d'assister aux assemblées et fêtes de la loge.

CATALOGUE de MM. les Chevaliers de St-Hubert, *par ordre de leur réception, depuis l'établissement de la Société.*

MM. Jean-Noël de Laval, lieutenant-général d'épée.
Jean-Joseph Berard, avocat.
Pierre Bruyère, négociant.
Pierre-François Esbrayat, négociant.

MM. Jean-Louis Genestet, négociant.
Jean-Baptiste Faure, négociant.
Gabriel de Ferraighne, écuyer.
Dominique Boudinhon, avocat.
Ignace Lashermes, négociant.
François Chomel de Chazelles, conseiller au sénéchal.
Augustin Porral d'Hurtes, bourgeois.
Régis Richond, avocat.
Gabriel Chazeau du Fornel, chanoine de la cathédrale.
Charles de la Nodière, officier.
Claude de Mazuyer, écuyer, directeur du grenier à sel.
Antoine du Fornel, prieur de Saint-Agrève.
Joseph de Labatie, écuyer.
Jean-Pierre Faure de Livignac, avocat.
Laurent-François du Flachat, écuyer.
Jean-Antoine Chomel, bourgeois.
Félix Bertrand de Servissas, bourgeois.
Jean-André Chevalier, avocat.
Pierre-Honoré Gouys d'Orzillac, avocat.
Sylvestre du Chambon du Pin, écuyer.
Jean-Antoine de Cereys, officier.
Jean-Antoine Lanthenas, négociant.
Antoine-Bernard Johanny, bourgeois.
Georges Gailhard de Senilhac, écuyer, directeur de l'entrepôt du tabac.
Jacques-Matthieu Paul, négoeiant.

MM. Barthelemi d'Apinac, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis.
Antoine-Matthieu Bertrand, avocat.
Nicolas Lobeyrac, avocat.
Abel Cossanges, avocat.
Matthieu Bertrand, avocat.
Barthelemi Mouton, négociant.
François Richard, négociant.
Jacques Pierre-André Ferratier, écuyer.
Jean-Joseph Gailhard de Ferreroles, écuyer.
Charles de Chardon des Roys, ancien officier, écuyer.
Hyacinthe d'Almance, curé de Polignac.
Pierre Debrye, médecin.
André Legal de Nirandes, ancien officier.
Jean-Claude Barthelemy, juge de la cour commune.
Claude-Antoine Reynaud, receveur des tailles.
Jean-Etienne Esparron, négociant.
Henri-Pierre-Joseph de Vachon, chevalier de St-Louis, capitaine dans Royal-Auvergne.
Joseph Martin, avocat.
Joseph-Julien Maraval, avocat.
Joseph-Antoine Treveys, bourgeois.
Jean-André Barthelemy, avocat.
Jacques Chabrier, médecin.
Antoine Genestet, négociant.
Georges Imbert, avocat.
J.-François Esbrayat-Labourite, ancien officier.

MM. Augustin Porral de Saint-Vidal, conseiller au sénéchal.
Etienne Perret-Durivaux, négociant.
Ignace Sahuc, négociant.
Louis Richard l'aîné, négociant.
Jean-Antoine Hedde, négociant.
Julien Forestier-Freyssenet, négociant.
Gabriel Laurenson, négociant.
François-Henri Corbie, conservateur des hypothèques.
Pellissier, avocat du roi au sénéchal et présidial.
Antoine Martin, receveur ambulant des domaines.
Joseph-Benoît Astier, négociant.
Louis Besqueut cadet, avocat.
Charles-Louis de Ladevèse, négociant.
Pierre Laurenson aîné, négociant.
François Mouton-Labastide, négociant.
Jean-Baptiste-Daniel Nisple, bénédictin.
Jean-François Faure fils, négociant.
Barthelemi Hedde fils, négociant.
Etienne Lashermes, négociant.
Louis-Gabriel de Bonneville, lieutenant criminel au sénéchal et présidial.
Jean-Baptiste Marthory, avocat.
Pierre André, négociant.
Pierre-François Pagès, négociant.
Matthieu-François Chappot, médecin.
Michel Freyssenet, négociant.

MM. Jean-André Faure, bourgeois.
Pierre Foucan du Chassin, bénédictin.
Augustin Pagès cadet, avocat.
Ignace Laurent, avocat.
Gaspard Durastel, greffier en chef au sénéchal.
Alexandre Gardès, médecin.
Jean-François Boulhol, avocat.
François Laurenson fils, négociant.
Jean-Joseph Esbrayat du Peyrou, chevalier de Saint-Louis
Jean Savary, négociant.
Jean-Joseph Choussy, écuyer.
Pierre-Antoine Martin, avocat.
Jacques-Joseph Liogier-Rejoly, bourgeois.
Joseph-Xavier Parrel, négociant.
Jean-Marie d'Orlhac, lieutenant particulier au sénéchal.
Claude-Antoine Borie, avocat.
Jean-Antoine Blanc, négociant.
Philippe Hedde fils, négociant.
Louis-Franç. de Larochenégly, ancien officier, écuyer.
Jean-François Balme, négociant.
Pierre-François Gerenton, écuyer.
Jean-Gabriel-Armand de Rachat de Varennes, écuyer.
Assezat, conseiller du roi, notaire.

Messieurs les chevaliers de la Franche-Amitié et ceux de Saint-Hubert, de la ville du Puy, pleinement informés que leurs statuts ne tendent principalement qu'à fortifier l'amitié, la société, et qu'à observer ce que les hommes se doivent les uns aux autres, ont convenu, accordé et promis d'observer entr'eux à perpétuité les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura à l'avenir la même union et amitié entre MM. les chevaliers de la Franche-Amitié et ceux de Saint-Hubert, tout ainsi que s'ils ne formaient qu'une seule et même société, en sorte qu'il n'y ait plus aucune différence entre un Franc-Ami et un chevalier de Saint-Hubert.

ART. 2.

Chaque loge continuera néanmoins à l'avenir et jusqu'à ce qu'il en aura été différemment statué, à se gouverner par ses statuts particuliers (en ce qui n'y sera point dérogé par les présents articles), comme d'avoir son grand-maître, trésorier et autres officiers, d'administrer ses revenus, de les percevoir et dépenser ainsi qu'elle jugera à propos.

ART. 3.

L'entrée de l'une et de l'autre loge ne sera permise qu'aux seuls chevaliers de la Franche-Amitié

et de Saint-Hubert; elle sera refusée à tous domiciliés, sans distinction, à l'exception de MM. les officiers en place.

ART. 4.

On recevra néanmoins dans l'une et l'autre loge les étrangers qui seront présentés par un chevalier, soit Franc-Ami ou St-Hubert, lequel sera tenu de prévenir les grands-maîtres des deux sociétés, s'ils sont dans la loge, ou l'un d'eux, et en leur absence les autres officiers qui les représentent, ou bien les chevaliers de l'une ou l'autre loge qui se trouveront dans l'assemblée. Bien entendu que l'entrée de l'étranger présenté ne sera point désapprouvée par les susnommés.

ART. 5.

Celui des chevaliers de l'une ou l'autre loge qui devra présenter un externe, en donnera avis au grand-maître de la Société dont l'externe aura fait choix, pour de suite faire convoquer l'une et l'autre loge, afin de délibérer sur le récipiendaire qui ne pourra être admis qu'autant qu'il y aura plus de deux tiers de voix réunies en sa faveur de ceux qui formeront l'assemblée générale, laquelle sera convoquée dans la salle que jugeront à propos les deux grands-maîtres; et composée au moins de vingt délibérants de l'une ou l'autre loge, pour la convocation de laquelle assemblée, la loge où le sujet devra être présenté sera tenue de faire

avertir le grand-maître, ses représentants et trésorier de l'autre loge, et ce le jour d'auparavant, en observant d'insérer dans les billets de convocation que c'est pour admission d'un sujet.

ART. 6.

S'il résulte d'une loge générale que l'externe soit refusé, il ne pourra plus être présenté sous aucun prétexte dans l'une ou l'autre société; s'il arrive au contraire qu'il ait été admis, la loge où il se sera présenté le recevra suivant ses statuts particuliers de conformité à l'article 2 ci-dessus : et la cérémonie de la réception faite, il sera loisible aux uns et aux autres chevaliers d'assister au repas de réception.

ART. 7.

Dans l'une et l'autre société, le récipiendaire paiera la même entrée qui sera fixée dans l'assemblée générale, et dont la moitié se versera dans la caisse de chaque loge, distraction faite de la somme de neuf livres à laquelle demeureront fixés les frais ordinaires de réception, qui ne pourront être augmentés par aucune loge, sous quelque prétexte que ce puisse être.

ART. 8.

Il y aura chaque année deux assemblées générales des deux loges, dont l'une le 1er de mai à la Franche-Amitié, et l'autre à Saint-Hubert le 1er

de novembre, outre celles concernant l'admission ou le refus des sujets, pour y délibérer, à la pluralité des voix, des affaires communes aux deux sociétés, le tout sans préjudice des nouvelles assemblées générales, le cas y échéant.

ART. 9.

Dans lesdites assemblées, ainsi qu'aux cérémonies publiques, le grand-maître de la Franche-Amitié et ses autres officiers auront la droite sur ceux de Saint-Hubert, et quant aux autres chevaliers des deux sociétés, il n'y aura entr'eux ni rang, ni préséance.

ART. 10.

Dans l'une et l'autre loge, il sera placé un catalogue en une feuille et en deux colonnes, à la droite duquel seront inscrits les noms des chevaliers Francs-Amis, suivant l'ordre de leur réception, et à la gauche ceux des chevaliers de Saint-Hubert, aussi suivant leur rang de réception.

ART. 11.

Chaque loge ne pourra donner à jouer que pendant six mois de l'année, savoir : la Franche-Amitié depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre, et Saint-Hubert depuis le 1er novembre jusqu'au 1er mai, ce qui sera inviolablement observé pour qu'il ne soit porté aucun préjudice à l'une ni à l'autre loge.

ART. 12.

On ne tirera qu'un seul oiseau chaque année parmi les chevaliers réunis; on ne célébrera également qu'une seule fête des Rois et cela dans la loge qui sera indiquée par l'assemblée générale tenue quelques jours auparavant, et le prix pour celui qui abattra l'oiseau demeurera fixé à la valeur de quatre louis, dont la moitié sera supportée par chaque loge, ainsi que les frais usités en pareil cas, lesquels seront aussi supportés par l'une et l'autre loge et par égale portion.

ART. 13.

Chaque loge, alternativement et chaque hiver, fera dire une messe, à ses frais et pour la commodité des chevaliers, dans l'église et à l'heure convenue en assemblée générale.

ART. 14.

Les deux loges réunies se procureront à communs frais toutes les gazettes qui seront indiquées dans l'assemblée générale, lesquelles seront portées dans celle des loges en exercice et de semestre, et ne pourront être remises aux différents membres par le concierge de tour, qu'après une consignation de six liv., dont il sera responsable.

ART. 15.

Quand un chevalier de l'une ou l'autre loge

viendra à mourir, ceux de chaque société réunis assisteront à ses funérailles ainsi qu'au service que lui fera faire sa loge à communs frais avec l'autre, et tous les chevaliers s'assembleront à cet effet dans la loge indiquée, pour de là se rendre tous ensemble au lieu et à l'église indiqués.

ART. 16.

Il sera nommé, pour chaque loge et chaque année, quatre commissaires auxquels tous les chevaliers pourront porter leurs plaintes; lesquels commissaires statueront sur icelles ainsi qu'ils jugeront à propos, à l'exception qu'il s'agisse de quelque objet considérable, auquel cas lesdits commissaires seront tenus de convoquer l'assemblée générale pour être délibéré sur leur rapport ainsi qu'il appartiendra.

ART. 17.

Les domestiques de l'une et l'autre loge seront tenus de se trouver et de servir ensemble celle qui sera en exercice, pour la commodité des chevaliers réunis.

ART. 18.

Tout ce que dessus sera exactement exécuté, à compter d'aujourd'hui et à perpétuité.

Fait double, au Puy, le 9 décembre 1770.

BECDELIÈVRE.

Je viens payer à une mémoire vénérée, un hommage justement mérité. C'est une dette que j'acquitte au nom du pays qui avait promis à celui dont je vais esquisser la vie une page honorable dans ses Annales, et qui m'a laissé le soin de remplir cet engagement.

La mémoire que je veux arracher à un injuste oubli n'est point celle d'un général célèbre par une gloire éclatante par de nombreuses victoires; c'est celle d'un soldat qui avait acquis sur les champs de bataille une haute renommée de bravoure; c'est celle d'un citoyen dont on apprécia les vertus civiques après l'avoir admiré comme guerrier.

Gabriel-François-Louis, dit le Chevalier de Becdelièvre, naquit le 16 septembre 1734, au château de Penhouet, près de Maure et de Loheac, en Bretagne, d'une famille qui a d'honorables

pages dans les Annales nobiliaires de cette province (1). Suivant l'usage alors adopté pour les gentilshommes qui ne sortaient point des écoles spéciales il entra de bonne heure au service en qualité de cadet, et devint sous-lieutenant au régiment d'Enghien en 1755,—lieutenant dans les volontaires du Dauphiné en 1761,—rang de capitaine en 1762,—capitaine dans la légion de Flandre en 1765. Il fit les guerres de Hanovre et fut honorablement cité dans les Bulletins de l'armée; il avait reçu une griève blessure à la bataille de Hastenbeck; il tint garnison dans les villes de Strasbourg, Montbrison, Clermont et le Puy; il venait de passer capitaine au régiment d'Auxerrois; c'est dans cette dernière ville qu'il épousa Mlle Roche de Jagonnas : ce mariage l'y fixa. Le long séjour qu'il y fit put donner le temps à ses nouveaux concitoyens d'apprécier la noble franchise et la chevaleresque loyauté de son caractère ; il passa capitaine au 2e de chasseurs à cheval en 1779, et capitaine-commandant aux chasseurs des Pyrénées infanterie en 1784.

Il était encore dans le Velay au moment où la révolution vint changer la face de la France, en

---

(1) La branche aînée des vicomtes de Becdelièvre s'était éteinte peu de temps avant la restauration. Le chevalier de Becdelièvre était un cadet de famille. L'auteur de cette Biographie a hérité des biens et des titres.

renversant de fond en comble les antiques lois du royaume. La classe à laquelle le chevalier de Becdelièvre appartenait par sa naissance perdit tous ses priviléges. Les princes français furent demander aux nations étrangères une sécurité qu'ils ne trouvaient plus sur le sol de la patrie, et une fraction de la noblesse suivit leur exemple. Si, trop près de nous encore pour pouvoir être jugée avec une entière impartialité, l'émigration fut, selon les uns, une faute politique, ce fut du moins une faute pleine de grandeur; et l'impartiale histoire, quand le bruit des intérêts privés et des passions contemporaines se sera éteint autour d'elle, ratifiera sans doute le mot de l'illustre écrivain (1) qui a donné à l'émigration le nom glorieux de tombeau de la noblesse française. Quoi qu'il en soit, une autre partie de la noblesse française ne partagea pas les espérances des émigrés; elle resta sur le sol français. Le chevalier de Becdelièvre, peu confiant aux promesses des rois étrangers, fut de ce nombre; il n'y vit que les efforts trompeurs d'une ambition dissimulée; il sépara les intérêts justes et sacrés de la patrie de la cause de ceux qui, sous le manteau de la liberté, se disposaient à lui faire subir les plus hasardeuses et les plus terribles chances; il se dévoua tout

(1) Chateaubriand.

entier au service de la France ; il ne voulut entre lui, les Anglais et les Allemands de rapprochement qu'à la longueur de son épée. Il ne connaissait que trois choses : Dieu, la Patrie et le Roi. Quand la révolution eut fait disparaître le Roi, restèrent Dieu et la Patrie ; voilà ce qu'il a servi jusqu'à son dernier jour.

Au moment où la république française déclarait la guerre à l'Europe entière avec cette audace qui caractérise les révolutions, et ce courage qui en expie jusqu'à un certain point les forfaits, Becdelièvre, devenu succesivement lieutenant-colonel dans les onzième et vingt-deuxième régiments d'infanterie, puis commandant du septième bataillon d'infanterie légère, recruté presque entièrement dans le département de la Haute-Loire, partit avec lui pour se rendre à l'armée de Savoie, à la tête de laquelle se trouvait le général de Montesquiou. Il fut nommé par ce général commandant du fort Barreau. Peu de temps après, il fut envoyé avec son bataillon à l'armée du Rhin qui, malgré des victoires dues à l'habileté du général Custine, avait besoin de renforts.— Custine, entré dans Mayence le 21 octobre 1792, par suite d'intelligences qu'il y avait pratiquées, poussa son armée en avant de l'autre côté du Rhin. Au moment où Becdelièvre arriva avec son bataillon, l'armée française marchait pour attaquer les Prussiens qui se trouvaient à Lim-

bourg. L'action commença à une heure du matin; elle fut longue et nous fut funeste. Becdelièvre, qui n'avait eu le temps de se reposer des fatigues d'une longue marche, s'y fit remarquer par la plus brillante valeur, et eut l'épaule fracassée par un coup de feu. L'armée française forcée à la retraite, Custine put laisser une nombreuse garnison dans la ville de Mayence où les blessés avaient été évacués. — L'ennemi ne tarda pas à y mettre le siége; c'est là qu'eut lieu la mémorable défense qui illustra *la garnison de Mayence :* fait d'armes que notre Histoire militaire comptera au nombre de ses pages les plus glorieuses.

Après avoir subi toutes les horreurs d'un siége long et meurtrier de plus de huit mois, épuisé toutes les munitions et les vivres, sans espoir d'être secourue, cette garnison capitula le 25 juillet 1793. Elle obtint tous les honneurs de la guerre, sortit avec armes et bagages, drapeaux déployés et mèche allumée. Becdelièvre, blessé, avait été évacué à Mayence et s'y trouva pendant le siége. Echappé miraculeusement des ruines de l'hôpital militaire écrasé par les bombes ennemies, il put être transporté dans les casemates des fortifications, où le manque d'air et l'humidité le firent cruellement souffrir. Après la capitulation, il eut un congé de convalescence de

trois mois, qu'il fut passer aux eaux de Bourbonne (1).

Le commissaire-ordonnateur en chef à l'armée des Vosges joignit au certificat des chirurgiens de

---

(1) Alors que Becdelièvre était abrité dans les casemates de Mayence, il fut témoin d'un fait qui peut donner une idée de l'exaltation guerrière de cette époque.—L'ennemi avait tenté un assaut pendant la nuit sur un de nos retranchements les plus importants. Cette tentative leur coûta cher; ils remplirent les fossés de leurs morts; ils demandèrent une suspension d'armes pour les enterrer, ce qui leur fut accordé. —Becdelièvre voulant profiter de ce moment pour respirer en plein air se fit porter vers ce point.—Un général prussien et quelques autres officiers supérieurs ayant obtenu la permission d'entrer dans le retranchement, remarquèrent le fils d'une cantinière, enfant de sept à huit ans, qui avait endossé l'habit, le sabre et la giberne de son père, et qui se tenait fièrement debout appuyé sur le canon de son fusil, moitié plus grand que lui.—Le général prussien s'approcha en riant du petit enthousiaste et souleva le dessus de sa giberne: elle était vide.—Vous n'avez donc pas de cartouches, lui dit-il, et comment, mon petit ami, faites-vous donc pour vous battre?—Je commence par vous les mettre dans le ventre, voilà pourquoi je n'en ai plus, et que vos camarades qui sont venus se trouvent là-bas en lui montrant le fossé; puis ne voyez-vous pas cette broche pointue qui est au bout de mon fusil, c'est avec cela que j'achève le reste.

Le général, émerveillé de cette réponse, lui donna une pièce d'or que l'enfant ne prit que pour la lui jeter au visage, en lui disant: *Je n'accepte pas l'argent de l'ennemi.*

L'honneur français s'était réfugié aux armées: officiers et soldats, tous le respiraient à pleins poumons; étrange contraste avec ce qui se passait à l'intérieur de la France, sur laquelle pesait la plus affreuse tyrannie, au nom de la liberté.—Il ne faudra rien moins que nos victoires et nos glorieuses conquêtes, pour effacer peut-être aux yeux de l'histoire et de la postérité, le souvenir de tant de ruines et de sanglantes saturnales.

l'hôpital militaire ambulant de Strasbourg, où Becdelièvre avait été évacué, une apostille qui est un éclatant hommage à son intrépidité : « Nous affirmons de plus, dit-il, qu'il est de notoriété publique que le citoyen Becdelièvre a servi en ladite armée avec la plus grande distinction et que ses blessures sont la suite de sa valeur et de la bravoure qu'il a montrée dans toutes les occasions. »

Pendant ce congé de convalescence eut lieu la réorganisation de l'armée. — Les régiments et bataillons d'infanterie légère furent fondus en divers corps composés de trois bataillons et nommés demi-brigades. — Les grades de colonel, de lieutenant-colonel furent remplacés par ceux de chef de brigade et de chef de bataillon. — Celle où fut amalgamé le bataillon que commandait Becdelièvre fut la septième, qui devint ensuite la troisième demi-brigade d'infanterie légère et fut le deuxième.

L'armée du Rhin et Moselle qui, lors du siége de Mayence par les Prussiens, avait battu en retraite jusqu'aux lignes de Wissembourg, s'étant portée de nouveau en avant, envahit le Palatinat, et fut bloquer Mayence vers la fin de 1794. L'hiver de 1794 à 1795 fut des plus rigoureux; l'armée eut beaucoup à en souffrir. C'est à Mayence que Becdelièvre avait rejoint sa brigade et son bataillon; il y retrouva ses officiers et ses braves montagnards de la Haute-Loire.

Pendant l'année 1793, que les sanglantes proscriptions de Robespierre ont rendue si tristement célèbre, les mesures révolutionnaires contre ceux que l'on appelait les ci-devant, furent poussées à un tel degré de violence, que les représentants du peuple, envoyés aux armées par la convention, eurent ordre de rechercher les officiers qui appartenaient à l'ancienne noblesse et de les expédier pour la capitale, c'est-à-dire pour le tribunal révolutionnaire. La gloire des armes ne suffisait pas pour absoudre d'une naissance que l'on regardait comme un crime. — Becdelièvre, qui venait de voir Custine envoyé à ce tribunal, fut compris dans la liste fatale; le bataillon qu'il commandait l'ayant appris, les soldats s'assemblèrent tumultueusement aux avant-postes avec armes et bagages; une douzaine de sous-officiers sont envoyés aux représentants du peuple pour leur déclarer que si l'ordre n'est pas révoqué, le bataillon tout entier va passer à l'ennemi. Témoin de cette scène et ami de Becdelièvre, le général Desaix fit comprendre quelle fâcheuse influence une pareille désertion aurait sur l'armée déjà affaiblie, et qu'on allait d'ailleurs priver bien gratuitement de l'un de ses plus braves officiers. Becdelièvre fut rayé de la liste et rendu à son bataillon. Ce fut une joie au bivouac que l'on ne saurait rendre; Becdelièvre, ému comme il devait l'être d'un pareil dévoûment, jura à ses soldats qu'il ne

les quitterait que mort ou pour prendre sa retraite.

Plus tard, dans le cours de sa vie militaire, il refusa le grade de général de brigade que Desaix et Moreau voulurent lui faire obtenir, et lorsqu'il eut sa retraite, en 1797, il commandait encore le bataillon qui lui avait donné une si grande preuve d'attachement.

J'ai dit que Becdelièvre avait rejoint son bataillon alors qu'il faisait partie du blocus de Mayence, pendant le terrible hiver de 1794 à 1795. Pendant les longues et froides heures de la nuit, Becdelièvre prenait à peine le temps nécessaire au repos; il allait tour à tour remplacer les sentinelles que le froid faisait cruellement souffrir et les envoyait se chauffer. Est-il est surprenant qu'une pareille sollicitude lui valût l'affection de ses soldats. — Après un blocus de plusieurs mois qui n'eut aucun résultat, la troisième demi-brigade eut ordre de remonter le Rhin pour aller se cantonner entre Bâle et Porentruy; elle y resta jusqu'au printemps de 1796.

Moreau ayant eu le commandement de l'armée du Rhin et Moselle, la 3e demi-brigade eut ordre de redescendre le Rhin et de se joindre au corps d'armée qui devait attaquer le camp retranché des Autrichiens devant Manheim. — D'après le rapport du général Moreau, cette attaque n'avait pour objet que de déguiser aux yeux de l'ennemi

le projet du passage du Rhin qui devait avoir lieu à Kehl, vis à vis Strasbourg.—Au moment même de l'action, dix mille hommes furent distraits de cette armée pour aller renforcer celle d'Italie, disait-on, et on leur fit préparer des vivres dans la Franche-Comté, afin d'accréditer cette opinion. Cependant d'autres bataillons partaient de la haute Alsace pour descendre à Strasbourg; on prétendait qu'ils allaient dans le Palatinat. Ces mouvements avaient été concertés de manière à ce que toutes les troupes fussent arrivées au point désigné le 5 messidor (27 juin). Ce jour-là, en effet, 23 mille hommes se trouvèrent réunis à Strasbourg.

Le bataillon de Becdelièvre fit partie des troupes dirigées sur Strasbourg. Leurs chefs ne comprenaient guère qu'on leur fît remonter le Rhin pour les envoyer en Italie, tandis que d'autres troupes aussi nombreuses le redescendaient pour les aller remplacer; du reste la signification des ordres du général ne tarda pas à leur être dévoilée. — Les portes de Strasbourg furent fermées, dans la crainte que quelques espions ne fussent donner l'éveil à l'ennemi.

Dans la nuit, les troupes s'acheminèrent en silence vers le fleuve. Les bateaux furent conduits dans le bras *Mabîle* et du bras *Mabîle* dans le Rhin. La grande île d'Ehrlen-Rhin présentait un intermédiaire favorable au passage. Ce fut là le premier point de l'attaque. Après une distribution

de vivres et une allocution du général Ferino, faite à voix basse, que les officiers répétèrent aux soldats, on commença l'embarquement des troupes qui se faisait dans le plus grand ordre et le plus profond silence, à la faveur de l'obscurité qui était complète et des roseaux qui couvraient à la fois les rives du Rhin et de l'île en faco de laquelle on se trouvait.—Becdelièvre eut le commandement de l'attaque avec son brave bataillon; il descendit dans la première barque avec 60 hommes; on avait ordre d'attaquer à la baïonnette; les fusils n'étaient pas chargés. Les soldats se mirent à genoux au fond de la barque, les yeux fixés sur la rive ennemie. Au moment où elle s'approchait du rivage, elle fut aperçue par la sentinelle, qui cria : *Qui vive!* on avait ordre de ne point répondre. A l'instant un coup de canon à mitraille partit de la grande digue qui dominait l'île et où était une batterie de deux pièces. Il emporta la pointe de la barque et la fit couler; mais les soldats qu'elle portait, animés par l'exemple de leur chef, s'accrochèrent aux roseaux et abordant à la baïonnette, à travers une grêle de balles, les retranchements de l'île furent enlevés. L'ennemi, poursuivi la baïonnette dans les reins sans le moindre feu, n'eut pas le temps de détruire les petits ponts qui servaient de communication avec la rive droite, sur laquelle les troupes d'attaque firent station, en s'emparant

des deux pièces de canon. En attendant le débarquement successif de celles qui suivaient, les deux pièces servies par nos canonniers nous mirent en état de répondre à celles de l'ennemi : car les deux coups de canon avaient donné l'éveil à la garnison de Kehl et aux troupes cantonnées ou campées dans les environs; une cavalerie nombreuse se montrait au fond de la plaine et nous n'en avions pas encore; on établissait un pont volant qui ne put être prêt qu'à sept heures du matin.

« L'attaque des retranchements de Kehl pré-
» sentait les plus grands obstacles : nous ne pou-
» vions la faire qu'avec de l'infanterie; il fallait
» déboucher dans une plaine assez considérable
» que défendait la cavalerie ennemie. Les 2650
» hommes ne pouvaient suffire aux attaques réi-
» térées de l'ennemi. La rapidité excessive du
» Rhin rendait l'arrivage et la manœuvre difficiles,
» de sorte que nous courions le risque, faute de
» munitions et de secours assez prompts, *de nous*
» *voir enlever le fruit de notre entreprise*. Il a fallu
» pour un instant ôter à ce qui était passé tout
» moyen de retraite pour les sauver; j'ai donné
» l'ordre de faire revenir tous les bateaux qui
» avaient fait le premier transport de troupes,
» pour leur envoyer les secours dont elles avaient
» besoin.

» La première redoute de la plaine était dé-

» fendue par cinq bouches à feu et environ trois
» cents hommes (1).

L'artillerie ennemie faisait de sanglantes trouées; tout espoir de retraite étant ôté aux troupes débarquées, ce fut alors que Becdelièvre prit l'héroïque résolution de s'emparer de la grande redoute de la plaine; il dit à ses soldats : *Mieux vaut mourir là qu'ici! Allons, enfants, à la redoute! Qui m'aime me suive, au pas de course et à la baïonnette!* Ce retranchement s'appelait la redoute aux trous de loups. Pour ajouter à sa force, on l'avait entourée au-delà du glacis d'une grande quantité de trous profonds qui se touchaient et qui en rendaient l'approche extrêmement difficile et périlleuse. Animés par les paroles de leur chef et par son exemple, une quarantaine de chasseurs s'élancèrent en courant sur ses traces, franchirent tous les obstacles et montèrent à l'assaut. Becdelièvre mit le premier le pied sur le parapet de la redoute, mais au même moment une horrible explosion le fit sauter de l'autre côté du fossé, tout brûlé et mutilé; mais étourdi seulement de la chute, il reprend rapidement connaissance, se relève par les plus pénibles et les plus douloureux efforts; plus heureux que quelques

---

(1) Extrait du rapport du général Moreau au directoire. — 6 et 7 messidor an IV.

soldats qui avaient sauté avec lui, il prend son sabre de la main gauche, rejoint les assaillants et force avec eux l'entrée de la redoute barricadée par des chevaux de frise. Epouvantés de tant d'audace, les Autrichiens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs généraux, le prince de Furstemberg, levèrent les crosses en l'air en signe de capitulation; le combat cessa et une trentaine de soldats français, à la tête desquels se trouvait un chef tout grillé, sanglant, défiguré par ses blessures, firent déposer les armes à trois cents grenadiers, prirent cinq pièces de canon et firent prisonniers un prince et plusieurs généraux.

La prise de cette redoute assura le passage. On se servit de l'artillerie pour repousser la cavalerie ennemie qui se déployait dans la plaine, et à aider à prendre l'autre redoute située au bord du Rhin, non moins meurtrière pour les troupes de débarquement.

Nos troupes entrèrent, vers les neuf heures du matin, dans le fort de Kehl, où le quartier-général fut établi. Après la prise de la redoute, les cruelles souffrances des blessures de Becdelièvre lui firent perdre connaissance; on le crut mort. Ayant donné signe de vie, il fut transporté à l'ambulance et pansé avec le plus grand soin.

Cependant, l'armée autrichienne qui avait reçu tous ses renforts, attaqua vivement nos troupes vers les quatre heures du soir de cette mémorable

journée. Le bataillon de Becdelièvre se trouvait engagé, ses forces lui étaient revenues, quoique souffrant horriblement. Au bruit du canon, il s'échappe de l'ambulance, le bras droit en écharpe; la tête couverte de bandelettes et sans chapeau, il prend son sabre de la main gauche et il peut se traîner vers son bataillon, au milieu duquel il se plaça de nouveau, à la grande admiration de ses soldats qui le reconnurent à peine, tant il était défiguré. Il résista à toutes les instances qui lui furent faites pour retourner à l'ambulance. Il n'y consentit que sur l'ordre formel du général de division Beaupuy qui commandait sur ce point: il y fut porté sur un brancard, ses forces lui ayant manqué de nouveau. (1).

Voici un extrait du rapport de Moreau au directoire :

« Les troupes qui ont passé le Rhin à Kehl sont » le 2e bataillon de la 3e demi-brigade et le 1er de » la 6e d'infanterie légère; les 31e, 89e et 56e » d'infanterie de ligne.

» Le chef de bataillon Becdelièvre, commandant » le 2e bataillon de la 3e demi-brigade d'infanterie » légère, s'est particulièrement distingué à l'atta-

---

(1) L'auteur de cette Biographie qui était avec son père depuis plusieurs années, ne le quittait pas plus que son ombre, et a été le témoin de tous les faits qu'il raconte et que l'on trouve d'ailleurs consignés dans les rapports des généraux et des journaux de l'époque.

» que des redoutes; les blessures qu'il y a reçues
» ne l'ont pas empêché de continuer; il est connu
» pour un des braves officiers de l'armée. »

Moreau lui remit, de la part du directoire, avec un sabre d'honneur, une lettre ainsi conçue :

« Brave guerrier, vous avez habilement dirigé
» le courage des troupes dont le commandement
» vous était confié. Vous avez bien mérité de la
» patrie. »

L'administration centrale du département de la Haute-Loire lui en écrivit une autre dans le même sens :

« *Votre souvenir sera gravé en caractères inef-*
» *façables dans nos esprits , et se perpétuera*
» *d'âge en âge dans un département auquel*
» *vous appartenez à tant de titres.* »

Becdelièvre fut évacué à Strasbourg, à la caserne de Saverne, où était le dépôt de la 3e demi-brigade; il en eut le commandement. C'est là qu'il put recevoir les soins que demandaient ses graves blessures.

L'armée de Moreau était déjà à Munich lorsque la garnison de Philipsbourg, ville située à quelques lieues de Strasbourg sur les bords du Rhin, vint dans la nuit attaquer par surprise le fort de Kehl. Cette surprise réussit en partie; les troupes qui ne furent pas égorgées en étaient à défendre la tête du pont de bateaux. — L'alarme donnée à Strasbourg, on réunit tous les moyens

pour repousser l'ennemi; tous les dépôts eurent ordre de marcher. — Becdelièvre, au premier coup de canon qui s'entendait parfaitement de la caserne, quitta son lit, et malgré les cruelles souffrances de ses blessures, menacées de la gangrène, il partit à la tête du dépôt qu'il commandait, toujours son sabre de la main gauche. L'ennemi, tout en combattant très-vivement, fut écarté des avenues du pont; il tenait au centre appuyé sur le fort. Une partie des troupes furent dirigées vers la droite dans des terrains marécageux, dominés par une haute digue, derrière laquelle se trouvaient les Autrichiens; Becdelièvre en eut le commandement, avec l'ordre de rester en position, c'est-à-dire de n'avancer, ni de reculer, mais de contenir l'ennemi au point où il se trouvait. Il fallait se résigner à recevoir une grêle de balles, sans autre abri que quelques menus saules. Les plus intrépides faiblissent quelquefois en pareilles circonstances. Becdelièvre, pour retremper le courage de ses soldats, se promenait entre eux et les Autrichiens, en sifflant un air de chasse. L'ennemi, attaqué par une colonne qui avait tourné, fuit en désordre, et les dépôts purent rentrer à Strasbourg. —Le chapeau et la redingote de Becdelièvre étaient criblés de balles.

L'armée de Moreau, après sa mémorable retraite, avait repassé le Rhin. — Les Autrichiens assié-

gèrent et prirent les têtes de ponts d'Huningue et de Kehl. La défense de ce dernier fort fut longue et digne de mémoire. — Les blessures de Becdelièvre étant guéries, il avait pu reprendre le commandement de son bataillon. — Revenu à Strasbourg, il eut encore l'occasion de se distinguer à la défense de Kehl.

Après la prise de la tête du pont d'Huningue et du fort de Kehl par les Autrichiens, l'armée de Moreau fut cantonnée dans le Haut et le Bas-Rhin.

Neuf mois après, elle se réunit de nouveau et passa le Rhin le 1er floréal an V (2 avril 1797), à quelques lieues de Strasbourg, à la Wantznau. Ce passage fut non moins glorieux pour nos armes. L'ennemi, qui était en force, s'y battit avec un grand acharnement. L'armée avait pris pied sur la rive droite, mais elle était vivement pressée sur sa gauche, et peu s'en fallut qu'elle ne fût culbutée dans le Rhin. Dans ce moment critique arrive la 3e demi-brigade qui rétablit le combat, et la victoire fut complète. Becdelièvre s'y distingua encore avec son bataillon; ce fut-là le dernier acte de sa vie militaire. — Les préliminaires de la paix venaient d'être signés, il y eut suspension d'armes.

Becdelièvre sollicitait sa retraite depuis ses cruelles blessures; il put l'obtenir et venir se reposer au sein de sa famille d'une vie militaire si longue, si pleine de travaux et de belles

actions. Il ne rapporta que le grade qu'il avait au commencement de ses périlleuses campagnes, plusieurs blessures et un sabre d'honneur.

Il était chevalier de Saint-Louis avant la révolution; à la création de l'empire, la croix d'honneur lui fut envoyée.

Sa carrière militaire finie, il se consacra aux soins de sa famille, et mérita de nouveau l'estime et le respect de ses concitoyens. Il mourut en 1808, à l'âge de 73 ans.

Si à l'armée, Becdelièvre, comme chef et comme soldat, fut un exemple; si sa vie, toute de religion et de charité, en fut un autre après sa retraite au milieu de ses concitoyens; si sa mort fut un douloureux événement pour tous, n'aurai-je pas rempli un devoir envers le pays, en faisant revivre dans ses Annales une mémoire qui lui fut chère, celle de l'homme qui fut avec raison surnommé, comme Bayard, *le Chevalier sans peur et sans reproche* (1)?

---

(1) Eloge funèbre prononcé sur sa tombe par M. Barrès, secrétaire général de la préfecture de la Haute-Loire, le 2 mars 1808.

Vte DE BECDELIÈVRE.

UNE

ESQUISSE DE L'HOMME;

Par M. le baron DE TALAIRAT, *Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Maire de Brioude, etc., etc.*

Gloire à Dieu dans les hauts! Paix à l'homme sur terre!
Et puis, sur d'autres points, de quoi le satisfaire.
Car, lorsqu'il n'a ni bu, ni mangé, ni dormi,
Ni fait l'amour, il n'est, ma foi, qu'homme à demi.

Etre double : au cerveau le spiritualisme;
Aux dents, à l'estomac, au foie l'animalisme.
Deux fois plus fortuné, deux fois plus malheureux,
Et son ame et son corps sont en débats entre eux.
Et des deux parts enfin, quand vient l'heure dernière,
L'une franchit l'Ether, l'autre tombe en poussière.

Tant qu'il peut se mouvoir et penser et parler,
Sur ces deux appétits l'homme se doit régler.
Le voilà, tel qu'il est avec sa double essence:
L'une, en bas, qui digère; et l'autre, en haut, qui pense.
De là vient que souvent la pensée et les sens,
Loin de marcher d'accord, se trouvent divergens.

Par exemple, le corps a-t-il faim? La science
De vaincre l'appétit n'aura pas la puissance.
Il s'agit bien vraiment de méditation,
De pensers délicats et d'inspiration.

Et d'aller voyager au pays des chimères,
Quand on est tourmenté par ces rudes misères,
Le boire et le manger, est-il rien de plus vil?
Vil tant qu'il vous plaira..... L'esprit le plus subtil
N'affranchit pas le corps de cette loi grossière;
Et tout ventre affamé tend à se satisfaire.

Le corps est-il repu? Libre dans son essor,
Des fictions l'esprit envahit le trésor.
Il affronte gaîment les vents et les orages
Et plane avec ardeur au-dessus des nuages,
Jaloux de contempler la majesté des cieux
Et le nombre infini des astres radieux.
Mais pendant que l'esprit détaché de la terre
S'élève dans les airs et court de sphère en sphère,
L'œil ne distingue plus la pointe du rocher
Où le pied maladroit porte et va trébucher.

Triste effet du mélange, où la vive lumière
Se trouve assujétie à l'épaisse matière:
L'une voudrait agir, l'autre se reposer.
Pour les mettre d'accord qui peut s'interposer?
Chacune a même ardeur avec même exigence,
Pareil entêtement et pareille insistance.
La fatigue, à la fin, peut seule terminer
Une lutte où chacun aspire à dominer;
Et l'on voit triompher, en mainte circonstance,
Tantôt le ruminant, tantôt l'être qui pense.

Vers le bien, vers le mal, tour à tour emporté,
L'homme va trop souvent d'un et d'autre côté:

De vices, de vertus, quel monstrueux mélange!
Son ame est un rayon qui se perd dans la fange;
Son ame, qu'ai-je dit? c'est son corps que j'entends,
Tant le mal vient de lui. Bons ou mauvais penchants
Naissent de l'estomac; et selon qu'il digère,
Le cœur sera sans fiel ou rempli de colère.
Voilà comme à la tête on aperçoit saillir
Des bosses qu'on ne peut palper sans tressaillir.

Gall, je te remercie! Avant de prendre femme,
Tu m'offres les moyens de lire dans son ame,
Connaître ses vertus, ses vices, ses travers,
Son amour pour la prose, ou son goût pour les vers,
Et m'assurer déjà, cependant sauf rature,
Quel sera le produit de sa progéniture;
Ayant soin, toutefois, de bien mettre le doigt
Sur la bosse fatale où tout cela se voit.
Alors plus de surprise, alors plus de mécompte:
Ceci c'est la pudeur, et cela c'est la honte.
Ces bosses, on le sait, sincères truchements,
Mettent à découvert nos secrets sentiments.

Gloire à toi, par trois fois, savante Germanie!
Tu pus seule enfanter cet étonnant génie
Qui, sondant les secrets de la divinité,
Partout y voit écrit ce mot : Fatalité!

Quand le système, enfin, dit craniascopique,
Du pôle arctique ira jusqu'au pôle antarctique,
Nul ne sera ni fat, ni sot impunément;
On pourra lui crier : Silence, impertinent!
Et s'il s'agit d'honneur ou bien de sapience,
Honnir des charlatans la purulente engence,
Devant Gall et Spurzhein il faudra reculer :
Mais en dépit de Gall, et pour se consoler,
Il restera toujours la camaraderie
Qui donne de l'encens sans donner du génie.

Je me suis égaré; je rentre en mon sujet.
Voyez cet homme grave ! Il n'est jamais distrait
Par le bruit importun de la foule qui gronde;
Il a l'air d'habiter presque hors de ce monde.
Eh bien! lorsqu'on le croit impassible et rêveur,
Et de l'éternité sondant la profondeur,
Qu'une belle aux yeux doux, au sourire agréable,
Vienne se présenter..... voilà mon sage au diable.
D'un désir violent, tout à coup enflammé,
Son appétit grossier à peine est comprimé.
Tant pour cet être faible, enfant de la nature,
Il est peu de point fixe et peu de route sûre.
Et quand las du voyage, il croit toucher au port,
Qui lui tendra les bras?... Qui, grand Dieu!... C'est la mort.
Créature d'un jour avec des projets vastes,
Il lui faut des palais comme il lui faut des fastes.
Il élève, il abat : sans cesse tourmenté,
Il se forge des fers et veut la liberté.
Immense en ses désirs, passant sa vie à craindre,
Son but est devant lui sans qu'il puisse l'atteindre.
Mais lorsque d'ici bas il est prêt à partir,
Quel spectacle nouveau! Perçant dans l'avenir,
Son œil mourant distingue une brillante flamme,
Et vers elle attirée il sent voler son ame.
A la voix de celui qui pour tente a le ciel,
La fange a disparu, reste un être immortel.

Homme, être périssable et qui doit toujours vivre,
Tu tombes pour monter, aux cieux tu dois survivre.
Les soleils s'useront; mais rien ne peut user
La noble faculté d'aimer et de penser.
Ce monde est une épreuve et la vie un orage.
La foudre épure l'air. Ton corps est un nuage
Qui dérobe à tes yeux l'éclat de ton destin
Et te laisse ignorer ton principe et ta fin.

Tu dois aux éléments l'enveloppe grossière;
Ton corps leur appartient..... Ton ame à la lumière.
Lève la tête; vois par delà tous les cieux,
Entouré de soleils un astre radieux.
Centre où tout aboutit, principe où tout commence;
De la terre à ce point qu'importe la distance!
Pour aller jusqu'à lui prends des ailes de feu :
Plonge-toi dans son sein..... Ce grand astre c'est Dieu.

MA SOLITUDE;

Par M. le baron DE TALAIRAT, *Chevalier de la Légion-d'Honneur, Membre de plusieurs Sociétés savantes, Maire de Brioude, etc., etc.*

Au sein d'une heureuse indolence
Ne formant plus de vains désirs,
Je goûte enfin quelques plaisirs
Et vis en paix sans opulence.
Non, non, le faste et l'abondance
N'ajoutent rien aux doux loisirs
Que procurera l'indépendance.

Exempt de pénibles travaux,
Libre de soins, d'inquiétude,
Passant des douceurs du repos
Au charme attrayant de l'étude,
J'y puise des pensers nouveaux
Et dans cette douce habitude,
Tous les jours me paraissent beaux.

Je lis Fénélon, Labruyère,
Corneille, Racine, Boileau,
Et puis du vrai comme du beau,
Le maître, pour moi, c'est Molière!

Son mâle, son hardi pinceau
Sur le fait a pris la nature;
On reconnaît à leur allure,
Les Etourdis, les Faux Dévots,
Les Précieuses ridicules,
Les Fâcheux, l'Avare et les Sots
Qui, sans goût comme sans scrupules,
Prenant le niais pour le naïf,
Proclamaient Ronsard et Baïf
Héritiers d'Athènes et Rome,
Sans songer que c'est toi, bon homme,
Lafontaine, qui, tour à tour,
Par les plus admirables charmes,
Excite le rire ou les larmes,
Fais naître la crainte ou l'amour;
Et pour désarmer la colère
Devant qui se taisaient les lois,
De Fouquet traces la misère
Avec une éloquente voix.

Elevant plus haut ma pensée,
Des peuples ainsi que des rois,
D'un beau feu mon ame échauffée
Décrit les devoirs et les droits.
Pour un Trajan, un Marc-Aurèle,
Que de Tibères! de Nérons!
Que d'horribles, d'infâmes noms
L'histoire conserve et révèle!

Mais en voyant luire un beau jour,
Je m'écrie : Honneur à la France!
Toute tyrannique puissance
De nos mœurs a fui sans retour.

Eloigné d'un monde frivole
Où l'on voit le vice encensé,

Où chacun manque à sa parole
Sans crainte d'être méprisé :
N'ayant pour toute compagnie
Que les beaux-arts et l'amitié,
A les cultiver de moitié
Consacrant ma paisible vie,
Des hommes blâmant la folie,
L'esprit faux et la vanité,
Je ris de tout en liberté
Et jamais n'excite l'envie.

Mes jours sur une pente unie
Glissent comme un flot paresseux
Sur le sein d'une onde chérie
Qu'éclaire un rayon lumineux;
Rejetant de stériles vœux
A l'austère philosophie,
Je sais joindre, pour être heureux,
Les douceurs de la poésie,
Et de leurs invincibles nœuds
J'ourdis la trame de ma vie.

Qu'on est heureux de vivre aux champs!
D'habiter sous un toit de mousse!
Ici, sur une pente douce
Je vois s'écouler mes vieux ans.
Dès le matin, vers la prairie
Je dirige mes pas errants,
Je livre mon cœur et mes sens
Aux charmes de la rêverie;
Et des beaux jours de mon printemps
Recherchant la trace fleurie,
Parfois quelque image chérie
Vient rafraîchir mon souvenir,
Et des doux pensers du plaisir
Parfumer mon reste de vie.

J'aime encor..... Ce n'est plus d'amour,
Mais c'est d'une amitié si tendre,
Que le cœur pourrait s'y méprendre,
Tant il obtiendrait de retour :
Et je puis dire, sans détour,
Qu'il reste du feu sous la cendre.

Plus d'espoir... Mais j'aurais grand tort
Si je m'avisais de me plaindre
Du temps, des belles et du sort.
Loin de m'attrister et de craindre,
Gai nautonier, j'arrive au port
Où tend notre chétive espèce,
Et, résigné, j'attends la mort
Sans bravade, mais sans faiblesse.

PRIMES DÉCERNÉES

ET

DISTIBUTIONS FAITES PAR LA SOCIÉTÉ DEPUIS SA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE.

PRIMES.

Concours annuel de bestiaux ouvert au Puy le 30 *septembre* 1842.

Le concours fixé par les programmes de la Société pour la présentation d'étalons et d'élèves en chevaux, mulets, taureaux et beliers nés dans le département, a eu lieu le 30 septembre, à huit heures du matin, dans l'enceinte formée par les promenades du Breuil, en présence de M. d'Arnouville, préfet du département, et d'un grand nombre de spectateurs.

Des élèves d'une beauté remarquable, tous provenant des étalons royaux envoyés en 1840 par le dépôt d'Aurillac à la station du Puy, ont été présentés. On a regretté qu'il n'y ait eu aucun produit de la station de Tence.

Un plus grand nombre d'élèves, nés en 1842, ont aussi été présentés; mais, d'après une détermination de la Société, dont les motifs sont faciles à apprécier, ils n'ont point été admis à concourir,

et leur examen a été renvoyé au concours qui aura lieu le 30 septembre 1843.

De celui de 1842 date une ère nouvelle pour l'éducation de la race chevaline dans le département. Cette amélioration, dans notre industrie agricole, sera due à l'encouragement que trouvent nos éleveurs dans le prix actuel des chevaux et surtout à l'envoi régulier que nous a fait le dépôt d'Aurillac d'étalons plus ou moins distingués pour les stations du Puy et de Tence, pendant trois ans consécutifs.

Que les propriétaires qui entendent leurs intérêts et qui sont jaloux de contribuer à la prospérité agricole de la Haute-Loire, se hâtent de profiter des stations qui nous sont promises pour 1843.

Le concours a été moins satisfaisant en ce qui a rapport aux animaux de la race bovine. La Société a distribué ces dernières années un certain nombre de taureaux étalons. On devait s'attendre à y voir figurer un nombre proportionné de leurs produits : huit seulemeut ont été présentés.

Pour la première fois, depuis l'établissement des concours, un belier, race du pays, a été présenté. Il était d'une taille et d'une force remarquables.

Conformément au programme de la Société, les prix ci-après ont été décernés, séance tenante, par la commission nommée à cet effet,

après avoir pris l'avis de M. Gire, artiste vétérinaire.

POULAINS.

A M. *Vinay-Faure*, du Puy,

Une médaille d'or,

Pour la présentation d'un poulain de dix-huit mois, provenant de l'étalon le *Derviche*.

A M. *Bernard*, notaire à Beaulieu,

Une médaille d'or de la même valeur,

Pour un poulain de dix-huit mois, provenant du même étalon.

A M. *Jacob Schwab*, brasseur au Puy,

Une médaille d'argent,

Pour un poulain de dix-huit mois, provenant du même étalon.

POULICHES.

A M. *Tholance*, propriétaire au Puy,

Une médaille d'or de même valeur que les précédentes,

Pour une pouliche de dix-huit mois, provenant du *Derviche*.

A M. *Hip. Chaussende*, du Puy,

Une médaille d'argent,

Pour une pouliche de dix-huit mois, provenant du même étalon.

A M. *J.-P. Achard*, propriétaire et fermier à Saint-Germain-Laprade,

Une prime de 20 francs,

Pour une pouliche de dix-huit mois, provenant du même étalon.

TAUREAUX ET GÉNISSES.

A M. *M. Grangeon*, fermier à S-Germain-Laprade,

Une prime de 30 francs,

Pour présentation d'un taureau étalon d'un an, race du Mezenc.

A M. *Saugues-Sauveur*, propriétaire à Beissac, commune de Saint-Jean-de-Nay,

Une médaille d'argent,

Pour présentation de six génisses, proven. d'un étalon race d'Auvergne.

BELIER.

A M. *Joseph Boyer*, de Maschabert, commune de Saint-Front,

Une prime de 25 francs,

Pour présentation d'un belier, race du pays, et sous l'engagement qu'il a pris de le conserver encore un an sans le faire bistourner.

FÊTES DE LA SAINT-JULIEN, A BRIOUDE, 1842.

TAUREAUX.

A MM. *Estival* et *Curabet*, de Cohade,

Une prime de 30 francs,

Pour présentation d'un taureau.

A M. *Roche*, dit *Bourbouilloux*, de Brioude,

Une prime de 30 francs,

Pour présentation d'un taureau.

A M. *Mosnier* aîné, de Brioude,

Une prime de 30 francs,

Pour présentation d'un taureau.

A MM. *Gaillard* et *Blax*,

Une prime de 20 francs,

Pour présentation d'une génisse.

A MM. *Mosnier* cadet et *Biffe*,

Une prime de 25 francs,

Pour présentation d'une génisse.

Ces cinq primes, s'élevant à la somme de 135 fr.,

ont été acquittées par la Société d'Agriculture entre les mains de M. le baron de Talairat, maire de Brioude.

Concours annuel de bestiaux ouvert au Puy le 30 *septembre* 2843.

Le concours de 1843 a eu lieu conformément aux programmes de la Société d'Agriculture, le 30 septembre, jour de la foire de la St-Michel, à huit heures du matin, dans l'enceinte formée par les promenades du Breuil, au milieu d'un grand nombre de spectateurs. M. d'Arnouville, préfet du département, s'est réuni à la commission et a concouru avec elle au classement des nombreux élèves de l'espèce chevaline qui ont été présentés. Tous provenaient des étalons envoyés ces dernières années par le dépôt royal d'Aurillac à la station du Puy. Comme en 1842, les poulains âgés de moins d'un an n'ont pas été admis à concourir.

Il a été présenté deux taureaux d'une beauté remarquable. Un seul a été primé, par suite du refus d'un des propriétaires de consacrer son taureau, pendant un an au moins, à la reproduction. Cette condition sera dorénavant attachée aux primes qui seront décernées par la Société. Elle doit être considérée comme une amélioration intro-

duite dans le mode d'encouragement adopté pour les races bovine et ovine.

Des considérations de même nature avaient déterminé la Société, dans sa séance du 5 mai dernier, à modifier la 8e partie de son programme relative aux primes à accorder à l'espèce chevaline. Les stations d'étalons établies dans le département ont obtenu des succès tels qu'il n'est pas à craindre que l'administration des haras vienne à les supprimer. On a même lieu d'espérer qu'il en sera établi l'année prochaine deux nouvelles : l'une à Pradelles et l'autre à Saugues.

Dès lors, c'est vers les moyens de retenir dans le département le plus grand nombre possible de pouliches provenant de ces étalons qu'ont dû se diriger les vues de la Société. Un de ces moyens, celui qui est reconnu pour le plus efficace dans les départements où l'éducation des chevaux est devenue une des branches les plus lucratives de l'économie rurale, consiste à pensionner les plus belles juments poulinières, ou même les pouliches provenant d'étalons royaux, à la charge par les propriétaires de les consacrer à la reproduction.

D'après ces vues qui ont obtenu l'assentiment de M. le préfet, les encouragements ci-après ont été décernés, séance tenante, par la commisssion nommée par la Société et après avoir pris l'avis de M. Gire, artiste vétérinaire.

POULICHES PENSIONNÉES.

A M. *Tholance*, propriétaire au Puy,

Une pension de 120 *francs*,

Pour une pouliche de 2 ans 1/2, provenant de l'étalon le *Dervicke*, et que le propriétaire s'est engagé à garder pendant un an.

A M. *Chacornac*, notaire à Solignac-sur-Loire,

Une pension de 80 *francs*,

Pour une pouliche de 2 ans 1/2, provenant de l'étalon *Francus*, aux mêmes conditions.

Nota. Les pensions ne seront acquises que sur le certificat de M. Gire, artiste vétérinaire, attestant que ces pouliches ne sont atteintes d'aucun vice qui puisse diminuer la valeur de leurs produits, et sous l'engagement de réintégrer la pension entière dans la caisse de la Société, dans le cas où ces pouliches viendraient à être vendues avant l'année expirée.

POULICHES PRIMÉES.

A M. *Vinay*, propriétaire au Puy,

Une pension de 120 *francs*,

Pour présentation d'une pouliche de 18 mois, provenant de l'étalon le *Quêteur*.

A M. *Viallet*, propriétaire à Saint-Paulien,

Une médaille d'or, petit module,

Pour présentation d'une pouliche de 18 m., provenant du même étalon.

A M. *Eyraud-Boyer*, propriétaire au Puy,

Une médaille d'or, petit module,

Pour une pouliche de 15 mois, provenant du même étalon.

A M. *Gervaise*, propriétaire à Lantriac,

Une médaille d'argent,

Pour présentation d'une pouliche de 18 mois, provenant du même étalon.

A M. *Ranc*, propr. à Bizac, commune du Brignon,

Une médaille d'argent,

Pour une pouliche de 18 mois, provenant de l'étalon *Chamois*.

A M. *Chapuis-Chouvy*, propr. à St-Jean-Lachalm,

Une médaille d'argent,

Pour une pouliche de 18 mois, provenant de l'étalon le *Quêteur*.

A M. *Rousset*, fermier à Jandriac, commune de Coubon,

Une prime de 50 francs,

Pour une pouliche de 2 ans 1/2, provenant de *Dervich*e.

A M. *Bonnaud*, propriétaire à Landos,

Une prime de 40 francs,

Pour présentation d'une pouliche provenant de l'étalon......

POULAINS PRIMÉS.

A M. *Blanc-Duranson*, propriétaire à Brive,

Une médaille d'argent,

Pour présentation d'un poulain de 18 mois, provenant de l'étalon le *Quêteur*.

A M. *Vinay*, au Puy,

Le rappel de la médaille d'or qui lui fut accordée en 1842,

Pour avoir représenté le poulain qui avait obtenu la médaille d'or à ce concours.

A M. *André Vigouroux*, propriétaire à Saint-Germain-Laprade,

Une prime de 30 francs,

Pour un poulain de 18 mois, provenant de l'étalon le *Chamois*.

A M. *J.-P. Achard*, propr. dans la même commune,

Une prime de 30 francs,

Pour un poulain de 18 mois, provenant de l'étalon le *Quêteur*.

TAUREAU.

A M. *J.-P. Ruel*, propriétaire à St-Voy,

Une prime de 40 francs,

Pour présentation d'un taureau de 18 mois, poil froment, que le propriétaire s'engage à employer pendant un an au moins à la monte.

BELIER.

A M. *Pierre Crouzet*, fermier à Bonnefond, commune de Saint-Front,

Une prime de 30 francs,

Pour un belier appartenant à la race dite *Cauche*, âgé de 18 mois, et aux mêmes conditions.

FÊTES DE LA SAINT-JULIEN, A BRIOUDE.
1843.

A M. *de Torsiac*, propriétaire à Brioude,

Première prime de 40 francs,

Pour présentation d'un taureau de 2 ans.

A M. *Terrasse*, de Bournoncle,

Une première prime de 40 francs,

Pour présentation d'un taureau de 3 à 4 ans.

A M. *Souligoux*, de Rilhac,

Une première prime de 40 francs,

Pour présentation d'un taureau de 2 à 3 ans.

A M. *de Talobre*, de Bonnefond,

Une première prime de 30 francs,

Pour présentation d'une génisse de 3 à 4 ans.

A M. *Barrère*, de Brioude,

Une première prime de 30 francs,

Pour présentation d'une génisse de 2 à 3 ans.

A M. *Porte*, d'Ouillandre,

Une première prime de 30 francs,

Pour présentation d'une génisse de 1 à 2 ans.

Ces six primes, montant ensemble à 210 francs, ont été aussi acquittées, sur les fonds de la Société d'Agriculture, entre les mains de M. le baron de Talairat, maire de Brioude.

INSTRUMENTS PERFECTIONNÉS.

Soixante-quatre primes de 10, 15 et 20 francs, ont été accordées par la Société, dans sa dernière séance publique, pour acquisition d'autant de charrues dombasle, rosé et à versoir mobile, à MM. *Matthieu Jean*, de la commune de St-Just-d'Allègre........................ 20

Aug. Vallat, du Chambon.......... 20

Pierre Convert, de Saint-Pal......... 20

Marcellin Chapelon, de Saint-Ferréol-d'Auroure........................ 20

Jean Fournier, de Bas.............. 20

B. Guyon, de Bonneval............. 20

P. Moulin, de Saint-Voy............ 20

P. Pialoux, de Lavaudieu........... 15

Jean Vernède, de Lugeac........... 15

Jean Lassagne, de Labrousse........ 15

Guillaume Charrade, de Venteuges... 20

J. Bergeron, de St-Victor-Malescours.. 20

Jean-Pierre Clerc, d'Araules......... 20

à MM. *Jean Besson*, de Fontanes........... 15
Mlle *Reverdy*, de Censac-Lavaux...... 15
Jean-Pierre Rocher, de Loudes....... 15
Antoine Agnès, d'Aurec............ 20
Jean Jacquet, de Saint-Didier........ 20
Jean Trévisse, de St-Privat-du-Dragon. 15
P. Ravernier, de Chirouse-Lavaudieu.. 15
Jean Feuillarade, de Beaumont...... 15
Jean-Pierre Meunier, du Monteil..... 10
Jean Granger, de Monistrol.......... 15
P. Fayt, de Vieille-Brioude.......... 15
Gabriel Ventadour, de Lorlange...... 15
Auguste Souligoux, idem........... 15
J. Massardier, de St-Victor-Malescours. 20
Pierre Granger, de Monistrol........ 20
Matthieu Delorme, d'Aurec.......... 20
Fr. Souvignet, de St-Didier-la-Séauve. 20
Jean Decroix, de Monistrol......... 15
Gabriel Decroix, idem........... 15
Guillaume Verjat, idem........... 15
Jacques Dupuis, idem........... 15
J.-Et. Bonnet, d'Araules............ 15
Jean Bergeron, de Monistrol........ 15
Verillac, de Monistrol.............. 15
Vissaguet-Lafaye, d'Yssingeaux...... 15
Antoine Soulier, de Lavaudieu....... 15
Mazin, de Saint-Just près Brioude.... 15
Ch. Vacher, de Javaugues........... 15
Ant. Galland, de Salzuit........... 15

à MM. *André Bonjean*, de Chaniat.......... 15
Ant. Faye, de Saint-Just près Brioude. 15
Jean Olivain, de Salzuit............ 15
Matthieu de Lomnède, de St-Privat-du-Dragon...................... 15
Louis Bonhomme, de Saugues....... 15
Jean Méasson, d'Aurec............. 15
Jean-Louis Armant, du Chambon.... 15
Ant. Combette, de St-Georges-d'Aurat. 15
J.-P. Guillaumont, de Monistrol..... 15
Anselme Freydier, de Tence......... 20
J. Mirandon, de St-Victor-Malescours. 20
J.-B. Souvignet, de St-Didier-la-Séauve.. 20
Blaise Montchouvet, de Saint-Ferréol-d'Auroure...................... 20
J. Mourrier, de St-Ferréol-d'Auroure.. 20
Fr. Sagnard, de Tence............ 20
Barth. Guillaumont, de Saint-Romain-Lachalm........................ 20
Jean Furnon, d'Aurec.............. 20
Noël Peyret, idem.............. 20
P. Mallet, de Saint-Ferréol-d'Auroure. 20
Marie, de Céaux-d'Allègre......... 15
Devin, de Beaumont................ 15
Joseph Dessimond, de Saint-Just près Chomelix..................... 20

Distributions.

1° *Graines et Plantes forestières.*

Depuis la dernière séance publique, il a été distribué aux 250 Membres de la Société qui résident dans le département et à M. Colomès, garde général, chef de service, 150 kilogrammes graines d'épicéa et 27,000 jeunes plants de la même essence.

2° *Graines fourragères.*

Des distributions considérables et répétées ont été faites aux mêmes Membres en graines de carottes champêtres et des Vosges, de pavot œillette, de trèfle incarnat, d'esparcet, de rutabaga, navet des vertus, chenevis du Piémont et colza, et en graines assorties de fromental trèfle, luzerne et pimprenelle, propres à former des prairies sèches, d'après le procédé de M. le comte de Macheco.

HUITIÈME NOTICE

Des Tableaux, Dessins, Sculptures, Antiquités, Médailles, Objets de curiosité, Collections d'Histoire naturelle du Musée de la ville du Puy et des Livres et Manuscrits reçus, pour la Bibliothèque historique départementale et pour celle de la Société, depuis la publication des dernières Annales.

TABLEAUX, DESSINS, SCULPTURES.

Peintures.

MEYER (Louis).

N° 136. — *MARINE. Vue de l'Océan près des côtes de Normandie.* Plusieurs bateaux chargés de marée et montés par des pêcheurs nombreux produisent une variété de scènes pittoresques qui animent les divers plans de la composition.

Cette belle peinture, de l'exposition de 1842, a été accordée au Musée par M. le ministre de l'intérieur, à la demande de M. Richond des Brus, député de la Haute-Loire et membre résidant.

GUÉ.

137. — *Le siége du Puy, en* 1562. La porte de Pannessac est attaquée par les religion-

naires. Une multitude armée se précipite au dehors pour défendre l'entrée principale de la ville.

Cette peinture, qui est l'œuvre d'un pinceau exercé, retrace un fait d'armes glorieux de l'Histoire du Puy. Elle fut exposée en 1845, sous le n° 182, et donnée au Musée par M. le ministre de l'intérieur, à la demande de M. Richond des Brus, député de la Haute-Loire.

THUILLIER.

137 *bis.*—*PAYSAGE. Vue de la ville du Puy, prise des rochers d'Espaly.*

Ce beau tableau, de l'un de nos paysagistes les plus distingués, a été exposé en 1844. Il a été accordé par M. le ministre de l'intérieur à la demande de M. Richond des Brus, député.

HUET (Paul).

138. — *Paysage.* Une vallée profonde et resserrée entre de hautes montagnes, est éclairée par les premières lueurs du jour.

Ce tableau fut choisi au salon de 1845 par M. le ministre de l'intérieur et donné à la demande de M. d'Arnouville, préfet du département.

BEGHA.

139.—*Scène de buveurs.* Peinture ancienne de l'école flamande.

Elle a été acquise en 1845 par la Société.

140.—Autre scène flamande, du même maître.

Tableau acquis par la Société.

SOLIMÈNE (copie).

141.— *L'Adoration des bergers*, peinture sur cuivre.

Donnée par M. Genestet de Cheyrac.

LE TITIEN (copie ancienne).

142. — *Le Martyre de saint Pierre.*

Acquis par la Société.

FLERS.

143.—*Etude de paysage.* Vue prise en Normandie.

Tableau acquis par la Société.

ROUSSIN (Victor).

144. — *Paysage.* Intérieur d'une forêt.

Tableau donné par l'auteur.

Dessins et Gravures.

VINCENT.

145. — *Portrait du statuaire* Julien.

Dessin aux trois crayons, donné par M. de Becdelièvre.

DURAND (André).

146. — *Ancien charnier de St-Sauveur, à Rouen.*

Joli dessin à l'estompe et à la mine de plomb, acquis par la Société.

147.—*Sainte Cécile*, gravure d'après Raphaël.

148.—*Ste Cécile*, gravure d'après Jules Romain.

GIRAUD, profeseur de Dessin au Puy.

149.—*Portrait litographié du général* Lafayette.

150. — Idem, *du général* Mouton-Duvernet.

151. — Idem, *de M.* de Bonald, *évêque du Puy.*

152. — *Deux Dessins à la mine de plomb*, représentant des vues des environs d'Annonay.

153. — *Vue du Puy, à la mine de plomb.*

Sculptures.

20. — *Buste du général* Frévol de Lacoste, né à Pradelles, mort à Sarragosse, étant aide-de-camp de Napoléon.

Copie d'après un marbre placé au Musée de Versailles, donnée par M. le ministre de l'intérieur à la demande de M. Richond des Brus, député.

Fr. EXPERTON.

21.—*Buste d'*Antoine de Senecterre, *Evêque du Puy.*

Composition d'après le portrait historique que les chroniques du temps nous font de ce personnage, donnée au Musée par l'auteur.

MÉNARD (Amédée).

22.—*Buste, d'après nature, du général* Lamoricière.

Plâtre acquis par la Société.

AUTEURS INCONNUS.

23.—*Saint Michel terrassant le dragon.*

Statuette en plâtre d'après l'original placé au Musée de Dijon. Acquis par la Société.

24. — *La Vierge et l'Enfant Jésus.*

Bas-relief en plâtre, d'après une sculpture du cabinet de M. Crozatier. Donné par M. de Becdelièvre.

ANTIQUITÉS ET OBJETS DE CURIOSITE.

71.—*Cippe tumulaire antique*, en marbre blanc, trouvé à Médéah (Afrique) et donné par M. Préat, intendant militaire. On lit sur ce marbre l'inscription suivante :

DIS MANIBVS
Q· FABIVS· INGENVS
VIXIT ANNIS XIII
OCTAVIA QVARTA
MERENTI FILIO
FECIT· H· S· EST···
. . . .

72. — *Chapiteau de style roman*, représentant la figure de la Charité, avec l'inscription *KARITAS* dans un lambel.

Trouvé dans les caveaux de l'hospice.

73. — *Autre chapiteau historié*, provenant aussi de l'hospice.

74. — *Autre chapiteau historié*, idem.

75. — *Autre chapiteau historié*, idem.

76. — *Base de colonne*, de même style, idem.

77. — *Autre base*, de même style, de la même trouvaille.

78. — *Fragment d'un archivolte roman*, trouvé dans les mêmes caveaux.

79. — *Fragment d'un fût de colonne*, idem.

80. — *Colonnette de style roman* et ornée de deux statues de saints adossés au fût.

Trouvée par M. Aymard dans un mur de l'ancien clos St-Sébastien, et donnée au Musée par M. Lavastre, propriétaire.

81. — Dix copies en plâtre de *panneaux sculptés* dans le goût de la renaissance, et provenant du tombeau d'Anne de Bretagne.

Acquises par la Société.

82. — *Buste d'Anne de Bretagne*, provenant du même tombeau.

83. — *Châsse en cuivre émaillé*, avec figures de saints, du douzième siècle.

Acquise par la Société.

84. — *Autre châsse émaillée*, ciselée et ornée de pierres et verres de couleur, du même siècle que la précédente.

Acquise par la Société.

85. — *Reliquaire gothique*, en cuivre ciselé.

Acquis par la Société.

86. —*Email. Crucifixion*, du seizième siècle.

Acquis par la Société.

87.—*Email du seizième siècle. Médaillon ovale*, représentant l'empereur Tibère.

Acquis par la Société.

88.—*Lampe antique* en poterie.

Donnée par M. Lenorman, architecte.

89.—*Hallebarde* avec sa hampe, du 17e siècle.

Donnée par M. de Ferraighne, membre non résidant.

90.—Autre *Hallebarde*.

Donnée par M. de Ferraighne.

91.—Petit *Sceau moderne en cuivre*, trouvé dans les fondations des écuries de l'évêché.

Donné par M. Aymard.

92.—*Figurine en cuivre doré*, représentant la Vierge et provenant d'un reliquaire byzantin.

Donnée par M. Jean Wlodarski, peintre polonais.

93.—*Fragment d'un fût de colonnette cannelée*, du 16e siècle, et formée d'un stuc très-solide.

Trouvé par M. Aymard, dans les déblais de l'école normale, et déposé par lui au Musée.

94.—*Livre arabe manuscrit*, provenant d'une razzia chez les Beni-Zugzug.

Donné par M. A. Pélion, lieutenant-colonel.

95.—*Grande tasse des naturels des îles Sandwich.*

Donnée par le même.

96.—*Idole en bois peint* des sauvages de Waigiou (Ramvake).

Donnée par le même.

97.—*Six morceaux d'étoffes fabriquées* par les naturels des îles Carolines.

Donnés par le même.

98.—*Rape à tabac en fer.*

Donnée par M. Lhomme, propriétaire à Langeac.

99.—*Panneaux d'une crédence de la renaissance.*

Acquis par la Société.

MÉDAILLES.

1081 *médailles antiques*, *savoir :* 9 en or, 203 en argent ou en billon, 869 en *grand*, *moyen* et *petit* bronze, ont été données en 1844 par madame la marquise de Latour-Maubourg et par l'intermédiaire de M. de Becdelièvre. Cette collection intéressante se compose de médailles romaines frappées depuis les premiers temps de la République jusques au Bas-Empire : au nombre de ces dernières, on remarque plusieurs belles pièces *byzantines*. Ces médailles sont en ce moment l'objet d'un travail considérable de classement de la part de M. Aymard, conservateur du cabinet; le catalogue en sera inséré dans la prochaine notice.

Cliché en plomb de la médaille celtique en or, attribuée au célèbre chef gaulois, Vercingentorix.

(Voyez la notice publiée par M. Bouillet dans la Revue numismatique.)

Monnaie en argent de Louis, roi de Sicile et de Jérusalem.

Donnée par M. Meunier, négociant.

Quatre monnaies françaises en argent, aux types de François I, Henri II et Charles IX.

Acquises par la Société.

Petit bronze de l'empereur *Tetricus*, trouvé dans les fondations des écuries de l'évêché avec des briques romaines et au milieu d'un remblai qui recouvrait des grottes très-anciennes et creusées dans le roc.

Donné par M. Aymard.

Moyen bronze de *Magnentius*.

Trouvé à St-Paulien et donné par M. Armand, membre du Conseil général.

Quatorze médailles antiques.

Données par M. Deville.

Quatorze médailles antiques, aux types de Constantin, Gratien et Arcadius, etc.

Données par M. Genestet de Cheyrac.

COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE.

Zoologie.

Squelette et peau empaillée d'un jeune crocodile.

Acquis par la Société.

Géologie et Minéralogie.

Cinq échantillons de granite avec des petits cristaux de zircon, et un échantillon de la lave qui les enveloppait.

Trouvés près de Laboriette par M. Louis Pascal, et donnés par lui au Musée.

Fragment du granite d'Algayola, dans lequel a été taillé le monolithe de la place d'Ajaccio.

Saussurite (euphotide), fragment d'un bloc erratique du *diluvium alpin*, et provenant de Chévrier-les-Vouaches (Savoie).

Granite orbiculaire provenant de l'île de Corse.

Vingt-sept échantillons de roches et fossiles du Coral-Rag.

Tous les morceaux qui précèdent ont été donnés par M. Bernard, membre correspondant, à Nantua.

Prisme basaltique remarquable par sa longueur et par son petit diamètre.

Trouvé à Latour-sur-Loire, et donné par M. l'abbé Bayard, curé de Coubon et membre résidant.

Travertin, fragment retiré des ruines du Collisée, à Rome.

Donné par M.

Cinq échantillons d'une substance vitrifiée, obtenus dans la verrerie de Notre-Dame du Port (Haute-Loire).

Donnés par M. de Lacoste.

Echantillon de la même substance, avec globules orbiculaires rayonnés et imitant le granite orbiculaire de Corse.

Donné par le même.

Divers morceaux de quartz et de *baryte*, employés dans cette verrerie.

Donnés par le même.

Dix échantillons minéralogiques apportés des

expéditions de Beghar et Thuza (Afrique) par M. A. Pélion, lieutenant-colonel.

Paléontologie.

Fragment d'un maxillaire inférieur avec la dernière molaire d'un pachiderme du genre *anthracothérium*, provenant des calcaires marneux d'Espaly.

Acquis pour le Musée par M. Bertrand de Doue.

Une molaire supérieure de rhinocéros, des alluvions limoneuses de Solilhac.

Donnée par M. Aymard, membre résidant.

Deux molaires de rhinocéros, l'une inférieure, l'autre supérieure, trouvées dans les marnes limoneuses de Solilhac.

Données par M. de Chardon, membre résidant.

Ossements divers de rhinocéros, savoir : *Six dents inférieures*, *femur*, *tibia*, presque tous les os du pied de devant, *humerus*, *radius*, *cubitus*, et à peu près tous les os du pied de derrière, trouvés dans les mêmes alluvions et acquis par la Société.

Ces fossiles, la plupart d'une remarquable conservation, ont été classés par M. Aymard à une espèce de rhinocéros très-voisine du *rhinocéros à narines cloisonnées* (Cuvier). Le même observateur a constaté que cette espèce classée à tort jusqu'à ce jour au *rhinocéros leptorhinus* (Cuv.) avait, entre autres caractères, la tête armée *de deux cornes*, *une cloison osseuse entre les deux narines*, *des molaires à deux fossettes*, et, dans le jeune âge, *des incisives*.

Divers débris fossiles de plusieurs espèces de ruminants et de *pachydermes* des mêmes gisements.
Acquis par la Société.

Une phalange de rhinocéros et *une phalange de cerf*, trouvées à Solilhac.

Divers ossements trouvés près de Vialette, commune de St-Paulien, et parmi lesquels on remarque des fragments de dents molaires, des gros fragments de tibia, des débris de vertèbres, des phalanges ayant appartenu à deux genres différents de la famille des *proboscidiens* (mastodonte et éléphant), et beaucoup d'autres ossements de tapir, de cerf, de cheval, etc.

Cette nombreuse et très-importante trouvaille n'a pu être exposée à la vué dans les armoires vitrées, le local occupé par les collections d'histoire naturelle n'étant plus suffisant pour les contenir (1).

Botanique.

160 plantes des Alpes et de l'île de Corse, 232 du Languedoc, données par M. Bernard, membre

(1) La Haute-Loire est, sans contredit, l'un des départements les plus riches en fossiles. Aussi, on ne saurait trop louer et encourager les paléontologistes qui consacrent leur temps et leur intelligente activité à la recherche de ces médailles précieuses de l'histoire du globe. Grâces à l'utile concurrence des diverses collections de notre pays, les recherches se multiplient, des dons précieux viennent enrichir nôtre Musée, et la science, seul but de nos efforts communs, y gagne d'importantes découvertes.

correspondant et ex-vérificateur des domaines, à Nantua.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DÉPARTEMENTALE.

§ I.—Manuscrits.

Lettre autographe du sculpteur Julien.

Donnée par M. Richond des Brus, député.

Pièces manuscrites et *un Arrêté* du directoire du département de la Haute-Loire du 12 avril 1792, relatifs à l'affaire d'Yssingeaux.

Donnés par M. Richond des Brus, député et membre résidant.

Lettre avec la signature autographe du roi Louis XV, pour la convocation des états généraux.

Donnée par M. Guille, négociant.

Document ancien relatif à la cour commune du Puy.

Donné par le même.

Précis de la consommation du tabac dans le département pendant l'année 1815.

Donné par le même.

§ II.—Imprimés.

Histoire du département de la Haute-Loire, canton du Puy, par Dulac de Latour, 1816; 1 vol. in-8°.

Aperçu sur la géologie et l'agriculture du département de la Haute-Loire, par Alphonse Aulagnier, 1823; 1 vol. in-8°.

Annuaire de la Haute-Loire pour 1837; in-18.

Circulaire adressée par M. Mahul, préfet, aux fonctionnaires publics et aux habitants du département.

Compte des dépenses départementales de la Haute-Loire pour 1835; in-4°.

Des abus nés en France d'un excès de philanthropie dans le régime et l'organisation des prisons, des hospices, etc., par M. Lamothe, membre non résidant.

Annuaire de la Haute-Loire pour 1838.

Instruction pastorale de Mgr l'évêque du Puy sur le chef visible de l'Eglise, 1838; in-4°.

Description des principales pierres gravées du cabinet de Mgr le duc d'Orléans, par l'abbé de la Chau; Paris 1780; 2 vol. in-f°.

La mission de Jeanne d'Arc, chronique en vers, par M. Ozanneaux; Paris 1835; 1 vol. in-8°.

Compte des dépenses départementales de l'instruction primaire et du cadastre pour 1836, 1837, 1838, etc.

Comptes administratifs du maire de la ville du Puy, in-4°, pour 1836-37-38.

Eloge de Gerson, chancelier de l'Université de Paris, par l'abbé de Lestang.

Métrologie de la Haute-Loire, par C. Best, expert-géomètre; 1 vol. in-8°.

Discours prononcé par M. Coupe, supérieur du petit séminaire de la Chartreuse, à la distribution des prix du 28 août 1838.

Plusieurs livraisons, *texte* et *planches* des tapisseries historiques de la Chaise-Dieu, par M. Anatole de Planhol.

Offrande au congrès scientifique de Clermont, contenant cinq pièces de vers par M. le baron de Talairat ✠, vice-président de la 5e section, membre non résidant.

Circulaire de Mgr l'évêque du Puy sur la conservation des églises et des monuments religieux.

Nouvelles observations contre le projet de changement de direction de la route royale n° 88.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque du Puy, à l'occasion des élections générales; 7 octobre 1837.

La divine comédie de Dante Alighieri, traduite en vers français par M. Charles Calemard de Lafayette; 2 vol. in-8°. Donnée par l'auteur.

Budgets départementaux de 1838-39-40, etc.

Instruction pastorale et *Mandement* de Mgr l'évêque, pour le carême de 1839.

Plusieurs livraisons de l'histoire générale du Languedoc, par D. Claude de Vic et D. Vaissette, continuée jusqu'en 1830 par le chevalier Alexandre du Mège; grand in-8°, figures.

Mémoire fait et lu par l'abbé Desgranges à l'assemblée de la ville du Puy, le 22 décembre 1788.

Donné par M. Aymard.

Discours pour la distribution des prix du petit séminaire, par M. l'abbé Coupe.

Exposition de 1839. Dentelles du Puy, par M. Philippe Hedde.

Notice historique sur Jacques Branche, par M. Dominique Branche; br. in-8°.

Donnée par l'auteur.

Petit barême métrique, par J.-B. Delcros, in-12.

Essai sur l'analogie des langues, par M. Hennequin, membre résidant.

Donné par l'auteur.

Discours prononcé à la rentrée de la Cour royale de Riom, le 4 novembre 1839, par M. L. Romeuf de Lavalette, avocat-général.

Lettre pastorale de Mgr l'évêque du Puy, à l'occasion de l'émancipation des esclaves dans les colonies; br. in-4°.

Idem, pour annoncer sa prochaine installation au siége de Lyon.

Idem, à l'occasion de la prise de possession de son siége.

Histoire des guerres civiles, politiques et religieuses dans les montagnes du Velay, par M. Francisque Mandet; 1 vol. in-8°, 1840.

Donnée par l'auteur.

Histoire poétique et littéraire du Velay, par M. Francisque Mandet; 1 vol in-4°.

Donnée par l'auteur.

Histoire de la langue romane, par M. Francisque Mandet; 1 vol. in-8°

Donnée par l'auteur.

M. Pierre ou *le bon Avocat de village*, in-18.

A mon pays, à tous mes frères, inspirations religieuses, par M. C. Debrye; 1 vol. in-8°.

Circulaire de Mgr l'évêque, en faveur des victimes des inondations du Midi.

L'ancienne Auvergne et le *Velay*; in-folio avec planches, les 10 premières livraisons.

Observations sur les volcans d'Auvergne, par Lacoste; 1 vol. in-8°.

Donné par M. Bertrand de Doue, président de la Société.

Mandement de Mgr l'évêque pour 1841, un cahier in-4°.

La Loire Historique, *Pittoresque et Biographique*, par Touchard la Fosse; tome I, 1re et 2e part.

Description de la greenovite découverte par M. Bertrand de Lom, par M. Dufrenoy, ingénieur en chef des mines; un cahier in-8°.

Rapport sur les monuments historiques de la Haute-Loire, par M. Branche; 1 vol. in-8°.

De l'*Agriculture* et de la *Division* du sol, par M. Doniol.

Histoire naturelle des volcans du Vivarais et du Velay, par Faujas; 1 vol. in-4° avec planches.

Conférences du diocèse du Puy, 1838; in-8°.

Londres ancien et moderne, par M. Bureau-Riofrey, memb. non résidant de la Société, à Londres.

Rapport sur la concession houillère de Grigeux et de la Taupe, par M. Fournel; br. in-4°.

Notes d'un voyage en Auvergne, par M. P. Mérimée; 1 vol. in-8°.

Bibliothèque de la Société.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges; tome 2, 1836.

Société d'émulation du même département.— *Connaissances usuelles*, nos 17 et 18.

Société royale d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon, séance du 12 septembre 1836; in-8°.

Rapport publié par la Société d'agriculture de Falaise; plusieurs livraisons.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne; plusieurs livraisons.

Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier; 14 livraisons, 1836-37.

Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault; 1836.

Journal de la Société de la morale chrétienne; plusieurs tomes.

Notices historiques sur quelques édifices religieux du département de la Lozère, par J.-J.-M. Ignon.

Rapport à l'Académie de Mâcon sur son concours.

Catalogue de médailles impériales romaines de la collection de J.-B. Bouillet.

Mémorial encyclopédique et progressif, etc. Janvier 1837.

Second Mémoire sur les mouvements et les effets de la mer, par M. P.-E. Morin.

Bulletin de la Société industrielle de St-Etienne, plusieurs livraisons.

Dissertation sur la pierre levée de Poitiers, deux Mémoires in-8°.

Notice sur une médaille gauloise; deux Mémoires in-8°.

Rapport sur les galeries souterraines de l'antique enceinte de Poitiers, par M. Mangon de Lalande, membre non résidant.

Rapport sur la question de l'*Ascia*, par le même.

Maison rustique du 19e siècle, tomes 1, 3, 4, grand in-8°.

Histoire des végétaux fossiles, par M. Brongniard; 9e, 10e, 11e et 12e livraisons, in-4°.

Feuille du cultivateur forézien.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Marne, 1836.

Programmes de la Société.

Du Sulfatage, par M. de Dombasle.

Mémoire et *Analyse* des travaux de la Société d'Agriculture, Commerce et Arts de Mende.

Bulletin de la Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans; plusieurs livraisons.

Nuit du 13 février 1820.—*Elégies* sur la mort du duc de Berry, par J.-F.-C.-B. Boyer (de Vernassal), avocat; in-8° imprimé au Puy.

Journal de la Société d'Agriculture de Carcassonne; plusieurs livraisons.

Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture; plusieurs livraisons.

Catalogue des monnaies françaises, de la collection de J.-B. Bouillet, de Clermont; br. in-8°.

Sur le coupox découvert à Passy le 22 mars 1836, notice par J.-B. Bousquet; in-4° avec planches.

Bulletin de la Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles du département de la Drôme; plusieurs livraisons.

Répertoire de Chimie, de Physique, etc., rédigé par Ch. Martin.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriége; plusieurs livraisons.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest; plusieurs livraisons.

Archives, *Statistiques* du ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Procès-verbal des 102 et 103e séances publiques de l'Athénée des arts; 2 brochures in-8o.

Rapport à M. le ministre des travaux publics, etc.; par Henri Bourdon, avec des considérations générales sur la ventilation forcée, par M. d'Arcet.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

3e *Mémoire* sur les mouvements et les effets de la mer, par P.-E. Morin.

Séance publique de l'Académie royale des Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

La France Littéraire; hommage de M. Ch. Malo.

Des Caisses d'épargnes et des moyens d'en étendre l'influence; par de Félice de Bolbec.

Statuts de la Société mutuelle d'agriculture-pratique d'Aurillac.

Le Cultivateur; plusieurs livraisons.

Chanvre gigantesque.—Avis.

Société pour l'exploitation des mines d'arsenic de Baubertie (Puy-de-Dôme); par M. Jules Borie.

Le Propagateur agricole, publié par la Société d'Agriculture-pratique d'Aurillac; plusieurs livraisons.

Annuaire de la Société royale et centrale d'Agriculture; in-12.

Annales agricoles du département de l'Aisne.

Mémoires de la Société royale et centrale d'Agriculture, in-8°, plusieurs années.

Journal des travaux de l'Académie de l'industrie; plusieurs livraisons.

Statistique de la France; 2 vol. in-f°.—Territoire.—Population.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; plusieurs livraisons.

Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen; divers comptes-rendus.

Cours complet d'agriculture-pratique, par Noirot et Bonafous; gros volume in-4°.

Lettre écrite de la campagne, sur la protection et les encouragements pécuniaires que le gouvernement accorde à l'agriculture, etc., par M. le marquis de Chambray; brochure in-8°.

Système des Caisses d'épargnes en Ecosse et en Angleterre, tel qu'il fut développé pour la première fois en France en 1817, par M. Ch. Malo; broch. in-8°.

Prix proposés par la Société d'encouragement

pour l'industrie nationale (séance du 17 janvier 1838).

Congrès scientifique de France.—Programme et questions.

Journal d'agriculture pratique de jardinage et d'économie domestique ; plusieurs livraisons.

Procédé de M. Robin, pour la destruction de l'alise et autres insectes ennemis des grains ; in-4°.

Les arènes de Poitiers, par M. Mangon de Lalande ; in-8°.

Notice sur une colonne milliaire, par le même ; in-8°.

Quelques recherches historiques sur l'église cathédrale de Mende, par M. Ignon ; 1838.

Nouveau procédé pour la conservation des grains, par le général Demarçay ; in-8°.

Le Propagateur de l'industrie de la soie en France ; plusieurs livraisons.

Procès-verbal de la séance de l'Athénée des Arts, du 8 avril 1838.

Annales de l'Auvergne ; plusieurs livraisons.

Traité de la culture des forêts, par Noirot.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Commerce, Belles-Lettres et Arts du département de la Somme.

Annales de la Société académique de Nantes.

Prix Monthyon. Séance publique du 9 août 1838.

Rapport fait par M. Bourdon, au ministre du commerce, sur l'industrie de la soie ; broch. in-8° 1838.

La Camaraderie, etc.; broch. in-8°, 1839.

Mémoire couronné par l'Athénée des arts de Paris, dans la séance du 17 juillet 1838.

Annales de l'Auvergne. Plusieurs livraisons.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, etc. Plusieurs livraisons

Cours d'Antiquités monumentales, par M. de Caumont

Dictionnaire de la langue romane, par Renouard.

Donné par M. Fr. Mandet.

Economie théorique et pratique de l'Agriculture; par M. le baron C.; in-8°.

Le sucre colonial et le *sucre indigène*, par Fournier, in-8°.

Deux notices biographiques sur J.-B. Huzard; 2 broch. in-8°.

Bulletin de la Société d'Agriculture de Grenoble.

Compte-rendu ou *Bulletin* des séances de la Société royale et centrale d'Agriculture; 1839.

Mémoire de l'Académie royale de Metz; in-8°.

Description d'une collection de vases peints et de bronzes antiques, par de Witte; in-8°.

Donné par M. Aymard.

Promenade archéologique de Clermont à Paris, par Bouillet.

Rapport sur les monuments du Puy-de-Dôme. *Id.*

De l'affection vulgairement appelée morve, par J.-L.-C.H. Galy; in-8°.

Offert par l'auteur.

Société de Statistique du département des Deux-Sèvres; plusieurs livraisons.

Le Propagateur de la Société de Rodez; plusieurs livraisons.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise; in-18.

Salon de 1839.—Compte-rendu par M. Alex. Barbier; in-18.

Leçons élémentaires d'anatomie et de physiologie, par L. Auxone, in-8°.

Congrès scientifique de France, 6e session; in-8°.

Catalogue de la bibliothèque de Clermont-Ferrand, par M. Gonot, membre non résidant.

Mémoires de la Société académique de St-Quentin, in-8°, 1831 à 1833.

Réclamation de l'agriculture française, par Berthier de Roville.

Ephémérides de la Société d'Agriculture de l'Indre; 1839.

Rapport sur la nécessité de modifier l'état actuel de la législation sur les biens communaux, par le baron de Mortemart-Boisse, brochure in-8°.

Compte-rendu des travaux de la Société philotechnique, par le baron de la Dancette.

De l'agriculture des anciens, par Adam Dickson; 2 vol. in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen; 1837, in-8°.

Tablettes historiques de l'Auvergne; plusieurs livraisons.

Exposition des produits de l'industrie de Valence.

Ecole auxiliaire et progresssive de médecine, à Paris; plusieurs livraisons.

Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, 1840.

Histoire de l'instruction des Mérinos, par Teyssier.

Sociétés agricoles, par Anacharsis Combes.

Rapport sur la machine anglaise à battre les grains.

Mémoire sur la filature de la soie, par Robinot; in-8°.

Notice sur les quatre éducations de vers à soie faites en 1839 dans le département de la Vienne.

Bulletin de la Société agricole et industrielle du département du Lot; plusieurs livraisons.

Trois mois de combat entre l'agriculture et l'administration, sur le semoir-Hugues; br. gr. in-8°.

Nécessité de s'occuper de la prospérité de l'agriculture, etc., par le comte Louis de Villeneuve; 1 vol. in-8°.

Comices agricoles, extrait des Mémoires de la Société d'agriculture de Mende.

Traité du chanvre du Piémont, par Rey; in-12.

De la Taille du mûrier, par Robinet; in-8°.

Expériences sur la ventilation des magnaneries, par le même.

La Géologie dans ses rapports avec l'agriculture et l'économie politique, par Nérée Boubée; in-8°.

Mémoire de la Société statistique des Deux-Sèvres.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen.

Mémoires de l'Académie royale du Gard.

Revue officielle des comices agricoles.

Des Prairies naturelles en Alsace; in-8°.

Statistique de la France, contenant la statistique de la France orientale; in-folio.

Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique, par E. Morin; in-8°.

Précis d'un cours de multiplication et de perfection des principaux animaux domestiques, par L.-F. Grognier; grand in-8°.

Précepte d'agriculture pratique, par J.-N. Schwertz; in-8°.

Médecine vétérinaire, par Vitet, 3 vol. in-8°.

Catéchisme du cultivateur, pour l'arrondissement de Montargis, par Roger; in-32.

Journal de la Société d'Agriculture des Basses-Alpes.

Traité pratique du lessivage à la vapeur, in-18.

Bulletin de la Société agricole et industrielle du Lot; plusieurs livraisons.

Annales des sciences naturelles; trois vol. et un atlas.

Annales des mines; 7 volumes.

Chimie de Fourcroy; 5 volumes.

Introduction à la géologie, par Scipion Braislafk.

Séance générale tenue en 1840, par la Société

française, pour la conservation des monuments historiques; in 8°.

Mémoires de la Société des antiquités de Picardie.

Bien-être et *Concorde* des classes du peuple français, par le baron Charles Dupin; in-8°.

Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen pendant l'année 1840; in-8°.

Livre du Jardinier, par M. Moussy de Mornay; 2 vol. in-12.

Livre du Cultivateur, par le même; in-12.

Livre du Forestier, par le même; in-12.

Livre de l'Eleveur et du *Propagateur* d'animaux domestiques, par le même; in-12.

Livre de l'Economie et de *l'Administration rurale*, par le même; in-12.

Annales des sciences physiques et naturelles d'agriculture et d'industrie, publiées par la Société royale d'agriculture de Lyon; tome 4, 1844.

Compte-rendu des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Lyon. 1837.

Séance publique de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de Lyon. 1840.

Tablettes de l'Auvergne; plusieurs livraisons.

Annales de la Société académique de Nantes; plusieurs livraisons.

Tableau synoptique des préparations d'anatomie classique, du docteur Auzoux.

Le petit Agriculteur, par Savinge, professeur de botanique à Lyon; 2 vol. in-18.

Du Tarif des bestiaux étrangers, par M. Pichault de Lamartinière; br. in-8°.

Discussion complète de l'adresse dans les deux chambres, session de 1841.

Cours complet d'Agriculture; 10 volumes.

Bulletin de la Société de la Sarthe, 1840; plusieurs livraisons.

Note sur des objets antiques récemment découverts à Clermont et aux environs, par M. Mathieu, membre non résidant.

De l'Influence du langage sur les mœurs, etc., par le même.

Aurores boréales, vues à Clermont, par le même.

Société linéenne de Lyon.—*Compte-rendu* de 1829-30.

Livre du Vigneron, par M. Moussy de Marnay; in-12.

Sept volumes donnés par l'auteur.

Instructions du Comité des arts et monuments; plusieurs parties.

Données par M. le ministre de l'instruction publique.

Revue de Riom, par MM. Barse et Félix Grellet, membres non résidants.

Annales archéologiques, par M. Didron; 4 livraisons in-4°.

Collection du Journal de la Haute-Loire.

Courrier du Velay, 1843-44; (collection du journal).

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

BUREAU.

Président........ M. Bertrand de Doue ✠.
Vice-président.... M. Mandet père.
Secrétaire........ M. le docteur Borie.
Secrétaire-adjoint. M. Aymard, conservateur des archives départementales.
Bibliothécaire.... M. Odde du Villars, juge.
Trésorier......... M. de Parron ✠, receveur général.

CONSEIL D'ADMINISTATION.

MM. Bertrand de Doue ✠, *président*.
De Lestang père ✠.
Le docteur Calemard de Lafayette ✠, membre du conseil général.
Vibert, propriétaire.
Joyeux, pharmacien.

COMMISSION DU MUSÉE.

M. le vicomte de Becdelièvre ✠, *président*

1re SECTION. — *Minéralogie.*

MM. Bertrand de Doue ✠, Robert (Félix), négociant, Aymard,	*Conservateurs.*

2e SECTION. — *Botanique.*

MM. Odde du Villars, le docteur Hillaire-Latourette, Robert (Félix), le docteur Reynaud,	*Conservateurs.*

3e SECTION. — *Zoologie.*

MM. Calemard de Lafayette ✠, Robert (Félix),	*Conservateurs.*

4e SECTION. — *Beaux-Arts, Antiquités, Médailles, Machines et Modèles.*

MM. Bertrand de Doue ✠, Aymard, Filhot aîné, propriétaire, Vibert, *idem*,	*Conservateurs.*

COMMISSION DE LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE.

M. De Lestang père ✠, *président.*

MM. Girard-Jandriac, propriétaire, Joyeux, de Lavalette, Treveys, propriétaire,	*Conservateurs.*

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE ET DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT.

Membres résidants.

MM. Bertrand de Doue ✠, *président.*
Le vicomte de Becdelièvre ✠.
Aymard, conservateur des médailles et *secrétaire de la Commission.*
Mandet père.
Odde-Duvillars.
Richond des Brus ✠, député et conseiller de préfecture.

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS.

M. Bertrand de Doue ✠, *directeur des Ecoles de dessin linéaire et de mathématiques.*
M. Vibert, *directeur de l'Ecole du dessin, de la figure et des ornements.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Bastard (Baron de) ancien préfet de la Haute-Loire.
Bertrand (Joseph) ✠, ex-député.
Borne, ancien sous-préfet à Brioude.
Boudinhon ✠, maréchal-de-camp.
Bronac (de) père, propriétaire à Montfaucon.
Choumouroux (le comte de), à Yssingeaux.
Crozet (le comte du), propriétaire.

MM. Dupin (Charles), membre de l'Institut.
Eynac (l'abbé), curé de St-Laurent, au Puy.
Ferraignhe (de) ✠, propriétaire à Espaly.
Gallet, ancien vice-président au tribunal.
Lestang (de) fils, juge au tribunal civil du Puy.
Luzy (de) ✠, propriétaire à Tence.
Odde-Duvillars, propriétaire au Puy.
Parron (Prosper de) ✠.
Pascon, président du tribunal civil de Brioude.
Ramey père, sculpteur, membre de l'Institut.
Royet, ancien maire de Saint-Etienne.
Tuja, membre du conseil général.
Veyrac (le baron de) ✠, ancien maire du Puy.

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Aulanier (Louis), propriétaire.
Assézat de Bouteyre (Eugène), avocat.
Aymard (Auguste).
Balme-Dugaray, docteur en médecine.
Balme (Victor), propriétrire.
Beau de Brives (Albert), ex-procureur du roi.
Becdelièvre (le vicomte de) ✠.
Bertrand de Doue ✠.
Borie, avocat.
Borie, docteur en médecine.
Bouchet (Camille), avocat.
Calemard de Lafayette ✠, doct. en médecine.
Calemard de Lafayette (Charles) fils, propriét.

MM. Calemard-Latour, propriétaire.
Chardon (Charles de) fils, propriétaire.
Colomès, garde général des forêts.
Dumontat, propriétaire.
Duvillars, juge au tribunal civil.
Filhot aîné, propriétaire.
Girard-Jandriac, propriétaire.
Gire, artiste vétérinaire.
Hedde (Philippe), propriétaire.
Hennequin, proviseur du collége royal.
Hillaire-Latourette, docteur en médecine.
Joyeux, pharmacien.
Kleitz, ingénieur des ponts et chaussées.
Lavalette, ancien président du tribunal civil.
Lestang (de) père ✠.
Longevialle (Auguste de), propriétaire.
Mandet père.
Mandet fils, substitut du procureur du roi.
Mariol (de), propriétaire.
Moiselet, architecte de la ville.
Morel, docteur en médecine.
Parron (vicomte de), ✠, receveur général du département.
Porral, docteur en médecine.
Reynaud, docteur en médecine
Richond-Assezat, avocat.
Richond des Brus ✠, docteur en médecine, député de la Haute-Loire.
Robert)Félix), négociant.

MM. Treveys, propriétaire.
Vertaure (de) ✠, propriétaire.
Vibert, propriétaire.
Vinols fils (de).

MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM. Armand (Alexis), membre du conseil général.
Bayard (l'abbé), curé à Coubon.
Béal, propriétaire à Beaulieu.
Bergery, profess. à l'école d'artillerie de Metz.
Bernard, vérificateur des douanes à Nantua.
Blondel, peintre d'histoire, rue d'Albouy, à Paris.
Bonhomme fils, propriétaire à Langeac.
Bouilhet, naturaliste à Clermont.
Brune (Mme), peintre à Paris.
Bureau, docteur en médecine à Londres.
Calame, peintre à Genève.
Cognet, bibliothécaire de la ville de Saint-Chamond.
Croizet (l'abbé), curé à Neschers (Puy-de-D).
Crozatier ✠, sculpteur, rue du Roule, à Paris.
Daudeville, négociant à Saint-Quentin.
De la Rocque (le comte de), juge.
De l'Horme, ancien géomèt. en chef à Valence.
Demesmay (Auguste) fils, à Besançon.
Desmoulins (Charles), à Lanquais près Bergerac.
Dumoustier, répétiteur à l'école de chirurgie à Paris.

MM. Desnoyers (Jules), secrétaire de la Société de l'Histoire de France et bibliothécaire du Jardin des plantes, à Paris.

Deribier du Châtelet, juge de paix à Ydes (Cantal).

Dubrunfaut, professeur de chimie, rue Pavée, n° 24, à Paris.

Fabre, maire et propriétaire à Paulhaguet.

Farnaud, propriétaire à Gap.

Fournet, professeur de minéralogie et de Géologie à Lyon.

Fournier, juge de paix à Vorey.

Gimbert-Duvillars, propriétaire au Monastier.

Gonod, bibliothécaire à Clermont.

Grignard, géomètre en chef à Bourges.

Grognier, secrétaire général de la Société d'Agriculture, Hist. naturelle, etc., à Lyon.

Gueyffier (Théodore), à Brioude.

Guillaume, ingénieur des ponts et chaussées à Grenoble.

Hedde (Isidore).

Hubert, peintre paysagiste, rue du Dragon, n° 54, à Paris.

Ignon, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Mende.

Ingres ✠, directeur de l'Académie de peinture, à Rome.

Jacob, docteur en médecine à Langeac.

Jalon, avocat-général à Versailles.

MM. Jorand, memb. de la Société des Antiquaires, à Paris.
Labretoigne, recev. des domaines à Brioude.
Labruyère, docteur en médecine et maire à Montfaucon.
Lachapelle (de), propriétaire, à Bergoide.
Lamothe (Auguste), membre du conseil général, à Frugères.
Lecoq, professeur de minéralogie et de pharmacie, à Clermont.
Lenoir, directeur des contributions directes à Clermont.
Macheco ✠ (le comte de), prop. à Alleret.
Malo (Charles), homme de lettres à Paris.
Mangon de Lalande, président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Avranches.
Martin jeune, président de la Société royale de médecine à Lyon.
Mathieu, profes. au collége royal de Clermont.
Michel, chef d'institution, à Lyon.
Molchneht, sculpteur, rue Courty, n° 5, à Paris.
Montaigne de Poncins, propr. à Montbrison.
Morin, ingénieur des ponts et chaussées.
Moussier, docteur en médecine à St-Vallier.
Nicod, recteur de l'Académie de Nîmes.
Passeron, homme de lettres à Lyon.
Peghoux, docteur en médecine à Clermont.
Pissis (Aimé), professeur de chimie à Paris.

MM. Pissis (Victor), vérificateur des domaines.
Pomier, profess. émérite en retr. à Brioude.
Poncet, docteur en médecine à Feurs.
Prost, directeur des postes à Mende.
Rochette, avocat à Brioude.
Roger, architecte de la ville de Thiers.
Rosières (de) ✠, capitaine d'état-major.
Ruelle, payeur à Lyon.
Ruelle (Alexandre), propriétaire à Serres.
Sauzet (l'abbé), curé à Loudes.
Talairat ✠ (le baron de), propr. à Brioude.
Tardieu, docteur en médecine à Saugues.
Teyssier, pharmacien à Lyon.
Terrasse, propriétaire à St-Marcel.
Thiériat, professeur de dessin au Palais des Arts, à Lyon.
Villeneuve, peintre de paysages, à Paris.

MEMBRES NON RÉSIDANTS QUI HABITENT LE DÉPARTEMENT ET MEMBRES CORRESPONDANTS

Créés dans chacun des vingt-huit cantons du département, par délibération de la Société, en date du 2 *décembre* 1836.

CANTONS DU PUY NORD-OUEST ET SUD-EST.

MM. Assézat de Bouteyre ✠, ancien offic. d'ét-m.
Chardon (de) père, à Tressac (*Polignac*).
Chouvon (Baptiste), aux Estreits, *idem.*
Dubois-Dessaigne, *idem.*
Falcon (Théodore), fabr. de dentelles au Puy.

MM. Goys (de), propr. à Latour (*Coubon*).
Lashermes-Bertrand, prop. à Peyrar (*S-Germ*).
Liogier, propriétaire à Marminhac.
Robert-Faure, propriétaire au Puy.
Robert (Mlle Jeanne-Marie), prop. au Puy.
St-Germain (Frédéric de), à St-Germain.

CANTON D'ALLÈGRE.

MM. Grellet fils, maire à Allègre.
Marie, propr. à la Borie (*Céaux-d'Allègre*).
Meunier (J.-J.), propriétaire à Vernassal.
Moury, maire à Céaux-d'Allègre.

CANTON DE CAYRES.

MM. Chanial, maire à Cayres.
Gratuze, propr. à Rossignol (*St-Jean-Lach*).
Senac fils, propr. à Ronzet (*Séneujols*).
Vigouroux, propriétaire au Bouchet.

CANTON DE CRAPONNE.

MM. Debrye père, doct. en médec. à Chomelix.
Delaigue, notaire à Chomelix.
Faucon, membre du Cons. gén. à Craponne.
Sereys (de), propriétaire à Chomelix.

CANTON DE FAY-LE-FROID.

MM. André, notaire à Fay.
Bouix, maire à Champclauze.
Bouix fils, *idem*.
Descours, propr. à Combarel (*Estables*).
Reynaud, notaire à St-Front.

MM. Royet, propriétaire à Fay-le-Froid.
Ruelle (Ant.), aux Grangiers (*Champclauze*).

CANTON DE ST-JULIEN-CHAPTEUIL.

MM. Bonneville (de), au Puy.
Gervaise, propriétaire à Lantriac.
Paul (l'abbé), au Puy.
Thinel (J.-Ant.), à Roche-Aubert (*Lantriac*).

CANTON DE LOUDES.

MM. Boyer aîné, notaire à St-Jean-de-Nay.
Courtailhac (Victor), au Villard (*S-Priv.-d'All*).
Hugon (Frédéric), ancien notaire à Loudes.
Larochette (de), prop. au Mas (*Sanssac*).
Rochely (de), propriétaire à Loudes.
Rochebonne (Mme de), à Beyssac (*S-J de-Nay*).
Saugues-Sauveur, propriétaire, *idem.*
Sauzet, curé à Loudes.

CANTON DU MONASTIER.

MM. Antier, maire à Laussonne.
Barbon du Cluzel, au Puy.
Beaufrère, maire à Soubrey (*Salettes*).
Dulac, maire à St-Martin-de-Fugères.
Gimbert-Duvillard père, au Monastier.
Mailhet (baron de), à Vachères (*Présailles*).
Malzieu, notaire à Goudet.
Souteyran-Laroulle, juge de paix au Monastier.

CANTON DE ST-PAULIEN.

MM. Armand, juge de paix à St-Paulien.
Arnaud, notaire à St-Vincent.

MM. Bonnefoux, prop. à Bourbouilloux (*S-Paulien*).
Bonnefoux, recev. de l'enregist. à St-Paulien.
Cortial, propriétaire à St-Geneys.
Garnier, *idem* à Lissac.
Soulier (Honoré), *idem* à Blanzac.

CANTON DE PRADELLES.

MM. Barriol, propriétaire à Pradelles.
Castanier (Pierre), propriétaire, *idem.*
De Chaumeils de Lacoste, à Pradelles.
Durand, propriétaire à St-Etienne-du-Vigan.
Jagonnas (Mme de), au Puy.
Odde-Duvillard père, au Villard (*St-Arcons*).
St-Julien (de), prop. au Cros (*Lafarre*).

CANTON DE SAUGUES.

MM. Charrade (G.-Laurent), prop. à Venteujols.
Guilhe de Freyssenet, prop. à Monistr.-d'All.
Labilherie, maire de Grèzes.
Longevialle (de), au Fort (*Croisance*).
Limozin-La Vacheresse, à Saugues.
Roche père, *idem.*
Tardieu, médecin, *idem.*
Torrent de Lavé, propriétaire à Venteujols.

CANTON DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE.

MM. Chorand (Auguste), prop. à Tallobre (*S-Christ*).
Dumas-Sauveur, prop. à La Planche(*Cussac*).
Lacolombe (de), juge de paix à Cayres.
Liautaud, propriétaire à Pigeyre (*Bains*).
Paul, juge au Puy.
Pouderoux, prop. à Cereyzet (*St-Christophe*).

CANTON DE VOREY.

MM. Béal, propr., m. n. rés. à Conches (*Beaulieu*).
Brunel, propriétaire à Adiac (*Rosières*).
Beraud, *idem*, à Rosières.
Devaux du Rouilher, à Chamalières.
Filhot, notaire à Vorey.
Ferrand, propriétaire, *idem*.
Fournier, juge de paix, m. n. résid., à Vorey.
Gallet, notaire à Roche.

CANTON DE BRIOUDE (*chef-lieu d'arrondissement*).

MM. Borne ✠, anc. s.-préf., m. honor., à Brioude.
Bessaire (Julien), prop. à Lissac (*S-Just-p.-Br*).
Brugerolles (Et.), à Courteuge (*St-Just*).
Bec (Léon), à Florat (*St-Just-près-Brioude*).
Chambe-Marge, propriétaire à Lamothe.
Chevant, pro. à Flageac (*S-Ferréol-de-Cohade*).
Chauvet (Ant.), propriétaire à Beaumont.
Denier-Malroux, à Brioude.
Crozet ✠ (marq. du), m. honor., à Cumignac.
Ferréol (Ernest de), à Brioude.
Fouilhet, substitut du proc. du roi, à Brioude.
Gueyffier (Théodore), m. n. résid., à Brioude.
Jonquoy, avoué, *idem*.
Pascon, présid. du tribunal, m. hon., *idem*.
Pomier, professeur émérite, m. n. rés., *idem*.
Pouzols, *idem*.
Rochette, avocat, *idem*.
Serre-Dandet, propriétaire à Paulhac.

MM. Talairat ✠, (baron de), m. n. rés., à Brioude.
Vernière-Rochette, adjoint, *idem.*
Vezin aîné, à St-Laurent-Chanteuges.

CANTON D'AUZON.

MM. Bardy, maire à Auzon.
Bardy, maire à Vézézoux.
Chambe, à Lubières (*Vergonghon*).
Dejax (Joseph), juge de paix à Lempdes.
Doniol (Cl.), prop. à Rilhac (*Vergonghon*).
Lachapelle (de), m. non résid., à Bergoide.
Lamothe (Aug.), memb. n. résid., à Frugères.
Reynaud (Ant.), à Ste-Florine.

CANTON DE BLESLE.

MM. Admiral, maire à Lubilhac.
Roux, notaire à Blesle.
Souligoux, propriétaire à La Chaud.

CANTON DE LA CHAISE-DIEU.

MM. Carle, maire à La Chapelle-Geneste.
Duchamp, maire à Conangle.
Jourde (Louis), propriétaire à la Chaise-Dieu.
Pelet, notaire, *idem.*
Pelet-Magaud, à Brioude.
Rochon, propr. à Barlières (*Conangles*).

CANTON DE LANGEAC.

MM. Allez (J.-B.), à St-Eble.
Baune aîné (Joseph), à Peyrat (*St-Eble*).
Bonhomme, m. n. rés., à Benac (*Chanteuges*).

MM. Jacob, doct. en médec., m. n. résid., à Langeac.
Genestet de Tailhac, *idem.*
Marie Brutus, propriétaire, *idem.*
Sabatier père, au Vialard (*Mazeyrat-Crisp*).
Tuja (Hippolyte), à Olivier, près Langeac.

CANTON DE LAVOUTE-CHILHAC.

MM. Bastide (de la), propriétaire à Chilhac.
Fornier-Montgieux, à St-Ilpize.
Gazard, propr. à Montgieux (*Mercœur.*)
Macheco (le comte de), membre non résid., à Alleret (*St-Privat-du-Dragon*).
Mazein, propriétaire à Ally.

CANTON DE PAULHAGUET.

MM. Branche (Dominiq.), m. n. rés., à Paulhaguet.
Fabre, notaire, membre non résidant, *idem.*
Lacoste (L.-Aug.), à Latourette (*Josat*).
Leblanc, propr. à Frugères-le-Pin.
Monestier, prop. à Amblard (*Couteuges.*)
Olivier, docteur en médecine à Paulhaguet.
Pissis (Victor), vérificateur des domaines, membre non résidant.
Vecommand, propriétaire à Flageat.

CANTON DE PINOLS.

MM. Brustel, maire à Pinols.
Longevialle (de), au Bois Noir.
Roche maire, à la Besseyre-St-Mary.
Servant (Michel), à Giberte (*Cronce*).

CANTON D'YSSINGEAUX (*chef-lieu d'arrondissement.*)

MM. Bonnet, présid. du tribunal, à Yssingeaux.
Champanhac père, propriétaire, *idem*
Chabanolle aîné (de), à Chabanolle (*Retournac.*)
Choumouroux ✠ (le comte de), Yssingeaux.
Gire, propriétaire à Beaux (*Yssingeaux*).
Vaunac (de), prop. à Vaunac (*Retournac*).
Vaux ✠ (comte de), à Vaux (*Retournac.*)

CANTON DE BAS.

MM. Girard du Besset, notaire à Bas.
Mathieu aîné, propriétaire, *idem.*
Martin, maire à St-Pal-de-Chalencon.
Pontvianne, notaire à St-André-de-Chalencon.

CANTON DE ST-DIDIER-LA-SÉAUVE.

MM. Boudinhon ✠, lieut.-gén. à La Tour (*Aurec*).
Dupeloux fils, à St-Romain (*Ste-Sigolène*).
Lafressange ✠ (marquis de), dép. à St-Didier.
Souvignet, de Malploton (*St-Victor-Malesc*).

CANTON DE MONISTROL.

MM. Chabron de Jussac, à Monistrol.
Dubois, juge de paix, *idem.*
Doguet, à Confolens (*Beauzac*).
Duchayla, ancien capitaine de cavalerie.
Duvillard, au Villard (*Sainte-Sigolène*).
Labruyère, propriétaire à Monistrol.
Lassaigne fils aîné, à St-Maurice-de-Lignon.
Robin, propriétaire à Sainte-Sigolène.

CANTON DE MONTFAUCON.

MM. Bronac père ✠ (de), m. hon., à Montfaucon.
Celles (Jules), propriétaire à Riotord.
Chazotte (Camille de), à Montfaucon.
Delolme, maire à Montregard.
Dufaure de Citre, à Dunières.
Fraix de Figon (de), à Montfaucon.
Labruyère, doct. en médec., m. n. rés., *idem.*
Souvignet, propr. aux Chomats *idem.*

CANTON DE TENCE.

MM. Dumolin de Fraysse, à St-Jeure.
Lambert (Hippolyte), à Tence.
Laroue fils, maire à St-Voy.
Laroue père, propriétaire, *idem.*
Luzy ✠ (de), *idem*, m. honor., à Tence.
De Mars de Joux, propriétaire, *idem.*
Olivier (Paul), percepteur, *idem.*
Pannelier, propriétaire au Chambon.



Table des Matières.

FIN DE LA TABLE.